



Alice Simon et Alice Valiergue

Université de la Polynésie Française – Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique

### Projet ICEDRUG

L'ice (méthamphétamine) en Polynésie française : une enquête de terrain sur le trafic, la consommation et les politiques publiques

Rapport final

1<sup>er</sup> août 2021

Sous la direction scientifique de

Henri Bergeron (Sciences Po-CSO) et Michel Kokoreff (Paris 8-CRESPPA)

Préparé pour le ministère de la Santé en charge de la prévention et la direction de la Santé



MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ  
*en charge de la prévention*

**Pour citer ce rapport :** SIMON Alice, VALIERGUE Alice, 2021, « L'ice (méthamphétamine) en Polynésie française : une enquête de terrain sur le trafic, la consommation et les politiques publiques », Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique (Université de la Polynésie française), rapport remis au Ministère de la Santé en charge de la prévention de la Polynésie française.

**Pour contacter les auteurs :** [alicesimon@hotmail.fr](mailto:alicesimon@hotmail.fr) / [alice.valiergue@sciencespo.fr](mailto:alice.valiergue@sciencespo.fr)

# Sommaire

Remerciements.....	3
INTRODUCTION Contexte et conditions de réalisation de la recherche .....	4
1. La problématique de l'ice .....	4
2. Le lancement d'une recherche de sociologie.....	5
3. Bilan des données produites et recueillies .....	7
Partie I. LE TRAFIC D'ICE .....	14
1. L'organisation du trafic .....	14
2. Les trafiquants.....	22
3. Rétributions du trafic .....	32
4. Arrêter ou être arrêté .....	39
Partie II. LA CONSOMMATION D'ICE .....	50
1. Qui consomme de l'ice ? .....	50
2. Usages et effets de l'ice.....	56
3. Trajectoires des consommateurs .....	63
4. Sortir de l'ice .....	76
Partie III. L'ICE COMME PROBLEME PUBLIC.....	87
1. Un décalage temporel entre l'émergence du problème et la mise à l'agenda .....	87
2. L'arrivée d'une fenêtre d'opportunité .....	97
3. De quel problème public parle-t-on ? Le choix du cadrage répressif .....	102
Partie IV. LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES.....	114
1. Des dispositifs caractérisés par un manque de moyens .....	114
2. L'enjeu de la coopération entre et au sein des services publics .....	124
3. Les limites des politiques publiques actuelles.....	141
CONCLUSION .....	154
SIGLES ET ACRONYMES .....	159
ANNEXES .....	160
TABLE DES ILLUSTRATIONS .....	170
TABLE DES MATIERES .....	172

## Remerciements

En achevant ce présent rapport, nous remercions très chaleureusement les deux institutions ayant permis la réalisation de cette enquête : la Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique (Université de la Polynésie française/CNRS) et le ministère de la Santé en Polynésie française.

Au sein de la Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique, nos remerciements s'adressent en particulier à Eric Conte, sans lequel ce projet de recherche n'aurait pas vu le jour. Elisabeth Lance et Joëlle Bujéau nous ont également soutenues au quotidien pour toutes les démarches administratives et gestionnaires associées à cette recherche, de grands mercis à elles pour cela.

Henri Bergeron et Michel Kokoreff ont élaboré le projet scientifique qui structure ce travail, puis ils ont suivi pas à pas la réalisation de cette recherche, des premiers questionnements jusqu'à la finalisation du rapport. Un immense merci à eux pour ces deux années d'échanges, de relectures et de discussions !

Au fil de l'enquête, nous avons également pu échanger avec les membres d'un comité de suivi dont les retours sur l'avancée de l'enquête, nourris de leur propre expérience professionnelle, furent très précieux pour structurer la suite. De grands remerciements à tous ces membres ayant participé à ces réunions du comité de suivi : Amandine Abrantes, Loïs Bastide, Laurence Bonnac-Théron, Marie-Françoise Brugiroux, Anne-Laure Dautry, Yann Hausner, Tumata Helme, Véronique Mercadal, Merehau Mervin, Bruno Saura, Willma Tehihira-Cibard.

De nombreuses institutions nous ont ouvert leurs portes pour notre recherche. Grâce à elles, nous avons pu accéder à de nombreux interlocuteurs et recueillir de précieuses informations. Merci en particulier au SPIP et à l'administration pénitentiaire de nous avoir permis d'enquêter en prison et aux centres pénitentiaires de Tatutu et Nuutania de nous avoir accueillies. Nous remercions également tous les services hospitaliers, les dispensaires, les centres sociaux, les établissements scolaires, les services du ministère de la Justice, la direction régionale des Douanes, le Commandement de la Gendarmerie pour la Polynésie française, la Direction de la Sécurité Publique, mais aussi les associations et les institutions religieuses qui ont accepté de nous recevoir et de contribuer à notre travail.

Enfin, nous ne les nommerons pas afin de garantir leur anonymat, mais nos remerciements vont à toutes et tous les professionnels, bénévoles, consommateurs, trafiquants et leurs proches qui nous ont fait confiance et ont accepté de témoigner dans le cadre de cette enquête. Nous sommes infiniment reconnaissantes pour leur contribution.

# INTRODUCTION

## Contexte et conditions de réalisation de la recherche

### 1. La problématique de l'ice

L'ice est le nom donné en Polynésie française à la méthamphétamine synthétisée sous forme de cristaux. Il s'agit d'une drogue, c'est-à-dire d'une substance capable non seulement de modifier des états de conscience, mais aussi d'engendrer une dépendance physique et/ou psychique<sup>1</sup>. L'ice fait partie des produits dits « stupéfiants », terme qui a un sens juridique et implique qu'il s'agit d'une drogue interdite à la différence de drogues licites telles que l'alcool, la nicotine ou certains médicaments. À ce jour, l'ice est considérée comme l'une des drogues les plus addictives sur le marché<sup>2</sup>. Connue pour être stimulante et euphorisante, elle est notamment consommée pour des usages festifs ou dopants. Elle est particulièrement répandue en Amérique du Nord, en Asie du Sud et du Sud-Est et en Australie<sup>3</sup>. En Polynésie française, l'ice est désormais la drogue la plus consommée après le cannabis (souvent appelé « paka »). La plupart de l'ice vendue sur le territoire est importée des États-Unis. Les trafiquants appliquent des marges très élevées, qui rendent ce produit particulièrement cher pour les clients : la dose la plus courante, nommée « *ten* » en référence au fait qu'elle coûte 10 000F (80€), comporte généralement 0,04 ou 0,05 gramme. En Polynésie française, cette drogue est presque toujours fumée dans de petites pipes en verre comportant un foyer sphérique (nommées « *bubble* », en référence à leur forme).

La présence de méthamphétamine sur le territoire polynésien était marginale avant la fin des années 1990, bien que cette drogue ait pu être ponctuellement ramenée par des résidents revenant de l'étranger ou par des touristes. Au cours des années 2000, l'offre et la demande se sont consolidées progressivement : des filières d'importation destinées à la revente se sont mises en place et le nombre de clients a augmenté progressivement. Le premier procès pour trafic d'ice a lieu en 2005, suivi en 2006 par deux autres affaires, dont une qui impliquait trente-cinq personnes à la suite d'une enquête de gendarmerie entamée dès 2004<sup>4</sup>. Les témoignages de consommateurs confirment que l'approvisionnement du territoire en ice était stabilisé (dans le sens où il n'y avait pas de rupture de stock) dès 2004-2005. Bien que la

---

<sup>1</sup> Voir la définition du site de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives :

<sup>2</sup> Commission globale de politique en matière de drogue, 2019, *La classification des drogues psychoactives : lorsque la science n'est pas écoutée*.

<sup>3</sup> Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2019, *Rapport mondial sur les drogues 2019*.

<sup>4</sup> *La Dépêche de Tahiti*, 7 juin 2006, « Le grand procès de l'ice en Polynésie », p.6.

consommation soit devenue de plus en plus répandue dans la population au fil du temps, ce phénomène n'a que peu intéressé les pouvoirs publics et les médias avant la fin des années 2010.

À partir de 2017, le sujet de l'ice devient en revanche très présent dans l'espace médiatique local et notamment dans les discours politiques. L'augmentation des procès pour trafic d'ice et des quantités saisies par les services judiciaires contribue à susciter des inquiétudes sur la diffusion de la consommation d'ice parmi les jeunes et dans les classes moyennes et populaires. Dans les discours publics, l'ice devient une priorité publique, comme en atteste le discours d'un commandant de la Gendarmerie nationale en 2017 : « *le trafic d'ice devient une véritable menace pour la santé publique en Polynésie, tant ses effets sont destructeurs et tant l'addiction qu'il provoque conduit les consommateurs à une déchéance et à une désocialisation totale. [...] Le danger d'une déstabilisation de toute la société existe et ne doit pas être négligé* »<sup>5</sup>. Désormais, l'ice suscite des inquiétudes au sein de l'ensemble des professionnels concernés: les services de police et judiciaires au titre de la lutte contre la délinquance, mais aussi les services médicaux en vertu de la santé publique et les services sociaux en raison des problèmes sociaux causés par l'addiction.

## 2. Le lancement d'une recherche de sociologie

Au constat des difficultés économiques, sociales et judiciaires posées par la consommation et le trafic d'ice, s'est ajouté celui de l'insuffisance des informations disponibles sur le sujet. Bien que les politiques publiques et les initiatives associatives et citoyennes se multiplient, **les connaissances sur l'ice sont parcellaires et morcelées dans les différentes administrations**. Les acteurs manquent d'une vision globale pour coordonner efficacement leurs actions. En outre, peu d'informations sont disponibles pour évaluer l'ampleur du phénomène, son impact sur les communautés, ou encore les caractéristiques sociodémographiques et trajectoires des individus concernés.

Or, la mise en place de politiques publiques réclame des données fiables et une compréhension globale du phénomène. Pour répondre à ce besoin d'informations et d'analyses, le Ministère de la Santé a signé le 1er août 2019 avec la Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique (Université de la Polynésie française) une convention de recherche pour la réalisation d'une étude sociologique sur l'ice, dont ce rapport est l'aboutissement.

**L'objectif de la recherche est d'explorer les causes et les conséquences de la croissance de la consommation d'ice en Polynésie française et d'analyser les dispositifs existants pour y faire face.** Il s'agit non seulement de nourrir les réflexions scientifiques sur les politiques publiques, les dynamiques sociales et les dimensions territoriales des trafics ; mais également de contribuer à éclairer la décision et l'action publique en la matière.

---

<sup>5</sup> *Tahiti infos*, 28 janvier 2017, « Le colonel Caudrelier "pessimiste" pour l'avenir de la Polynésie française ».

La direction scientifique de l'étude a été confiée à deux spécialistes de la sociologie des drogues : Henri Bergeron, directeur de recherche au CNRS (Centre de Sociologie des Organisations à Sciences Po) et Michel Kokoreff, Professeur à l'Université Paris 8 (Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris). Deux chercheuses postdoctorales, Alice Simon (docteure en science politique de l'Université de Montpellier) et Alice Valiergue (docteure en sociologie de l'Institut d'Études Politiques de Paris), ont été recrutées pour mener l'étude, pour une durée totale de deux ans. Ce projet a comporté deux étapes : une phase préliminaire de recueil de l'ensemble des données et des analyses disponibles sur le phénomène de l'ice, menée conjointement par les deux post-doctorantes ; puis une phase de production de données qualitatives (entretiens et observations). L'enquête a été séparée en deux volets complémentaires :

### **1. Le volet « consommation et trafic »**

**Ce volet de l'enquête, confié à Alice Simon, porte sur les caractéristiques sociodémographiques, les trajectoires, les pratiques et les représentations des personnes directement concernées par l'ice**, c'est-à-dire les consommateurs, les trafiquants et leur entourage. Il s'agit de situer le phénomène de l'ice, en étudiant le fonctionnement du trafic, les modalités de la consommation et les caractéristiques sociodémographiques des personnes concernées. De plus, ce volet a pour objectif de comprendre ce que représente l'ice pour les personnes qui en prennent et/ou qui en vendent et plus largement dans le contexte social polynésien. En règle générale, ce volet s'est intéressé aux mécanismes sociaux qui mènent à la consommation et au trafic – et ceux qui permettent d'en sortir. Il s'agit, enfin, d'analyser les conséquences sociales du trafic et de la consommation d'ice. Ce volet ambitionne donc de dresser un tableau d'ensemble sur les usages d'ice en Polynésie française. Il est restitué dans les deux premières parties du rapport, qui portent sur le trafic (partie I) et la consommation (partie II) d'ice.

### **2. Le volet « action publique »**

**Le second volet de la recherche, conduit par Alice Valiergue, porte sur le cycle de politique publique.** Il s'agit d'analyser les phases de construction du problème public, depuis son inscription sur l'agenda des autorités polynésiennes jusqu'à la mise en œuvre de la politique publique censée répondre à ce problème. Ce volet de l'enquête s'est ainsi intéressé non seulement aux acteurs qui se sont mobilisés pour que l'ice devienne progressivement un objet d'action publique, mais aussi aux types de normes, de savoirs et aux formes qu'ont pris leurs interventions pour faire de la consommation et du trafic d'ice un problème public prioritaire. La recherche a aussi étudié les différentes formes organisationnelles des mesures qui sont envisagées pour prendre en charge ce problème, les instruments de leur mise en œuvre, ainsi que leurs différentes échelles territoriales et temporelles. L'objectif recherché consiste à mettre au jour les différentes logiques institutionnelles qui sous-tendent l'action des acteurs de politiques publiques, les dynamiques de coopération et de coordination qui les unissent, mais également les conflits qui les opposent et qui constituent autant d'obstacles à

l'efficacité de la mise en œuvre des politiques. Les résultats de ce second volet se trouvent dans les deux dernières parties du rapport. Ils traitent de la mise à l'agenda du problème (partie III) et de la mise en œuvre des politiques (partie IV).

### 3. Bilan des données produites et recueillies

#### A. Entretiens

En dépit d'un contexte marqué par la crise sanitaire, la plupart des entretiens ont pu être réalisés en face à face et les objectifs de l'enquête ont pu être largement atteints en adaptant le calendrier de la recherche.

##### - Entretiens avec des professionnels et acteurs associatifs

107 entretiens ont été réalisés avec des professionnels et acteurs associatifs (voir tableau ci-dessous). Le nombre important d'entretiens menés s'explique par la diversité des secteurs socioprofessionnels concernés par le phénomène de l'ice. De plus, ce nombre est révélateur de la facilité avec laquelle il fut possible d'enquêter auprès des professionnels et bénévoles de la lutte contre le trafic et la consommation d'ice. À l'exception d'un seul cas, l'ensemble des personnes contactées ont répondu favorablement à la demande d'entretien. Cela témoigne sans aucun doute d'un fort intérêt porté au sujet de recherche. Le rattachement du projet de recherche à des institutions publiques, à savoir la Direction de la Santé et la Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique (CNRS et UPP), a aussi très certainement contribué à rendre la démarche légitime aux yeux des personnes sollicitées pour les interviews.

Comme l'indique le tableau ci-dessous, les nombres d'entretiens réalisés et de personnes interviewées sont différents : il est arrivé de rencontrer le même interlocuteur à plusieurs reprises et inversement, plusieurs interlocuteurs ont pu être présents au cours du même entretien.

**Tableau 1 : Entretiens réalisés auprès de professionnels et bénévoles**

Organisations, secteur	Entretiens réalisés	Personnes interviewées
<b>Services de l'État</b>		
<b>Forces de l'ordre</b>		
Douane	5	5
Gendarmerie nationale	10	11
Police nationale	2	4
<b>Justice</b>		
Magistrat	5	4
SPIP	3	5
PJJ	1	3
<b>Services du Pays</b>		
Education (enseignants et santé scolaire)	4	7
Santé (professionnels de santé et direction de la Santé)	24	20
Social (agents et cadres de la Direction des Solidarités, de la Famille et de l'Enfance)	8	9 + deux équipes lors d'entretiens collectifs
Sport (Direction de la Jeunesse et des Sports)	2	4
<b>Associations</b>		
Laïques	16	22
Religieuses	5	6
<b>Communes et élu.e.s</b>		
Élus, anciens élus et employés communaux	12	14
<b>Autres</b>		
Journalistes, secteur privé, administratifs non spécialisés, etc.	10	13
<b>Total</b>	<b>107</b>	<b>118</b>

**- Entretiens avec des consommateurs, des trafiquants ou leurs proches**

Quarante-et-une personnes directement concernées par l'ice (consommateurs, trafiquants ou leurs proches) ont été rencontrées, en plus des acteurs professionnels et associatifs. Les prises de contact avec les consommateurs et trafiquants prennent souvent du temps et/ou nécessitent le recours à des intermédiaires. Malgré la méfiance que les usagers d'ice peuvent avoir vis-à-vis de cette démarche et leur réticence à témoigner, un nombre satisfaisant d'entretiens a pu être réalisé en passant par des moyens divers, synthétisés dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 2 : Mode de recrutement des enquêtés**

Mode de recrutement	N
Prison (détenus pour trafic ayant accepté de témoigner)	11
Université (étudiants ayant répondu à un appel à témoignage)	6
Prise de contact suite à un témoignage public	5
Mise en contact par le biais de notre réseau professionnel ou amical	5
Mise en contact par une association	3
Protection judiciaire de la jeunesse (jeunes suivis par la PJJ)	2
Boule-de-neige (mise en contact via un enquêté concerné par l'ice)	3
Mise en contact via d'autres enquêtés (acteurs publics, etc.)	6
<b>Total</b>	<b>41</b>

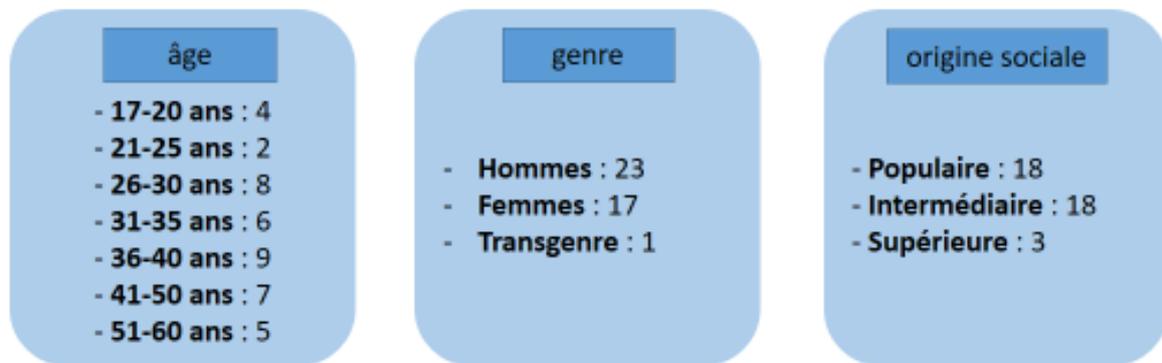
La pluralité des modes de recrutement a permis de diversifier les profils des personnes rencontrées. En premier lieu, le lien des enquêtés avec l'ice peut être synthétisé comme suit :

- **Proches** : 11 personnes répondent avant tout en tant que proches de consommateurs (7) ou de trafiquants (4). Parmi ces 11 personnes, 4 ont elles-mêmes consommé de l'ice « pour tester » (une ou deux fois). Il s'agit d'ex-conjoint.e.s (4 femmes, 1 homme), de mères (3), de frères et sœurs (3).
- **Trafiquants** : 15 personnes répondent en tant qu'anciens trafiquants : 11 en détention, 4 en dehors (dont un ancien détenu). Parmi ces 15 anciens trafiquants, 9 étaient des consommateurs réguliers, 4 n'étaient pas consommateurs (2 ont néanmoins testé deux fois l'ice mais longtemps avant de trafiquer), et 1 était une consommatrice occasionnelle.
- **Consommateurs non-trafiquants** : 15 personnes ont répondu en tant que consommateurs non-trafiquants : 10 dont la consommation est (1) ou était (9) régulière ; 5 dont la consommation est (4) ou était (1) occasionnelle. Ces consommateurs ont souvent des proches qui consomment ou trafiquent, dont ils parlent parfois longuement dans les entretiens.

Notons que **la majorité des enquêtés ont témoigné à propos de consommations ou de trafics appartenant au passé**. Seuls quelques consommateurs, la plupart occasionnels, ont déclaré qu'ils pensaient consommer à nouveau de l'ice dans le futur. De plus, un seul enquêté était sous ice lors de l'entretien. Ceci s'explique par la réticence des consommateurs et trafiquants à aborder ce sujet, notamment en raison des risques perçus. De plus, ceux qui ont décidé d'arrêter de consommer et/ou qui sont détenus pour trafic ont souvent une perception négative de l'ice, laquelle les rend plus enclins à témoigner. Les détenus volontaires pour participer à l'enquête étaient ainsi d'anciens trafiquants qui avaient la volonté de cesser le trafic à leur sortie de prison. La plupart des témoignages recueillis sont donc de nature rétrospective, ce qui a permis de collecter de précieuses informations sur les modalités de sortie de l'addiction et/ou du trafic.

La diversité du mode de recrutement a également permis d'interroger des enquêtés ayant des caractéristiques sociodémographiques très diversifiées, comme le montre l'illustration ci-dessous<sup>6</sup>.

**Figure 1** : Caractéristiques sociodémographiques des enquêtés



Parmi les 5 enquêtés âgés de plus de 50 ans, 4 sont des parents de consommateurs et trafiquants. En ce qui concerne le genre, il est important de préciser que 9 femmes témoignaient en tant que proches de consommateurs ou de trafiquants et que seules 8 étaient donc consommatrices ou trafiquantes. En revanche, seuls 2 hommes témoignaient en tant que « proches », les 21 autres étaient donc soit consommateurs soit trafiquants. Il semble que la sous-représentation des femmes trafiquantes et consommatrices constatée dans l'enquête reflète la répartition genrée des usages d'ice dans la société.

Enfin, les enquêtés issus des classes supérieures sont très minoritaires. En effet, il a été particulièrement difficile d'entrer en contact avec des consommateurs issus de milieux très favorisés : comme l'ont montré d'autres travaux<sup>7</sup>, les consommateurs de classes supérieures constituent une « population cachée » en ce qui concerne les usages de drogue. Elles sont en effet moins enclines à faire connaître leur consommation et donc à participer aux enquêtes. Elles sont également moins prises en compte et prises en charge par les politiques publiques<sup>8</sup>.

#### - Relation d'enquête et anonymat

Les deux enquêtrices étant originaires de métropole, les entretiens ont tous eu lieu en langue française. Si le français est la langue utilisée pour les échanges professionnels, le tahitien et les autres langues polynésiennes restent très utilisés par la population, ce qui aurait pu justifier de réaliser les entretiens dans ces langues pour le volet « consommation et trafic ». Si la plupart des enquêtés maîtrisent parfaitement cette langue (qui peut être considérée comme une langue maternelle pour beaucoup d'entre eux), on peut supposer que les façons

---

<sup>6</sup> L'origine sociale des enquêtés a été déterminée à partir de leur situation socioéconomique et celle de leur famille, à partir des informations suivantes : profession et niveau de diplôme ; revenus ; type de logement (propriétaire, locataire, hébergé, etc.).

<sup>7</sup> Faugeron Claude et Kokoreff Michel, 2003, *Sociétés avec drogues : enjeux et limites*, Erès.

<sup>8</sup> Bergeron Henri, 1999, *L'État et la toxicomanie, Histoire d'une singularité française*, PUF.

de parler de l'ice auraient pu être différentes si les entretiens étaient menés en tahitien (ou autres langues polynésiennes).

De plus, le statut de métropolitaines des enquêtrices a pu avoir un impact sur la relation d'enquête. L'extériorité peut dans une certaine mesure être un obstacle : elle peut poser des difficultés pour comprendre certains mots, certains symboles et certaines situations sociales. Elle peut, de plus, conduire les enquêtés à adapter leurs propos pour se conformer à ce qu'ils supposent être les normes de l'enquêtrice. Cependant, l'extériorité comporte aussi des avantages : dans une société où l'interconnaissance est particulièrement élevée, le statut de visiteuse temporaire de l'enquêtrice offre des garanties quant à la confidentialité des échanges. De plus, l'extériorité permet d'établir une relation d'enquête dans laquelle les enquêtés sont érigés en connaisseurs de leur territoire, ce qui peut les amener à donner des informations précieuses sur leurs pratiques sociales et leurs modes de vie.

Avant chaque entretien, les personnes rencontrées ont été informées des conditions dans lesquelles leur témoignage était recueilli et allait être utilisé. L'anonymat leur a été garanti. Cette condition n'a cependant rien d'évident à Tahiti, où le niveau d'interconnaissance est particulièrement élevé et où certains types d'établissements publics sont parfois uniques (il n'y a par exemple qu'un seul centre de consultations en addictologie). Dans ce contexte, les personnes rencontrées étaient assurées que toutes les mesures nécessaires seraient prises pour qu'elles ne puissent être reconnues, quitte à ce que les institutions où elles travaillent soient présentées de façon imprécise (voir la section 1 en annexe pour le détail). Ces précisions ont contribué à construire une relation de confiance avec les personnes acceptant de participer à l'enquête. Le fait de rencontrer plusieurs d'entre elles à diverses reprises au cours de l'enquête a également permis de renforcer cette relation de confiance. Dans la suite du rapport, les noms de services ou d'associations et/ou de certains de leurs membres ne sont directement cités que dans les situations où les données mobilisées sont publiques. Du côté des consommateurs, trafiquants et leurs proches, les prénoms ont systématiquement été modifiés.

## B. Observation et participation à des évènements et réunions

### • Répression et lutte contre le trafic

- 9 audiences de prévenus pour trafic d'ice
- 2 demi-journées avec des agents de la douane (contrôle des passagers et des colis)
- 1 journée de stage sur les stupéfiants (organisé dans le cadre de la procédure de composition pénale par l'Association Polyvalente d'Actions Socio-Judiciaires (APAJ)) : la journée comprend les interventions du Centre de Consultations Spécialisées en Alcoologie et Toxicomanie (CCSAT), d'un.e procureur.e ou délégué.e et enfin d'un.e psychologue

### • Actions de prévention

- 2 interventions de la Brigade de prévention de la délinquance juvénile de la Gendarmerie (BPDJ), dans un lycée et dans une assemblée religieuse
- 1 intervention de la douane dans un lycée : sensibilisation aux risques associés à l'ice

- 1 réunion publique sur l'ice au CCSAT

- **Autres**

- 1 réunion du groupe de travail sur les addictions dans le cadre du Conseil de prévention de la délinquance en Polynésie française (CPDPF)
- 1 réunion publique (meeting électoral dans le quartier de la Mission à Papeete)
- 1 distribution de repas pour les personnes démunies à la cathédrale

### C. Sources écrites

- Constitution et analyse d'un corpus de plus de 500 articles de presse (recension des articles en ligne ; consultation des archives de *La Dépêche* depuis les années 2000)
- Suivi de l'actualité des associations de lutte contre les addictions (notamment : veille sur la page Facebook « Luttons contre l'ice »)
- Collecte de documents institutionnels (programmes, rapport, PV de réunions)

### D. Données quantitatives

- **Collecte et synthèse des enquêtes sur les addictions en Polynésie française**

Description détaillée en annexes (section 2).

- **Synthèse des données disponibles sur la répression du trafic**

- Volumes d'ice saisis par la douane, la gendarmerie et la Police, de 2010 à 2020.
- Nombre de procès et nombre de personnes jugées, en comparution immédiate et à la suite d'une instruction, de 2009 à 2020, pour trafic de stupéfiants.

- **Analyse de la base de données sur les contrôles de toxicologie réalisés au centre hospitalier du Taaone**

Données issues de 223 expertises toxicologiques, fournies par le laboratoire de biochimie-toxicologie du Centre Hospitalier du Taaone. Il s'agit des résultats détaillés de l'ensemble des contrôles de toxicologie effectués par un des médecins du laboratoire à la demande d'un officier de police judiciaire ou du parquet (par exemple suite à une infraction au code de la route ou une arrestation) entre début février 2019 et début mai 2020.

- **Production d'une base de données sur les dossiers judiciaires pour trafic d'ice**

À partir des synthèses d'entretiens des dossiers d'information (2016 à 2020) et des jugements des comparutions immédiates (2019 et 2020) pour infractions à la législation sur les stupéfiants, une base de données sur les caractéristiques sociodémographiques de 267 personnes prévenues ou condamnées pour trafic d'ice a été produite. Elle contient des informations sur leur situation personnelle (date de naissance, sexe, lieu de naissance

et de résidence, profession, situation familiale) ainsi que sur l'infraction pour laquelle ils comparaissent (motif, peine prononcée)<sup>9</sup>.

• **Passation d'un questionnaire en ligne auprès de professionnels travaillant au contact de la population (affaires sociales ; éducation ; santé)**

Un questionnaire en ligne a été envoyé à trois catégories d'acteurs :

- Les professionnels de santé (médecins, infirmiers) des structures publiques : 66 réponses
- Les chefs d'établissements, qui ont souvent transmis le questionnaire aux infirmiers scolaires : 22 réponses (ce qui correspond à la moitié des établissements scolaires)
- Les travailleurs sociaux : 20 réponses

Le questionnaire comportait diverses questions visant à évaluer la consommation d'ice dans la population, en fonction des territoires. Il permet également de décrire les problématiques générées par la consommation d'ice et d'évaluer dans quelle mesure ces professionnels se sentent armés pour accompagner les consommateurs ou leurs familles.

---

<sup>9</sup> Voir en annexes (section 1.) les mesures concernant la protection des données personnelles.

# Partie I. LE TRAFIC D'ICE

Comment le trafic d'ice s'organise-t-il en Polynésie française ? Qui en sont les protagonistes, quels sont leurs parcours et leurs motivations ? Quelles rétributions tirent-ils de leur activité et comment mettent-ils fin à leur carrière<sup>10</sup> dans le trafic ? Cette première partie s'appuie sur les témoignages des trafiquants et des consommateurs ainsi que sur les données et informations recueillies auprès des forces de l'ordre et des institutions judiciaires. Le terme « trafiquants » désigne ici l'ensemble des personnes impliquées dans l'importation et la vente d'ice, quelles que soient la nature et l'importance de leur rôle.

## 1. L'organisation du trafic

L'essentiel du trafic d'ice en Polynésie française est mis en œuvre par des résidents du territoire (Polynésiens ou Européens installés sur le territoire depuis de nombreuses années). Il comporte une filière d'importation et une filière de vente, qui peuvent être prises en charge par les mêmes personnes ou par des groupes distincts.

### A. L'importation

La majeure partie de l'ice vendue en Polynésie française est issue de laboratoires situés au Mexique. Mais **l'importation a le plus souvent lieu depuis les États-Unis**, les importateurs profitant de la liaison aérienne directe avec Los Angeles, où il est aisé de trouver de la méthamphétamine (en raison de sa proximité avec le Mexique et de l'organisation géographique du narcotrafic). Certains s'adressent directement aux dealers dans la rue.

#### *Extrait n°1 : Vaipoe, détenue pour importation*

*En fait, nous, on est juste allées dans la rue. Comme on n'a pas ramené beaucoup. Tu vois ? [...] Nous, on avait ramené 200 grammes. Et moi j'avais trouvé ça dans la rue. En fait, tu trouves facilement à Los Angeles, comme à Venice Beach. Quand c'est des petites quantités comme ça, tu trouves facilement. [...] On a acheté une petite dose avec ma copine. Du coup, on a goûté. Et le mec a donné son numéro, on a rappelé, et après on a demandé deux cents grammes, et il a livré. C'est vite fait. On est restées que quatre jours.*

---

<sup>10</sup> La notion de carrière en sociologie est mobilisée pour décrire les séquences menant à un statut, un rôle ou un comportement social. Elle comporte à la fois une dimension objective (relative aux postes et situations atteintes par les individus) et une dimension subjective (relative à la reconnaissance par l'individu ou par son entourage de la situation atteinte).

Importer des petites quantités d'ice peut ainsi être relativement simple à mettre en œuvre. Acquérir des quantités plus importantes (par exemple un kilo) suppose de disposer de contacts de confiance à Los Angeles, voire de remonter la filière de production et de s'approvisionner directement auprès des cartels mexicains.

Certains trafiquants privilégient l'importation depuis Hawaï. Bien que l'ice y coûte plus cher qu'à Los Angeles, les importateurs choisissent cette destination en raison des contacts qu'ils ont sur place et/ou parce qu'ils pensent que les risques d'arrestation y sont moindres que sur le continent. Quelques réseaux ont également organisé des importations depuis l'Asie, profitant d'activités commerciales familiales pour importer de la drogue.

**Extrait n°2 : Manua, ancien consommateur et trafiquant**

*Mes oncles, ils ramenaient [l'ice] de Hong-Kong. Ils allaient souvent sur Macao, pour acheter les tables pour le casino, les jetons, tout ça. C'étaient des négociants en perle aussi, ils allaient là-bas revendre leurs perles. Ils ont pu ramener en grandes quantités.*

L'acheminement de l'ice se fait le plus souvent par avion, dans les bagages des passagers. Certains transportent également l'ice *in corpore* : cette pratique, peu utilisée ces dernières années, vise à réduire les risques que la drogue soit repérée par les services de douane. Pour les mêmes raisons, d'autres privilégient l'envoi par voie postale (dans des lettres ou dans des colis). Quoi qu'il en soit, les saisies réalisées par la douane lors des importations sont presque toujours le résultat d'un travail préalable de renseignement (écoutes téléphoniques, dénonciation, etc.) et ne dépendent donc pas seulement du mode d'acheminement. Le transport d'ice par bateau reste plutôt rare, probablement en raison de la complexité de sa mise en œuvre, qui nécessite soit la complicité de sociétés d'export (pour l'envoi par container), soit un investissement important (pour l'envoi par voilier de plaisance)<sup>11</sup>. Ce mode d'acheminement semble toutefois se développer dans le cadre de trafics d'envergure importante : 1,5 kg transportés par container ont par exemple été saisis en mars 2021<sup>12</sup>. Des quantités comparables sont également parfois transportées par avion, mais dans la majorité des cas, les importations ne dépassent pas quelques centaines de grammes.

Nous appelons ici « importateurs » les trafiquants qui sont à l'initiative des importations, et « voyageurs » les personnes chargées de se rendre aux États-Unis pour la mettre en œuvre en achetant l'ice sur place et en l'acheminant (dans leurs bagages, *in corpore*, en l'envoyant par courrier, etc.). Ces deux rôles sont parfois indifférenciés, lorsque les importateurs font eux-mêmes le voyage jusqu'aux États-Unis (Los Angeles ou Hawaï). Dans d'autres cas, les importateurs se contentent d'organiser et/ou de financer l'importation, qui est réalisée par un acteur subalterne du trafic ou par une mule.

---

<sup>11</sup> Des bateaux contenant de grandes quantités de drogue (plusieurs dizaines voire centaines de kilos) transitent en revanche par la Polynésie française, à destination des marchés plus importants que représentent l'Australie ou la Nouvelle-Zélande.

<sup>12</sup> *Tahiti Infos*, 7 mars 2021, « 1,5kg d'ice saisi dans un container au port de Papeete ».

- **Cas 1 - Petits entrepreneurs en importation** : Se rendre aux États-Unis pour importer de l'ice peut être un moyen pour se lancer dans le trafic et obtenir rapidement d'importantes sommes d'argent. Certaines importations sont ainsi le résultat d'initiatives individuelles.
- **Cas 2 : Importateurs spécialisés** : Le voyage peut également être assuré par des « importateurs spécialisés » : ces trafiquants travaillent en partenariat avec un ou plusieurs grossistes (voir section ci-dessous) chargés de la vente, tandis qu'eux-mêmes se spécialisent dans l'importation, souvent grâce à une activité professionnelle impliquant de fréquents allers-retours aux États-Unis (par exemple guide touristique, personnel d'une compagnie aérienne ou gérant d'une société d'import).
- **Cas 3 – Recours à un voyageur subalterne** : Les importateurs font parfois appel à des tiers pour faire le voyage. Ils financent et organisent alors l'importation, mais sous-traitent le voyage, notamment lorsqu'ils ne peuvent pas le réaliser eux-mêmes en raison de précédentes condamnations. Cette stratégie leur permet également de limiter les risques d'arrestation aux États-Unis, particulièrement redoutée par les trafiquants (les conditions de détention y sont réputées mauvaises et l'éloignement rend les visites familiales au parloir impossibles). Les importateurs partagent alors la quantité importée ou les bénéfices réalisés avec le voyageur, ce qui peut permettre à ce dernier une accélération de sa carrière de trafiquant.
- **Cas 4 – Recrutement d'une mule** : Nous nommons ici « mule » les voyageurs payés pour transporter de la drogue (bien que cette dénomination soit parfois utilisée par les trafiquants de façon plus large, pour désigner tous les voyageurs). Les mules sont souvent choisies dans l'entourage des importateurs. Il s'agit souvent de femmes, peu ou pas consommatrices (considérées comme plus fiables et moins susceptibles de faire l'objet d'une surveillance policière). La mule accepte d'importer de l'ice en échange d'une somme d'argent conséquente (généralement entre 1 et 2 millions de francs) bien que dérisoire au regard des bénéfices réalisés par les trafiquants (voir section 1.C). Les mules sont souvent accompagnées par l'importateur ou par une personne en laquelle celui-ci a confiance, qui organise et surveille le voyage et qui se charge de l'achat aux États-Unis. Les importateurs qui sont en contact avec des organisations criminelles aux États-Unis recrutent parfois des mules sur place, lesquelles peuvent être payées moins cher (500 000 à 1 million de francs).

Ces différents cas de figure sont bien entendu schématiques et n'épuisent pas l'ensemble des configurations possibles pour l'organisation des importations. Pour donner un exemple, une affaire récemment jugée a révélé un projet d'importation d'ice via une commande sur le *darknet* (donc sans voyage). Par ailleurs, il n'est pas rare que les voyageurs soient accompagnés par des complices, qui peuvent avoir des rôles variés (chauffeur, garde du corps, leurre pour la douane, etc.).

La diversité des modalités d'importation permet de souligner à quel point les réseaux de trafic d'ice sont hétérogènes. En règle générale, **le trafic d'ice en Polynésie française est faiblement structuré**. Les différents acteurs agissent de façon relativement autonome, au gré d'alliances et de relations commerciales souvent instables. Ainsi, il n'existe pas d'organisation criminelle qui surplomberait le trafic. De 2016 à 2018 toutefois, l'organisation mise en place par Tamatoa Alfonsi au Mexique est tenue responsable de la majeure partie des importations (le

parquet estime les quantités importées par ce réseau à une quarantaine de kilos). S'il y avait donc une filière d'importation structurée pendant cette période, l'écoulement du produit sur le territoire était quant à lui assuré par plusieurs réseaux autonomes. En règle générale, les trafiquants semblent agir de façon relativement indépendante les uns des autres, sans concertation particulière et sans que soient mises en place des règles informelles de régulation ou d'organisation du trafic.

## B. La revente sur le territoire polynésien

Il existe une grande hétérogénéité parmi les trafiquants impliqués dans la vente d'ice sur le territoire : leur rôle, leur place dans le trafic et leur situation varie. Entre l'importateur et le simple consommateur, il y a généralement entre deux et quatre intermédiaires. Pour donner une idée des différents rôles possibles, nous pouvons définir quatre catégories de vendeurs intermédiaires :

- **Les « grossistes »** achètent l'ice aux importateurs en grandes quantités (au moins cinquante grammes) et la revendent par paquets de dix grammes au minimum.
- **Les « semi-grossistes »** achètent l'ice par paquets de dix grammes et la revendent au gramme ou au demi-gramme.
- **Les « détaillants »** achètent l'ice au gramme ou au demi-gramme et la revendent en petites doses (dixième ou vingtième de gramme).
- **Les « revendeurs »** achètent plusieurs petites doses d'ice et les revendent afin d'en avoir une gratuite. Parce que leur objectif est le plus souvent de financer leur consommation, les trafiquants les considèrent comme des « consommateurs », bien qu'ils soient dans les faits également vendeurs.

Bien entendu, les rôles ne sont pas toujours aussi schématiques. Certains trafiquants achètent par exemple l'ice par paquets de plusieurs grammes et la revendent directement au détail. De plus, ces différents rôles peuvent être occupés par les mêmes personnes, qui font varier le prix en fonction de la quantité demandée par le client. Le circuit de vente de l'ice ne passe donc pas systématiquement par tous ces intermédiaires. Les consommateurs réguliers peuvent entrer en contact avec un « semi-grossiste » et ainsi obtenir des prix plus intéressants. Les trafiquants peuvent d'ailleurs jouer le rôle d'intermédiaires et toucher une commission pour la mise en relation d'un client et d'un vendeur. Ajoutons que les trafiquants s'entourent souvent de ce qu'ils appellent des « travailleurs » qui peuvent avoir des rôles divers : livreurs, ouvriers de conditionnement, goûteurs, nourrices (chargées de garder la drogue), chauffeurs, gardes du corps, rabatteurs, guetteurs, etc.

Les transactions d'ice, à chacun de ces échelons, peuvent passer par deux modes de vente distincts :

- **L'achat comptant** : l'acheteur débourse la somme nécessaire à l'achat de l'ice.

• **Le dépôt-vente** : le trafiquant confie une cargaison d'ice à celui qui devient alors « son » vendeur, lequel devra lui ramener une somme d'argent définie à l'avance une fois la vente effectuée. Le vendeur peut généralement tirer une marge lors de la revente du produit. De plus, il reçoit souvent une part gratuite en plus de l'ice à revendre. Un trafiquant explique par exemple dans l'extrait ci-dessous comment fonctionne ce système :

*Extrait n°3 : Ari, détenu pour trafic*

*Le dépôt, normalement, avec les copains, c'était cinq-un, dix-deux. Tu vends les cinq grammes, tu as un gramme pour toi. Dans les cinq grammes par exemple, s'il te dit de ramener cent mille sur le gramme, il faut que tu ramènes cinq cents [mille]. Toi tu peux faire ta marge, tu peux les vendre à cent-vingt ou cent-quarante. Tu gagnes les vingt mille ou quarante mille en plus, plus tes deux grammes. Pourvu que tu ramènes le quota du boss. Le reste, c'est pour toi. Une fois que c'est complet, y a pas à s'inquiéter. Des fois, c'est pas complet, tu es obligé de compléter... après c'est rebelote. Moins tu as de clients, plus tu fumes. Plus t'as de clients, moins tu fumes, plus tu ramènes les sous.*

Cette organisation du trafic n'a rien d'original : elle reproduit les pratiques en vigueur dans le commerce légal. Le dépôt-vente est fréquent à tous les échelons de la vente d'ice (du grossiste au revendeur). La popularité de ce système s'explique par la difficulté des trafiquants à économiser suffisamment pour pouvoir acheter comptant, en raison du prix très élevé de l'ice et du fait que les vendeurs soient souvent des consommateurs. Comme mentionné dans l'extrait ci-dessus, ils ont tendance à consommer tout ou une bonne partie de l'excédent, plutôt que d'en tirer un bénéfice qui leur permettrait à terme d'économiser suffisamment pour pouvoir investir. Acheter comptant permet pourtant d'obtenir de meilleurs prix, mais aussi de se défaire du rapport de pouvoir que le système du dépôt-vente instaure entre l'acheteur et le vendeur.

L'ice peut être vendue dans des « *spots* », c'est-à-dire des lieux connus des consommateurs où des vendeurs sont présents en permanence. Il s'agit en fait généralement de lieux de vente de paka, mais nombre d'entre eux proposent aussi de l'ice. Les *spots* ciblent tout particulièrement les consommateurs qui cherchent des petites doses. La plupart des transactions d'ice, en particulier pour des quantités plus importantes, se passent en dehors de ces lieux de vente : certains trafiquants effectuent des livraisons à domicile, d'autres invitent les consommateurs à venir chez eux ou dans des appartements ou chambres d'hôtel louées à cet effet. Le téléphone demeure le moyen de contact privilégié pour la mise en place des transactions, et ce malgré la mise en place d'écoutes téléphoniques par les forces de l'ordre<sup>13</sup>.

---

<sup>13</sup> L'usage des réseaux sociaux reste secondaire, ce qui s'explique par le fait que seule une minorité des Polynésiens ont un accès régulier à l'Internet mobile. Voir à ce sujet : Direction générale de l'économie numérique, 2017, « Les usages du numérique dans les ménages en Polynésie française », rapport d'étude.

## C. Le prix de l'ice

Il est impossible de définir précisément combien coûte l'ice, tant le prix est variable en fonction de la période, du lieu de vente, de la place des acheteurs dans le réseau et de la quantité achetée. L'unité de mesure utilisée par les consommateurs et trafiquants lorsqu'on leur demande quel est le prix de l'ice sur le marché est celle du prix pour l'achat d'une quantité d'un gramme à Tahiti. Sur cette base, il est possible de décrire l'évolution des prix de l'ice au fil des ans : au début des années 2000, l'ice était vendue autour de 60 000F le gramme (500€). À la fin des années 2000, les prix ont fortement augmenté puisque le gramme vendu à l'unité valait environ 100 000F. La progression des prix continue dans les années 2010 : dans la première moitié de la décennie, le gramme coûte environ 120 000F. Depuis 2018, le gramme se monnaie plutôt à 140 voire 160 000F (1330€). Il semblerait que le prix ait même dépassé ce montant pendant le confinement et jusqu'à la reprise des vols internationaux. Si la tendance globale est donc à la hausse, le prix de l'ice peut être amené à fluctuer au cours d'une année et selon les réseaux : les opportunités d'acheter bien en dessous des prix du marché ne sont pas rares.

**L'ice coûte donc aujourd'hui deux à trois fois plus cher qu'il y a vingt ans**, alors que les prix aux États-Unis sont stables : la plupart des importateurs disent avoir payé entre 1000 et 3000F le gramme, pour un achat de quelques centaines de grammes. Ce tarif est supérieur aux prix relevés par les autorités américaines<sup>14</sup>. Plusieurs importateurs déclarent pourtant avoir acheté l'ice plus cher (autour de 10 000F le gramme), en particulier ceux qui se fournissent auprès de contacts polynésiens installés aux États-Unis, qui profitent de leur connaissance du prix de l'ice sur le marché à Tahiti pour réaliser des marges supérieures à celles en vigueur sur le marché américain. L'ice coûte également autour de 10 000F le gramme à Hawaï. Quoi qu'il en soit, la hausse du prix de l'ice sur le territoire polynésien s'explique probablement avant tout par la demande croissante de la part des consommateurs et par l'absence de saturation de l'offre, notamment en raison de la répression (saisies, démantèlement des réseaux, etc.). Aucun trafiquant rencontré n'a jamais fait état de difficultés pour écouler sa marchandise, mis à part au début des années 2000, époque où l'ice était peu connue et où les clients lui préféraient la cocaïne.

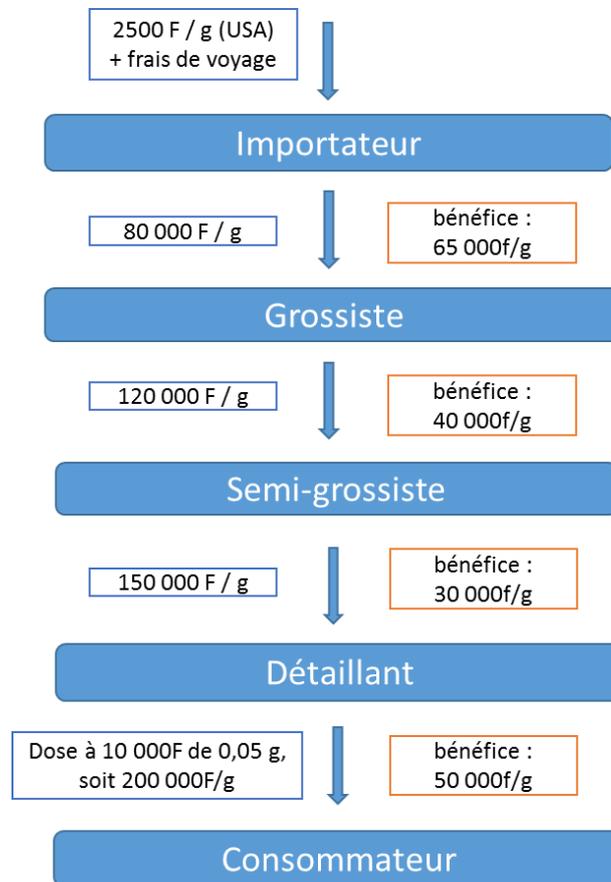
Si le gramme se monnaie aujourd'hui autour de 140 000 à 160 000F, ce tarif correspond au prix moyen pour l'achat d'une quantité d'un ou deux grammes, pour un consommateur ou un détaillant qui s'adresse à un semi-grossiste. Mais l'ice peut être vendue beaucoup moins ou beaucoup plus cher en fonction du lieu (plus les îles sont éloignées de Tahiti, plus l'ice y est chère – lorsqu'il y en a) et surtout en fonction de la quantité vendue et des contacts dont

---

<sup>14</sup> En 2017-2018, le gramme se monnayait entre 10 et 50\$ (1000 à 5000F) sur le marché californien, et l'ounce (28,3 grammes) entre 150 et 300\$, soit environ 550 à 1000F le gramme. Source : Central Valley California High Intensity Drug Trafficking Area, 2019, « Methamphetamine: California's Persistent Drug Threat », accès : <https://dhs.saccounty.net/BHS/Documents/SUPT/Methamphetamine/Coalition-2019/MA-ADS-2019-08-05-Meth-Coalition--HIDTA-Director-presentation.pdf>; consulté le 22 juillet 2021

dispose l'acheteur. L'illustration ci-dessous décrit une situation théorique, à partir du recoupement d'informations issues de plusieurs entretiens et dossiers judiciaires :

*Figure 2 : Exemple théorique d'un circuit de vente d'ice*



Le trafic d'ice est donc extrêmement lucratif, en particulier pour ceux qui en importent. Comme indiqué dans la section précédente, l'ice ne passe pas systématiquement par tous les échelons indiqués sur l'illustration : en particulier, les importateurs vendent souvent en « semi-gros » (par paquets de 10 grammes par exemple), ce qui leur permet de réaliser un bénéfice supérieur. En règle générale, ils revendent l'ice entre 30 et 50 fois plus cher qu'ils ne l'ont achetée aux États-Unis. Pour donner un exemple, un trafiquant rencontré explique avoir importé 200 grammes, qu'il a revendu à 100 000F le gramme, soit un total de 20 millions, donc un bénéfice minimal de 18 millions de francs (158 000€) si on déduit le prix d'achat de l'ice, le billet d'avion et les sommes dépensées lors du voyage.

**Les bénéfices réalisés sont moindres pour les vendeurs situés plus bas dans la hiérarchie des trafiquants.** Si les détaillants réalisent un bénéfice au gramme particulièrement élevé (autour de 50 000F s'ils achètent l'ice par gramme, mais potentiellement beaucoup plus s'ils peuvent économiser et l'acheter en semi-gros), leur bénéfice net est moindre : il leur faut en effet beaucoup plus de temps et de travail pour vendre l'ice par petites doses (1/10<sup>e</sup> ou 1/20<sup>e</sup> de gramme). C'est la raison pour laquelle ils s'entourent souvent de « revendeurs », à qui ils

offrent par exemple une dose s'ils parviennent à en vendre cinq : leur bénéfice au gramme est donc inférieur, mais les quantités écoulées sont multipliées.

Tout en bas de l'échelle, les consommateurs qui achètent l'ice par petites doses ne savent pas toujours précisément ce qu'elles contiennent. Si dans les années 2000, il semble que l'ice se vendait avant tout par gramme, demi-gramme (nommé « demi » ou « *afa* ») ou quart de gramme (nommé « zéro vingt-cinq », pour 0,25), la dose la plus fréquemment vendue est aujourd'hui le « *ten* », parfois nommée le « *dix* », qui vaut 10 000F. Le prix du *ten* est stable depuis sa popularisation à la fin des années 2000 ; en revanche, la quantité qu'il contient n'a cessé de baisser avec la hausse du prix de l'ice. Lors de son apparition, le *ten* contenait probablement autour de 0,08g (soit 120 000F à 130 000F le gramme). Le *ten* est aujourd'hui réputé contenir 0,5g (soit 200 000F le gramme), mais il semble qu'il n'est pas rare qu'il en contienne plutôt 0,4g, voire moins. Dans la rue et pour les consommateurs novices (qui ne disposent ni de balance électronique ni d'expérience pour juger de la quantité qu'ils achètent), **l'ice peut ainsi se monnayer à plus de 250 000F le gramme** (plus de 2000€).

Un dernier paramètre devrait être pris en compte pour qualifier le prix de l'ice : celui de la qualité (c'est-à-dire le pourcentage de méthamphétamine pure). Peu d'informations sont cependant disponibles à ce sujet : les analyses toxicologiques, qui sont menées en métropole, sont loin d'être systématiques et les résultats sont rarement cités lors des audiences. Celles qui ont pu être consultées indiquent que **la qualité de la méthamphétamine vendue en Polynésie française est très variable**. Les consommateurs et trafiquants confirment d'ailleurs ce constat, jugeant de la qualité de l'ice en fonction des effets qu'elle leur procure. Si la qualité est un argument pour la négociation des prix, en particulier pour l'achat en grandes quantités, elle ne semble cependant jouer qu'un rôle marginal dans la définition des prix de l'ice sur le marché, puisque même l'ice de mauvaise qualité trouve facilement des clients.

#### **Encadré 1 : L'ice de fabrication locale**

En 2019, deux laboratoires d'ice ont été démantelés en Polynésie française, faisant craindre la prolifération de filières de production locale. En outre, la presse a récemment révélé la saisie d'un catamaran sur lequel de l'ice était fabriquée dès 2017. Si on en croit les autorités judiciaires, ce phénomène demeure cependant épisodique et marginal en termes de quantités produites. Comme l'assure un magistrat, « *s'il y avait un vrai labo ici, ça se saurait* ». Les entretiens menés avec les trafiquants suggèrent en effet que fabriquer de l'ice s'avère plus complexe qu'en importer, pour trois principales raisons : 1. la difficulté à se procurer les produits nécessaires pour la fabrication (la vente de certains produits essentiels étant interdite ou réglementée) ; 2. la nécessité de disposer d'un lieu adéquat et discret ; 3. les compétences nécessaires pour réaliser le procédé chimique. L'ice issue des laboratoires polynésiens qui ont été démantelés était d'ailleurs réputée de piètre qualité par les consommateurs. Dans l'un des deux laboratoires, des analyses toxicologiques ont révélé que la drogue qui y était produite comportait des « teneurs très faibles ou modérées » en méthamphétamine pure. Pour ces différentes raisons, la fabrication locale n'attire pas

particulièrement les trafiquants. La possibilité de fabriquer l'ice artisanalement (en quantités limitées) peut toutefois être intéressante pour des consommateurs qui souhaitent réduire les coûts de leur consommation et éventuellement tirer des bénéfices sans se lancer dans le trafic international, comme c'était le cas pour les laboratoires qui ont été démantelés.

## 2. Les trafiquants

### A. Caractéristiques sociodémographiques des trafiquants

Qui trafique de l'ice ? Pour décrire les caractéristiques sociodémographiques des trafiquants, cette section s'appuie sur une base de données constituée à partir des dossiers judiciaires des personnes poursuivies pour trafic d'ice. La base de données contient l'intégralité des dossiers des personnes jugées en 2019 et au premier semestre 2020 par le tribunal correctionnel (toutes procédures confondues), ainsi que ceux des personnes poursuivies suite à l'ouverture d'une information judiciaire en 2016, 2017 et 2018<sup>15</sup>. Elle contient des informations sur 267 personnes poursuivies pour trafic d'ice (quel que soit le motif : importation, détention, vente et cession, blanchiment, complicité, etc.). Bien qu'on ne puisse pas affirmer que les personnes arrêtées soient représentatives des trafiquants actifs, cette base de données permet de tirer quelques enseignements sur les caractéristiques des personnes impliquées dans le trafic<sup>16</sup>.

En premier lieu, il s'agit très majoritairement d'hommes : **82% des personnes poursuivies sont des hommes**. Le rôle des femmes dans le trafic, par ailleurs, n'est pas équivalent à celui des hommes : elles sont plus souvent poursuivies pour importation ou complicité d'importation (58% de femmes sont poursuivies pour ce motif, contre 40% des hommes) ainsi que pour blanchiment (13% des femmes contre 5% des hommes). La lecture des dossiers indique qu'elles sont moins souvent impliquées que les hommes dans les activités de vente et que leur rôle dans le trafic est souvent moindre que ces derniers. Beaucoup d'entre elles comparaissent d'ailleurs avec leurs compagnons, lesquels sont présentés dans les dossiers comme étant à l'initiative du trafic. Bien que cette situation soit clairement minoritaire, il arrive cependant que des femmes soient à la tête de réseaux d'importation et/ou de vente.

---

<sup>15</sup> Les documents consultés sont : 1) les jugements du tribunal correctionnel et 2) les réquisitoires définitifs des dossiers d'information. Les jugements antérieurs à 2019 ayant été envoyés aux archives, seuls les dossiers d'information ont pu être traités pour les années précédentes.

<sup>16</sup> Notons que les petits trafiquants sont légèrement sous-représentés dans cette base de données parce qu'ils échappent parfois aux jugements correctionnels : s'ils sont arrêtés en possession de petites quantités, des mesures d'alternative aux poursuites peuvent être mises en place, lesquelles ne sont pas recensées ici. Ce type de procédure est cependant minoritaire, quoique de plus en plus fréquent, pour les affaires d'ice.

La base de données contient également des informations sur l'âge des personnes poursuivies.

**Tableau 3 : Année de naissance des personnes poursuivies pour trafic (N=267)**

Année de naissance	
Années 1950	3%
Années 1960	12%
Années 1970	25%
Années 1980	40%
Années 1990	20%
<b>Total général</b>	<b>100%</b>

L'âge moyen des personnes poursuivies est de 39 ans, et 70% d'entre elles ont entre 25 et 45 ans. Les moins de 25 ans ne représentent que 6% des personnes poursuivies. **Le trafic n'est donc pas particulièrement une affaire de « jeunes »**. Du côté des mineurs, en particulier, aucun jeune suivi par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) ces dernières années n'était poursuivi pour une affaire d'ice, comme l'explique une cadre de cette institution : « *on est sans arrêt questionnés sur l'ice, on veut nous faire dire que les jeunes prennent de l'ice. Mais dans nos procédures avec le Parquet, on n'a pas d'ice* ». Les jeunes (mineurs ou non) sont en revanche fréquemment poursuivis pour trafic de cannabis.

Les données indiquent par ailleurs que la répartition des trafiquants sur le territoire est très inégale.

**Tableau 4 : Lieu de naissance et résidence actuelle des personnes poursuivies pour trafic (N=267) et répartition géographique de la population polynésienne**

	Lieu de naissance des trafiquants	Résidence actuelle des trafiquants	Répartition de la population polynésienne (données INSEE 2017)
Tahiti : zone urbaine <sup>17</sup>	73%	69%	45%
Tahiti : zone rurale	6%	20%	24%
Iles Sous-le-Vent	7%	5%	13%
Moorea	2%	3%	6%
Autres archipels	1%	0%	12%
France métropolitaine	6%	0%	-
Nouvelle Calédonie	2%	0%	-
Etranger	3%	1%	-
Non renseigné	-	2%	-
<b>Total général</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Notons que le lieu de naissance est influencé par la répartition des structures de santé (nombreuses sont les mères qui accouchent à Tahiti bien qu'elles habitent une autre île). De plus, la résidence déclarée aux autorités judiciaires n'est pas systématiquement le lieu de

<sup>17</sup> Zone comprise entre Punaauia et Mahina (inclus).

résidence habituel de la personne poursuivie (pour donner un exemple, un trafiquant habitant chez sa conjointe peut déclarer comme lieu de résidence le domicile de ses parents). Ces données comportent donc une certaine part d'imprécision. Quoi qu'il en soit, elles indiquent que les trafiquants vivent très majoritairement à Tahiti, en particulier dans la zone urbaine, et dans une bien moindre mesure dans les autres îles de l'archipel de la Société. Ces résultats ne peuvent s'expliquer uniquement par la plus forte intensité de l'activité policière à Tahiti : les éléments disponibles sur la répartition géographique de la consommation (cf. partie II, 1.C) confirment que **le trafic d'ice est concentré dans la zone urbaine de Tahiti**, bien qu'il commence à se diffuser dans d'autres îles, en particulier les plus peuplées et les plus accessibles depuis Tahiti (Moorea et les Iles Sous-le-Vent).

Dans 130 dossiers (60% du total), la profession des personnes poursuivies est indiquée et a pu faire l'objet d'une classification selon la grille des catégories socio-professionnelles de l'INSEE<sup>18</sup>.

**Tableau 5 : Catégorie socio-professionnelle des personnes poursuivies pour trafic (N=130)**

Catégorie socio-professionnelle	
<b>Agriculteurs exploitants</b>	4%
<b>Artisans</b>	5%
<b>Commerçants et chefs d'entreprise</b>	9%
<b>Cadres et professions intellectuelles supérieures</b>	1%
<b>Professions intermédiaires</b>	6%
<b>Employés</b>	19%
<b>Ouvriers</b>	8%
<b>Sans emploi</b>	45%
<b>Retraités</b>	3%
Total général	<b>100%</b>

Presque la moitié des personnes poursuivies n'ont pas d'emploi parallèlement à leur activité dans le trafic de drogue. Cette situation recouvre des réalités assez contrastées, mises en lumière par l'examen qualitatif des dossiers : dans la majorité des cas, il s'agit de trafiquants issus des classes populaires en situation de précarité professionnelle. Mais il arrive également que les trafiquants perdent leur emploi en raison de leur addiction ou de leur participation au trafic (par exemple suite à une première arrestation) ou qu'ils le quittent volontairement. Parmi les personnes poursuivies qui déclarent une profession, la majorité appartient aux classes populaires (notamment employés : 19% ; ouvriers : 8%). Une proportion non négligeable des personnes poursuivies pour trafic, cependant, fait partie des classes moyennes et (dans une moindre mesure) supérieures : 6% ont une « profession intermédiaire » (par exemple : instituteurs, infirmières, techniciens) et 9% sont commerçants ou chefs d'entreprises. Seul un prévenu occupe une position de cadre (officier de la marine

---

<sup>18</sup> Quelques professions indiquées n'ont pas pu être prises en compte dans l'analyse en raison de leur imprécision (par exemple : « patenté »).

marchande). Si la majeure partie des effectifs de trafiquants se trouvent donc parmi les classes populaires, cette population se caractérise aussi par son importante hétérogénéité. De fait, l'examen qualitatif des dossiers ainsi que les témoignages recueillis auprès des trafiquants révèlent l'existence de parcours contrastés.

## B. Des parcours contrastés

L'analyse de l'ensemble des témoignages recueillis auprès de trafiquants, de leurs proches ou de professionnels qui les suivent permet de relever des contrastes et des similitudes dans les parcours des trafiquants. En premier lieu, l'analyse de leurs débuts dans le trafic d'ice, c'est-à-dire des raisons pour lesquelles ils ont commencé à trafiquer et la façon dont ils s'y sont pris, fait apparaître deux types de carrières distincts.

**1. Les carrières « toxicomaniaques ».** Les trafiquants qui ont un type de carrière que l'on nommera ici « toxicomaniaque »<sup>19</sup> sont ceux qui entrent dans le trafic pour satisfaire leur addiction. Lorsque leurs revenus deviennent insuffisants pour financer leur consommation (parce qu'ils ont peu de revenus et/ou parce qu'ils consomment beaucoup), ces consommateurs se mettent à revendre dans l'objectif de financer leurs doses.

### *Extrait n°4 : Felix, détenu pour trafic*

- Felix : Dès que tu fumes une taffe de l'ice, tu tombes accro tout de suite. Bon, après, le prix c'est tellement cher, pour pouvoir fumer, ça nous suffit pas des petites doses. Des vingt mille et tout ça, pour nous, c'est même pas pour la petite dent, quoi. Tu vois ? On n'a pas assez quoi. Parce qu'on a l'habitude de fumer tous les jours. Parce que nous après on bosse, tu vois, on faisait le tri des perles, on faisait des colliers, on bossait jusqu'à tard. On avait tellement de travail que ça nous boostait. Donc on achetait d'abord plutôt pour notre consommation, mais après tellement c'est cher, des fois on se cotise. Parce que un gramme à cent quarante mille, nous on le fume par jour, hein. Donc on se met à deux, soixante-dix mille chacun. Et à la fin, bon, on a envie de récupérer nos sous pour pouvoir en acheter encore, parce qu'on n'a pas assez. Peut-être, sur un gramme, on peut faire cent cinquante, donc on vend au moins pour trois sachets pour pouvoir se racheter un encore. Donc c'est plutôt juste pour pouvoir se payer notre consommation, quoi.

- Enquêtrice : Donc vous vendiez, mais c'était pas pour faire de l'argent ?

- Felix : C'était pas vraiment pour faire de l'argent parce que nous on avait déjà un métier qui nous rapportait des sous. Dans les perles, on gagnait bien notre vie. Au contraire, on a perdu, on a beaucoup perdu. Depuis on est dans l'ice, on a tout perdu, même. C'est ça, la fin, avec l'ice, tu vas tout perdre à la fin.

Comme dans l'exemple ci-dessus, il peut s'agir de personnes insérées socialement, issues des classes moyennes voire supérieures, qui achetaient au départ l'ice avec leurs salaires.

---

<sup>19</sup> L'utilisation de ce terme renvoie à son usage médical : il désigne les personnes ayant développé une dépendance à une substance psychoactive, en l'occurrence l'ice. Comme toutes les pathologies, les conséquences de la toxicomanie pour les personnes qui en souffrent sont d'autant plus importantes qu'elles la reconnaissent (voire la revendiquent) et qu'elles sont considérées comme toxicomanes par leur entourage et/ou des acteurs institutionnels.

Beaucoup de consommateurs-revendeurs sont également issus de milieux populaires, mais rares sont ceux qui prospèrent dans le trafic. Comme indiqué dans la section suivante, l'addiction constitue en effet un frein majeur dans la carrière des trafiquants, et seuls ceux qui disposent de ressources (économiques ou sociales) parviennent à prospérer dans le trafic malgré l'addiction. Pour s'assurer d'un approvisionnement stable en ice, les consommateurs-revendeurs qui en ont la possibilité ont en effet tendance à investir pour acheter de l'ice moins cher en plus grandes quantités, voire à en importer par eux-mêmes. À moins qu'ils ne parviennent à sortir de l'addiction, ces trafiquants entrent dans ce que l'un d'entre eux nomme une « spirale infernale » : plus ils gravissent les échelons dans le trafic, plus ils peuvent consommer et plus ils gagnent d'argent, ce qui les incite souvent à poursuivre dans cette voie.

**Exemple** : l'histoire de Heimanu

Heimanu a une quarantaine d'années, il est issu d'un milieu favorisé (père infirmier, mère professeure des écoles). Alors qu'il travaillait en tant que steward, et suite au décès brutal de sa mère, il teste l'ice une première fois avec un ami et devient selon ses mots « tout de suite accro ». Il habitait alors à Hawaï où l'ice coûte relativement peu cher. Quand il revient vivre à Tahiti quelques années plus tard, son salaire ne lui suffit plus à payer ses doses. Il se met alors à revendre une partie de l'ice qu'il achète pour amortir le coût. À partir de 2013, il ramène de l'ice de Hawaï et des États-Unis, où il se rend régulièrement dans le cadre de son emploi de steward. L'objectif est avant tout de payer sa consommation et celle de ses amis, à qui il en revend à un prix défiant toute concurrence (50 000F/g). Les nombreuses sollicitations de ses amis l'incitent à ramener des quantités de plus en plus importantes et à monter les prix, ce qui lui permet de s'enrichir et d'investir dans une société. Suite à une première arrestation, il fait huit mois de prison en préventive avant d'être relâché dans l'attente de son procès. Il perd alors son emploi, mais continue à consommer. Ne pouvant plus se rendre lui-même aux États-Unis, il se lie avec un importateur dont il devient le grossiste. Trois ans plus tard, il est arrêté de nouveau alors que la peine précédente n'a pas encore été jugée. Il est actuellement en prison.

**2. Les carrières « commerciales »** : les trafiquants qui suivent une carrière que l'on nommera « commerciale » se lancent quant à eux dans le trafic dans le principal objectif de gagner de l'argent. Ils sont généralement issus des classes populaires. Ces trafiquants ne sont pas toujours consommateurs, bien que leur accès permanent au produit les rende assez enclins à développer une addiction. **Trafiquer de l'ice leur permet surtout de sortir d'une situation économique difficile, parfois de sortir de la misère.** On trouve notamment dans cette catégorie tous les vendeurs de paka qui se mettent à vendre de l'ice pour augmenter leurs revenus.

***Extrait n°5** : Maui, détenu pour trafic*

*- Enquêtrice : Et comment tu t'es retrouvé à vendre alors, si t'en fumais pas ?*

*- Maui : C'est mon parcours de vie. Jeune, on m'a laissé, c'est mes parents. Je me suis retrouvé avec rien. J'avais douze ans, mes parents se sont séparés. Quand mon papa a*

*laissé ma mère, ça l'a affectée, elle a perdu la tête. Elle est devenue folle. Elle a quitté le foyer. Elle a dit qu'elle allait au magasin, elle est plus revenue. J'ai dû vivre seul avec mes trois petites sœurs. Une de trois ans, une de huit ans, une de dix ans, moi j'avais douze ans, alors. On vivait dans la maison familiale. C'est là que ça a commencé. J'ai essayé d'aller dans le droit [chemin]. Mais j'ai commencé à traîner avec les dealers, en bas, comme avec eux t'arrivais à avoir de l'argent. T'étais un genre d'esclave, on t'envoie là-bas, là-bas... J'ai commencé comme ça. J'ai travaillé un peu pour tout le monde. Après, ils avaient confiance, comme je fume pas, ils laissaient un peu leur drogue avec moi à la maison, et c'est moi qui portait au spot de deal. Comme ça, quand les gendarmes viennent, comme j'étais jeune, ils font pas attention à moi. Quand il fallait courir, je cours. J'ai commencé comme ça. À quinze ans, j'ai commencé à dealer.*

*- Enquêtrice : Et tu dealais juste de l'ice, ou du paka aussi ?*

*- Maui : Paka d'abord. Après c'est parti sur la ice. Dealer du paka, c'était dur au début. C'était dur de vendre, parce que il y a la loi du plus fort. Si t'étais un petit, le client il vient, le gros il vient, il te vole ton client. C'était dur de vendre d'abord. Après, tu commences, tu continues, tu continues. Après tu dois des sous. Parce tu gagnais rien, tu utilisais les sous des boss pour pouvoir manger. Après tu leur devais. Après tu vas travailler pour un autre, pour rembourser l'autre. Ça fait que ça. Après, là, j'ai commencé l'ice. [...] Moi, j'ai vécu des moments difficiles dans la vie. Surtout avec mes petites sœurs. J'ai toujours leur regard, l'image de leur regard dans ma tête. Quand elles avaient besoin de sous, besoin de leur papa et tout. Quand t'es malade, t'as pas de parents. T'as mal aux dents, t'as pas tes parents, tu dois souffrir seulement à la maison.*

Dans ce type de carrières, on trouve à la fois des jeunes qui n'ont jamais travaillé et qui n'ont aucune perspective professionnelle sinon dans la vente de drogue (par exemple lorsqu'il s'agit de la principale activité économique de leur famille), mais aussi des chefs de famille qui se décident à trafiquer lorsqu'un accident de la vie (décès d'un membre de la famille, perte d'un emploi, etc.) plonge la famille dans la précarité économique. On peut également situer à la marge de cette catégorie les personnes issues de milieux plus favorisés qui se lancent dans le trafic pour rembourser leurs dettes ou sauver leurs entreprises. Ces trafiquants ont les ressources nécessaires pour accéder directement à des positions importantes dans le trafic d'ice (importateur ou grossiste), contrairement à ceux de milieux plus populaires qui grimpent progressivement dans la hiérarchie du trafic.

Si les trafiquants ayant des carrières de type commercial sont les plus enclins à arrêter le trafic volontairement (une fois leur objectif financier atteint), les revenus astronomiques permis par le trafic et la reconnaissance sociale qu'ils en tirent les dissuadent souvent d'abandonner le trafic.

#### **Exemple : l'histoire de Fabrice**

Fabrice a 42 ans. Issu d'un milieu populaire, il a quitté l'école au niveau BEP. Il habite avec sa femme et ses deux enfants dans une maison appartenant au cousin de sa femme, dans laquelle vivent trente personnes dans une grande promiscuité. Un emploi stable d'ouvrier

qu'il a gardé pendant une quinzaine d'années lui a permis d'acheter un terrain sur lequel il projetait de construire une maison pour sa famille dès qu'il en aurait les moyens. Il y a quatre ans environ, il a perdu cet emploi en raison des difficultés rencontrées par l'entreprise. Ne parvenant pas à retrouver un emploi stable, Fabrice a rencontré d'importantes difficultés financières, d'autant plus que seuls deux des trente occupants de la maison travaillaient (lui et le propriétaire). Alors qu'il n'a jamais pris aucune drogue, il s'est rapproché de « copains » pour leur demander comment s'y prendre pour vendre de l'ice. Pendant deux ans, il a alors pris un rôle de détaillant : il achetait de l'ice auprès d'un « boss » et la conditionnait en petits sachets, qu'il confiait à des revendeurs. Le bénéfice était divisé entre Fabrice (en argent) et les revendeurs (en ice, qu'ils consommaient). Cette activité a permis à Fabrice de gagner beaucoup d'argent et ainsi de subvenir aux besoins du foyer et de mettre de l'argent de côté pour construire sa maison. Alors qu'il ne cessait de repousser son retrait du trafic bien qu'il ait déjà accumulé une somme considérable, il a été arrêté et condamné à cinq ans de prison. De plus, il s'est fait saisir non seulement tout l'argent amassé, mais également son terrain (pour rembourser son amende).

Comme toute typologie, cette distinction entre carrières « toxicomaniaques » et carrières « commerciales » est volontairement simplificatrice. Certains trafiquants se situent à la frontière entre les deux catégories : certains entrent dans le trafic dans le double objectif de financer leur consommation et se faire de l'argent. Cette typologie permet cependant d'expliquer l'hétérogénéité des profils de trafiquants qui se retrouvent au tribunal. Deux dimensions apparaissent ainsi déterminantes pour caractériser le parcours des trafiquants : leur objectif initial (payer leur consommation / gagner de l'argent) et les ressources à leur disposition pour atteindre cet objectif (cf. sous-section suivante). On retrouve ainsi ces deux types de carrières à tous les échelons du commerce d'ice, du détaillant à l'importateur. Les revendeurs, quant à eux, sont principalement des consommateurs qui n'ont pas vocation et/ou ne parviennent pas à faire carrière dans le trafic en raison de leur addiction (cf. section suivante).

Si les situations sociales des trafiquants et leurs modalités d'entrées dans le trafic sont donc assez contrastées, leurs trajectoires ont tendance à se rejoindre quand ils parviennent à prospérer dans le trafic : pour différentes raisons (les bénéfices générés ; la position sociale qu'ils acquièrent ; l'addiction et la perte de repères qu'elle provoque), ils ont tendance à poursuivre leur ascension dans la hiérarchie des trafiquants, en dépit des risques et alors même que leurs objectifs initiaux (en termes financiers ou au niveau de leur capacité à satisfaire leur addiction à long terme) sont très largement dépassés.

Un autre point commun entre ces deux types de carrières réside dans la faiblesse de la « socialisation délinquante »<sup>20</sup> telle qu'on peut l'observer dans d'autres contextes, notamment celui des quartiers métropolitains socialement ségrégués où certains jeunes

---

<sup>20</sup> Mauger Gérard, 2009, *La sociologie de la délinquance juvénile*, La Découverte.

trouvent dans les « bandes » délinquantes un cadre normatif et des repères concurrents à ceux de leur famille ou de l'école<sup>21</sup>. Si certains trafiquants d'ice en Polynésie française ont commencé leur carrière dans le milieu du trafic de cannabis, à leurs yeux et à ceux de leur entourage, ce commerce relève davantage de l'économie informelle que de la délinquance organisée. Contrairement à leurs homologues en métropole, les trafiquants de drogue en Polynésie française ne nourrissent pas de haine à l'égard de la Police ou de la Justice et ne valorisent pas particulièrement le caractère illégal de leurs activités. À moins d'avoir commis par ailleurs des vols, cambriolages ou arnaques, les trafiquants ne se considèrent d'ailleurs pas vraiment comme des délinquants, mais plutôt comme des drogués et/ou comme des entrepreneurs ayant choisi l'illégalité. **C'est probablement l'absence de socialisation délinquante qui explique ce que les fonctionnaires métropolitains considèrent comme de l'amateurisme de la part des trafiquants.** Les trafiquants polynésiens ont en effet la réputation d'être polis en garde à vue ; d'avoir tendance à reconnaître les actes qui leur sont reprochés (et même souvent à « tout raconter ») ; d'utiliser massivement les appels téléphoniques pour les transactions, bien que l'utilisation des écoutes téléphoniques par les forces de l'ordre soit de notoriété publique ; ou encore d'être peu préparés lors de l'organisation des importations.

De récentes affaires ont cependant dévoilé l'existence de réseaux plus structurés, qui indiquent une tendance à la professionnalisation des trafiquants au cours de leur carrière. La découverte de plus en plus fréquente d'armes à feu lors des saisies et la multiplication des témoignages d'agressions violentes dans le cadre du trafic font également craindre une criminalisation progressive du trafic. Pour autant – et il s'agit là d'une spécificité du trafic en Polynésie française – **la plupart des trafiquants ne paraissent pas vraiment en décalage avec les normes et valeurs en vigueur dans le reste de la société.**

### C. Expliquer les évolutions de carrière dans le trafic d'ice

L'ascension des trafiquants dans les réseaux de vente peut être fulgurante. L'histoire de Maui, l'enfant abandonné par ses parents à douze ans et se retrouvant dans la misère avec ses sœurs (extrait n°5) en constitue un bon exemple : d'abord *saira* [serviteur, homme à tout faire, subalterne] pour des dealers de paka, il devient vendeur au bout de quelques années. Alors qu'il s'apprête à acheter une voiture à un inconnu, celui-ci lui propose d'investir dans l'ice. Cette opportunité lui permet de s'enrichir rapidement et de financer une première importation à l'âge de vingt ans. Deux ans plus tard, il est à la tête d'un réseau stable et d'une petite fortune, avant de se faire arrêter à l'âge de vingt-trois ans. Tous les vendeurs d'ice, cependant, ne deviennent pas de grands trafiquants. Dans l'objectif de mieux comprendre le fonctionnement du trafic et les causes qui le favorisent, cette section détaille les ressources et les obstacles qui expliquent les évolutions de carrière des trafiquants.

---

<sup>21</sup> Mohammed Marwan, 2011, *La formation des bandes. Entre la famille, l'école et la rue*, Presses universitaires de France.

• **Ressources financières** : Le système de dépôt-vente (voir section 1.B) permet de se lancer dans le trafic d'ice sans investir d'argent. Un revendeur peut alors généralement gagner 10 000F lorsqu'il parvient à vendre six doses à 10 000F (« *tens* ») – à condition qu'il ne consomme pas lui-même la sixième dose. Dans ces conditions, à moins d'avoir beaucoup de clients réguliers et/ou de dépenser peu d'argent, il peut être assez laborieux pour les revendeurs d'économiser suffisamment pour investir dans une quantité plus importante (par exemple un *demi* à 70 000F, permettant de confectionner une douzaine de *tens* et donc de réaliser un bénéfice supérieur). Les trafiquants disposant d'un apport financier (revenus, économies, prêts, etc.) peuvent accéder directement à des positions plus rémunératrices, en achetant l'ice en moyennes ou grandes quantités, ou encore lorsqu'ils se lancent dans le trafic en finançant une importation.

• **Ressources relationnelles** : Se lancer et progresser dans le trafic d'ice suppose d'avoir des relations. Les trafiquants doivent gagner la confiance de fournisseurs pour obtenir de l'ice au meilleur prix possible. À moins d'organiser une importation – pour laquelle il est d'ailleurs utile de bénéficier de contacts aux États-Unis – l'ascension des trafiquants dans la hiérarchie dépend de leur capacité à devenir proches d'un *boss*.

*Extrait n°6 : Ari, détenu pour trafic*

*Au début, quand t'allais acheter à droite à gauche, t'es perdant. Mais une fois que tu as ton propre boss, c'est toi et lui, et là tu es gagnant. C'était l'objectif que je voulais, c'était avoir mon propre boss. [...] Moi je voulais avoir à moi au moins personnellement, un 500 grammes ou un bon kilo que pour moi, personnellement. C'était mon objectif, mais j'avais pas réussi à avoir ça. Mais j'avais au moins mon boss pour me ravitailler quand je voulais, n'importe quelle heure, n'importe quand.*

Il arrive fréquemment que les trafiquants aient des liens de parentés (fratrie, père et fils, cousins, etc.), ce qui s'explique à la fois par l'importance des relations familiales dans la vie sociale polynésienne, mais aussi par la nécessité pour les trafiquants d'avoir des relations de confiance avec leurs collaborateurs. Le trafic d'ice peut d'ailleurs être un commerce familial, comme l'explique cet enquêteur :

*Extrait n°7 : Gustave, ancien revendeur*

- *Enquêtrice* : Et comment tu t'étais retrouvé à vendre de l'ice ?

- *Gustave* : Je vendais le paka avant. Le cousin qui me donnait le paka pour que je vende, il m'a proposé si je voulais pas vendre de l'ice, parce que c'est plus rentable, j'ai accepté.

[...]

- *Enquêtrice* : Le spot où tu vends, c'est seulement ta famille qui vend là-bas, ou y'a d'autres dealers ?

- *Gustave* : Non, seulement ma famille. Il y a aussi un bingo et la buvette.

- *Enquêtrice* : Et ça fait longtemps que c'est un spot là-bas ?

- *Gustave* : Je pense que j'étais pas encore né [Gustave a 18 ans]. C'est un tonton qui organise. Il paye des gens pour chercher ailleurs, quand ça réussit il ramène, il coupe en petit, après c'est les cousins qui vendent. [...]

- *Enquêtrice* : Et tu penses qu'ils ont commencé quand, à vendre de l'ice ?

- *Gustave : Ça fait longtemps. Je me souviens, quand j'étais petit, ils me demandaient d'aller au magasin pour chercher des sachets [pour le conditionnement de l'ice].*

Les réseaux peuvent ainsi être structurés par les liens familiaux – dans cet exemple, la hiérarchie dans le trafic est calquée sur la place des différents membres dans la structure familiale.

- **Dispositions entrepreneuriales** : Gérer un commerce d'ice suppose par ailleurs certaines compétences d'un point de vue commercial, notamment pour la gestion de l'argent et pour les relations avec les autres trafiquants. Du point de vue financier, les trafiquants doivent parvenir à économiser pour gravir les échelons, il leur faut également faire des choix d'investissement et prendre des risques, ou encore gérer un système de dépôt-vente. De plus, gérer les relations avec les vendeurs et les acheteurs suppose des compétences de communication, de négociation et de gestion de conflits. Enfin, pour profiter pleinement des revenus du trafic sans faire naître de suspicions, ils doivent mettre en place des filières de blanchiment. Si ces compétences peuvent s'acquérir au fil du temps, notamment pour les trafiquants qui commencent leur carrière en tant que revendeurs de cannabis, avoir acquis dans le cadre scolaire, familial ou professionnel des dispositions à la gestion d'affaires commerciales est sans nul doute un atout.

- **L'addiction** : L'addiction constitue le principal obstacle pour les trafiquants. Les consommateurs-revendeurs qui n'ont pas de revenus conséquents par ailleurs, en particulier, ne parviennent quasiment jamais à gagner leur vie avec le trafic d'ice : ils ont tendance à consommer leur excédent et ne parviennent pas à gravir les échelons. L'addiction peut même empêcher les consommateurs de se lancer ou de poursuivre dans le trafic, même lorsqu'ils disposent de revenus par ailleurs :

*Extrait n°8 : Matahi, ancien consommateur*

*J'ai jamais réussi à dealer. J'achetais un gramme, je me disais « je vais couper en deux pour revendre une partie ». J'ai abandonné. Je savais que j'allais tout fumer. J'ai jamais réussi à dealer [rires]. T'as des gens avec ça ils y arrivent, mais moi non.*

L'addiction des trafiquants génère d'ailleurs de nombreux conflits lors des transactions en dépôt-vente : il est fréquent que les revendeurs consomment la part qu'ils étaient censés revendre. Ces conflits peuvent occasionner des violences et/ou provoquer l'exclusion des revendeurs.

*Extrait n°9 : Tamahere, détenu pour trafic*

*On me chargeait plus, comme je fumais trop, les boss me donnaient plus. Quand ils me donnaient, je fumais tout. C'est ça, accro...*

Une fois qu'ils ont acquis une position plus stable dans le trafic, l'addiction des trafiquants constitue un obstacle moins important puisque les marges qu'ils réalisent sont généralement suffisantes pour leur permettre de fumer autant qu'ils le souhaitent tout en réalisant des bénéfices. Pour autant, leur consommation d'ice a tendance à avoir un impact sur leur capacité de discernement et sur leurs relations avec leur entourage (voir partie II, section 3.C). Les trafiquants toxicomanes ont notamment tendance à prendre des risques

inconsidérés ou à développer des formes de paranoïa qui peuvent avoir des conséquences néfastes sur leur activité dans la vente de drogue.

- **La répression.** Le risque d'arrestation représente le principal obstacle auquel les trafiquants font face. Au-delà des peines auxquelles elles aboutissent, les arrestations ont pour conséquence une intensification de la surveillance dont les trafiquants font l'objet. Les risques qu'ils prennent sont donc dédoublés et certaines activités tel l'import leur deviennent inaccessibles. De plus, leurs revenus et leurs stocks d'ice sont en général intégralement ou partiellement saisis. Si la répression constitue donc le principal frein au trafic d'ice pour ceux qui se font arrêter, elle peut représenter une aubaine pour d'autres trafiquants. C'est notamment l'arrestation de tous les vendeurs de paka de son quartier qui a permis à Maui, le jeune trafiquant cité au début de cette section, de se faire une place dans le trafic :

*Extrait n°10 : Maui, détenu pour trafic*

*Après ces gars-là sont tombés, ces boss-là. Un jour, il y a eu une descente, on a tapé tout le monde. Après j'étais le seul sur le marché. J'ai commencé à avoir le monopole. Quand ces gens-là sont sortis, moi j'ai grandi. Après, c'est eux qui sont devenus mes sairs [serviteurs]. Ça a changé, bé. Ils ont travaillé pour moi.*

Pour conclure cette section, notons que la diversité des caractéristiques sociales et des motivations des trafiquants n'est pas en soi spécifique au trafic d'ice en Polynésie française<sup>22</sup>: au contraire, il semble que la plupart des marchés de vente de drogue soient animés à la fois par des consommateurs devenus trafiquants et par des entrepreneurs en trafic. De plus, les ressources et obstacles mentionnés ci-dessus n'ont rien d'original. Cependant, **le prix très élevé de l'ice en Polynésie française et l'absence d'alternatives de produits plus économiques sur le marché<sup>23</sup> constituent une particularité par rapport à la plupart des marchés occidentaux.** Cette particularité implique que même des consommateurs issus de milieux très favorisés se retrouvent vite en incapacité de financer leur addiction avec leurs seuls revenus. Elle a également pour conséquence de permettre un enrichissement particulièrement important à ceux qui prospèrent dans le trafic.

### 3. Rétributions du trafic

Le trafic d'ice permet aux trafiquants d'avoir de l'ice gratuitement ; de gagner beaucoup d'argent ; mais aussi d'accéder à un statut social qui leur était jusque-là inaccessible, surtout s'ils parviennent à être considérés comme des *boss*.

---

<sup>22</sup> Jamoule Pascale, 2002, *La débrouille des familles, Récits de vie traversés par les drogues et les conduites à risque*, De Boeck.

<sup>23</sup> Si divers témoignages indiquent l'existence de trafics de cocaïne, de MDMA et de LSD, ces drogues sont plutôt rares et elles ne coûtent pas moins cher que l'ice. Les drogues telles que le crack ou l'héroïne, quant à elles, ne semblent pas avoir fait l'objet de trafics ces dernières années.

## A. Que devient l'argent du trafic ?

Comme expliqué dans la sous-section 1.C, les revenus que les trafiquants tirent de leur activité varient fortement en fonction de leur place dans le réseau. Les revendeurs et détaillants, particulièrement s'ils sont consommateurs, n'en tirent en général pas ou peu de revenus. En revanche, dès qu'ils parviennent à acquérir une place plus importante dans le trafic, les trafiquants peuvent rapidement gagner des sommes d'argent nettement supérieures au salaire auquel ils pourraient prétendre avec un travail légal. Ceux qui réussissent le mieux dans le trafic peuvent engranger des bénéfices de plusieurs millions de francs par mois. Les revenus issus de la vente de drogue se caractérisent cependant par leur instabilité et dépendent des opportunités et des obstacles rencontrés. Quoi qu'il en soit, pour ceux qui parviennent à percer dans le trafic, cette activité permet un enrichissement rapide et important.

### *Extrait n°11 : Ari, détenu pour trafic*

- *Enquêtrice : Tu as fait quoi avec cet argent ?*

- *Ari : J'ai survécu aux besoins de ma famille, ma belle-famille, j'ai frimé avec... j'ai gaspillé, j'ai acheté des voitures d'occasion, tout ce qu'on en avait besoin, de la nourriture, tout ce que ma famille avait besoin, j'achète : frigidaire et tout...*

- *Enquêtrice : Quand tu dis la famille, c'est...*

- *Ari : Ma mère, mes frères, la belle-famille aussi par la suite. Comme il y avait les sous, tant mieux... de payer les bonnes choses, pour la maison, que de gaspiller à chaque fois. Et moi, ma famille, y avait ce qu'il fallait, à manger et tout, lorsqu'ils étaient bien, je pouvais aller faire mon trafic, j'étais bien aussi, mais tout en sachant que c'était de l'argent sale.*

- *Enquêtrice : Le salaire que t'avais...*

- *Ari : Le salaire que j'avais, salaire minimum, en ce temps-là c'était 100 000, c'était le SMIG. Avec le SMIG, je devais payer mon assurance, j'avais fait des prêts et ça suffisait pas. [...] Tu vois, j'ai eu une enfance difficile. Quand je suis tombé dans l'ice, j'ai vu l'argent facile, j'ai dit c'était le seul moyen pour m'en sortir, sans savoir les conséquences.*

Comme l'explique Ari dans cet extrait, **l'argent est en premier lieu employé pour améliorer les conditions matérielles d'existence des trafiquants et de leur entourage**. Les revenus du trafic servent à construire ou rénover des maisons, payer les factures et les courses de la famille élargie des trafiquants ou encore rembourser des dettes accumulées. Pour donner un exemple, Vaitu, qui n'a jamais consommé d'ice, vivait chez sa grand-mère en ville et partageait sa chambre avec plusieurs cousins au moment où il a commencé le trafic d'ice. Lorsqu'il rencontre Poe, sa future compagne, celle-ci vivait à la rue et se prostituait. Les revenus rapidement accumulés par Vaitu lors du trafic d'ice lui ont permis de racheter un terrain familial en zone rurale, sur lequel il a fait poser un container transformé en maison. Le logement ne dispose ni d'accès à l'eau ni d'électricité, mais il représente une nette amélioration dans les conditions de vie du couple. Suite à l'achat de ce logement, Poe a arrêté de se prostituer et Vaitu de trafiquer, et le couple a fait un enfant, qui a aujourd'hui trois ans.

La participation d'un membre de la famille au trafic d'ice peut ainsi permettre une amélioration sensible des conditions d'existence pour les familles issues de milieux populaires, permettant d'accéder à des biens de consommation de première nécessité, mais aussi à un certain confort.

**Extrait n°12** : *Hinatea, détenue pour trafic*

- *Enquêtrice* : T'as fait quoi avec cet argent ?

- *Hinatea* : Ben, retaper notre maison. On a plutôt partagé, profité, genre partir dans les îles, à l'hôtel, manger beaucoup. Voilà.

Trafiquer de l'ice peut ainsi permettre aux trafiquants d'offrir à leur famille une vie plus confortable et d'accéder à des biens et des activités que seules les familles plus favorisées peuvent s'offrir. À cet égard, **le fort niveau d'inégalités sociales à Tahiti<sup>24</sup> constitue sans nul doute un facteur qui explique l'attrait de la vente d'ice pour les trafiquants.**

**Extrait n°13** : *Pascale, mère d'un trafiquant*

*[Pascale explique que son fils, alors âgé de 20 ans, avait trouvé un travail en tant que serveur dans un restaurant à Moorea] Mon fils était pas content de son patron qui l'humiliait devant des gens, et qui le sous-payait, et il voit des gens pleins aux as, prestataires de tourisme, les grandes familles... il était assez flatté par tout ce qui était la poudre aux yeux, mon fils a ce côté-là depuis qu'il est jeune. Et donc il a replongé [dans le trafic], voilà.*

Beaucoup de trafiquants accèdent en peu de temps à une richesse qu'ils n'ont jamais connue. **Ils achètent alors ce qui caractérise la richesse des autres à leurs yeux, en particulier des véhicules de luxe, bateaux et jet-skis.** Le caractère illégal de l'argent gagné complique les investissements plus durables (par exemple dans l'immobilier ou dans un commerce). De même, pour épargner, la seule option dont disposent en général les trafiquants est de cacher les billets gagnés (souvent en les enterrant). La profusion rapide d'argent liquide et l'impression d'avoir trouvé une manne illimitée les incite à dépenser leur argent sans compter.

**Extrait n°14** : *Sergio, détenu pour trafic*

- *Sergio* : Mais l'argent de la drogue, tu peux pas le garder, il vient, il va.

- *Enquêtrice* : Pourquoi ?

---

<sup>24</sup> Voir les données disponibles sur le site de l'Institut de la Statistique en Polynésie française (ISPF) et la dernière enquête sur les conditions de vie date de 2009 : « selon l'Enquête Conditions de Vie des ménages en Polynésie française (ECVPF), le taux de pauvreté est de 19,7 % en 2009, c'est-à-dire qu'un ménage sur cinq a un revenu par unité de consommation situé en deçà du seuil de pauvreté (...). A titre de comparaison, le taux de pauvreté monétaire est de 7,5% en France métropolitaine pour 2009. La pauvreté monétaire relative est révélatrice d'une distribution très inégalitaire des revenus entre les ménages polynésiens ».

Accès : <https://www.ispf.pf/themes/EmploiRevenus/NiveauVie/Coupdœil.aspx>; consulté le 16 juillet 2021.

Une enquête menée en 2015 sur le budget des familles offre d'autres données plus récentes : « En 2015, 24,6% de la population de moins de 30 ans vivait au-dessous du seuil de pauvreté métropolitain (115 000 F CFP/mois) (958€), 16,8% des 30-59, et 9,4% pour les personnes de 60 ans et plus ».

Accès : <https://www.ispf.pf/docs/default-source/odd/rapport-odd-2021.pdf>; consulté le 16 juillet 2021.

- Sergio : Ça va trop vite l'argent. Tu peux avoir dix millions aujourd'hui, après demain t'as plus rien. Tu fumes, tu perds la tête. On dirait, c'est un distributeur quoi. C'est n'importe quoi.

Le trafic va souvent de pair avec un mode de vie festif, dans lequel il n'est pas rare que les trafiquants dépensent une grande partie de leurs revenus :

**Extrait n°15** : Andy, détenu pour trafic

- Enquêtrice : Tu as fait quoi avec cet argent ?

- Andy : On s'est acheté de la fête. [...]

- Enquêtrice : Tu allais en boîte de nuit ?

- Andy : Oui. Je dépense cinq cent mille sur l'alcool.

- Enquêtrice : Tu donnais à tout le monde, c'est ça ?

- Andy : Ouais, « viens, viens, viens » ! Si y'a une grande queue, j'arrive, comme tous les videurs me connaissent, les patrons des boîtes de nuit, ils savent que je viens consommer. Je passe devant, je regarde la ligne : « hé, on les fait pas entrer ? Tout ça, fait entrer ! Je paye à boire, tout ! ». C'était ça !

Comme l'explique Andy dans l'extrait ci-dessus, **les trafiquants ont tendance à être très généreux dans leurs pratiques festives** : ils dépensent des sommes monumentales en boîte de nuit, ils offrent souvent de la drogue aux personnes qui les entourent, ils louent des villas ou des chambres d'hôtel dans lesquelles ils organisent des soirées à leurs frais, etc. Au-delà de leur cercle familial, ils redistribuent donc leur argent de façon plus large :

**Extrait n°16** : Aileen, ex-copine d'un trafiquant et ancienne consommatrice occasionnelle

- Aileen : Son meilleur ami, c'est le patron [d'une boîte de nuit]. Parce qu'il leur faisait le chiffre d'affaires. Tu sors en boîte, tu gaspilles au moins pour cent mille balles, deux cent mille en une soirée. Il vient et poum ! « Aligne ! Et écrivez, mettez ça sur ma note ! ». Et puis les bouteilles, t'as tout le monde qui vient se servir comme ça. En gros, il paye, et après, comme ils ont dit dans l'article de la presse, il était entouré des plus belles femmes de la jet-set locale. C'était exactement ça. En boîte, y'avait toutes les filles à côté de lui, qui buvaient dans la bouteille et tout. [...] Après, il payait pour tous ses collègues [dans le sens « ses amis »]. C'était la banque de tous les collègues. Les collègues étaient là, ils profitaient de la vie aussi. [...]

- Enquêtrice : Et toi, il te donnait de l'argent parfois, ou il t'achetait des choses ?

- Aileen : Oui, il me donnait parfois... en fait il m'achetait rarement des choses, il me donnait l'argent pour les acheter. Un jour j'ai dit que j'avais envie d'avoir un tailleur de marque sur mesure, ça coûte 150 000F, j'ai dit « bah non, c'est trop cher », il m'a dit « si, si, tiens » et il m'a donné les 150 000F. Après coup j'ai réalisé que pour lui, ça devait pas être grand-chose... Un jour, j'ai une copine qui lui a dit « eh, t'as pas de l'argent ? », il a sorti une liasse de sa poche et il lui a donné 30 000 F !

Comme le montre Bruno Saura<sup>25</sup>, la réussite sociale en Polynésie française se mesure à l'aune de la générosité. De fait, comme indiqué dans la section suivante, l'argent permet aux

---

<sup>25</sup> Saura Bruno, 2011, *Des Tahitiens, des Français. Leurs représentations réciproques aujourd'hui*, Au Vent des îles.

trafiquants d'acquérir de l'influence et du prestige. De plus, **la générosité rend aux yeux des trafiquants leur activité plus acceptable sur le plan moral.**

**Extrait n°17 :** Maui., détenu pour trafic

- M : *Comme c'était facile d'avoir [de l'argent], je vais donner facilement aussi, à la famille, aux copains. Même quand je viens de connaître un copain, je le vois, il est dans la merde, je vais donner. Comme moi j'ai été dans la merde aussi, j'arrive pas à regarder les gens qui sont dans la merde. Je sais qu'ils sont dans le besoin. Quand moi j'étais dans le besoin, personne m'aide, j'étais obligé de faire le « saira » [serviteur]. Je connais cette vie-là. J'aimais faire ça, je donnais comme ça les sous.*

Les trafiquants qui habitent des quartiers très populaires, en particulier, ont tendance à faire profiter non seulement leur famille élargie, mais aussi tout leur quartier de leur enrichissement.

**Extrait n°18 :** Hinatea, détenue pour trafic

- Hinatea : *Je faisais plaisir un peu tout le monde, vu qu'on vit dans un quartier défavorisé. Alors à la fête des mères, Halloween, Noël, j'allais toujours acheter des cartons : un carton de poulet, un carton de riz pour chaque foyer dans mon quartier, avec un plastique avec divers euh... genre, le maïs, les petits pois, les beans. J'offrais tout ça à chaque foyer dans mon quartier.*

- Enquêtrice : *Quand tu dis chaque foyer de ton quartier, il y en a combien ?*

- Hinatea : *Il y avait une cinquantaine de foyers parce que je faisais non seulement mon quartier et derrière la boutique F. [...] Et puis, après le 23 décembre, à chaque fois le 23 décembre, je prenais des jeunes au supermarché, les dealers, pour ramener chez moi, désosser le poulet et faire des dons pour les SDF de Papeete. Je faisais ça tous les 23 décembre. [...] J'aime bien faire plaisir tout le monde. Voilà, enfin, je veux dire : ceux de mon quartier. À chaque Noël, à chaque petite fête, ou même des fois un week-end avec férié, long week-end, ben, je vais payer les bouées aux enfants pour mettre sur la plage de Mataiea. Je payais deux bouées : une pour les filles, une pour les garçons, et puis les bus, et à manger pour eux. Y'a une ou deux taties qui s'occupent de ça. Moi j'étais là seulement à payer et puis voilà, ils passaient un bon week-end. Après, à Noël, toujours ces deux taties-là qui s'occupent, ils prennent les noms de tous les enfants du quartier, on allait faire des courses à Tahiti Pas Cher, on enveloppait les cadeaux, à 17 heures on se voit tous au terrain de volley-ball pour faire la distribution, le partage, de tous les enfants. Voilà, c'est ce que je faisais en fait avec mon argent. La joie de vivre, très simplement. Il n'y avait aucune méchanceté. J'étais pas méchante. J'étais cool.*

**Les trafiquants peuvent ainsi devenir des bienfaiteurs autour d'eux et dans leur quartier,** offrant aux adultes des biens de première nécessité et aux enfants des cadeaux pour les fêtes – et même, dans l'extrait ci-dessus, une sortie à la plage. Un autre détenu qui organisait aussi des distributions de repas et de cadeaux pour les fêtes l'exprime en ces termes : *« même si je me droguais, je pensais un peu à les quartiers... j'achetais Macdonald, des hamburgers, tout ce qu'il veut, les pizzas... Quand j'étais dehors, les quartiers étaient heureux ».*

La consommation outrancière est souvent pointée du doigt dans les médias et lors des audiences, comme un signe du caractère immoral non seulement de l'origine des revenus, mais aussi de la façon dont ils sont utilisés. Le fait que **l'ice participe à la redistribution sociale**

dans un système marqué par des fortes inégalités et la faiblesse des mécanismes distributifs est en revanche occulté du débat public sur l'ice, contrairement à celui sur le paka où cette dimension est davantage prise en compte (voir partie III, section 1.C).

## B. Trafic et réussite sociale

Comme le suggèrent plusieurs extraits dans cette sous-partie, l'argent du trafic ne permet pas uniquement aux trafiquants d'accéder à un confort de vie supérieur à celui qu'ils avaient précédemment, mais aussi d'acquérir de la notoriété, du prestige et du pouvoir. **L'utilisation généralisée du terme « boss » pour désigner les trafiquants les plus influents est significative du statut social que le trafic leur permet d'obtenir.** Ce terme est en effet communément utilisé en Polynésie française pour nommer les supérieurs hiérarchiques et s'adresser à eux. En accédant au statut de *boss*, les trafiquants accèdent donc à un statut assimilable à celui d'un patron d'entreprise. Les trafiquants interrogés en prison reconnaissent souvent qu'au-delà des gains qu'ils pouvaient y réaliser, leur participation au trafic leur procurait une certaine fierté, liée à la sensation de réussir et de se faire un nom.

### *Extrait n°19 : Ari, détenu pour trafic*

*- Ari : C'est là, à partir de ce moment-là que c'est vraiment parti au sommet. J'ai vu les soirées jet-set, les trucs comme ça, comme dans les films. [...] Après une fois que j'étais vraiment dedans, je pouvais pas m'en passer, j'étais accro à ça. Quand je vendais j'avais plein de clients... j'aimais bien. J'aimais bien ce truc-là d'aller vendre, de faire le livreur, le coursier... C'est ça en fait aussi le truc quand j'étais tombé dedans, de fumer, de vendre, d'avoir des sous, de connaître du monde, de frimer... Parce que quand tu fumes, on dirait que c'est toi le gendarme, t'as peur de personne. C'est toi le plus fort tu vois, tu as tout ce que tu veux, tu vas à l'hôtel, tu fais tout ce que tu veux, tu as les sous ! Tu deviens orgueilleux...*

Le trafic d'ice est une activité à la fois lucrative et considérée comme stimulante : les trafiquants expliquent fréquemment y prendre du plaisir. Pour ceux qui n'ont jamais connu de réussite personnelle sur le plan scolaire ou professionnel et/ou qui ont vécu toute leur vie dans la précarité économique, **le succès dans le trafic s'apparente à une revanche sociale.** Ils acquièrent en effet de la notoriété dans des univers (par exemple « les soirées jet-sets ») auxquelles ils n'avaient jusque-là pas accès et se retrouvent à la tête de réseaux au sein desquels ils acquièrent un certain pouvoir. Ceux qui sont considérés comme des *boss* se font souvent appeler par des pseudonymes (par exemple : El Chapo, Sana, Jumeau, Géant) qui ont pour fonction première de protéger leur identité, mais qui participent à valoriser leur réussite dans ce que beaucoup nomment « le monde de l'ice ». Ils s'entourent, de plus, de subalternes qu'ils nomment « leurs » travailleurs, voire leurs « *saira* » (serviteurs) qui leur servent de revendeurs, chauffeurs, gardes du corps, etc.

### *Extrait n°20 : Hervé, ancien consommateur et trafiquant*

*J'avais mon travailleur [...] Comme il venait de Moorea, il vivait dans la ville, je l'ai pris derrière moi, il est plus jeune que moi, cinq ans de moins que moi, et je l'ai un peu*

*nourri, je l'ai emmené chez moi. [...]. Et lui c'était mon bras droit. C'est moi qui l'ai créé ce personnage.*

La réussite dans le commerce de l'ice peut ainsi être valorisante pour ceux qui y participent. De plus, leurs pratiques festives généreuses (notamment le fait qu'ils financent drogue et alcool) peuvent leur permettre d'avoir autour d'eux ce qui s'apparente à une cour constituée de leurs travailleurs, de leurs amis proches et de multiples autres personnes – notamment des femmes – qu'ils fréquentent dans un cadre festif.

**Extrait n°21** : Tamahere, détenu pour trafic

*Je faisais beaucoup de fête ça, tous les jours on fait la fête, les filles ça change seulement [dans le sens : tout le temps] les femmes... y'a plein de filles qui est tombé dedans, des filles... filles à maman et papa quoi. Une fois qu'ils ont fumé ça, c'est foutu quoi. Des filles classes quoi, bien éduquées, tout quoi... une fois elles ont fumé, elles traînent par derrière nous [avec nous]. On avait la galette [de l'argent], tout, elles voyaient des millions se balader, comme moi je me balade des fois, 20 millions, 30 millions. Les filles, on trip [on fait la fête], elles veulent trip, faire la fête, restaurant, on mange tout... on récupère, on va dans les villas... c'était ça mon trip à moi. Fumer, trip... je savais pas qu'est-ce qui faut faire de la galette [de l'argent], aller acheter des jet-ski, aller une semaine à Moorea... fumer beaucoup de ice...*

Les enquêtés s'accordent à dire que le milieu de l'ice permet aux hommes qui trafiquent d'obtenir du succès auprès de femmes, souvent jeunes, avec qui ils ont parfois des relations sexuelles ou amoureuses, ou qui viennent simplement faire la fête avec eux. C'était notamment le cas d'Eden, étudiante au moment de l'entretien : elle a consommé de l'ice régulièrement entre ses 16 ans et 18 ans, au sein d'un groupe de cinq amies dont la plus jeune avait 14 ans. Elle n'a presque jamais acheté ses doses : elle et ses amies avaient été introduites dans l'entourage de ce qu'elle nomme des « boss sana » (*sana* est un des noms donnés à l'ice). Ces boss leur donnaient de l'ice, les amenaient dans des hôtels ou dans des villas de luxe pour faire la fête, payaient de l'alcool et leur donnaient parfois même de l'argent. La « règle d'or » de ce groupe d'amies était de n'avoir aucun rapport sexuel avec les boss. Eden explique que ces derniers étaient « carrément gentils » avec elles, et qu'ils recherchaient avant tout leur compagnie, elles qui étaient joyeuses, « avaient la tchatche » et ne leur faisaient pas de « mauvais coups ». Alors qu'elle a aujourd'hui complètement arrêté l'ice, elle garde de bons souvenirs de cette période : « *on allait dans des villas, on faisait plein de trucs. C'était high level, luxe quoi. C'était la vie en rose, pour nous* ».

D'autres témoignages, indirects cette fois, suggèrent qu'il n'est pas rare que les trafiquants imposent des relations sexuelles aux filles qui les entourent en échange de drogue.

**Extrait n°22** : Maui, détenu pour trafic

*Mais j'étais pas vraiment le dealer qui allait faire fumer les filles et tout. J'aimais pas faire ça. Parce que la ice, on dirait y'a plein pèi<sup>26</sup> de filles qui sont attirées par ça. Des qui consomment. Jeunes. Ça fait pitié aussi. Des fois elles se donnent à des gens sales.*

---

<sup>26</sup> Particule modale d'accentuation.

*Parce qu'elles ont besoin de leur dose, ou je sais pas. Comme j'ai jamais fumé, je sais pas pourquoi elles sont comme ça. Quand tu vois ça, c'est pas cool, c'est pas top.*

Beaucoup de prostituées étant consommatrices d'ice (selon les témoignages concordants d'acteurs associatifs et d'une ancienne prostituée), il est probable que certains trafiquants les fréquentent, voire selon certains témoignages qu'eux-mêmes prostituent des toxicomanes de leur entourage. Si cette recherche ne peut l'affirmer avec certitude, il ne fait en revanche pas de doute que la dépendance des personnes qui les entourent participe au pouvoir dont disposent les *boss* sur leur « cour » – pouvoir qu'ils mettent souvent au service de leurs propres intérêts.

**Extrait n°23 : Vaipoe, détenue pour importation**

*Grâce à cette drogue, tu peux tout avoir, c'est-à-dire des faveurs sexuelles, de l'argent. Les gens se mettent à tes pieds parce que, je l'ai vécu, mon ex c'était ça, mon ex c'était : il faisait ça [claquement de doigts] et les filles se mettaient à ses pieds, les mecs ils allaient faire ses courses. Tout ce qu'il voulait, et c'était ça qu'il aimait dans la ice mon ex. Il aimait ce pouvoir qu'il avait sur les gens. Malheureusement, c'est des gens qui étaient accros. Tu vois ? Donc il utilisait ça.*

Il est important de rappeler que tous les trafiquants d'ice ne deviennent pas des « boss » et que tous n'adoptent pas un mode de vie festif et somptueux. Même pour les trafiquants dont le mode de vie reste plus sobre et familial, cependant, **le pouvoir associé à la réussite dans le trafic constitue une rétribution symbolique importante à leurs yeux**. La volonté de gravir les échelons et la valorisation induite par la réussite dans ce milieu expliquent d'ailleurs en partie pourquoi les enquêtés continuent à trafiquer même lorsqu'ils gagnent bien plus d'argent et de drogue qu'ils n'en ont besoin pour le restant de leurs jours.

## 4. Arrêter ou être arrêté

Pour beaucoup de trafiquants, mettre un terme à leur carrière est inenvisageable, en tout cas jusqu'à ce qu'ils soient arrêtés – et même lorsqu'ils sont condamnés, tous ne décident pas de quitter le trafic. La base de données construite à partir des dossiers des personnes poursuivies pour trafic d'ice indique que près de 70% d'entre elles ont déjà fait l'objet d'une condamnation, pour des affaires de stupéfiants dans 58,5% des cas et pour un autre motif dans 41,5% des cas. Celles qui ont déjà été condamnées pour des affaires de stupéfiants ont tendance à cumuler le nombre d'affaires : 23% d'entre elles ont été condamnées une fois, 8% deux fois et 69% trois fois ou plus – bien que les données ne précisent généralement pas si l'ensemble des condamnations portaient sur des affaires de stupéfiants ou seulement une partie d'entre elles. Dans un contexte où le nombre total de personnes poursuivies pour infractions à la lutte contre les stupéfiants a augmenté au fil des années (cf. partie IV, section 1.A), le fait que les personnes poursuivies pour trafic ont tendance à réitérer suggère que le

taux de récidive est important<sup>27</sup>. Cette sous-partie donne des éléments pour comprendre ce qui pousse les trafiquants à arrêter ou au contraire à réitérer.

## A. Vouloir arrêter

Les détenus qui ont été interrogés dans le cadre de cette enquête déclaraient tous vouloir arrêter le trafic, mais cela s'explique principalement par un biais de recrutement : ceux qui n'ont pas l'intention d'arrêter sont probablement moins enclins à répondre favorablement à la demande d'entretien. La plupart des personnes interrogées, cependant, n'en étaient pas à leur première peine de prison et ont pu expliquer rétrospectivement ce qui les avait poussés à récidiver et ce qui leur donne désormais envie d'arrêter. De plus, quelques anciens trafiquants ayant cessé leur activité sans intervention de la Justice ont pu être interrogés. L'ensemble de ces données indiquent qu'**une fois qu'ils ont une place établie dans le trafic d'ice, les trafiquants éprouvent souvent des difficultés à la quitter.**

*Extrait n°24 : Fabrice, détenu pour trafic*

*Plein de fois [ma femme] me disait « faut arrêter, faut arrêter... ». Je disais « je vais arrêter, je vais arrêter... ». Mais tu sais, quand tu tombes là-dedans, c'est difficile de s'arrêter.*

Cette difficulté à s'arrêter s'explique, tout d'abord, par la réticence à renoncer aux rétributions décrites dans la sous-partie précédente – qu'elles soient financières, sous forme de drogue ou d'ordre social et symbolique.

*Extrait n°25 : Ari, détenu pour trafic*

*- Tu penses que ça va te manquer quand tu vas ressortir ?*

*- Ari : Je ne sais pas. Dans ma tête, des fois, je me dis peut-être je vais recommencer parce que c'est trop bien cette sensation-là d'être un boss, d'avoir tout ce que tu veux, une belle voiture, un beau scooter, de l'argent, tous les jours. Mais de l'autre côté, y a ma famille, mes enfants, ma femme qui ont subi tout ça.*

Si prendre la décision de sortir du trafic est donc loin d'être évident pour ceux qui ont prospéré dans ce domaine, plusieurs facteurs, listés ci-dessous, peuvent leur donner envie de quitter le « monde de l'ice ».

- **La répression** exerce en premier lieu un effet dissuasif, notamment parce qu'elle éloigne les trafiquants de leur famille, ce qui constitue leur première motivation pour cesser leurs activités illégales.

*Extrait n°26 : Ari, détenu pour trafic*

*- Ari [explique qu'il a été enfermé six jours avant d'être relâché avec un bracelet électronique] : J'ai vu la prison là pendant les six jours... Comme j'ai ma fille et mon fiston, quand je suis sorti de prison, j'ai pleuré. Il n'y avait pas encore Papeari. C'était surpeuplé... [...] Les six jours ça m'a marqué, pendant deux-trois ans, j'ai plus touché à l'ice. [...]*

---

<sup>27</sup> À notre connaissance, ce taux n'a pas été calculé en Polynésie française.

- *Enquêtrice : Parce que tu ne voulais pas être arrêté ?*

- *Ari : Ouais, je voulais plus. Parce que pendant deux ans, j'étais surveillé. Donc si jamais je recommence et on me prend, j'aurais fait 22 mois, plus la nouvelle condamnation. Je voulais plus retourner en prison. Comme j'avais mes deux enfants. Je suis sorti, ils étaient bébé. Oti [c'est bon], les six jours, ça m'a marqué.*

Même des peines courtes (en particulier lorsqu'elles sont assorties d'une mise à l'épreuve), voire l'expérience d'une garde à vue, peuvent ainsi suffire à ce que les trafiquants prennent conscience des risques qu'ils encourent. Certains, cependant, considèrent leur passage en prison comme une fatalité : les courtes peines ne les dissuadent donc pas de reprendre leurs activités en sortant.

**Extrait n°27 :** *Aileen, ex-copine d'un trafiquant et ancienne consommatrice occasionnelle*

*[à propos de son ex-copain, détenu pour trafic] Lui, il avait rien, il avait rien à perdre, il s'en fichait d'aller en prison déjà avant. Il a profité de sa vie pendant un an. Il s'est acheté des voitures, il a investi dans des trucs. Donc là, comme il dit, il fait sa peine et quand il va sortir il recommencera, tu vois.*

Ce n'est parfois qu'après plusieurs condamnations, ou après une condamnation à une peine de plusieurs années de prison, que les trafiquants trouvent la volonté de cesser le trafic. Pour ceux qui sont détenus depuis plusieurs années, l'éloignement de leur famille est systématiquement décrit comme une source de souffrance :

**Extrait n°28 :** *Hinatea, détenue pour trafic*

*À la Toussaint, j'étais vraiment mal. Pourquoi ? Parce que je suis pas à côté de mes enfants. Ils ont besoin aussi du soutien de leur maman. Après le décès de leur papa, j'aurais aimé être avec eux. Des fois, ma petite elle est malade, j'aurais aimé être là pour elle. Voir la rentrée de classe, à la rentrée d'école. Tellement l'habitude c'est moi qui les envoie tout le temps, alors que cette année-là c'est ma maman. Tu vois, ça me fait aussi quelque chose, ici en détention. C'est dur aussi, pas facile.*

Les détenus parlent tout particulièrement de leurs enfants, qui grandissent loin d'eux lors de leur détention. Lorsqu'ils sont en couple, ils craignent qu'une nouvelle arrestation leur fasse perdre leur conjoint.e. À noter que si l'emprisonnement éloigne les trafiquants de leur famille au quotidien, à certains égards la détention peut aussi paradoxalement les en rapprocher. Les relations de parloir, en effet, sont assez singulières et diffèrent des relations familiales habituelles puisqu'elles instaurent des rendez-vous réguliers dédiés à la discussion. La détention peut ainsi favoriser le dialogue entre les personnes détenues et leurs proches et renforcer les sentiments familiaux.

• **La pression familiale :** Bien qu'ils soient souvent ambivalents vis-à-vis du trafic d'ice, dans la mesure où cette activité améliore leurs conditions de vie, les membres de la famille y sont souvent défavorables. Il arrive ainsi que les trafiquants mettent un terme à leur carrière à la demande de leur conjoint ou sous la menace d'une séparation. Poe explique par exemple avoir prévenu son compagnon : « *Je lui ai dit : à toi de voir si tu veux retourner dedans [dans le trafic]. Je ne vais pas te retenir. Mais moi, je resterai pas là, je prends mes cliques et mes*

*claques et je me barre quoi* ». La naissance d'un enfant ou la maladie d'un proche peuvent également être à l'origine de la décision d'arrêter le trafic : le conjoint d'Amanda a par exemple décidé d'arrêter de trafiquer lorsqu'il a appris qu'elle était enceinte, afin d'élever son enfant dans de bonnes conditions.

En effet, le risque d'arrestation fait peser une certaine précarité sur les familles. De plus, le mode de vie associé au trafic d'ice (horaires décalés, fréquentation assidue des milieux festifs, etc.) peut troubler la vie familiale – en particulier lorsque les trafiquants sont consommateurs (cf. partie II).

**Extrait n°29 : Ari, détenu pour trafic**

*Mon objectif c'est boulot et rattraper le temps perdu avec mes enfants. Parce que là ils sont là à m'attendre. Quand j'étais dedans ça j'étais tout le temps en train de dealer, tout le temps en train de fumer alors que ma femme m'attendait pour aller à la plage, pour aller faire les courses... Je les ai fait tellement attendre, que du jour au lendemain : « eh Papa, fais ce que tu veux. On t'attend plus ». Tu vois, ils m'ont un peu rejeté quoi.*

Au-delà du « temps perdu » et de la dégradation des relations familiales, les trafiquants peuvent avoir la sensation de mettre leur famille en danger à cause de leurs activités. Hinatea explique ainsi avoir été « soulagée » d'être arrêtée parce qu'elle ne se sentait plus en sécurité en raison de violentes tentatives de lui voler sa drogue, notamment un « guet-apens » chez elle et des menaces à l'encontre de son père. Ainsi, bien que le trafic permette aux trafiquants d'assurer à leur famille un certain confort matériel, le sentiment de manquer à leurs obligations familiales en raison de cette activité est souvent centrale dans leur décision d'arrêter.

• **Les considérations morales** : La volonté d'arrêter le trafic peut également être renforcée par des considérations morales, résultant d'un changement de perception et d'opinion sur l'ice. Les anciens trafiquants disent souvent que leur sevrage, leurs discussions avec des psychologues, leur participation à des groupes de parole en détention, ou encore leur suivi de l'actualité ont provoqué une « prise de conscience » quant aux effets néfastes de l'ice pour les personnes qui en prennent.

**Entretien n°30 : Maui, détenu pour trafic**

*- Maui : Ce temps-là, je savais pas ce que ça faisait la ice, comment ça détruisait. Je m'en foutais. Tu penses qu'à ta gueule. Aujourd'hui, c'est pas la même chose. [...] Ça détruit. Comme moi j'ai fait aussi beaucoup de groupes de parole sur l'ice, après, on m'a expliqué c'est quoi, et tout. Puis, tu vois à la télé plein de choses. T'as plus envie de faire ça. Puis tu sais, y'a plein de choses qui me dit pourquoi je veux plus recommencer. Déjà, si je recommence, je ramasse lourd et mes enfants vont plus me voir. Après je vais détruire d'autres familles, tout. Non seulement je vais détruire d'autres familles, je vais détruire ma famille à moi.*

*[...]*

*- Enquêtrice : Et tu vendais où ? Chez toi ? Dans la rue ?*

*- Maui : N'importe où. [Le client] téléphone : « on peut se voir ? ». Comme il a envie, tu peux même être loin, ils viennent. Tellement ils ont besoin de leur dose. Ça fait pitié.*

*Quand tu refais le film en arrière, toi, tu crois d'abord leur faire du bien. Ils sont tout contents : « ah, merci ! » Mais en fait tu les détruis. Au bout de trois jours, tu vois leur psycho, hein. [Ils] psychotent, font plein de films. « On nous suit ! ». On suit pas, personne nous suit. Tu regardes : à qui il parle ? Ça fait peur.*

*- Enquêtrice : Ils sont paranos ?*

*- Maui : Ouais. Paranos ! J'ai vu des cas graves, paranoïa, hein. C'est pas bon cette drogue-là, c'est fort à l'addiction.*

Beaucoup cherchent d'ailleurs à se dissocier des autres trafiquants en expliquant qu'ils se fixaient certaines règles de bonne conduite, comme le fait de refuser de donner ou vendre de l'ice à des jeunes (« *on les chasse, les petits jeunes ! Tu expliques seulement<sup>28</sup> : tu veux devenir comme moi ? Prends pas le ice !* »), de refuser d'en vendre à des personnes qui n'en ont jamais consommé ou encore à des clients n'ayant pas les moyens de s'assurer une consommation régulière. Malgré tout, dresser un bilan moral de leur activité est souvent douloureux pour les détenus et peut motiver leur décision d'arrêter le trafic. Beaucoup expliquent par exemple qu'ils craignent que leurs propres enfants prennent de l'ice.

• **L'accompagnement social et médical** : les dispositifs d'accompagnement sociaux et médicaux en détention peuvent favoriser cette prise de conscience et aider les trafiquants à se projeter dans un changement de vie. Les professionnels comme les détenus s'accordent à dire que ces dispositifs sont insuffisants et que leurs effets ne sont pas révolutionnaires. Toutefois, les entretiens menés avec les détenus indiquent que les dispositifs existants peuvent produire des effets sur le long terme. Plusieurs trafiquants font par exemple référence à leurs rendez-vous avec leurs psychologues, dont ils tirent toujours un bilan positif.

**Extrait n°31** : Haimanu, détenu pour trafic

*On fait du yoga, et puis on fait beaucoup de... On travaille aussi avec les psychologues. Ça fait du bien. Parce que des fois on croit que... des fois, on sait pas aussi pourquoi on a fait ça. Pourquoi ? On comprend pas. Et en suivant les psychologues, on se rend compte qu'on a eu des manques quand on était jeunes. Enfin, moi, c'était par rapport à mon papa, il était pas là. Y'avait des manques, besoin d'amour, et après avec l'ice, j'ai senti qu'il y avait de l'amour autour de moi. Alors que c'était pas ça, c'était juste une illusion.*

Le suivi psychologique permet aux enquêtés d'avoir un regard réflexif sur leurs activités passées et sur leurs conséquences pour leur famille et pour la société. De même, plusieurs détenus ont évoqué leur participation à des groupes de parole sur l'ice, qui semble avoir été un évènement marquant dans leur parcours en détention.

**Extrait n°32** : Tamahere, détenu pour trafic

*Comme on fait des groupes de parole sur l'ice, ça m'a beaucoup appris ça. La valeur, c'est pas pèi<sup>29</sup> la valeur les sous, le matériel : c'est ta famille. Beaucoup appris avec ses trucs-là, la thérapie... plein de trucs qu'on a fait, groupe de parole, ça va pas loin du cerveau, qu'est-ce que ça fait dedans.*

---

<sup>28</sup> Dans le sens : « tout le temps ».

<sup>29</sup> Particule modale d'accentuation.

Ces dispositifs aident les détenus qui souhaitent mettre un terme à leurs activités à consolider leur décision. La mise en place d'un « quartier sans drogue » dans la nouvelle prison de Tatutu<sup>30</sup>, constitue également une ressource pour ceux qui souhaitent se sevrer en prison, dans un contexte où l'addiction est une des principales raisons qui explique la récidive (voir section ci-dessous) et où le suivi en addictologie est dans l'ensemble insuffisant.

## B. Logiques de la récidive

Même lorsqu'ils souhaitent arrêter, les trafiquants éprouvent souvent des difficultés à ne pas réitérer. Cette section liste quatre facteurs qui favorisent la réitération : l'addiction ; la pression du réseau ; le manque de perspectives professionnelles ; la situation de précarité à la sortie de prison.

- **L'addiction** : En premier lieu, pour ceux qui sont consommateurs, arrêter de trafiquer implique de se sevrer ou de diminuer fortement sa consommation. Les éléments qui peuvent susciter la volonté d'arrêter l'ice et ceux qui favorisent la réussite du sevrage seront analysés en détail dans la partie suivante (II.4). Notons dès à présent que dans le cas des carrières toxicomaniaques, l'arrêt de la consommation et du trafic vont de pair et qu'il est presque impossible de reprendre l'un sans reprendre l'autre.

*Extrait n°33 : Heimanu, détenu pour trafic*

*- Enquêtrice : Donc quand t'es sorti de prison, tu fumais plus ?*

*- Heimanu : Quelques mois, et après, tu retombes vite dedans. Il suffit qu'y en ait un qui passe et qui te dit : « tiens, tu veux fumer un coup ? ». Il te donne ça gratuitement. À 1000 %, tu fumes, tu vas prendre le truc, tu vas fumer. Et puis ça a repris comme ça. J'ai re-continué à faire des conneries, à fumer. En fait, je fumais alors je vendais, j'en ai vendu pour quelqu'un qui en ramenait, quoi. [...] Il est parti, il a amené, et pis moi, j'en vendais pour lui, au moins j'en avais gratuitement, tu vois ? [...] Après, je sais pas si, quand je serai dehors, si on me propose, je vais dire non. Je sais pas. Je pense que là j'ai plus envie, parce que pour moi, ça, c'est comme si on me dit : « ben tiens, retourne en prison », quoi !*

Si reprendre la consommation mène ainsi presque systématiquement à reprendre le trafic, l'inverse est également vrai : certains sont tentés de reprendre le trafic pour écouler de la drogue cachée avant leur arrestation ou pour gagner de l'argent à leur sortie de prison – mais manipuler de la drogue sans en consommer est difficile pour d'anciens toxicomanes. C'est par exemple ce qu'explique Enrique, qui a repris le trafic à sa sortie de prison alors qu'il était sevré depuis trois ans, pour aider son petit frère qui venait de réaliser une importation, à laquelle il était à l'origine défavorable : « *il a pas voulu m'écouter. Moi, ça m'a pas apporté grand-chose, mais ça m'a rapporté de tomber accro encore, et continuer à dealer, à revenir encore en prison* ».

---

<sup>30</sup> Le « quartier sans drogue » (ou « module de confiance ») est un étage de la prison fonctionnant de façon autonome, dans lequel des tests toxicologiques sont régulièrement réalisés et où des activités conçues pour favoriser le sevrage sont organisées. Les détenus doivent effectuer une demande afin de l'intégrer et peuvent en être exclus en cas de manquement aux règles de discipline.

• **Les incitations à reprendre le trafic** : Les anciens toxicomanes souhaitant se réinsérer doivent donc couper définitivement leurs liens avec le « monde de l’ice ». Cela suppose en premier lieu de se sevrer en prison – ce qui ne tient pas de l’évidence étant donné qu’ils peuvent y trouver de l’ice relativement facilement [voir encadré]. De plus, cela implique de limiter leurs relations sociales avec les trafiquants et consommateurs de leur entourage. En effet, ceux qui souhaitent se réinsérer se voient souvent confrontés à de fortes incitations à reprendre la consommation et/ou le trafic. Un ancien trafiquant explique ainsi que depuis qu’il est sorti de prison, *« une dizaine de boss [lui] ont proposé de vendre pour eux »*. Un autre ancien trafiquant, qui n’a quant à lui jamais été arrêté, explique pourquoi ceux qui ont cessé le trafic sont la cible de telles incitations : *« mes copains qui sont dans le trafic, ils savent très bien que s’ils arrivent à me réimpliquer dedans, je vais leur faire beaucoup de bénéfices. Parce qu’ils savent, de par mon vécu, mon carnet d’adresses, ils savent très bien que je peux écouler facilement »*. Les incitations à reprendre le trafic peuvent d’ailleurs même avoir lieu pendant la détention : certains trafiquants continuent à planifier des importations depuis leur cellule et recrutent pour cela des collègues ou des mules en détention. Ces incitations récurrentes, qui avivent la tentation de se remettre à consommer et/ou à retrouver le confort de vie que permet le trafic, expliquent pourquoi beaucoup d’anciens trafiquants ressentent la nécessité de s’isoler de toutes les personnes de leur entourage qui consomment ou trafiquent. Comme nous l’expliquons dans la partie II, quitter le monde de l’ice implique bien souvent une rupture au niveau des relations sociales – y compris pour ceux qui ne sont pas consommateurs.

#### **Encadré 2 : L’ice en prison**

Les témoignages des détenus et anciens détenus indiquent qu’il n’est pas rare de trouver de l’ice en prison – sauf peut-être dans le quartier pour femmes. L’ancien directeur du Service pénitentiaire d’insertion a d’ailleurs déclaré dans une interview : « nous sommes conscients que la drogue circule en prison »<sup>31</sup>. L’ice est le plus souvent acheminée par les proches des détenus lors de leurs visites au parloir. Il peut s’agir de drogue qui appartient aux détenus et qui n’a pas été trouvée lors des perquisitions ; de drogue fournie par des proches qui sont toujours actifs dans le trafic d’ice ; de la rétribution d’une participation au trafic effectuée depuis la prison (par exemple la mise en contact d’importateurs et de clients) ; ou encore de drogue troquée contre des services rendus à d’autres détenus. Ceux qui sont parvenus à faire entrer de la drogue en prison peuvent ensuite la vendre aux autres détenus, ou l’offrir en échange de biens et services divers : acheter leur protection ; obtenir des faveurs de la part des cuisiniers ; faire porter la responsabilité sur un autre détenu en cas de fouille de la cellule et de découverte de la drogue ou d’objets interdits, etc. L’ice participe donc aux relations de pouvoir en détention. L’approvisionnement en ice n’y est cependant pas régulier – en particulier, la réorganisation des parloirs en raison de la crise sanitaire du covid19 avec la mise en place d’une vitre entre les détenus et leurs visiteurs a fortement compliqué l’acheminement de drogue en prison.

---

<sup>31</sup> Tahiti Infos, 24 juillet 2019, « Nous sommes conscients que la drogue circule en prison ».

• **Le manque de perspectives professionnelles** : Le trafic ayant tendance à devenir leur principale activité, certains anciens trafiquants ont l'impression qu'ils ne savent ou ne peuvent rien faire d'autre – en particulier ceux qui ont commencé à trafiquer jeunes et qui n'ont jamais eu d'emploi. C'est notamment le cas de Tamahere., qui est issu d'un milieu populaire et qui a arrêté l'école en classe de 4<sup>e</sup> pour se lancer dans la vente de paka, puis de cocaïne et enfin d'ice, ce qui l'a conduit plusieurs fois en prison pour de courtes peines.

*Extrait n°34 : Tamahere, détenu pour trafic*

- *Enquêtrice : T'as jamais vraiment arrêté de trafiquer en fait ?*

- *Tamahere : Bah... comme je travaillais pas aussi dehors...*

[...]

- *Tamahere : J'espère arrêter [de consommer] quand je vais sortir, je suis écœuré de l'ice maintenant. Même le trafic, c'est dur... les sous. Faut que je travaille, pour m'en sortir, faut que j'ai un travail.*

- *Enquêtrice : T'avais déjà travaillé avant ?*

- *Tamahere : J'avais pas pèi<sup>32</sup> travaillé.*

- *Enquêtrice : Jamais ?*

- *Tamahere : Si une fois... un an, jardinage. J'étais habitué les argents faciles, là j'ai compris, je comprends là maintenant, je souffre aussi en prison, je souffre beaucoup pour mon fils, ma femme, ma famille...*

Tamahere, désormais sobre depuis trois ans, souhaite cesser de trafiquer. Il prépare le diplôme du brevet depuis la prison, mais il n'a pas vraiment de perspectives professionnelles. En règle générale, pour les trafiquants issus de milieux populaires ayant des carrières commerciales, perdre la source de revenus que représente le trafic est souvent difficile à accepter et peut mettre en péril l'économie familiale.

*Extrait n°35 : Fabrice, détenu pour trafic*

*Moi je peux pas te dire que j'ai envie d'arrêter de trafiquer. Si je sors demain, j'ai pas de travail, qu'est-ce que je vais faire dehors ? Avec le Covid qui est à l'extérieur ? C'est dur de trouver du travail, y'a plein de gens ici qui ont du mal à trouver du travail. Qu'est-ce qu'ils vont faire eux dehors ? C'est sûr ils vont aller fumer de l'ice, ils vont vendre de l'ice, ils vont aller voler... C'est pour ça, je peux pas te dire si je vais arrêter ou si je vais pas arrêter. Ça dépendra de quand je vais sortir, si j'ai un travail... faut vraiment que je sois fort, mentalement... mais ce qui est sûr, moi ici je suis... je sais que je veux arrêter, j'ai plus envie de revenir, j'ai plus envie de quitter mes enfants, ça m'a fait mal, ça m'a fait mal. J'ai tout perdu...*

Dans un contexte économique marqué par un taux de chômage particulièrement élevé<sup>33</sup>, trouver un emploi en sortant de prison, a fortiori pour des personnes avec un faible niveau scolaire et ayant peu d'expérience professionnelle, est loin de relever de l'évidence. Les anciens trafiquants doivent souvent accepter des emplois faiblement rémunérés et jugés

---

<sup>32</sup> Particule modale d'accentuation

<sup>33</sup> En 2019, le taux de chômage est de 12,8% en Polynésie française (contre 8,2% dans la France hexagonale). Le taux d'emploi est quant à lui de 52% en 2019 en Polynésie française (contre 66,1% dans la France hexagonale). Source : Institut de la statistique de la Polynésie française, 2021, « Le marché de l'emploi se dégrade en 2019 malgré une baisse du taux de chômage », Points Etudes et Bilans de la Polynésie française N° 1246.

pénibles – ce qui implique de se résoudre à accepter une chute de leur niveau de vie, mais aussi de leur confort et de leur statut social. L’incapacité à trouver un emploi et les difficultés financières rencontrées favorisent ainsi la réitération.

Les dispositifs visant à faciliter la réinsertion des détenus, notamment l’offre de formation en prison ou encore l’expérience professionnelle qu’ils peuvent y acquérir, constituent alors des atouts pour la sortie. Alors qu’il n’avait jamais cuisiné, Fabrice est par exemple devenu le chef cuisinier de sa prison, ce qui a fait nourrir en lui le projet d’ouvrir une petite échoppe de vente à emporter à sa sortie. Si l’accompagnement en détention peut donc favoriser la réinsertion, peu de structures ou de dispositifs existent à la sortie de prison et les rares associations existantes sont débordées.

- **Les conditions de la sortie de prison** sont pourtant déterminantes pour comprendre la réitération. Pouvoir être logé dans de bonnes conditions, avoir de quoi subvenir à ses besoins et des perspectives d’activité professionnelle sont autant de facteurs qui favorisent la réinsertion. Les ressources dont disposent les anciens détenus viennent principalement de leur cercle familial : la possibilité de réintégrer le foyer familial, d’être soutenu financièrement par son conjoint ou ses parents et éventuellement de retrouver un emploi grâce au réseau familial constituent des atouts importants. Inversement, ceux qui se retrouvent dans une situation de précarité financière et matérielle à leur sortie de prison sont plus enclins à récidiver. De ce point de vue, les saisies mobilières et immobilières, parfois assujetties à de lourdes amendes douanières<sup>34</sup> peuvent mettre les anciens trafiquants en difficulté financière. Si cette politique consistant, comme le disent les magistrats, à « taper dans le portefeuille » est justifiée publiquement par le souci de lutter contre l’impunité et de dissuader les trafiquants, elle peut être contreproductive sur le plan de la lutte contre la récidive.

*Extrait n°36 : un magistrat*

*Déshabiller les gens, je ne suis pas sûr que ça soit le plus judicieux. Ici on est dans la confiscation totale. Trois ans de taule, plus rien, faut vraiment rencontrer Dieu en prison pour ne pas vouloir y retourner en sortant.*

Les trafiquants concernés par cette politique se retrouvent sans ressource à leur sortie de prison. De plus, s’ils trouvent un emploi déclaré, ils doivent verser une partie conséquente de leur salaire pour payer leur amende douanière – et ce potentiellement jusqu’à ce qu’ils prennent leur retraite. Ces mesures, souvent vécues comme une injustice, défavorisent donc leur réinsertion.

*Extrait n°37 : Tamahere, détenu pour trafic*

*- M. : 130 millions on doit payer avec les copains. Cette amende-là ça nous pousse à trafiquer quoi, comment on va payer ça ? Ils sont fous aussi de nous donner cette amende-là, on peut pas payer. Payer doucement... j’essaie de plus trafiquer.*

Ainsi le fait d’avoir réussi à cacher de l’argent avant leur arrestation peut faciliter la réinsertion des détenus. Hinatea a par exemple l’intention de se relancer dans la confection

---

<sup>34</sup> Les amendes peuvent s’élever à plusieurs centaines de millions de francs.

de bijoux, ce pour quoi elle doit investir dans du matériel : *« heureusement que, avant de venir ici, j'ai caché de l'argent. J'ai mis sous terre, pas une grosse quantité, mais quand même, ça va vraiment me servir quand je vais sortir ».*

### **Encadré 3 : L'exemple de Felix**

Felix, aujourd'hui âgé de cinquante ans, a commencé à s'injecter de la cocaïne et de l'héroïne à l'âge de 9 ans : suite au divorce de ses parents, il est resté vivre en Europe avec son père dans une ville où circulait beaucoup de drogue. Sa mère est quant à elle retournée à Tahiti où sa famille détient de nombreuses terres. Felix l'a rejointe à l'âge de 17 ans et a arrêté la drogue pendant quelques années. À 21 ans, il est entré dans le milieu de la perle : il est devenu négociant et s'est enrichi rapidement. Vers 25 ans, il s'est mis à consommer de la cocaïne de façon quotidienne, d'abord en la sniffant, puis en la basant pour pouvoir la fumer. Il s'en procurait notamment lors de ses fréquents voyages aux États-Unis pour le négoce. L'année suivante, il a été condamné pour importation de cocaïne. À sa libération, il a repris son activité et s'est mis à fumer de l'ice, de façon quotidienne et en grande quantité. Il s'est alors mis à en revendre dans l'objectif de payer sa consommation. Il s'est de nouveau fait arrêter et s'est cette fois retrouvé « sans rien » à la sortie : la plupart de ses biens ont été saisis ou récupérés par son ex-femme, et il était en conflit avec sa famille. Le trafic est alors devenu sa seule source de revenus et il a enchaîné les peines de prison (il a été condamné 9 fois et a purgé 15 ans de prison en tout), lors desquelles il continuait à fumer.

#### **Extrait n°38 : Felix, détenu pour trafic**

- *Enquêtrice : En fait à chaque fois, tu sors [de prison] tu restes pas très longtemps dehors et tu re-rentres ?*

- *Felix : Dès le premier jour, voilà, je me mets à dealer, dès le premier jour, hein. Parce que j'ai rien d'autre pour m'en sortir. Aujourd'hui, c'est difficile, j'ai tout perdu, tout ce que j'avais, hein. J'ai tout perdu, j'avais sept voitures, j'avais bateaux, jet-skis et tout, la totale. [...] La première fois, la famille m'a donné un peu. Après, ils m'ont tourné le dos, ils m'ont dit : « si tu retournes en prison, on va plus venir te voir ». Je suis sorti, j'avais rien. Donc j'ai replongé dedans. Le premier jour, hein, t'es énervé, tu te dis : « putain, t'as rien, t'as pas d'endroit, tu vas pas te mettre à faire le clochard, à demander du fric à droite à gauche ! ». Donc tu te lances dedans, obligé, trafic tous les jours. [...] Ici, même la réinsertion sociale, ils font rien du tout pour les gens, mettons, comme nous, qu'on est tombés accro dedans. Ils devraient nous faire un suivi avant de sortir, à des mecs comme nous, que la famille nous a tourné le dos. Au moins nous proposer un endroit où on peut louer pas cher, ou quelque chose... Mais y'a rien du tout.*

Suite à une énième condamnation, une de ses filles est décédée d'une crise cardiaque de façon inexplicée. Il tient sa consommation et son comportement pour responsable de sa mort. Il est alors parvenu à se sevrer, considérant qu'une rechute risquerait de tuer un autre de ses enfants. Il est désormais en prison depuis trois ans et doit bientôt sortir. Il ne sait pas encore comment il va faire à sa sortie, ne serait-ce que pour se loger.

**Extrait n°39 : idem**

*J'aurais voulu me relancer dans les perles, mais là c'est la merde partout. Y'a plus de travail, les perles marchent plus. Toutes les sociétés sont en faillite, hein. Moi je vais reprendre quelque chose, je sais pas encore quoi. Je sais pas comment je vais faire. Mais c'est pas évident. J'ai pas de sous. [...] Et je dois payer mon amende, 50 000 par mois, dès le jour où je sors je dois commencer à payer. C'est pas logique ça non plus, ça amène tout le monde à trafiquer.*

Il envisage de trafiquer un mois sans consommer pour stabiliser sa situation et pouvoir se lancer dans une activité légale. Sa mère pourrait lui donner un terrain familial à condition qu'il parvienne à la convaincre qu'il est définitivement sorti du trafic.

Felix cumule donc plusieurs facteurs qui favorisent la récidive, ce qui explique pourquoi il en est à sa neuvième condamnation : de grandes difficultés à sortir de l'addiction ; l'absence de soutien familial sur les plans moral et matériel ; le manque de ressources pour subvenir à ses besoins et *a fortiori* retrouver une activité légale quand il sort de prison. De plus, l'amende qu'il doit payer complique toute perspective de progrès social dans l'économie légale.

## Partie II. LA CONSOMMATION D'ICE

Cette deuxième partie a pour objectif de chiffrer et de mieux comprendre les facteurs favorisant la consommation d'ice en Polynésie française. Il s'agit également d'analyser ses conséquences pour les personnes concernées et d'étudier les façons dont les consommateurs peuvent parvenir à sortir de l'addiction. L'enquête s'est intéressée à l'ensemble des personnes ayant consommé de l'ice au moins une fois (nommées ici « consommateurs »), qu'elles trafiquent ou non, et qu'il s'agisse de consommateurs occasionnels, de toxicomanes ou encore de personnes n'ayant pas consommé depuis plusieurs années.

### 1. Qui consomme de l'ice ?

**Les données quantitatives sur la consommation d'ice en Polynésie française sont lacunaires :** aucune enquête n'a été menée à ce sujet sur un échantillon représentatif de la population. Seule la consommation des jeunes est renseignée par des enquêtes déclaratives. Les bases de données et rapports transmis par plusieurs administrations (le Centre de Consultations Spécialisées et Alcoologie et Toxicomanie - CCSAT, l'Association Polyvalente d'Actions Socio-Judiciaires - APAJ, ou encore le laboratoire du centre hospitalier du Taaoone) donnent également quelques informations quant aux caractéristiques des consommateurs. Enfin, une enquête par questionnaire a été menée auprès de professionnels de la santé, de l'éducation et du social exerçant sur le territoire polynésien. Une description détaillée des résultats de ces différentes enquêtes et bases de données est présentée dans les annexes de ce rapport (section 2). Cette section présente une synthèse de ce qu'elles nous apprennent quant à la prévalence de la consommation d'ice dans la population, aux caractéristiques sociodémographiques des consommateurs et à la diffusion de la drogue sur le territoire.

#### A. Prévalence de la consommation de drogues

- **Consommation d'ice**

Les seules données sur la prévalence de la consommation d'ice dans la population portent sur les jeunes. Il s'agit uniquement d'enquêtes déclaratives, qui comportent donc des biais (voir annexes, section 2), mais qui donnent une estimation de l'ampleur de la consommation dans cette tranche d'âge. En 2009, 1,7% des jeunes scolarisés (12-19 ans) déclaraient avoir déjà pris de l'ice ou des amphétamines (enquête ECAAP). En 2016, ce pourcentage a augmenté, puisque 3,3% des 13-17 ans déclaraient avoir déjà consommé de l'ice (enquête GSHS)<sup>35</sup>. Ces

---

<sup>35</sup> Cependant les jeunes déscolarisés (qui représentent selon les années entre 3,5% et 5,5% des collégiens et entre 7,9 et 9,9% des lycéens) ne sont pas pris en compte dans ces enquêtes.

enquêtes indiquent donc que l'expérimentation de l'ice a progressé parmi les jeunes, mais cette pratique demeure très minoritaire.

Au-delà des jeunes, la prévalence dans l'ensemble de la population est difficile à estimer. Le Parquet estimait en 2019 qu'il y avait environ 10 000 consommateurs en Polynésie française. Cette estimation a été réalisée à partir des éléments suivants : les volumes d'ice saisis ; une estimation des volumes ayant échappé aux forces de l'ordre ; une estimation de la quantité moyenne d'ice consommée par les consommateurs, d'après les déclarations de ceux qui ont été arrêtés. **Le chiffre de 10 000 consommateurs apparaît plausible au vu des données issues des enquêtes déclaratives.** En effet, 10 000 consommateurs représenteraient 3,6% de la population polynésienne et 5,1% des 12-60 ans (on peut faire l'hypothèse que la part des consommateurs âgés de moins de 12 ans et de plus de 60 ans est marginale). Ce pourcentage est nettement supérieur à celui enregistré par l'enquête GSHS sur les 13-17 ans (3,3%), d'autant plus que l'estimation du Parquet porte sur le nombre de consommateurs actuels, alors que celui de l'enquête GSHS renseigne le nombre de jeunes ayant déjà expérimenté l'ice, ne serait-ce qu'une fois. Cette estimation semble cependant cohérente pour deux raisons : d'une part parce que les enquêtes menées dans d'autres pays<sup>36</sup> indiquent que les mineurs ont tendance à avoir des niveaux d'expérimentation et de consommation de méthamphétamine inférieurs à ceux des adultes, et d'autre part parce que l'enquête GSHS date de 2016 et que la plupart des acteurs rencontrés lors de l'enquête ont le sentiment que les niveaux de consommation ont fortement augmenté ces dernières années.

- **Consommation de cannabis**

L'expérimentation et la consommation de cannabis sont nettement plus répandues : l'enquête STEPWISE indique que 38,6% des Polynésiens ont déjà fumé du cannabis au moins une fois au cours de leur vie, et 22% au cours des douze derniers mois. La prévalence de la consommation de cannabis est particulièrement importante chez les jeunes, mais elle est relativement stable depuis 2003 (enquête ESCAPAD) : l'enquête GSHS menée en 2016 montre que 40,2% des 16-17 ans ont déjà consommé du cannabis (contre 47% des 17-18 ans en 2003), dont 22,8% lors des quinze derniers jours (contre 30% des 17-18 ans lors du dernier mois en 2003). Toutes les enquêtes indiquent une augmentation progressive des taux d'expérimentation et de consommation entre 13 et 18 ans. Les niveaux de consommation du cannabis sont assez proches de ceux enregistrés en métropole<sup>37</sup>.

Les seules données disponibles quant à la corrélation entre la consommation de méthamphétamine et de cannabis sont celles des contrôles de toxicologie effectués au centre hospitalier du Taaone sur demande d'un officier de police judiciaire ou du parquet (dans 90% des cas suite à un accident de la route ou à un contrôle routier). Elles indiquent que 83% des personnes contrôlées positives à la méthamphétamine sont également positives au cannabis. Inversement, 19% des personnes contrôlées positives au cannabis sont également positives à

---

<sup>36</sup> Notamment aux Etats-Unis : Center for Behavioral Health Statistics and Quality, 2017, « Results From The 2016 National Survey On Drug Use And Health », Substance Abuse and Mental Health Services Administration.

<sup>37</sup> Beck François, Brugiroux Marie-Françoise, Cerf Nicole, 2010, « Les conduites addictives des adolescents polynésiens. Enquête Ecaap 2009 », Inpes, p.129.

la méthamphétamine. Les entretiens confirment que **la plupart des consommateurs d'ice sont également consommateurs de paka** – ils ont souvent commencé le paka bien avant de commencer l'ice et parfois dès les premières années du collège, vers 11-12 ans.

- **Consommation d'autres drogues**

D'autres drogues sont également consommées sur le territoire. Les seules données déclaratives disponibles, qui portent sur les jeunes, indiquent des taux d'expérimentation parfois comparables à l'ice. En 2009 (enquête ECAAP), 1,9% des répondants déclaraient avoir déjà pris des produits à inhaler/sniffer, 1,6% de la cocaïne et 1% de l'ecstasy (contre 1,7% pour l'ice). En tout, 7,1% des répondants avaient déjà testé une autre drogue que le paka. Ces résultats sont corroborés par une enquête menée sur l'ensemble des élèves du lycée Paul Gauguin à Papeete<sup>38</sup> en 2014, dans laquelle 3,3% des lycéens déclaraient avoir consommé des champignons hallucinogènes, 3,2% de l'ecstasy ou encore 2,7% de la cocaïne (dans cette enquête, 3% des lycéens déclaraient avoir pris de l'ice). L'expérimentation de ces produits est donc tout aussi fréquente que celle de l'ice pour les jeunes, alors qu'ils ne sont que très rarement saisis par les forces de l'ordre. Toutefois, **l'ice est le produit le plus accessible** : 9,6% des lycéens de Paul Gauguin déclarent qu'on leur en a déjà proposé, ce qui la place en tête des drogues proposées (après le cannabis)<sup>39</sup>. Il apparaît en fait que les lycéens qui consomment de la drogue sont tentés d'en tester plusieurs : alors que 91,1% des élèves n'ont jamais pris de drogue autre que le cannabis, 4,2% en ont testé une et 4,7% en ont testé deux ou plus.

Les entretiens menés avec les consommateurs confirment que **d'autres drogues que l'ice circulent en Polynésie française, en particulier de la MDMA, des ecstasys, du LSD ou de la cocaïne**. La moitié des enquêtés ayant déjà consommé de l'ice ont déjà testé une de ces drogues. Dans la majorité des cas, il s'agit d'expérimentations ou de consommations très occasionnelles, dans des contextes festifs. Contrairement à l'ice, ces drogues ne sont en effet accessibles qu'aux consommateurs avertis disposant du contact de trafiquants spécialisés, dont **l'approvisionnement n'est pas constant**. Un chef d'entreprise qui consommait occasionnellement de la cocaïne a par exemple expliqué s'être « mis à l'ice » en raison des difficultés à se procurer de la cocaïne. On peut donc supposer que les quantités totales de ces produits sur le territoire sont nettement moindres que les quantités d'ice. Ils se retrouvent d'ailleurs beaucoup plus rarement dans les analyses toxicologiques effectuées sur demande d'un officier de police judiciaire ou du parquet (sur 442 contrôles, seuls 2 étaient positifs à la MDMA, aucun à la cocaïne alors que 43 étaient positifs à l'ice – voir détails en annexes, section 2). Ces drogues passent ainsi largement inaperçues (tant au niveau de l'activité judiciaire, des discours des acteurs publics que du champ politique et médiatique) et sont donc moins considérées comme une menace.

---

<sup>38</sup> Paul-Gauguin est un lycée plutôt favorisé, situé en centre-ville.

<sup>39</sup> Devant la cocaïne (8,2%), les solvants (7,2%), l'ecstasy (6,9%), les champignons hallucinogènes (6,5%), le crack (4,2%) et l'héroïne (1,8%).

## B. Caractéristiques sociodémographiques des consommateurs

### • Sexe

Les écarts entre les taux d'expérimentation de l'ice chez les jeunes filles et les jeunes garçons ont diminué au point de ne plus être significatifs en 2016 (3,2% des filles avaient déjà testé l'ice contre 3,4% des garçons)<sup>40</sup>. Chez les adultes, les seules données à ce sujet concernent les consommations qui mènent à une arrestation ou à une prise en charge médicale. Les hommes sont alors très majoritaires : ils représentent notamment 90% des contrôles positifs à l'ice effectués par le laboratoire de l'hôpital du Taaone suite à une arrestation et 80% des consommateurs d'ice ayant effectué un « stage de sensibilisation aux dangers liés à l'usage de stupéfiants » organisé par l'APAJ suite à une condamnation. De plus, 75% des patients pris en charge par le CCSAT (quelle que soit l'addiction) sont des hommes. Ces derniers sont par ailleurs très majoritaires parmi les personnes poursuivies pour trafic (cf. section I.2.A).

### • Âge

Plusieurs éléments indiquent que **la consommation régulière d'ice concerne particulièrement les adultes âgés d'une trentaine d'années environ**. Ainsi, les contrôles toxicologiques réalisés au CHPF à la suite d'une arrestation sont positifs à l'ice dans 9% des cas pour les moins de 20 ans, 14% des cas pour les 20-30 ans, 21% des cas pour les 30-40 ans, 15% des cas pour les 40-50 ans et de 4% des cas pour les plus de 50 ans. De même, l'âge moyen des consommateurs d'ice ayant suivi un stage à l'APAJ suite à une condamnation est de 35 ans, contre 30 ans pour l'ensemble des stagiaires. Ces résultats concordent avec ceux présentés dans la section I.2.A sur les personnes poursuivies pour trafic, dont la moyenne d'âge est de 39 ans. **Contrairement à ce que peuvent laisser entendre les discours publics sur la consommation d'ice, cette drogue n'est donc pas particulièrement un problème de « jeunes »**. Toutefois, divers témoignages attestent de consommations d'ice débutant parfois dès les premières années du collège (12-13 ans). Bien qu'ils ne soient pas majoritaires parmi les consommateurs, les mineurs et les jeunes adultes sont un sujet d'inquiétude pour les pouvoirs publics parce qu'ils sont réputés être de plus en plus nombreux à fumer, de plus en plus jeunes.

### • Milieu social

Les enquêtés (acteurs professionnels, consommateurs et trafiquants) sont nombreux à dire que la consommation d'ice s'est « démocratisée » : selon eux, les consommateurs appartenaient au départ à ce qu'ils nomment souvent la « jet-set » (c'est-à-dire la fraction des classes supérieures économiques ayant un mode de vie festif) alors que la consommation se serait aujourd'hui répandue dans toute la population. Les témoignages de trafiquants indiquent pourtant que certains d'entre eux, bien qu'issus de milieux très populaires, ont commencé à en consommer dès le début des années 2000. Les enquêtes disponibles ne contiennent pas de données précises à ce sujet, mais les témoignages recueillis suggèrent que **les consommateurs d'ice se trouvaient au départ surtout au sein de catégories assez**

---

<sup>40</sup> Ce constat est également valable pour la consommation de paka, d'alcool et de tabac : Beck François, Guignard Romain, Richard Jean-Baptiste, Brugiroux Marie-Françoise (2012), « Paka, alcool, tabac et autres drogues : niveaux et contextes des usages des jeunes Polynésiens », *Agora débats/jeunesses*, n°61.

**spécifiques de la population** : une fraction des classes favorisées, les trafiquants et les consommateurs d'autres drogues dures. Au cours des années 2000 puis 2010, la consommation s'est progressivement étendue à un public plus large. Alors que l'ice était auparavant vendue par grammes ou demi-grammes, le développement de la consommation dans la population est ainsi allé de pair avec la mise sur le marché de doses beaucoup plus petites (et donc bien moins cher malgré la hausse des prix). **Aujourd'hui, cette drogue n'est pas réservée à une catégorie sociale spécifique** – comme le montre l'existence d'une forte hétérogénéité dans les caractéristiques sociodémographiques des trafiquants (voir partie I.2.A) et des consommateurs interrogés (voir introduction).

Pour autant, la **consommation d'ice n'est pas répartie de façon homogène dans la population** : la plupart des personnes interrogées ne connaissent personne ou presque qui en consomme, alors que certains ont la sensation que la majeure partie de leur entourage est concernée, comme Tunui, un ancien revendeur de 18 ans issu d'un milieu très populaire, qui déclare : *« au quartier, presque tout le monde est accro. Même les jeunes de 13-14 ans, ils sont accros »*, ou encore Vaipoe qui explique : *« tous mes amis en prennent. La question aujourd'hui ce n'est pas qui en prend, mais qui n'en prend pas »*. La consommation d'ice se diffuse donc dans certains cercles sociaux – notamment au sein de groupes d'amis ayant des pratiques festives régulières, dans les quartiers où se trouvent des commerces de drogue ou encore dans certains milieux professionnels – tandis que beaucoup d'autres sont épargnés.

### C. Diffusion de l'ice sur le territoire

Une seule enquête donne des éléments au sujet de la diffusion de la consommation de drogues sur le territoire chez les jeunes, mais elle date de 2009 (ECAAP) et ne comporte pas d'informations spécifiquement sur l'ice. Elle indique que l'expérimentation de drogues autres que le paka est plus forte dans la zone urbaine des îles du Vent (8,7%) que dans la zone rurale (6,4%), les îles Sous-le-Vent (3,1%) et les archipels éloignés (3,9%).

Un questionnaire en ligne diffusé pour cette recherche aux professionnels des secteurs éducatif (chefs d'établissements et infirmiers scolaires), social (employés des services sociaux) et médical (médecins exerçant dans des structures publiques) sur l'ensemble du territoire donne quelques indications supplémentaires à ce sujet. Il ne s'agit pas tant d'une mesure de la consommation d'ice dans les différentes zones géographiques qu'une indication de la saillance de la problématique aux yeux des acteurs travaillant auprès de la population.

**Tableau 6 :** Réponses à la question « pensez-vous que l’ice circule dans l’île où vous travaillez ? »

	oui, tout le temps	oui, occasionnellement	non	je ne sais pas	Total
Zone urbaine de Tahiti	38 (79%)	6 (13%)	0 (0%)	3 (6%)	48 (100%)
Zone rurale de Tahiti ; Moorea	15 (68%)	3 (14%)	0 (0%)	4 (18%)	22 (100%)
Iles Sous-le-Vent	7 (39%)	7 (39%)	1 (6%)	3 (17%)	18 (100%)
Autres archipels	1 (6%)	5 (29%)	4 (24%)	7 (41%)	17 (100%)

Les résultats suggèrent que la consommation d’ice est plus répandue dans les îles de la Société (et *a fortiori* dans la zone urbaine) et dans une moindre mesure dans les îles Sous-le-Vent. Dans les autres archipels<sup>41</sup> (Australes, Marquises et Tuamotu-Gambiers), le phénomène semble nettement plus marginal.

Ces résultats sont cohérents avec les déclarations recueillies dans le cadre des entretiens, non seulement avec les professionnels, mais aussi avec les consommateurs, dont certains ont été menés en dehors de Tahiti ou avec des enquêtés originaires d’autres îles. Un consommateur a notamment été interrogé aux Tuamotu, ainsi que la sœur d’un consommateur vivant aux Marquises. Tous deux confirmaient que l’ice était dans l’ensemble peu répandue sur leur île. **Il est donc possible de trouver des consommateurs d’ice sur tout le territoire polynésien, mais le phénomène demeure assez marginal en dehors des îles de la Société.** Au sein de celles-ci, la consommation est bien plus répandue à Tahiti et Moorea que dans les îles Sous-le-Vent : un séjour de recherche effectué dans l’une d’entre elles a montré que le phénomène y reste dans l’ensemble peu répandu, bien que le développement de la consommation suscite de vives inquiétudes chez les professionnels et au sein de la population. Les consommateurs y sont d’ailleurs réputés appartenir aux milieux sociaux favorisés (« la jet-set locale », pour citer un enquêté) et les jeunes ne semblent que peu concernés : les représentations sur les consommateurs d’ice sont donc comparables à celles qui étaient en vigueur à Tahiti il y a une dizaine d’années.

---

<sup>41</sup> Le nombre de réponses est insuffisant pour donner une indication fiable de la situation dans chaque archipel. Notons toutefois que des professionnels de tous les archipels ont répondu oui (« tout le temps » ou « occasionnellement ») à la question, sauf dans les Tuamotu où seules deux réponses ont été enregistrées (« non » et « je ne sais pas »).

## 2. Usages et effets de l'ice

### A. Représentations des consommateurs sur l'ice

Pour comprendre ce qui incite ou au contraire rebute les Polynésiens à consommer de la méthamphétamine, il est utile d'analyser les représentations des consommateurs autour de cette drogue. L'analyse des termes utilisés pour la désigner, en particulier, donne de nombreuses informations sur la façon dont elle est perçue. Notons à cet égard que le terme « ice » s'est imposé dans l'espace public et parmi les consommateurs dès les années 2000, alors qu'aux États-Unis, cette drogue est communément nommée « *meth* » ou éventuellement « *crystal meth* », même si le mot « ice » fait partie de ses diverses dénominations. Les consommateurs polynésiens désignent également communément cette drogue par le terme « sana ». Il s'agit du surnom que portait Tamatoa Alfonsi, l'un des principaux importateurs d'ice dans les années 2010. Bien qu'il n'est pas certain qu'il soit à l'origine de ce terme, Tamatoa Alfonsi a en tout cas participé à le populariser, notamment en le faisant inscrire sur les sachets contenant la drogue qu'il importait<sup>42</sup>.

- **Un produit à la mode** : De nombreux mots anglo-saxons sont utilisés dans le lexique de cette drogue : en premier lieu le mot « ice » et ses dérivés « *iceman* » et « *icewoman* » (consommateur, consommatrice), mais aussi le mot « *bubble* » pour désigner la pipette, le mot « *ten* » pour une dose à 10 000F ou encore les mots « *rush* », « *up* » et « *down* » pour désigner les différentes phases ressenties lors d'une prise d'ice (cf. section suivante). **Le fait que l'ice soit importée des États-Unis participe à lui donner l'image d'un produit de consommation moderne.** De plus, l'ice est également connue sous la dénomination « pas dormir », qui est une expression assez répandue dans le langage populaire pour désigner de façon positive des pratiques sociales dynamiques, qu'elles soient festives, sportives ou même professionnelles. En appelant l'ice « pas dormir », les consommateurs font référence aux effets qu'ils recherchent dans cette drogue (la stimulation, l'absence de fatigue – voir section suivante), ce qui participe à la valoriser.

- **Un produit de luxe** : Le fait que l'ice ait longtemps eu la réputation auprès d'être une « drogue de riches » contribue à lui donner l'image d'un produit de luxe. De plus, **le prix particulièrement élevé de cette drogue lui confère de la valeur, tant sur le plan monétaire que symbolique.** Manua dit par exemple que « *c'est un truc de prestige, c'est le caviar de la drogue ici, faut quand même l'apprécier* » et Guillaume dit que « *c'est une drogue de rois* ». L'ice est d'ailleurs parfois surnommée « diamant » ou « cristal » par les consommateurs. Florent, ancien consommateur, raconte ainsi que ses amies consommatrices aimaient passer la chanson *Diamonds* de Rihanna en référence à l'ice lorsqu'elles en prenaient.

---

<sup>42</sup> *La Dépêche de Tahiti*, 6 juillet 2020, « Affaire Alfonsi/Danielson : les boss de l'ice jugés fin août ».

- **Un produit savoureux** : Parmi les dénominations de l'ice, on trouve également plusieurs termes relevant du lexique alimentaire, comme le mot « *icecream* » qui est utilisé comme nom codé dans les communications téléphoniques, mais aussi le terme tahitien « *ma'a* » (plat, nourriture) et même le mot « plat » pour désigner les doses. De même, l'ice est « goûtée » plutôt qu'elle n'est « testée », les différentes qualités sont dénommées des « goûts » et le manque d'ice est généralement appelé la « soif ». Ce lexique alimentaire, également utilisé par le paka, très fréquemment appelé « bonbon » (en référence sans doute à la façon dont il est conditionné), participe à présenter la drogue comme un produit savoureux. Alors que Amanda a arrêté l'ice depuis plusieurs années et participe désormais à diverses initiatives pour lutter contre la drogue, elle en parle toujours en ces termes :

*Extrait n°1 : Amanda, ancienne consommatrice*

- *Enquêtrice* : Je ne sais pas si tu vois d'autres choses à me dire à ce sujet ?

- *Amanda* : Non, juste que le ice, c'est bon. Le goût. C'est très bon. [Rire] L'autre copine, quand elle m'entend elle dit « eh hia ma sœur, c'est comme si tu étais en train de nous pousser à fumer ». Je dis non, je dis la vérité, quand tu fumes, c'est bon.

- **Un produit dangereux** : Parmi les représentations sur l'ice, se trouvent également celles qui sont véhiculées par les campagnes de prévention et dans les médias (voir partie 4). En règle générale, l'ice est considérée comme « un fléau » : ce terme, qui revient de façon quasi systématique dans les discussions ordinaires sur cette drogue, est aussi fréquemment utilisé par les consommateurs. Ceux qui ont arrêté, en particulier, ont souvent une vision très négative de l'ice, qu'ils qualifient de « piège », de « merde », d'« enfer », etc. La plupart des consommateurs, qu'ils aient développé ou non une addiction, voient l'ice comme un produit potentiellement dangereux, pour eux et/ou pour les autres.

- **Un produit diabolique** : Les consommateurs qui cherchent à se sevrer et les proches de consommateurs associent souvent l'ice au diable. Les termes « diable », « Satan », « diabolique », « démon », « démoniaques » reviennent régulièrement dans les entretiens, dans un contexte où l'influence des religions chrétiennes est particulièrement importante et où les exorcismes ne sont pas rares. Matahi déclare par exemple que cette drogue « *a été créée, au niveau métaphorique, par des démons, pour te rendre fou* ». Slava, ex-femme d'un consommateur, dit que « *c'est quelque chose de démoniaque* ». L'usage de ces termes est loin d'être anecdotique : il révèle l'existence d'un certain nombre de croyances sur le caractère magique de l'ice.

*Extrait n°2 : Enrique, détenu pour trafic*

*Bon, moi, je voulais arrêter, mais bon, des fois, c'est pas évident hein. Tu sais, quand tu touches cette drogue-là, le ice, c'est... T'es en train de jouer avec le diable directement. Je sais pas si on t'a parlé de ça, mais bon là, t'es en connexion directe avec le diable. [...] On dit en tahitien : « ça joue ». Tu sais qu'est-ce que ça veut dire : « ça joue » ? « Ça joue », y'a des choses qui jouent à côté de toi, tu sais pas qu'est-ce qu'y a. Les gens croient que c'est la paranoïa. Mais non, réellement, t'as des choses qui se passent. [...] Tu dors pas pendant des jours, c'est sûr que t'as des visions après, hein, t'as des hallucinations. Mais des fois, ce n'est pas que des hallucinations. C'est des*

*forces occultes. On dit en tahitien, quand tu vas quelque part et que tu sens que... Par exemple, quand tu vas sur un marae [site archéologique] et que t'as les poils qui se hérissent, on dit : « ça joue ». Ça veut dire c'est les tupapau [fantômes], ou les mea [trucs], hein. Y'a des esprits, hein.*

L'expression « ça joue » est régulièrement mobilisée par les enquêtés pour décrire les délires que leur provoquent les prises d'ice : elle désigne les accès de folie qui, dans les représentations collectives relèvent à la fois du psychiatrique et du paranormal.

## B. Temporalité et variabilité des effets de l'ice

Comme toutes les drogues, les effets de l'ice ne sont pas universels : ils varient selon les personnes, les quantités consommées, le contexte de la consommation, etc. Les récits des consommateurs font toutefois apparaître certaines régularités. Tout d'abord, il apparaît que les effets de l'ice se font sentir pendant une période assez longue (8 à 24h) au cours de laquelle ils évoluent. L'ice fait effet immédiatement après avoir été fumée : les consommateurs décrivent un sentiment de bien-être, d'euphorie, ainsi que des sensations de picotement. Ceux qui sont sous effet de l'alcool ou du cannabis lorsqu'ils prennent de l'ice ressentent une réduction soudaine de la sensation d'ébriété et/ou de somnolence au profit d'un sentiment de lucidité et d'énergie. Pour ceux qui sont sobres, les effets de l'ice sont plus subtils, ce qui fait dire à plusieurs consommateurs qu'il leur a fallu plusieurs prises pour « comprendre les effets de l'ice ».

### **Extrait n°3 : Matahi, ancien consommateur**

*T'es bourré et paf, d'un coup tu es lucide. À jeun au début tu ne ressens pas l'effet, quand j'en ai pris les premières fois je disais « c'est quoi ce truc, c'est nul ». C'est pas comme le cannabis, quand tu fumes le cannabis d'un coup t'as l'effet, direct, pssst... l'ice, pas trop. L'effet de la première fois, c'est un pic d'énergie, tu parles beaucoup. C'est là que ça se voit, pour les autres, ils te disent « eh t'es high, t'arrêtes pas de parler », mais tu t'en rends pas compte. Après ce que je faisais c'est que je fumais d'abord le bonbon, le paka, puis l'ice, comme ça t'as un changement d'état, tu ressens bien l'effet de l'ice. Pendant deux ans je mélangeais. Après quand j'ai commencé à comprendre... pas intellectuellement, mais je suis devenu plus sensible, j'ai eu un meilleur ressenti du produit, à partir de ce moment-là je fumais et dès la première bouffée je sentais la détente. Parce que l'effet, c'est tu es détendu, serein, opérationnel, t'as la pêche.*

L'absence d'effets hypnotiques, hallucinogènes ou perturbateurs rend ainsi les effets difficiles à percevoir pour les consommateurs néophytes.

Les effets immédiats, parfois appelés « le rush », se stabilisent ensuite pendant plusieurs heures (phase nommée « le up ») pendant lesquels les consommateurs décrivent principalement des effets positifs : énergie, stimulation intellectuelle et sexuelle, sentiment de bien-être et de confiance en soi. Hinatea dit par exemple « *je me sentais en forme, je me sentais bien* » et Polly explique « *il passe plein de trucs dans ta tête, tu penses à plein de choses... et tu te sens forte* ».

La redescende (également nommée « le *down* ») s'accompagne en revanche de sensations physiques désagréables (maux de tête, douleurs musculaires, sensation de fièvre, épuisement), d'un sentiment de mal-être et d'irritabilité. Pendant toute la durée des effets, les consommateurs ne peuvent généralement ni dormir, ni manger. Le *down* prend fin lorsqu'ils parviennent à trouver le sommeil, parfois plus de 24h après avoir fumé.

**Extrait n°4 :** Florent, ancien consommateur

*Mes descentes c'était un cauchemar, j'avais une boule au cœur... le lendemain c'est comme si j'étais à l'enterrement d'un être cher et tout, une douleur insupportable quoi ! Et à chaque fois je me jurais de plus jamais en reprendre... je souffrais parce que je pouvais pas dormir en fait, et mon corps il en pouvait plus, et moi j'en pouvais plus, mais mon corps il pouvait pas dormir, j'arrivais pas à dormir, jusqu'au moment où je m'écroulais où ça y est, là paf, ça passait.*

Dans de nombreux cas, cependant, les consommateurs reprennent de l'ice au cours de ce cycle, en particulier lorsqu'ils commencent à ressentir les effets du *down*. Les prises successives permettent de prolonger les effets du *up* et de retarder ceux du *down*. En raison notamment de la prolongation de l'insomnie, parfois pendant plusieurs jours, la répétition des prises s'accompagne d'une évolution des effets : les consommateurs ont tendance à devenir nerveux, irritables, voire paranoïaques. Certains peuvent avoir des hallucinations ou se retrouver dans des états psychotiques. Les effets se prolongent jusqu'à ce qu'ils arrêtent d'en reprendre ou jusqu'à ce qu'ils tombent d'épuisement. Certains consommateurs atteignent ainsi des records d'insomnie, jusqu'à plus d'une semaine sans dormir.

**Extrait n°5 :** Hervé, ancien consommateur et trafiquant

*Je fumais, après je rangeais. Quand l'effet [re]tombe, je fume. Parce que c'était un peu une compétition à ne pas dormir, en fait. Les gens, c'était pas des défis qu'ils se donnaient, les consommateurs, mais quand tu arrives à vingt mecs : « ah moi j'ai pas dormi trois jours, ah moi j'ai pas dormi quatre jours », « yeah lui il a pas dormi cinq jours... ». C'était un peu, celui qui dort pas était le plus fort. [...] Moi mon record que j'ai pas dormi c'était presque une semaine.*

Selon les consommateurs, les effets constatés varient vis-à-vis de la description générale ci-dessus : ils développent parfois avec le temps la faculté de manger et de dormir alors qu'ils ont pris de l'ice. Certains peuvent devenir irritables et paranoïaques dès les premières heures, tandis que d'autres ne ressentent pas du tout ces effets. De plus, certains consommateurs parviennent à dormir dès qu'ils ressentent les premiers effets du *down*, alors que d'autres décrivent de longues heures d'insomnie et de mal-être. Certains prennent alors du cannabis : l'ice et le paka étant considérées par les consommateurs comme des drogues « contraires », ils ne cherchent généralement pas à associer leurs effets. En revanche, ils se servent souvent de l'une pour contrebalancer les effets de l'autre, notamment pour adoucir les effets désagréables qu'ils ressentent lors du *down* et de trouver le sommeil plus rapidement.

En règle générale, les consommateurs qui prennent de l'ice régulièrement pendant plusieurs mois ou plusieurs années décrivent une évolution progressive des effets : en premier lieu, ces derniers s'affaiblissent avec le temps, ce qui les pousse à prendre des doses de plus en plus

importantes. De plus, ils décrivent une réduction progressive des effets positifs (en particulier du sentiment d'euphorie et de bien-être) et l'intensification des effets négatifs (nervosité, paranoïa).

### C. Usages de l'ice

Les effets de l'ice décrits ci-dessus sont recherchés par les consommateurs pour divers usages, qui correspondent à des contextes de consommation différents :

- **Usages festifs**

Les consommateurs qui prennent de l'ice dans un cadre festif recherchent avant tout ses effets stimulants et euphorisants. Ils décrivent un sentiment de confiance en eux et une réduction de la fatigue et de la sensation d'ébriété, qui sont particulièrement recherchés par certains consommateurs. Vaipoe dit par exemple : *« j'ai aimé cette drogue parce que moi je suis quelqu'un qui, quand je bois, ne tient pas longtemps. Je suis vite saoule. Le fait de me droguer me permettait de tenir toute la soirée [...]. Donc moi voilà, j'ai aimé cette drogue pour le trip [la fête] »*. En plus de leur permettre de tenir éveillé et de résister aux effets de l'alcool, l'ice les rend particulièrement sociables et joviaux.

**Extrait n°6** : Florent, ancien consommateur

*- Quand l'effet il arrive... wah c'est génial, l'énergie de malade, moi j'avais la tchatche de fou, déjà que je suis bavard [rires], quand j'avais ça "bam", je suis trop sûr de moi ! Y'a des nanas, j'aurais jamais été leur parler, là je les faisais rigoler et tout, j'avais plus du tout de timidité, j'ai une confiance... c'est dingue la confiance en soi qu'on a quoi, ça te donne une confiance absolue, et le fait d'avoir une confiance absolue ça joue quand même sur le regard des autres, on est au top quoi ! [...] Et l'énergie de malade que ça donnait, même au niveau de l'alcool, ça couvre tous les effets ! On peut boire de l'alcool, les autres ils sont hors service et nous on est encore en forme, on pète le feu !*

Les fêtes de réveillon du Nouvel An, qui durent souvent toute la nuit, sont ainsi particulièrement propices à la consommation d'ice : beaucoup d'enquêtés ont pris de l'ice pour la première fois à cette occasion et certains consommateurs ne prennent de l'ice qu'à cette date, chaque année. Vanina raconte par exemple : *« la deuxième fois [que j'en ai pris] c'est à 15 ans, pour le jour de l'an : comme j'avais envie de dormir, j'ai fumé un peu, pour pas dormir »*. Si les boîtes de nuit ou les grands événements festifs sont ainsi propices à la prise d'ice, beaucoup de consommateurs expliquent préférer en prendre dans des « trips » (soirées privées) ou en petit comité.

- **Usages dopants**

En raison de ses effets stimulants, l'ice est une drogue qui peut permettre de travailler, faire du sport, ou encore effectuer des tâches ménagères sans ressentir de fatigue ou de lassitude. **Tenir au travail peut ainsi être – ou devenir – une des principales motivations des**

**consommateurs**<sup>43</sup>. C'est par exemple le cas de Manua, qui a été initié à l'ice il y a une vingtaine d'années par ses oncles qui tenaient un casino clandestin dans lequel il était croupier.

*Extrait n°7 : Manua, ancien consommateur et trafiquant*

*La plupart des joueurs qui venaient aux tables ils étaient shootés à la cocaïne, et nous on n'arrivait pas à tenir le rythme en fait pour le lendemain, si on était à jeun c'est sûr que bah eux ils sont shootés pendant douze heures, et nous on était sur les tables, nous on était fatigués, donc c'est un peu par la force des choses qu'on a dû prendre ça, juste pour rester éveillés, pour pouvoir jouer pendant deux trois jours d'affilée.*

Manua continuera d'utiliser l'ice de façon dopante dans ses emplois ultérieurs :

*Extrait n°8 : idem*

*J'ai fait le métier de chauffeur-livreur, je livrais [un journal] sur toute l'île de Tahiti, je faisais le tour de l'île. [...] Surtout qu'on commençait à minuit, il fallait qu'on coure à l'imprimerie récupérer les journaux, et après je faisais mon tour de l'île, tous les jours comme ça. Après ça va, ça t'aide à tenir quoi. À jeun tu fais pas l'année quoi, moi je dis... après c'est crevant. Donc quand on se rencontrait entre chauffeurs-livreurs, c'était souvent entre deux livraisons, des prises comme ça.*

Les trafiquants, qui sont souvent amenés à vendre le soir, mettent également en avant les effets dopants de l'ice, en particulier ceux qui ont un emploi en parallèle ou qui cumulent plusieurs activités. Hinatea vend par exemple de la bière au marché noir et s'occupe de ses enfants en parallèle de son activité dans le trafic :

*Extrait n°9 : Hinatea, détenue pour trafic*

*Ah, je dormais pas. J'allais vendre ma bière à T. [nom d'un lieu]. Et puis le matin, à cinq heures, je prenais le pain, je ramenait à la maison, je préparais le café, les enfants vont l'école, et tout. Alors toute la journée, ils sont à l'école, et moi je suis à fond dans le méga ménage à la maison. Le papa de mes enfants, il est au travail, alors je me trouvais toute seule à la maison. Ben voilà, je faisais mon ménage et tout. Une fois fini, j'allais me poser encore à T., pour vendre. Bon, j'attends l'heure, quinze heures. Je rentre à la maison, vers quatorze heures trente. Je rentre, je fais mon ménage, je prépare mon ma'a [repas], tout. Comme ça, quand les enfants et mon tane [conjoint], ils arrivent, c'est prêt, le ma'a est prêt, la maison est propre. Et le soir, dès que mes enfants ils dorment et tout, je retourne encore à la vente.*

L'ice est particulièrement utilisée pour ses propriétés dopantes par les consommateurs qui travaillent le soir ou sur une longue plage horaire, qui exercent des tâches jugées pénibles ou fatigantes ou qui font face à une pression importante au travail. Antoine, gérant d'une boulangerie venant d'ouvrir, consommait par exemple de l'ice chaque matin, ce qui lui permettait de se sentir éveillé et concentré jusqu'au soir. **Les usages dopants de l'ice ne semblent pas réservés à une catégorie sociale spécifique et peuvent être mobilisés tant pour des tâches manuelles qu'intellectuelles.** Bien qu'il n'ait pas été possible d'interroger des

---

<sup>43</sup> Voir à ce sujet : Crespin Renaud, Lhuillier Dominique, Lutz Gladys, 2017, *Se doper pour travailler*, Érès.

consommateurs exerçant un emploi de cadre ou assimilé (en raison des réticences de cette catégorie de la population à participer à une telle enquête, voir introduction), divers éléments (témoignages indirects, affaires judiciaires, etc.) suggèrent que certains d'entre eux consomment de l'ice pour travailler.

#### **Encadré 4** : La consommation d'ice chez les sportifs

Parmi les consommateurs rencontrés, beaucoup sont – ou étaient – très sportifs, certains ayant même participé à des compétitions nationales ou internationales. **L'ice peut ainsi être consommée pour faire du sport** : les consommateurs disent gagner de la force, de l'endurance et du courage, par exemple pour surfer de grandes vagues ou ramer pendant de longs trajets. La méthamphétamine fait d'ailleurs partie des produits considérés comme dopants par les autorités sportives. La plupart des adeptes de sport rencontrés ne consommaient cependant pas dans cet objectif, mais plutôt dans des contextes festifs. L'ice semble ainsi particulièrement répandue dans certains cercles de trentenaires issus de classes moyennes ou supérieures et adeptes de sport. **Ceux qui deviennent dépendants à l'ice constatent un effet néfaste de leur consommation sur leur pratique sportive** : ils ont tendance à devenir irréguliers dans leurs entraînements, voire à cesser progressivement toute pratique sportive. Leur sortie de l'addiction va en revanche souvent de pair avec la reprise du sport (voir section 4.C). Notons également que **le sport peut constituer une motivation pour ne pas consommer de drogue**, en particulier pour ceux qui sont ou aspirent à être sportifs de haut niveau. C'est notamment le cas de Maui, le trafiquant d'ice mentionné dans la partie 1, qui s'est mis à vendre du paka puis de l'ice pour subvenir à ses besoins et à ceux de ses sœurs lorsque ses parents sont partis du foyer. Bien qu'il ait passé une dizaine d'années à trafiquer, il n'a jamais fumé (ni cigarette, ni paka, ni ice). Il explique : *« moi, c'est la boxe. Moi, je voulais réussir dedans. Je savais qu'un jour je vais arrêter l'ice, je vais arrêter de vendre le paka et tout. Je voulais réussir, mais je me servais aussi de cette drogue, quand même, pour m'aider ».*

#### • Autres usages

Si les usages festifs et dopants sont parmi les plus répandus, ils n'épuisent pas l'ensemble des contextes de la consommation. Polly, par exemple, avait pris l'habitude de fumer un *ten* tous les soirs en sortant du travail, pour « se détendre ». Matahi revendique quant à lui un usage spirituel de l'ice : *« Avec un ami proche, on consommait ensemble, on était dans le même trip, spirituel. [...] On fumait ça, on restait dans une pièce. On était plus dans un trip spirituel, on prenait pas ça en soirée avec de l'alcool ».*

Dans un autre registre, **l'ice peut être consommée comme un coupe-faim**, dans l'objectif de perdre du poids. Notons toutefois que **la perte d'appétit et de poids est plutôt considérée par les enquêtés comme un effet négatif de l'ice**. La minceur n'est en effet pas particulièrement

valorisée dans les normes alimentaires et esthétiques en Polynésie française, bien que les modèles de beauté occidentaux gagnent du terrain, en particulier chez les jeunes<sup>44</sup>.

Enfin, parmi les effets qui peuvent être recherchés dans la consommation d'ice figure la performance sexuelle, comme l'explique Florent : « *pour être honnête, pour faire l'amour... carrément performant quoi. Enfin ça augmente la libido, mais de dingue quoi ! t'es carrément une bête sauvage... enfin une bête sauvage quand même un peu classe quoi ! Qui a de l'énergie quoi* ». L'ice est associée à une intensification des activités sexuelles par beaucoup de consommateurs, y compris des consommatrices, comme Amanda qui explique que « *quand tu fais l'amour, bah tu peux faire l'amour toute la soirée jusqu'à la journée* ».

**Ces différents usages de l'ice ont pour point commun la recherche de performance : ne pas dormir le plus longtemps possible et être dynamique lors des fêtes ; être performant au travail ou cumuler de nombreuses activités ; être performant sexuellement, etc.** L'ice permet non seulement aux enquêtés de gagner en endurance dans leurs diverses activités, mais aussi de se sentir plus confiants en leurs capacités. Toutefois, quels que soient leurs usages de l'ice, les enquêtés qui ont une consommation régulière pendant plusieurs mois ou plusieurs années décrivent un déclin des performances atteintes avec le temps, même en augmentant les doses. Ils décrivent notamment des difficultés pour se concentrer, un état de nervosité se substituant à la sensation de bien-être et d'énergie, mais aussi des problèmes d'érection pour les hommes. **D'un usage fonctionnel de l'ice, qui leur permet d'atteindre des objectifs, les enquêtés passent alors à un usage dysfonctionnel<sup>45</sup>** : l'ice finit par compliquer, ou empêcher la réalisation des tâches qu'ils souhaitent effectuer.

### 3. Trajectoires des consommateurs

#### A. Commencer l'ice

Les consommateurs rencontrés ont systématiquement été interrogés sur leur « première fois ». Leurs réponses indiquent que **dans l'immense majorité des cas, les premières prises d'ice sont initiées par un membre de l'entourage, déjà consommateur, qui propose de partager une dose en sa possession**. L'initiateur peut être un ami, un membre de la famille, le conjoint ou des personnes rencontrées dans un contexte festif.

**Extrait n°10** : *Kahaia, ex-copine d'un trafiquant et ex-consommatrice occasionnelle*  
- *Kahaia* : *J'ai commencé à en prendre quand j'ai commencé à être un peu en couple avec celui qui avait fait ramener [de l'ice, depuis Hawaï]. J'étais amoureuse, et il me disait d'essayer, il a insisté, insisté... Il me disait tout le temps de fumer, il me vantait*

---

<sup>44</sup> Poulain Jean-Pierre *et. al.*, 2002, *Alimentation et corpulence en Polynésie française – Étude socio-anthropologique de l'obésité, des représentations du corps, des modèles et des pratiques alimentaires*, Direction de la santé en Polynésie française, Toulouse, CERS-ERITA/Université de Toulouse 2.

<sup>45</sup> Antunes Lima Maria-Elizabeth, 2017, « Les substances psychoactives au travail : de l'usage fonctionnel à l'addiction », dans Crespin Renaud, Lhuillier Dominique, Lutz Gladys, 2017, *Se doper pour travailler*, Érès.

*tous les mérites de cette drogue, seulement les points positifs. Je pense que c'est ça qui te donne envie de prendre, quand on t'explique juste les points positifs.*

Les invitations à commencer l'ice, parfois insistantes, ne sont pour autant pas malveillantes : les consommateurs souhaitent faire bénéficier leurs proches de ce qu'ils apprécient dans cette drogue. Maurice raconte par exemple que des connaissances lui ont proposé de l'ice pour qu'il puisse rester à une soirée « très spéciale » malgré sa fatigue. D'autres enquêtés, comme Vaipoe dans l'extrait ci-dessous, expliquent qu'on leur a proposé de l'ice pour leur changer les idées alors qu'ils n'avaient pas le moral. Plus généralement, les consommateurs souhaitent partager avec leurs proches leur expérience de l'ice, afin de les faire rentrer dans leur « monde ».

**Extrait n°11** : Vaipoe, détenue pour trafic

*[Mon mari] a rencontré une fille. Et ben, il m'a quittée pour elle. Du coup, ben moi, dans la déprime, j'ai tripé [fait la fête]. Et mes amis fument, tous mes amis fument ça. Moi, je pouvais les regarder fumer avant, ça me dérangeait pas. Et à chaque fois, ils me disaient : « mais fume ! ». Je leur disais : « ah non, c'est bon ». J'essayais de les aider à en sortir. En fait, c'était ma meilleure amie, qui, elle, est carrément accro. Elle vend son corps pour ça. [...] J'ai essayé de l'aider. Et en fait, quand mon mari m'a quittée, j'étais tellement mal que j'ai fumé avec elle.*

Si certains enquêtés, comme Vaipoe, résistent plusieurs mois ou plusieurs années aux propositions émanant de leurs proches, d'autres acceptent de fumer la première fois qu'on leur propose. Ils justifient ce choix par deux principaux éléments : d'une part leur « curiosité » et d'autre part le contexte dans lequel on leur a proposé d'en prendre, parfois peu propice à refuser.

**Extrait n°12** : Moeata, consommatrice occasionnelle

- Moeata : *[La première fois] c'était à l'occasion d'un trip [soirée privée], avec plusieurs personnes. J'en ai pas pris plus de trois bouffées, c'était pour voir ce que c'était, parce que j'étais sous effet de l'alcool.*

- Enquêtrice : *Tu as eu envie de tester ?*

- Moeata : *Bah en fait... on était tous en cercle, et ça passait [la pipette].*

- Enquêtrice : *Ah, tout le monde dans la soirée...*

- Moeata : *Ouais, se droguait.*

Comme le suggère cet extrait, il est fréquent que les prises d'ice (et en particulier les premières prises) soient organisées de façon cérémoniale, dans un contexte où toutes les personnes présentes en consomment. L'incitation à consommer est alors particulièrement forte :

**Extrait n°13** : Vanina, ancienne trafiquante

*Au jour de l'an, on était saouls de chez saouls, et la sœur [de mon conjoint] qui est déjà dedans avec son mari, ils ont proposé si on voulait pas essayer afin de revenir à jeun, au lieu d'être saouls. Et moi j'étais dans la chambre en train de dormir, j'étais carrément pétée [rires] je venais de m'allonger et après mon mari est arrivé, il m'a réveillée, il m'a demandé si je voulais pas aller tester : « viens, lève-toi... ». [...] du coup,*

*je me suis levée, quand je suis sortie de la chambre je voyais tout le monde assis dans la cuisine, chaque couple, le frère avec sa Madame, la sœur avec son Monsieur, et c'était le Monsieur alors le boss dans cette histoire-là... et deux chaises pour mon chéri et moi ! Je me suis dit « bon ok, on va s'asseoir », comme j'étais un peu pétée, hein, on va s'asseoir, je les regarde, le beau-frère qui fait tout son speech, je me suis marrée ! [Rires] Comme j'étais bourrée, j'étais en train de me dire « mais punaise c'est carrément tout un rituel » [elle éclate de rire] « ah, faut faire comme ceci, faut faire comme cela, faites attention, c'est moi qui va mea, et il faut pas se lever... ». C'est pour ça quand je l'ai regardé je me suis marrée, je sais pas qu'est-ce qu'il racontait, après il me dit « eh faut pas rire, c'est pas un jeu ce que je suis en train de dire là » [rires] et puis du coup il a commencé par lui, pour montrer à nous deux, parce que c'était nous deux les nouvelles personnes à aller dans ce truc-là, le frère et la sœur ils sont déjà dedans, le concubin et la concubine des fois ils fument... [...] Et il a testé, après il a fait fumer à mon mari, et ensuite à moi. Il m'a dit « aspire » ben j'ai aspiré... après il m'a dit faut lâcher tout doucement, pas comme la fumée de cigarette... enfin il m'a expliqué quoi !*

Il est intéressant de constater qu'une partie des enquêtés ne connaissaient pas cette drogue au moment où ils en ont pris pour la première fois. Or **la méconnaissance du produit est un facteur qui favorise l'expérimentation**, particulièrement pour les fumeurs de paka pour qui le geste de fumer sur une pipette est déjà habituel. En effet, **une particularité de la méthamphétamine à Tahiti est qu'elle est consommée de façon similaire au cannabis** : les deux drogues sont en effet généralement fumées dans des pipettes en verre, de formes différentes, mais de tailles similaires. Passer du paka à l'ice ne suppose donc pas d'adopter un nouveau geste, qui constitue pour d'autres drogues une barrière symbolique.

**Extrait n°14** : Hervé, ancien consommateur et trafiquant

*J'étais en train de fumer mon cannabis au bord d'une rivière, et un mec dans une voiture m'a appelé. Il m'a demandé ce que je fumais. J'ai dit « du paka ». Et lui il me fait : « ça fait plus d'effet, ça, il faut que tu essaies un truc plus fort ! ». Je lui ai demandé : « c'est quoi ça ? ». C'était pas connu la ice [...], 2001, c'était vraiment les tout débuts du fléau. Là, j'ai fumé avec lui, et yeah, j'ai tellement aimé le truc que je me suis dit, il faut que je fume ça toute ma vie.*

Ceux qui ont commencé dans les années 2000, comme Hervé, étaient particulièrement susceptibles de ne pas connaître ce produit, à une époque où l'ice était moins répandue et moins connue. La méconnaissance du produit se retrouve également chez des enquêtés qui ont commencé plus récemment : en particulier chez ceux qui commencent très jeunes et les enquêtés issus de milieux très populaires – deux catégories de la population probablement moins exposées et attentives aux messages de prévention et aux discours médiatiques. Eden, par exemple, décrit ainsi le contexte de sa première prise, alors qu'elle avait 16 ans : « C'était avec des amis de mon âge. J'étais en train de boire, j'ai vu des collègues [amis] fumer, moi je savais pas ce que c'était, j'ai vu la bubble, je connaissais pas. J'ai eu envie d'essayer ». Alain, originaire des Iles Sous-le-Vent, se voit ainsi proposer de l'ice à sa sortie de prison, alors qu'il ne connaissait pas ce produit : « J'ai commencé avec les copains alors, je connais pas encore ça, j'ai jamais touché ça, et ils m'ont appris à toucher ça. Avec le bubble. Ils ont mis quelque

*chose dedans, je sais pas pèi<sup>46</sup> c'est quoi. Ils m'ont dit d'essayer, c'est eux qui a brûlé... moi j'ai fait que de fumer ».*

**Les messages de prévention n'atteignent donc pas toute la population et ceux qui n'y ont pas accès sont particulièrement susceptibles d'accepter une invitation à fumer.** Ces messages peuvent cependant être suppléés ou consolidés par une connaissance pratique des dangers de l'ice, pour ceux qui ont dans leur entourage des consommateurs devenus dépendants. Kahaia explique : *« J'ai un des meilleurs amis de mon papa qui [...] était dans l'ice aussi. J'ai eu beaucoup d'exemples qui ont fait que, non, j'ai pas envie de devenir comme eux. J'ai pas envie de tomber dedans. Ils vivaient dans la peur. Enfin, je veux pas cette vie, tu vois. C'est peut-être ça aussi qui a fait que je prenne conscience, en mode : j'ai un exemple là, je veux pas être comme ça ».* Bien qu'elle connaisse les dangers de l'ice, Kahaia a fini par en fumer, suite aux invitations insistantes de son petit ami. Elle a cependant volontairement limité sa consommation afin qu'elle reste très occasionnelle. Les enquêtés qui ont une connaissance préalable de ce qu'est l'ice et de ses dangers sont ainsi plus résistants non seulement vis-à-vis des incitations à essayer qui proviennent de leur entourage, mais aussi vis-à-vis du risque d'addiction. Leur conscience des dangers les incite à se fixer certaines limites et à être plus attentifs aux signes éventuels d'addiction. Moeata, consommatrice occasionnelle (elle a fumé une dizaine de fois en dix ans), explique par exemple avoir décidé d'essayer l'ice bien qu'elle ait maintes fois été informée de ses dangers : *« Au lycée on te bassine que « c'est pas bon, c'est pas bon »... des fois il faut peut-être tester pour voir si c'est vraiment pas bon ! ».* Elle adopte cependant une attitude prudente dans sa consommation, en s'interdisant par exemple de fumer à moins de quelques mois d'intervalle : *« je me dis qu'il faut être forte mentalement, il faut se dire que non, c'est pas bon, que c'est juste de temps en temps ».* À l'inverse, **la méconnaissance des dangers de la méthamphétamine augmente les risques d'addiction.** Bien que les campagnes de prévention soient axées sur la dissuasion de l'expérimentation, elles peuvent donc aussi produire une réduction des risques pour les consommateurs.

## B. Des trajectoires contrastées

La méthamphétamine fait partie des substances psychoactives classées parmi les plus addictives<sup>47</sup>. Cela est notamment dû au fait que les consommateurs ressentent l'envie de retrouver les effets qu'elle produit (énergie, bien-être), en particulier lorsque ceux-ci s'inversent dans les jours qui suivent la consommation (épuisement, dépression). Toutefois, tous les consommateurs ne deviennent pas toxicomanes. L'enquête fait apparaître trois types de trajectoires.

---

<sup>46</sup> Particule modale d'accentuation.

<sup>47</sup> Après le tabac, le crack et l'héroïne. Source : Global Commission on Drug Policy, 2019, « La classification des drogues psychoactives : lorsque la science n'est pas écoutée ».

**1. Addiction immédiate :** Il arrive que les consommateurs se sentent dépendants dès leur première prise. Ils expliquent avoir immédiatement apprécié le produit et souhaiter en reprendre dès le lendemain.

*Extrait n°15 : Hervé, ancien consommateur et trafiquant*

- *Enquêtrice : alors tu es vite devenu accro ?*

- *Hervé : À partir de la première fois que j'ai fumé. J'ai fumé une fois, après j'ai mis au moins deux, trois jours. Après, j'avais envie de retrouver cette sensation, tu vois ? Et c'est ça qui m'a attiré après, vers ça [...]. Après, une fois que j'ai acheté, ça pouvait plus arrêter.*

Ces consommateurs se mettent alors à prendre de l'ice de façon quotidienne ou presque, peu après leur première prise. C'est notamment le cas de Gustave, qui fume de l'ice suite à l'invitation de son cousin.

*Extrait n°16 : Gustave, ancien consommateur et trafiquant*

- *Enquêtrice : Et après cette première fois, tu en as repris rapidement après ?*

- *Gustave : Oui après j'ai repris seulement [tout le temps], presque chaque jour. [...] Quand j'ai commencé à fumer, j'ai fumé seulement [tout le temps] pendant un mois.*

**2. Consommation occasionnelle :** beaucoup de consommateurs ne prennent de l'ice que de façon irrégulière, en espaçant leurs prises de plusieurs semaines ou plusieurs mois. Il s'agit alors principalement de consommations festives et en quantités limitées (un *ten* par personne ou partagé entre plusieurs personnes, soit 0,05 gramme ou moins par personne). Divers témoignages relatent également des consommations que l'on peut qualifier d'exceptionnelles : certains consommateurs ne prennent de l'ice qu'une ou deux fois au cours de leur vie et ne renouvellent pas l'expérience. **Les consommateurs occasionnels et exceptionnels représentent probablement la majeure partie des personnes ayant pris de l'ice, même s'ils sont peu visibles dans l'espace public et aux yeux des professionnels** dans la mesure où leurs consommations posent moins souvent de problèmes (judiciaires, médicaux, sociaux) que celles des consommateurs devenus dépendants.

**3. De l'occasion à l'addiction :** Parmi les toxicomanes, beaucoup ont commencé l'ice en étant des consommateurs occasionnels. L'addiction n'advient parfois que plusieurs années après les premières prises.

*Extrait n°17 : Matahi, ancien consommateur*

- *Matahi : Moi la première fois que j'ai essayé, c'est un jeune qui m'a fait essayer, 2007, ça devait être après le jour de l'an, un truc comme ça. Ensuite poum, un an passe... plus rien... pareil, avec un copain, jour de l'an, on s'est envoyé ça, on savait même pas fumer... [...] Voilà ça a duré trois-quatre ans comme ça... [...]*

- *Enquêtrice : Qu'est-ce qui t'a fait devenir consommateur régulier ?*

- *Matahi : Ce sont les moments passés avec un ami, avec qui j'en prenais... petit à petit, j'en prenais de plus en plus souvent. C'est en 2010, la première prise avec cet ami qui a déclenché vraiment ce goût pour cette drogue. On en prenait tous les deux mois, puis une fois par mois... [...] puis ça pouvait être tous les dix jours ou toutes les semaines, tant que j'avais de l'argent en fait.*

Les enquêtés décrivent alors leur trajectoire vers l'addiction comme un processus long et plutôt insidieux : ils disent souvent ne se rendre compte qu'*a posteriori* que celle-ci s'est installée progressivement. Ils franchissent petit à petit les étapes les menant vers une consommation régulière : les fêtes ou occasions où ils prennent de l'ice se font de plus en plus fréquentes, jusqu'à devenir hebdomadaires. Ils en viennent ensuite à en prendre de plus en plus souvent en dehors de ces occasions, dans le cadre de leur vie quotidienne. La consommation d'ice étant associée à de longues insomnies (voir section 2.B), **les consommateurs ont tendance à être épuisés pendant plusieurs jours lorsqu'ils « redescendent ».** Reprendre de l'ice devient alors une solution pour faire face à leurs obligations professionnelles ou familiales. Les quantités qu'ils prennent sont par ailleurs de plus en plus importantes : les consommateurs ayant développé une forte dépendance (en particulier les trafiquants qui y ont facilement accès) peuvent en consommer plus d'un gramme par jour.

Ainsi, contrairement à une croyance répandue et qui se nourrit notamment des messages de prévention, **tous les consommateurs ne développent pas une forte dépendance à l'ice dès la première prise.** L'addiction met au contraire souvent plusieurs mois ou plusieurs années à devenir manifeste, et certains consommateurs ne deviennent jamais dépendants.

De plus, certains consommateurs se caractérisent par une consommation irrégulière, marquée par des périodes de forte dépendance, des périodes d'abstinence et des périodes de consommation occasionnelle.

*Extrait n°18 : Florent, ancien consommateur*

- Florent : *Y'a eu des périodes où j'envoyais [je fumais beaucoup], après des périodes où j'en prenais presque plus du tout... vers la fin c'était surtout pour les jours de l'an, les anniversaires, des choses comme ça, parce que ça coûtait trop cher en fait, ça coûte trop cher. Au début j'étais vraiment... il y a une période où j'étais hyper addict et là je claquais toute ma thune quoi, dès que j'avais de l'argent. [...]*

- Enquêtrice : *Et là tu en prenais plusieurs fois par semaine ?*

- Florent : *Ça dépend, de temps en temps, surtout le week-end. Il y a une petite période où j'en prenais un peu tous les jours aussi, mais là tu dors plus, donc de temps en temps faut faire une pause.*

**Les trajectoires des consommateurs ne sont donc pas linéaires.** En effet, la dépendance à l'ice ne dépend pas en effet uniquement de l'addiction physique que provoque le produit, mais aussi de plusieurs autres facteurs qui peuvent protéger les consommateurs contre l'addiction ou au contraire la favoriser :

- **Accessibilité du produit** : En premier lieu, **la possibilité d'accéder facilement au produit est un facteur décisif dans les trajectoires des consommateurs.** D'une part, les nouveaux consommateurs ne savent pas toujours à qui s'adresser pour acheter de l'ice, ce qui peut freiner leur consommation – particulièrement en dehors de Tahiti et Moorea. D'autre part, le prix élevé de l'ice est dissuasif, en particulier pour ceux qui disposent de peu de ressources. C'est souvent pour cette raison que les consommateurs occasionnels espacent leur

consommation dans le temps et limitent les quantités qu'ils fument – autant d'éléments qui réduisent les risques d'addiction. Les ressources à leur disposition pour obtenir de l'ice impactent également la consommation des personnes dépendantes, comme Florent dans l'extrait précédent qui explique qu'il en prenait « dès qu'il avait de l'argent », ou encore Matahi qui consommait tous les jours ou presque quand il recevait son salaire, puis arrêta à la fin du mois, faute de moyens. Si les difficultés d'accès au produit peuvent donc freiner les consommateurs, l'addiction qu'entraîne l'ice incite toutefois nombre d'entre eux à trouver des solutions, souvent illégales, pour accéder au produit (voir section suivante).

Il est d'ailleurs important de préciser que tous les consommateurs ne payent pas l'ice qu'ils fument. Être dans l'entourage de trafiquants constitue ainsi un moyen de fumer de la drogue gratuitement. Reprenons l'exemple donné dans la partie précédente (section 3.B) du groupe d'adolescentes qui prenaient de l'ice offert par des « *boss sana* » avec qui elles faisaient la fête : aucune d'elle n'a jamais payé une seule dose d'ice, alors qu'elles en consommaient plusieurs fois par semaine. Elles ont d'ailleurs cessé leur consommation lorsque leurs fournisseurs se sont fait arrêter. De même Alain, sorti de prison après une longue peine pour homicide, vivant dans la rue dans l'attente de pouvoir retourner dans son île natale (sur laquelle il est interdit de séjour pendant encore quelques années) s'est vu proposer régulièrement de l'ice par des « copains » rencontrés dans la rue. Il explique qu'il leur rendait en échange des services, qui s'apparentent à du travail non rémunéré :

*Extrait n°19 : Alain, ancien consommateur*

*- Enquêtrice : En échange de l'ice, tu leur rendais des services, tu les aidais ?*

*- Alain : oui, nettoyer leur cour, nettoyer leur maison... En remboursement... C'est ça mon remboursement, travailler chez eux. [...] Remplir de l'eau. Y'a pas d'eau à eux [chez eux], pas d'eau dans la maison, faut aller loin pour chercher l'eau, avec le brouette là, met tous les bouteilles dedans, aller remplir les bidons.*

• **Facteurs psychologiques et ruptures biographiques:** Les trajectoires des consommateurs dépendent également de facteurs psychologiques, qui rendent les consommateurs plus ou moins fragiles ou résistants vis-à-vis du risque d'addiction. Si cette recherche de sociologie n'a pas vocation à faire une analyse de la psychologie des enquêtés, il est intéressant d'étudier les éléments qu'ils mettent en avant dans les entretiens pour expliquer *a posteriori* leurs parcours. Plusieurs enquêtés mentionnent notamment leurs problèmes de timidité et de manque de confiance en eux, qui ont rendu la consommation d'ice particulièrement attrayante pour eux. Polly, par exemple, qui se définit comme transsexuelle, explique que l'ice l'aidait à affronter le regard des autres : « *Tu te sens forte. J'avais plus honte d'aller devant les gens, parce que d'habitude moi quand je suis à jeun j'ai un peu honte du monde, par rapport à ce que je suis, parce que tu vois, comme ici les trans passent pas trop dans la société... des fois je me fais emmerder, insulter... du coup bah avec l'ice, par exemple si je vais à Carrefour j'ai pas honte, j'affronte les gens, je suis sûre de moi* ».

De plus, les trajectoires des consommateurs sont souvent infléchies lors des périodes de rupture biographique : **séparation, décès d'un proche, déménagement, etc. sont autant de**

causes qui peuvent favoriser l'expérimentation ou la croissance de la consommation d'ice. Les consommateurs disent en effet trouver avec l'ice du « réconfort », la possibilité de « s'évader », de mettre à distance leurs problèmes et d'atténuer leur tristesse. De plus, ces périodes de rupture biographique sont propices à une modification des relations sociales, lesquelles constituent un autre facteur déterminant dans les trajectoires des enquêtés.

- **Réseaux de sociabilité** : la consommation de drogue est une pratique fondamentalement sociale. Comme mentionné précédemment, les expérimentations sont systématiquement la conséquence d'incitations provenant d'autres consommateurs. De même, les trajectoires ultérieures des consommateurs sont fortement déterminées par le contexte social dans lequel ils évoluent. En effet, l'ice est le plus souvent fumée à plusieurs : **bien que la dépendance mène beaucoup de consommateurs à fumer seuls, rares sont ceux qui le font dès le début et même les plus gros consommateurs préfèrent en général être accompagnés lors de leurs prises**. Manua explique ainsi : « *J'offrais [de l'ice] parce que... se shooter seul, c'est pas trop mon kiff, c'est pour ça, c'est rare que j'en prenais seul en fait. Être tout seul dans ton monde, dans ta bulle... ça me disait pas trop, donc j'appelais souvent un cousin, un ami, un pote* ». La réticence à fumer seul explique ainsi pourquoi les consommateurs incitent leurs proches à fumer. Gustave, par exemple, se voyait quotidiennement offrir de l'ice par son cousin, qui lui en offrait selon lui « *parce qu'il se sent seul, il a besoin de quelqu'un pour l'écouter et l'accompagner* ». Par conséquent, **le fait d'avoir ou non des consommateurs réguliers dans son entourage est un facteur essentiel dans la trajectoire des enquêtés** – à la fois pour les premières consommations, pour le développement de la dépendance et éventuellement pour la sortie de l'addiction (voir sous-partie 4).

### C. Conséquences de l'addiction

Les conséquences de la consommation d'ice dépendent du niveau d'addiction des consommateurs et de leur situation sociale. Trois types de conséquences peuvent être distingués : des conséquences médicales ; des conséquences sociales liées au prix de leur consommation ; des conséquences sociales liées aux effets de la drogue.

- **Problèmes de santé**

Les consommateurs réguliers remarquent souvent des effets négatifs sur leur santé, au premier rang desquels un rapide amaigrissement, rarement considéré comme positif, d'autant plus qu'il est accompagné de ce que les enquêtés considèrent comme une « mauvaise mine » (teint terne, peau grasse ou boutonneuse, creusement des joues). Fara dit par exemple : « *Tu maigris. Et t'as une gueule, mais de merde ! [Rires] Tu ressembles à rien, t'as les yeux cavés, t'en peux plus. J'ai les rides qui sont apparues, j'avais pas ça avant* ». La consommation d'ice entraîne aussi parfois des problèmes dentaires et buccaux : grincement des dents lors des prises d'ice, saignements dans la mâchoire, perte ou détérioration des dents. Alain raconte par exemple : « *Quelques mois après [la première prise] ; ça a commencé*

*à couler le sang dans la bouche. Dans les gencives. [...] Les dents qui y'a derrière, on a le trou. Avant on a pas pèi<sup>48</sup> de trou. Quand j'ai commencé à fumer ça, a commencé le trou ».*

Au-delà des effets qu'ils constatent sur eux-mêmes, les enquêtés ont souvent des exemples autour d'eux de consommateurs ayant eu des problèmes de santé qu'ils attribuent à la consommation d'ice, allant de la perte de cheveux à un arrêt cardio-vasculaire. Mais **les consommateurs s'inquiètent surtout des conséquences de l'ice sur la santé mentale**. Certains enquêtés ont la sensation de perdre des facultés intellectuelles, notamment leur capacité de concentration et leur mémoire. De plus, les hallucinations et la paranoïa qu'ils ressentent parfois lors du *down* leur fait craindre de sombrer dans la folie.

**Extrait n°20** : Florent, ancien consommateur

*Je devenais carrément schizophrène, les descentes elles sont vraiment violentes, après peut-être que moi j'étais plus sensible que d'autres au niveau de la descente, j'avais une certaine sensibilité qui faisait que c'était vraiment violent émotionnellement les descentes... c'était le cauchemar. [...] J'étais convaincu, ça c'est un truc de fou, ça rend super parano, j'étais convaincu que mes parents faisaient des complots contre moi, que mon frère il voulait me tuer, que ma copine elle me trompait avec untel ou untel, mais j'étais persuadé en fait.*

La consommation d'ice peut ainsi provoquer des troubles psychiatriques qui peuvent déboucher sur une hospitalisation ou une tentative de suicide (voir encadré n°5). Elle peut notamment déclencher ou intensifier des troubles schizophrènes<sup>49</sup>. Alain, diagnostiqué schizophrène, explique que l'ice empirait ses crises : « *ça amenait beaucoup de voix qui entrent dans la tête, y'a des rires, y'a des cris, y'a des gens qui dit les gros mots, y'a des gens qui parlent, on comprend pas... À la suite encore ils parlent, ils parlent, ils parlent* ».

#### • Problèmes financiers, entrée dans la délinquance et prostitution

Les conséquences sociales de la consommation d'ice sont souvent dues au prix particulièrement élevé de ce produit. **Les consommateurs ont tendance à dépenser une grande partie de leurs revenus pour financer leurs doses**, ce qui les mène à négliger tous les autres postes de dépense. Fara raconte par exemple à propos de son conjoint : « *je ne voyais plus la couleur de son argent. C'est moi qui payais tout* ». De plus, dès lors qu'ils développent une forte dépendance, leurs revenus deviennent généralement insuffisants pour leur permettre de fumer autant qu'ils le souhaiteraient. Beaucoup cherchent alors d'autres solutions pour pouvoir consommer, comme vendre ou troquer leurs affaires personnelles ou celles de leur foyer :

**Extrait n°21** : Hina, ancienne consommatrice et ex-conjointe d'un consommateur

*On avait beaucoup d'affaires à la maison, on s'est retrouvés avec une maison vide [rires]. On avait chacun notre voiture, on s'est retrouvés avec une voiture, il avait*

---

<sup>48</sup> Particule modale d'accentuation.

<sup>49</sup> Selon les psychiatres rencontrés, l'ice n'est pas la cause des troubles schizophrènes, mais plutôt un élément déclencheur.

*beaucoup d'engins [scooters], plein de pirogues parce qu'il faisait du sport, du va'a à haut niveau, et du coup plus de pirogue, plus de rames... une fois on s'est levés, bah on n'avait plus de télé [rires], disparue... [...] À la fin la maison elle était vide, il restait le matelas et les armoires.*

Les consommateurs sont ainsi nombreux à commettre des vols, parfois au sein de leur propre famille, comme Manua qui explique « *moi j'ai dérobé des choses à ma mère pour les revendre, pour pouvoir consommer* ». Certains volent ou détournent de l'argent dans leur travail, tandis que d'autres commettent des agressions, des arnaques ou encore des cambriolages. Hervé explique que pour acheter de l'ice, il a utilisé divers moyens : « *cambriolages, arnaques, faux chèques, tout ça, tout y est passé* ». Tamahere a quant à lui été condamné pour avoir « *agressé quelqu'un dans un hôtel, avec des copains, pour aller acheter de l'ice [...] et aussi plein de conneries, à braquer des gens... quand y'avait plus de drogue, aller braquer les boss, les flingues, tout* ». Beaucoup de consommateurs dépendants se mettent également à revendre des doses ou mettent en œuvre des projets d'importation pour amortir le coût de leur consommation (voir partie 1). Enfin, deux enquêtées (une femme cisgenre et une femme transgenre) avaient recours à la prostitution pour payer leurs doses d'ice<sup>50</sup> : si toutes les deux s'étaient déjà prostituées ponctuellement avant de commencer à consommer, leur addiction est allée de pair avec une forte intensification de leur activité dans la prostitution.

**Extrait n°22** : Polly, ancienne consommatrice

- Polly : *J'avais pas assez de sous parce que je touche mon salaire, mais je paye mon appart que j'ai acheté récemment, ma voiture aussi... donc il me restait pas beaucoup... j'étais obligée de me prostituer. Bah oui, parce que je crois pas que 10 000 par jour, je pourrais les retirer sur mon compte, non, j'étais obligée de me prostituer.*

- Enquêtrice : *ça tu l'avais déjà fait avant ?*

- Polly : *Oui, à l'âge de 16 ans [elle en a 35. Elle explique qu'elle a ensuite trouvé un travail et ne se prostituait plus que très occasionnellement, en cas de difficultés financières].*

- Enquêtrice : *Et là, pour la drogue, tu le faisais plus souvent ?*

- Polly : *Bah oui, parce que à chaque fois que je sentais que ça me suffisait pas, j'étais obligée d'aller chercher encore des clients. Juste pour avoir 10 000 et pour aller acheter enfin ma petite drogue. C'était infernal! [Rires]*

**Le prix particulièrement élevé de l'ice peut donc participer à entraîner la marginalisation de ceux qui en consomment, qui ont tendance à s'appauvrir et/ou à recourir à l'illégalité ou à la prostitution.** Cet enjeu financier est d'ailleurs en partie responsable des conflits familiaux que peut engendrer la consommation d'ice, ainsi que des difficultés professionnelles et judiciaires rencontrées par les consommateurs.

---

<sup>50</sup> Au sujet de la prostitution en Polynésie française, voir : Serra Mallol Christophe (2014), « Exclusion et dispositifs sociaux dans l'Outre-mer du Pacifique. L'exemple de la prostitution de rue en Polynésie française », *Revue française des affaires sociales*, no. 4, pp. 90-113.

- **Comportements sociaux problématiques**

Au-delà de la question financière, la modification du comportement qu'entraîne la prise d'ice chez les consommateurs peut générer d'importantes difficultés sur le plan personnel et familial. En premier lieu, **les consommateurs ont tendance à adopter un mode de vie en décalage avec celui de leur foyer**. Heirani explique par exemple : « *mon ex il perturbait carrément mon sommeil. Il se mettait à dessiner toute la nuit, parce que c'est un artiste, ou même à faire le ménage à 3 heures du matin. [...] Il dormait pas pendant trois jours, il mangeait pas non plus, et après il s'écroulait pendant toute une journée. Et il n'avait plus de vie normale, il n'allait plus à la pêche, n'avait plus de loisirs. Et aussi il voulait pas rentrer dans mon monde, rencontrer mes amis...* ». Il est également fréquent que les consommateurs partent de chez eux pendant plusieurs jours d'affilée, souvent sans prévenir.

**Extrait n°23** : Maurice, ancien consommateur

- Maurice : *Quand je disparaissais, je disparaissais des fois et voilà, je reviens pas. [Une fois] j'avais disparu une semaine : « je vais à la station, je reviens ! ». J'étais en vélo. Je suis revenu une semaine après.*

- Enquêtrice : *Et tu lui disais quoi ? [à sa femme]*

- Maurice : *Dans ce monde ce sont les mensonges qui s'installent : « J'étais en mission, on m'a envoyé là-bas... je faisais le tour de Moorea pour la publicité du magasin... ».*

En règle générale, les consommateurs ont tendance à être moins présents chez eux et à passer moins de temps avec leurs enfants, ce qui peut provoquer des conflits ainsi que leur isolement progressif du cercle familial. Les hommes, en particulier, ont tendance à se décharger de leurs responsabilités familiales et à faire peser sur leur conjointe l'intégralité de la gestion du foyer. De plus, comme Maurice dans l'extrait ci-dessus, beaucoup de consommateurs mentent à leur entourage à propos de leur consommation, ce qui engendre des conflits supplémentaires au sein des familles.

Par ailleurs, certains consommateurs peuvent devenir nerveux, paranoïaques et agressifs lorsqu'ils ont consommé de l'ice, en particulier après plusieurs jours de consommation. Certains décrivent d'intenses crises psychotiques, souvent en présence de leur famille.

**Extrait n°24** : Matahi, ancien consommateur

Matahi : *Tu vas dehors, tu commences à regarder, on dirait que tout est faux. T'as la parano, ça joue. « C'est quoi ça, des vrais oiseaux, des faux oiseaux ? ». Tu commences à douter de tout. Ça commence par des petits trucs, ta femme, tes enfants... combien de fois le lendemain matin je prends mon fiston : « eh, qu'est-ce qu'il y a, tu te fous de ma gueule ? » [...] Jusqu'à 2018 où je commençais à déchiffrer les hiéroglyphes sur ma maison [...] je demandais aux enfants, « eh, qui c'est qui a écrit ça ? ». Les enfants ils prennent des crayons ils dessinent sur les murs tu vois, comme tous les gosses, et moi j'allais pour interpréter [...] Je vais dans le quartier après avec des envies de meurtre, les amis je voulais les tuer, à un cheveu je passais à l'acte !*

Suite à plusieurs crises similaires, la compagne de Matahi avait pris l'habitude de fuir la maison familiale avec ses enfants lorsque son comportement changeait. Elle se réfugiait chez

ses parents, de l'autre côté de l'île. Ses enfants étaient alors déscolarisés pendant quelques jours. La consommation d'ice peut ainsi être très déstabilisante pour les membres du foyer.

*Extrait n°25 : Pascale, mère d'un consommateur et trafiquant*

*Toutes les nuits il se levait, il hurlait, il jetait des noix de coco partout sur le terrain vague qui était à côté... je lui disais « mais pourquoi tu fais ça », il me disait « parce que y'a plein de gens, tu les vois pas, ils sont là, ils sont là... » enfin des délires... horribles ! [...] Quand lui il dormait pas, moi je dormais pas non plus, parce que quand tu as des gens qui font du bruit ou qui courent dehors, qui jettent des noix de coco, qui hurlent en pleine nuit, ou des copines qui se ramènent et qui rigolent en plein de milieu de la nuit ou n'importe quoi, moi j'ai passé des tas et des tas de nuits pendant des années où je dormais pas non plus, j'étais réveillée... ça m'est même arrivé d'aller dormir dans ma voiture pour être tranquille ! [...] En plus avec sa grande stature, tout... il m'avait quand même à un moment passé son bras à travers le mur, j'ai dû faire réparer le mur... bon il m'a jamais vraiment touchée, mais je l'ai vu de près, souvent.*

**La paranoïa et la nervosité des consommateurs ont ainsi tendance à les rendre agressifs et parfois violents.** L'ice apparaît d'ailleurs aux yeux de certains consommateurs et de leurs proches comme un élément déclencheur de violences conjugales<sup>51</sup>.

*Extrait n° 26 : Hina, ancienne consommatrice et ex-conjointe d'un consommateur*

*Il y a trois ans, mon ex-mari avait commencé à consommer pour le sport, [elle se met à pleurer] après ça a commencé à devenir tous les jours et tout, après il a commencé à être violent, à inventer le fait que je le trompais et tout, alors que ça faisait déjà 12 ans qu'on était ensemble, on a fait notre maison, on était un couple normal, on avait chacun notre travail et tout. [...] Un soir on faisait la fête à la maison, il est sorti en furie avec un couteau et il m'a poignardée et un ami aussi avec qui il croyait qu'on était en train de faire des choses alors qu'on était juste en train de l'attendre avant de passer à table... Donc il est allé bah un an en prison, et du coup bah j'en ai profité justement pour m'en aller. Mes enfants étaient choqués aussi, et ma fille elle aime pas forcément mon nouveau conjoint, mais elle me dit « Maman j'aime bien aussi me coucher le soir et pas avoir mal au ventre » [elle sanglote], parce qu'on se mettait tous les trois dans une chambre et c'est arrivé plusieurs fois qu'on se réveille parce qu'il était soit en train de m'étrangler, soit en train de nous asperger d'essence... [...] Pendant 11 ans j'ai jamais reçu de claque, il a jamais été violent, il a jamais touché à mes enfants et tout, du coup je me dis c'est pas l'homme avec qui je m'étais mariée...*

Comme le conjoint de Hina, certains consommateurs n'ayant jamais commis de violences conjugales passent à l'acte après avoir consommé de l'ice. **Les soupçons d'adultère, attribués à la paranoïa que suscite la consommation d'ice, sont souvent mentionnés par les enquêtes parmi les causes des disputes menant à la violence.** Dans d'autres cas, les passages à l'acte violents ont lieu suite à des conflits liés à la consommation d'ice d'un des membres du couple :

---

<sup>51</sup> À propos des violences intrafamiliales en Polynésie française, voir : Bastide Lois, 2020, « Les violences familiales en Polynésie française : Entrer, vivre et sortir de la violence », *INJEP Notes et Rapports*, Décembre, n°15.

**Extrait n°27 :** Polly, ancienne consommatrice

- Polly Quand j'étais dans les effets d'ice, j'étais très méchante, très agressive... [...] à chaque fois on se disputait tous les jours, tous les jours on n'arrêtait pas de se chamailler, alors que là, je suis à mon onzième jour de cure, bah on se dispute même plus... je parle... ça va mieux quoi.

- Enquêtrice : C'était sur quoi, ces disputes ?

- Polly : Parce qu'elle était contre ! [à propos de sa consommation d'ice]. [...] Je sais pas pourquoi, mais j'avais plus de limites. J'ai failli la tuer en fait. Quand je piquais ma crise, c'était... ça montait, ça montait, ça s'arrêtait que au moment où j'ai fini de la taper, où c'était grave.

- Enquêtrice : Et ça t'arrivait avant d'avoir des disputes comme ça ?

- Ce : Non ! Non, c'était quand je fumais l'ice, c'est là que ça m'a... c'est là que je suis devenue plus agressive. Avec le paka, non, pas vraiment... un petit peu peut-être, mais pas énormément comme là j'avais fait ces derniers temps.

Les victimes de violence conjugale peuvent également être tentées de prendre de l'ice pour faire face à leur conjoint violent : comme le dit Hina (citée dans l'extrait n°26) « j'avais remarqué que tu ne sens plus la douleur des coups ». Hinatea, souvent frappée le week-end par son mari alcoolique, explique : « le vendredi, moi, j'ai peur, je vivais dans la peur quoi, tout le week-end. J'étais jamais tranquille. Par contre quand je prenais de l'ice, j'ai plus peur ». Elle explique ainsi que lorsqu'elle prenait de l'ice, elle se défendait et lui rendait ses coups. Au-delà de leur conjoint, les consommateurs d'ice ont tendance à être agressifs avec les personnes qui les entourent, ce qui occasionne de fréquentes disputes, des bagarres et divers incidents. Poe raconte par exemple avoir été en garde à vue pour avoir « cassé une bouteille pour menacer un muto'i [policeur] » alors qu'elle avait consommé de l'ice et beaucoup d'alcool.

**Les conséquences de la consommation d'ice peuvent donc être particulièrement lourdes pour celles et ceux qui deviennent fortement dépendants et pour leur entourage.** Ils peuvent ainsi rencontrer des problèmes judiciaires (pour trafic, mais aussi pour violence, pour vol ou cambriolage), perdre leur emploi, être quittés par leur conjoint.e ou encore être exclus du foyer familial. Leurs proches sont également confrontés à de grandes difficultés, tant financières que relationnelles. L'ice peut ainsi mener à des situations tragiques pour les proches des personnes concernées.

**Extrait n°28 :** Pascale, mère d'un consommateur et trafiquant

[À propos d'une de ses amies] Sa fille prenait de l'ice aussi. Elle m'a dit que c'est arrivé que sa fille se prostitue pour avoir sa dose. Elle savait plus quoi faire, ça lui est arrivé de donner de l'argent à sa fille pour pas qu'elle se prostitue. Alors après les gens disaient « c'est sa mère qui lui paye son truc... ». Des tas de gens ou de familles ont vécu des choses abominables !

### Encadré 5: Ice et suicide

Le lien entre la consommation d'ice et le passage à l'acte suicidaire est mal documenté en Polynésie française. Une étude récente conduite par l'équipe du Dr Amadéo en Polynésie française indique que les addictions sont une des causes du suicide dans 22% des cas<sup>52</sup>, mais la substance n'est pas précisée. Des études menées dans les pays anglo-saxons indiquent cependant que la consommation de méthamphétamine est associée à un risque suicidaire accru<sup>53</sup>. Au cours de l'enquête, plusieurs témoignages à propos de consommateurs ayant fait des tentatives de suicide ou s'étant suicidés ont été recueillis et plusieurs consommateurs ont raconté avoir eu des pensées suicidaires. Deux causes principales expliquent le lien entre le suicide et la consommation d'ice:

- **Les effets de l'ice** : Le « down » qui suit les prises d'ice, qui peut se faire sentir pendant plusieurs jours chez certains consommateurs, provoque des souffrances physiques et psychologiques. La dépression ressentie peut être particulièrement intense. De plus, les prises d'ice peuvent provoquer des troubles psychotiques (épisodes délirants ou psychose chronique) et favoriser un passage à l'acte suicidaire.
- **Le « désespoir de soi »<sup>54</sup>** : l'addiction et les conséquences qu'elle provoque peuvent, de plus, engendrer un sentiment de désespoir susceptible de mener à des tentatives de suicide. Les difficultés financières, professionnelles, familiales ou judiciaires que rencontrent les consommateurs en raison de leur consommation d'ice peuvent être associées à un fort sentiment de honte ou de culpabilité, qui peuvent mener au suicide. Pour donner un exemple, Enrique, détenu pour trafic, considère être symboliquement responsable de la mort de sa fille (décédée d'une crise cardiaque) en raison de son addiction. Il évoque l'idée de se suicider s'il retombe dans l'addiction à sa sortie de prison, de peur qu'un autre de ses enfants ne trouve la mort.

## 4. Sortir de l'ice

La plupart des consommateurs rencontrés considéraient au moment de l'entretien que leur consommation appartenait au passé. Il a donc été possible d'analyser une trentaine de trajectoires ayant mené à la sortie (au moins temporaire) de l'addiction.

---

<sup>52</sup> Amadéo Stéphane. *et al.*, 2021, Suicides en Polynésie française: une analyse rétrospective de la mortalité à partir de données médico-légales et d'interviews avec les familles, étude disponible sur le site Internet [sossuicide.pf](http://sossuicide.pf).

<sup>53</sup> Glasner-Edwards Suzette *et al.*, Methamphetamine Treatment Project, 2008, "Risk Factors for Suicide Attempts in Methamphetamine-Dependent Patients", *American Journal on Addictions*, 17(1), 24–27.

Darke Shane, Kaye Sharlene, Duflo Johan, Lappin Julia, 2018, "Completed Suicide Among Methamphetamine Users: A National Study", *Suicide Life Threat Behaviour*.

<sup>54</sup> Bourdieu Pierre, 1993, *La misère du monde*, Seuil.

## A. Décider d'arrêter

Les enquêtés sont nombreux à attribuer leur décision d'arrêter à ce que certains nomment un « **déclis** », c'est-à-dire un choc émotionnel menant à une remise en question de leur rapport à la **drogue**. Il peut notamment s'agir de signaux d'alerte, par exemple sur le plan de la santé, comme le cas d'Alain mentionné dans la section précédente qui a décidé d'arrêter l'ice après avoir constaté d'importants saignements dans sa bouche. Le déclis peut également être lié à l'addiction : Gustave explique avoir décidé d'arrêter le jour où il a ressenti l'envie de voler sa famille pour acheter de l'ice. Se faire arrêter, perdre ou risquer de perdre son emploi, son conjoint ou encore la garde de ses enfants sont autant d'éléments pouvant provoquer ce que Vanina appelle « un électrochoc ».

Bien que les enquêtés décrivent ces déclis comme des moments charnières ayant provoqué la décision d'arrêter, celle-ci est en fait généralement le résultat d'un **processus de longue durée au cours duquel les consommateurs développent un regard critique sur l'ice et sur leur addiction**. Polly explique par exemple avoir saisi les menaces de son employeuse comme une opportunité pour arrêter la drogue :

*Extrait n°29 : Polly, ancienne consommatrice*

- Polly : *C'est ma patronne qui m'a posé un ultimatum, qui m'a dit que si je continuais à me droguer elle va me foutre dehors, je vais perdre mon travail alors que ça fait quinze ans que je travaille pour eux [...]. Elle a dit, à son retour de voyage il faut que j'ai arrêté la drogue.*

- Enquêtrice : *C'est pour ça que tu t'étais fixée le 1<sup>er</sup> mars [comme date pour arrêter] ?*

- Polly : *Oui, quelque part. Et quelque part je voulais aussi sortir de là, parce que c'était trop, je gaspillais trop d'argent dessus, c'était trop... et puis à chaque fois on se disputait tous les jours [avec sa conjointe], on n'arrêtait pas de se chamailler.*

Le « déclis » décrit par les enquêtés est donc l'aboutissement d'un processus de réflexion sur leur consommation et ses conséquences. Fara, qui consommait plusieurs fois par semaine avec son conjoint, explique par exemple qu'il réalisait depuis quelques mois que la consommation d'ice était néfaste à sa concentration. De plus, l'état de santé de son père se dégradant, il avait besoin de réduire ses dépenses pour pouvoir le placer en maison de retraite. S'il réfléchissait donc à arrêter de consommer, il a cependant continué jusqu'au jour où son conjoint l'a violemment frappé suite à une dispute, entraînant son hospitalisation et la séparation du couple. Comme lui, plusieurs enquêtés qui consommaient avec leur conjoint se sont sevrés du jour au lendemain lorsqu'ils s'en sont séparés ou lorsqu'il a été emprisonné.

En effet, **les déclis qui permettent aux enquêtés d'arrêter l'ice sont ceux qui mènent à une rupture biographique : déménagements, séparations, arrestations** constituent autant d'évènements susceptibles de bouleverser le quotidien des consommateurs et de leur fournir des conditions favorables pour leur sevrage. Ces ruptures biographiques correspondent en effet à des ruptures sociales, les consommateurs se retrouvant isolés des personnes avec qui ils consommaient habituellement. Elles représentent donc des **fenêtres d'opportunité pour arrêter l'ice**. L'histoire de Matahi en constitue un bon exemple. Il explique : « *Le déclis, ça a*

*été le cancer [de mon fils]. Mais y'en a eu des déclics [auparavant] : la prison, [...] ensuite y'a eu l'hôpital, j'ai eu une double fracture, voilà donc y'en a eu des déclics, [pendant] des mois j'ai pas marché, vous croyez que ça m'a arrêté ? Jusqu'au cancer de mon petit garçon [...]. Il a fallu vivre ici, le cancer, là, pour que je me dise "eh, man, tu vas te réveiller là" ». Si le cancer de son fils a donc constitué un « déclic » pour Matahi, cet évènement a aussi occasionné un déménagement de sa famille vers la métropole où son fils était soigné. Matahi explique : « j'ai fumé jusqu'au jour de l'avion. C'est en arrivant ici [en métropole] que j'ai arrêté. Aussi parce que y'en a pas ici [de l'ice] ». Au-delà du choc émotionnel, le fait que Matahi y soit parvenu à arrêter de consommer s'explique ainsi par le fait qu'il n'ait plus accès à la drogue et que sa vie quotidienne ait été profondément changée suite à son déménagement.*

**Changer de cadre de vie, d'activité professionnelle ou encore de fréquentations constituent ainsi des conditions favorisant à la fois la décision d'arrêter, mais aussi le sevrage** (voir section ci-dessous). Plusieurs enquêtés expliquent par exemple avoir arrêté de consommer après s'être mis en couple avec quelqu'un qui ne consommait pas. L'annonce d'une grossesse constitue un autre exemple d'évènement pouvant conduire à la fois à un déclic et à une rupture biographique : lorsqu'ils ont appris qu'ils attendaient un enfant, Amanda et son conjoint ont par exemple décidé d'arrêter toutes les drogues, ont trouvé des emplois et se sont installés ensemble. L'intervention d'un proche peut également conduire à un moment de rupture. Maurice, qui a caché sa consommation à sa femme pendant plusieurs années, explique par exemple avoir arrêté le jour où elle l'a découvert :

*Extrait n°30 : Maurice, ancien consommateur*

*[Elle m'a dit] « Tu bougeras plus de la maison. C'est à toi de réfléchir. Soit tu retournes vers ces mauvaises personnes, soit tu restes avec moi, je vais te sevrer, je vais te sortir de là. C'est à toi de voir ». Le déclic qui a fait c'est qu'elle me disait « tu passes le rail du portail sans moi ou sans les enfants, tu dégages ». [...] Elle n'a pas dormi de la nuit, avec moi. Elle voulait que je raconte tout. [...] Et voilà, donc après ça a été un sevrage de 3 à 4 mois. J'ai un grand terrain [sur une autre île], que de la brousse qui faisait cinq à six mètres de hauteur : « tu me débrousses ça à la main au coupe-coupe, les arbres, tout » et ça a été la meilleure des solutions.*

Trois conditions, correspondant à des étapes distinctes, doivent ainsi être réunies pour mener à l'arrêt de l'ice : **ressentir une certaine insatisfaction vis-à-vis de sa consommation ; décider d'arrêter, le plus souvent suite à un évènement déclencheur ; mais aussi être dans des conditions favorables pour y parvenir.**

## **B. Le sevrage**

Les enquêtés font des descriptions assez contrastées de leur sevrage. Les sensations qu'ils ressentent s'apparentent à celles du « down », décrites dans la section 2.B : épuisement, état dépressif, douleurs musculaires, apathie, irritabilité. Pour certains, ces sensations disparaissent très rapidement et le sevrage ne pose pas de difficultés. Polly, qui a fumé quotidiennement pendant six mois, en est elle-même surprise : « ça va bien, je suis étonnée

*que j'ai pas de manque. J'avais peur de ça en fait, j'avais peur d'être en manque... de pas être bien ! Et finalement là je suis à mon 11e jour [sans fumer], ça va très bien ».* Pour d'autres consommateurs, le sevrage est beaucoup plus difficile. Matahi explique : « *T'as un manque. T'as un manque, t'es pas bien, tu râles, t'es de mauvaise humeur. Tu deviens méchant, tu t'enfermes. Tu deviens agressif, hein, parce que t'as pas ».* De même, Eden raconte : « *j'ai réussi à arrêter, mais il y a des soirs où je pleurais, tellement j'en voulais ».* Si beaucoup de consommateurs arrêtent du jour au lendemain, certains arrêtent en deux étapes : ils diminuent dans un premier temps leur consommation, avant de cesser complètement.

**Alors qu'aucun traitement de substitution n'est proposé aux consommateurs souhaitant se sevrer, beaucoup expliquent s'être tournés vers le cannabis,** que Fara décrit comme un « super palliatif ». Hervé explique par exemple : « *j'ai trouvé le remplaçant du ice. [...] Le paka ça peut couper le manque du ice. Ça peut te mettre dans un effet secondaire qui te fait oublier après la ice ».* L'arrêt de l'ice peut donc aller de pair avec une croissance de la consommation de cannabis, mais il arrive également que les enquêtés décident d'arrêter toutes les drogues en même temps. Dans les deux cas, il n'est pas rare qu'ils rechutent : certains replongent complètement dans l'addiction pendant plusieurs mois voire plusieurs années. Il arrive également que les enquêtés fument une dernière fois après leur sevrage et que cette expérience les convainque d'arrêter définitivement. Ainsi, **la durée du sevrage, qui est un élément subjectif, varie selon les enquêtés** : certains se considèrent sevrés dès lors qu'ils ne ressentent plus les effets de leur dernière prise, tandis que d'autres considèrent qu'il leur a fallu de nombreux mois pour complètement sortir de l'addiction. C'est notamment le cas de Manua, qui a consommé de l'ice pendant près de quinze ans et a fait plusieurs tentatives de sevrage infructueuses auparavant :

**Extrait n°31** : Manua, ancien consommateur et trafiquant

- Manua : *Là ça fait un an que j'ai arrêté et que... le truc c'est que quand t'es consommateur comme ça à grande échelle, il faut couper les liens avec tout consommateur, parce que dès que tu vois les cristaux, c'est scientifique, ça envoie un truc, un signal au cerveau qui redonne l'envie de faire une prise, une rechute quoi.*

- Enquêtrice : *Donc ça fait un an que tu as arrêté, mais tu sens que tu es encore fragile ?*

- Manua : *Je suis encore vulnérable oui, je peux être vulnérable.*

La difficulté à arrêter dépend en partie de l'historique de la consommation : plus celle-ci est ancienne et plus elle était importante, plus il est difficile pour les consommateurs de s'arrêter. Toutefois, d'autres facteurs favorisent ou compliquent le sevrage.

• **L'environnement social** : En premier lieu, **l'environnement social joue un rôle crucial dans le sevrage.** Comme indiqué dans la section précédente, la décision d'arrêter l'ice va souvent de pair avec une transformation du mode de vie et des pratiques sociales. **Le sevrage suppose en effet de nombreux changements dans le quotidien de celles et ceux qui arrêtent l'ice, en particulier au niveau de leur sociabilité.** En général, les enquêtés cessent de fréquenter les personnes avec qui ils avaient l'habitude de consommer, alors même qu'ils passaient souvent

la majeure partie de leur temps libre avec ces dernières. Arrêter de consommer est ainsi plus facile pour ceux qui ont maintenu des relations affectives avec des personnes qui ne consommaient pas, que ce soit dans un cadre familial ou amical. Gustave, qui fumait quotidiennement avec son cousin, explique avoir cessé de le fréquenter lorsqu'il s'est sevré : « *j'ai arrêté d'aller avec lui, je suis allé avec d'autres cousins, qui fument seulement le paka* ». De même, Alain explique avoir « *changé de copains* » lorsqu'il a arrêté la drogue. **Arrêter l'ice peut alors entraîner un isolement social important**, en particulier pour ceux qui sont en conflit avec leur famille à cause de leur consommation passée.

*Extrait n° 32 : Heirani, ex-compagne d'un ancien consommateur [à propos de son ex-compagnon] Il a besoin de soutien, je l'appelle tous les jours. Tout son entourage était dans l'ice, du coup il ne voit plus personne. Comme dans son entourage tout le monde sait que c'est un gros drogué... les gens venaient le voir pour ça. Il leur a demandé d'arrêter de venir, du coup il ne voit plus personne, il n'a personne d'autre que moi.*

Ceux qui ont de nombreux consommateurs dans leur entourage peuvent ainsi subir de régulières incitations à fumer, ce qui complique leur sevrage. Poe explique qu'alors qu'elle essayait d'arrêter l'ice suite à l'emménagement avec son conjoint, elle se remettait à fumer dès qu'elle rendait visite à sa famille, au sein de laquelle il y avait plusieurs consommateurs. C'est seulement lorsque le couple a déménagé plusieurs dizaines de kilomètres plus loin qu'elle est parvenue à arrêter définitivement la drogue.

• **Le soutien familial : Disposer du soutien moral et matériel d'un membre de sa famille constitue un élément déterminant pour la réussite du sevrage**, qu'il s'agisse du conjoint, d'un parent, d'un frère, d'une sœur ou du soutien de plusieurs personnes à la fois. Isabelle, mère d'une fille alors âgée de 19 ans, a par exemple réussi à la faire sortir de l'addiction lorsqu'elle est revenue d'un séjour de plusieurs mois hors du territoire pendant lequel sa fille s'était mise à consommer et trafiquer. En plus d'avoir pris des mesures fermes (fouiller la maison et se débarrasser de la drogue ; menacer les personnes avec qui sa fille fumait ; etc.), Isabelle a encouragé sa fille à se faire hospitaliser quelques jours, puis l'a accompagnée dans son sevrage, qu'elle a effectué avec son petit ami, également consommateur. Elle raconte : « *Au début, ça a été un peu hot. Donc je lui ai acheté des tonnes de sucettes, il fallait qu'elle bouffe des sucettes pour contrôler ses mâchoires. Je leur ai fait à manger ce qu'ils aimaient. [...] Je suis restée vachement avec eux. Je leur faisais à bouffer. J'ai servi de taxi* ». Alors que les tentatives des parents pour sortir leurs enfants de l'addiction n'aboutissent pas toujours, le succès de l'intervention de Isabelle s'explique par plusieurs éléments : tout d'abord, sa fille ne consommait que depuis quelques mois, bien qu'en grande quantité. De plus, elle a effectué son sevrage en même temps que son petit ami, qui avait la volonté d'arrêter et a donc constitué un soutien et une motivation supplémentaire. Par ailleurs, Isabelle (qui a elle-même pris diverses drogues quand elle était jeune et qui a côtoyé dans sa vie de nombreux consommateurs) n'a pas imposé à sa fille d'arrêter du jour au lendemain, ce qui lui a permis de garder de bonnes relations avec elle malgré ses rechutes. **Enfin, les ressources dont disposent les consommateurs et ceux qui les soutiennent jouent un rôle qui ne doit pas être**

**sous-estimé** : rentière, Isabelle pouvait s'occuper de sa fille à temps plein. Elle avait une bonne connaissance des institutions présentes sur le territoire, ce qui lui a permis de demander de l'aide à des associations et de trouver un accompagnement qui convienne à sa fille : après plusieurs rendez-vous dans des centres médicaux publics, sa fille a finalement préféré être suivie par une coach de vie, avec laquelle sa mère lui offre des séances hebdomadaires.

- **L'aide extérieure.** Comme la fille d'Isabelle, une partie des enquêtés ont bénéficié d'un suivi médical pour leur addiction : en consultant spontanément pour certains ; dans le cadre d'une obligation de soin ou suite à l'insistance d'un proche pour d'autres. Le niveau de satisfaction des enquêtés vis-à-vis des institutions qui les ont suivis est inégal (cf. partie 4). Si le suivi médical ne semble pas pouvoir à lui seul motiver la décision d'arrêter, **les consultations constituent pour certains un soutien lors de la période de sevrage et une aide pour éviter les rechutes.** Manua dit par exemple de son médecin addictologue : « *ses paroles m'aident, elle est très à cheval sur le sujet* ». De même, Vaipoe qui a demandé à être suivie par un psychiatre en prison, explique : « *je trouve que pour pouvoir avancer dans ma vie, il faut discuter, il faut parler. Le silence, c'est pas bon, de garder tout* ». D'autres sont déçus par l'accompagnement médical ou n'y voient pas d'utilité. Certains enquêtés sollicitent par ailleurs le soutien de l'unique association du territoire traitant de cette thématique : l'association *Vivre Sans Drogue*. Là encore, les retours sont contrastés : certains y ont trouvé un soutien utile, tandis que d'autres sont en désaccord avec les conseils qui leur ont été donnés.

L'accès à l'aide extérieure est cependant fortement conditionné par le lieu de résidence : presque toutes les structures susceptibles d'aider les consommateurs sont situées dans le centre urbain de Tahiti (cf. partie 4). **De plus, le recours à l'aide extérieure est plus fréquent parmi les consommateurs et les proches issus de milieux sociaux favorisés, qui ont une meilleure connaissance de ces structures, qui n'hésitent pas à les solliciter et qui ont des véhicules pour s'y rendre.** Les familles issues des classes supérieures intellectuelles vont d'ailleurs souvent frapper à toutes les portes pour aider leur proche à sortir de l'addiction : CCSAT, hôpital psychiatrique, autres structures publiques (par exemple le centre Fare Tamahau), associations, etc. Ajoutons, enfin, que de nombreux consommateurs ne souhaitent pas solliciter de l'aide extérieure, en raison soit d'une défiance vis-à-vis des institutions médicales (notamment dans les milieux très populaires), soit de la réticence à parler de leur consommation. Fara dit notamment qu'il n'a pas souhaité se rendre au centre d'addictologie : « *j'ai pas envie que ça se sache* ». De même, Kahaia raconte son sevrage de la façon suivante : « *j'ai été malade quelques jours, j'avais de la fièvre, j'avais mal à la tête, je voyais flou... comme je pensais que c'était à cause de la drogue, je voulais pas voir un docteur, j'avais peur qu'il grille [découvre] que j'ai pris ça* ». De ce point de vue, **l'obligation de soin constitue un moyen de faire bénéficier d'un suivi médical à un public peu susceptible de le solliciter spontanément.**

Les institutions religieuses, quant à elles, sont présentes sur l'ensemble du territoire et sont au contact direct de la population. Les consommateurs souhaitant se sevrer font ainsi parfois appel à des responsables ecclésiastiques (prêtre, pasteur, etc.) pour les aider. En Polynésie française, la plupart des églises protestantes et catholiques permettent à leurs fidèles de « signer à la Croix-Bleue »<sup>55</sup>, c'est-à-dire de prendre l'engagement de cesser leur consommation (d'alcool, de cannabis et/ou d'ice) à la suite d'un entretien avec le représentant ecclésiastique, suivi d'une prière commune. Plusieurs consommateurs rencontrés ont eu recours à ce dispositif au moment où ils souhaitaient arrêter. Celui-ci leur permet de disposer d'un espace pour échanger autour de leur addiction. De plus, l'engagement solennel, pris auprès du pasteur ou du prêtre et « devant Dieu », formalisé sous la forme d'une carte, a une valeur symbolique pour les enquêtés, qui se sentent ensuite contraints par cet engagement. Ce dispositif, bien connu de la population, peut également dissuader leur entourage de les inciter à fumer. C'est notamment ce qu'explique Alain, l'ancien détenu s'étant retrouvé sans domicile à sa sortie de prison, qui s'était vu offrir de l'ice par des « copains » en échange de services :

*Extrait n°33 : Alain, ancien consommateur*

- Alain : [Il explique avoir décidé d'arrêter l'ice après s'être réveillé avec du sang dans la bouche] Je suis avec Père parler après, comment je peux faire pour arrêter ça, et Père il m'a dit faut que je signe. J'ai signé l'ice, j'ai signé la bière, j'ai signé la cigarette, j'ai signé le paka. [...]

- Enquêtrice : Et tes copains qui t'ont donné de l'ice, tu les vois encore ?

- Alain : Non je les vois plus, je vais plus à eux, moi. J'ai changé de copains. J'ai montré pèi<sup>56</sup> la carte bleue hein, la carte à Père, la Croix-Bleue, j'ai montré "voilà, j'ai signé, je veux plus toucher à ça".

- Enquêtrice : Ils ont compris ?

- Alain : Oui ils ont arrêté de venir à moi, ils m'ont plus donné de l'ice.

Ce dispositif peut donc constituer une ressource pour mettre en place des conditions favorables pour le sevrage. Pour certains consommateurs, **le soutien de l'institution religieuse, notamment à travers le dispositif de la Croix-Bleue, constitue ainsi une aide déterminante pour arrêter l'ice.**

### C. Après l'ice

Pour celles et ceux qui ont consommé pendant plusieurs années, l'arrêt de l'ice implique souvent un changement drastique de mode de vie.

---

<sup>55</sup> La Croix-Bleue a été créée par un pasteur Suisse à la fin du XIXe siècle, à destination des alcooliques. L'initiative a ensuite été reprise dans de nombreux autres pays, le plus souvent dans le cadre d'associations liées au culte protestant, mais indépendantes de l'Église. Certaines ont progressivement inclus la consommation de drogues dans leur champ d'action. En Polynésie française, la Croix-Bleue n'est pas une organisation, mais un dispositif consistant à faire signer aux fidèles un engagement à cesser leur consommation. Face à son succès, il a été repris par l'Église catholique, ce qui constitue une originalité.

<sup>56</sup> Particule modale d'accentuation.

- Une vie « plus simple »

Arrêter l'ice implique pour les consommateurs de mettre un terme, au moins temporaire, à leurs pratiques festives. Comme l'explique Aileen : « *Je suis sortie pendant un an, tout le temps, tous les week-ends. [...] Et là, je sors plus. C'est sage. Nouvelle vie* ». Elle s'est rapprochée d'amis qui ne consomment pas et s'est concentrée sur ses études. Les consommateurs qui ont des enfants trouvent souvent dans leur famille à la fois la motivation et le moyen de réussir leur sevrage : ils cessent leurs pratiques festives pour se consacrer à leur famille.

**Extrait n°34 : Heimanu, détenu pour trafic**

- Heimanu : *J'ai plus envie de copains, en fait. Là, [quand] je vais sortir [de prison], je vais m'occuper de mes enfants, ma femme, je vais aller dans un endroit où j'aurai pas de copains. Je veux plus de copains. [...] Là, je suis en train de perdre du temps. Mes enfants, ils ont besoin de moi pour aller surfer, tu vois, pour l'école, pour le CROSS, et je suis pas avec eux. [...] Je veux pas retourner là où j'étais, je veux aller ailleurs.*

- Enquêtrice : *Tu sais où tu veux aller ?*

- Heimanu : *Je sais pas. Peut-être [une île de l'archipel des Tuamotu]. Faire une petite pension. Comme on a des terrains là-bas. Ouais, y'a plein de trucs à faire : poisson, acheter des machines pour faire de l'huile de coco vierge. Je vais faire travailler un peu les Paumotu [habitants des Tuamotu]. Y'a plein de trucs à faire : poisson, poisson séché. Changer de vie, hein. J'ai envie d'avoir une vie... Je [ne] veux que mes enfants. J'ai bien fait la fête [...] quatorze ans de fiesta, c'est bon.*

**L'adoption d'un mode de vie plus simple, proche de la nature, auprès de sa famille, attire de nombreux anciens consommateurs** et tout particulièrement ceux qui étaient trafiquants, qui doivent non seulement se sevrer, mais aussi changer d'activité professionnelle (voir partie 1). Lors de sa sortie de prison, Hervé adopte un mode de vie complètement nouveau : il vit la plupart du temps en pleine nature, où il consacre de ses journées à organiser sa survie, à prendre soin d'animaux et à mener des opérations de ramassage des déchets. Poe explique également que son déménagement lui a permis de trouver une vie plus « saine » : « *Lorsque j'ai vraiment arrêté, c'est lorsque je suis arrivée ici dans la vallée. Je voyais autre chose que des voitures, que les scooters ou les engueulades de gauche à droite. C'était plutôt sympa quoi. Dans la montagne, t'as la rivière... Voilà, aller dans des environnements où c'est sain, plutôt que de rester dans la ville, où t'as le voisin qui est en train de fumer de l'ice et que toi t'as envie d'arrêter, ça va pas le faire ça, c'est sûr* ».

Se mettre ou se remettre au sport peut également aider les anciens consommateurs à trouver un nouvel équilibre. Beaucoup disent « remplacer » l'ice par le sport, comme Heimanu : « *faut remplacer ça par autre chose. Comme le sport. Moi j'ai repris le sport. Parce que j'étais un grand sportif avant que je commence à fumer* ».

- La spiritualité

Une partie des enquêtés se tournent vers la religion lorsqu'ils arrêtent l'ice. Notons à cet égard que la majorité d'entre eux disent être croyants et qu'une partie sont pratiquants.

Heimann dit par exemple « *j'ai toujours été dans la prière, même si j'ai fumé* ». Il a été assidu à la messe toute sa vie, y compris lorsqu'il trafiquait de grandes quantités d'ice : « *ça aurait pu être pire, je pense, si y'avait pas eu l'Église* ». En règle générale, **les pratiques spirituelles (prière ou participation à des offices) sont souvent décrites comme un atout pour le sevrage**. Manua Explique : « *je suis retourné aussi vers le monde spirituel, je suis pas pratiquant, mais j'ai une certaine foi. Ça fait du bien d'aller à l'église le weekend* ». De même, Maurice, bien qu'élevé dans une famille très pratiquante, s'est détourné de la religion lorsqu'il est entré dans l'âge adulte pour adopter un mode de vie festif, selon lui incompatible avec la pratique religieuse. Pendant la période de son sevrage, il décrit cependant « *un déclic pour abandonner le fils de Satan et aller dans l'autre voie* » : après qu'il ait prié à ce sujet, son père est venu lui rendre visite dans l'objectif de se réconcilier avec lui, après des années de conflit. Sa femme et lui rejoignent l'Église adventiste dont ils sont désormais des membres très actifs.

- **Lutter contre l'ice**

Plusieurs anciens consommateurs rencontrés ont déclaré lors de l'entretien avoir la volonté d'agir pour lutter contre la diffusion de la consommation d'ice. C'est d'ailleurs souvent dans cette optique qu'ils ont souhaité participer à cette recherche. **Témoigner de leur expérience constitue en effet à leurs yeux un moyen de faire connaître les dangers de l'ice**. Plusieurs consommateurs ont ainsi témoigné à visage découvert dans les médias (télévision, live Facebook, presse écrite, etc.). Si cette démarche a pour objectif principal de dissuader la population de consommer de l'ice, elle a également pour motivation secondaire pour ceux qui témoignent de mettre à distance leur propre consommation et de renforcer leur engagement.

***Extrait d'un live Facebook***

*Donc aujourd'hui, ce qui m'amène à faire ce live, à me dévoiler en public, c'est la prise de conscience bah... du fait que c'est ma dernière chance, j'ai tout essayé... enfin j'ai signé devant le pasteur, devant le Père, signé devant la famille, pris des engagements, coupé certains liens... enfin tout essayé quoi. Et voilà le dernier truc qui me reste c'était ça, c'était me couper... brûler mes bateaux de retraite pour pas pouvoir faire marche arrière demain, après-demain, dans un an, dans cinq ans. Voilà, c'est pas de l'exhibitionnisme, comme je vous ai dit, c'est un moyen de me mettre en cage, d'être libre... [...] libre de choisir la lumière, le sentier de la vie.*

De même, un ancien consommateur qui a témoigné à la télévision, explique : « *mon auto médicament, ça a été en fait le fait d'apporter, de partager. Je me suis dit le fait de parler et si je recommençais à fumer, je trahissais mes paroles, je trahissais toutes les personnes envers qui je suis allé. Je trahis le peuple alors je suis allé à la télé. Et voilà, c'était ça, c'était la force* ». Quelques mois plus tard, cet ancien consommateur entreprenait de venir en aide aux proches de consommateurs d'ice, par l'intermédiaire de l'association *Vivre Sans Drogue* : il a ainsi écouté et conseillé des parents de consommateurs, mais aussi accueilli chez lui plusieurs jeunes consommateurs le temps de leur sevrage.

Comme lui, plusieurs consommateurs rencontrés expriment leur volonté de venir en aide aux consommateurs ou de s'engager dans des actions de prévention. Heimanu, par exemple, déclare : « *quand je vais sortir [de prison], j'ai promis aussi à mes enfants que j'allais aller dans les écoles, avec mes enfants, pour parler de mon expérience. [...] Pour dire qu'il faut pas prendre [de l'ice], tu vois. J'ai envie de montrer aux gens qu'on peut faire des erreurs, et on peut aussi se rattraper. C'est important* ». Plusieurs détenus rencontrés ont fait part de projets similaires. Bien que leur issue soit incertaine, ces déclarations sont caractéristiques de la vision souvent très négative qu'ont les anciens consommateurs de cette drogue. **Arrêter l'ice implique pour eux de mettre à distance leur passé de consommateur et d'opérer une transformation radicale non seulement de leur mode de vie, mais également de leur système de croyances.**

#### **Encadré 6:** L'exemple d'Amanda

Amanda, issue d'un milieu populaire et qui a quitté l'école à 16 ans, avait un mode de vie très festif, qui l'a conduit à prendre de l'ice pendant près d'un an, une à deux fois par mois, pour faire la fête. Après avoir fait un coma éthylique suite à un week-end de fête, elle décide de limiter sa consommation d'alcool et de drogue. Peu après, elle apprend qu'elle est enceinte. Son conjoint et elle décident alors d'emménager ensemble chez la mère d'Amanda, de chercher des emplois stables et d'arrêter toutes les drogues (y compris l'alcool) : « *En fait, c'était une décision qu'on a pris moi et mon tane [conjoint]. On avait des amis dont les parents étaient dedans, dans la drogue, ils ont grandi dedans. C'était la chose que j'ai demandé à mon tane. Je ne veux pas que nos enfants nous voient. Je voulais pas avoir cette vie-là* ». Quelques années plus tard, le couple est impliqué dans diverses actions de prévention : notamment dans le cadre de l'association de leur quartier, dont Amanda a été présidente. Suite à quatre suicides qu'elle attribue à l'ice dans leur entourage, elle a sollicité l'intervention de la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile (BPDJ) dans l'association. Elle a ensuite dénoncé aux gendarmes tous les trafics d'ice dont elle avait connaissance. De plus, le couple a intégré une organisation mormone : Amanda a alors entrepris de « sauver ses copines » de la drogue, notamment par la voie spirituelle. Elle participe parfois à des actions organisées par son organisation religieuse, consistant à aller « bénir des maisons » pour « chasser le démon » - notamment pour résoudre des problèmes d'addiction.

Comme Amanda dans cet exemple, plusieurs anciens consommateurs et trafiquants rencontrés se sont dit prêts à dénoncer les trafics dont ils avaient connaissance, y compris d'ailleurs ceux qui avaient eux-mêmes été arrêtés suite à une dénonciation. C'est notamment le cas de Tamahere :

#### **Extrait n°35 :** Tamahere, détenu pour trafic

*C'est pas bon cette drogue-là, c'est fort à l'addiction. Faut aider la justice. Là, je vais aider. Après, si c'est des copains, je vais pas [les dénoncer], hein... Mais si [ce sont des gens que] je connais pas... Parce que si c'est les copains, ben, tôt ou tard, ils vont se faire avoir, même si j'aide pas la justice. Mais pour les autres faut vider ça, on aide, c'est mieux. La justice, elle tarde, mais elle arrive toujours.*

Si tous les anciens consommateurs ne deviennent pas de fervents militants antidrogue, ces exemples sont emblématiques du fait que pour beaucoup d'entre eux, **arrêter l'ice nécessite une transformation profonde de leurs habitudes, de leurs objectifs et de leurs valeurs : sortir de l'ice revient à changer de vie.**

## Partie III. L'ICE COMME PROBLEME PUBLIC

Signe de l'intérêt des pouvoirs publics pour le sujet, la presse écrite et les médias télévisés évoquent de plus en plus l'ice. Pour autant, l'enquête réalisée montre que le développement de la consommation et du trafic n'est pas immédiatement considéré comme un problème public dans la presse et les discours politiques. Par problème public, il est ici fait référence à la définition qu'en fait la sociologie : les problèmes ne s'imposent pas d'eux-mêmes, ils deviennent publics dès lors qu'ils sont jugés problématiques par une partie de la société et qu'ils conduisent à des débats sur les politiques publiques à mener<sup>57</sup>. La troisième partie vise ainsi à rendre compte de la progressive construction de l'ice en un problème public.

### 1. Un décalage temporel entre l'émergence du problème et la mise à l'agenda

Un corpus d'articles de presse a été constitué afin d'étudier le développement de la mise à l'agenda politique de l'ice. Le choix a été fait de se concentrer sur deux titres, qui ont couvert intégralement la dernière décennie : *La Dépêche de Tahiti* et *Tahiti infos*<sup>58</sup>. Les sections suivantes portent ainsi sur l'analyse de ce corpus et rendent compte du processus ayant permis la mise à l'agenda. Celui-ci s'étale sur une vingtaine d'années.

#### A. Les années 2000 : une mobilisation au faible écho

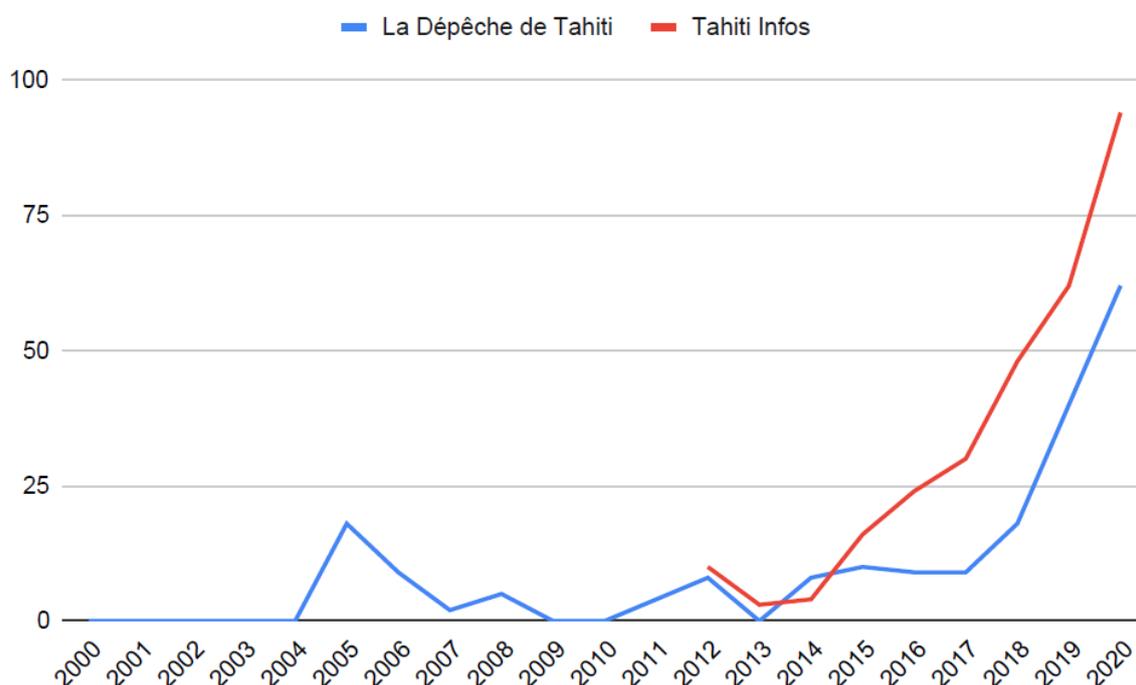
En 2005, l'ice apparaît dans la presse, mais ces premiers élans de médiatisation sont vite stoppés. Ce n'est finalement qu'à la fin des années 2010 que l'ice constitue un objet de politiques publiques. Le sujet devient alors fortement et constamment médiatisé (voir graphique ci-dessous).

---

<sup>57</sup> La sociologie des problèmes publics s'attache précisément à rendre compte du travail collectif, des alliances et oppositions entre acteurs, conduisant à rendre un problème public et à le mettre à l'agenda politique. Les travaux de Joseph Gusfield sont emblématiques de cette démarche : Gusfield Joseph, 2009, *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, Economica.

<sup>58</sup> Les détails concernant l'élaboration de ce corpus se trouvent en annexe (section 3).

**Graphique 1 : Distribution des articles sur l'ice dans la presse**



Le pic de médiatisation en 2005 correspond à la mobilisation de quelques associations et de professionnels des services publics. Ces acteurs ont cherché à alerter les pouvoirs publics et la population sur les dangers de la consommation et du trafic d'ice et la nécessité de déployer de nouvelles mesures. La presse relaie alors leurs activités de prévention, d'organisation de manifestations et de mises en place de dispositifs spécifiques assurés notamment par des bénévoles.

- **Des associations dédiées :** La création en 2005 de l'association *No ice* est étroitement liée à l'engagement de Maina Sage, alors âgée d'une trentaine d'années et entre autres engagée bénévolement dans la fédération de surf, comme en témoigne cet extrait du magazine de la ville de Papeete :

**Document 1 :** Papeete totatou oire, « Maina Sage, le combat continue », 2007, n°7, p.56.

« Alarmée dès 2003 par une amie bénévole de *No ice in paradise* à Hawaï, puis par la déchéance de proches devenus dépendants, Maina Sage décide de créer une association *No ice* en Polynésie. "Le projet a mis quelque temps à mûrir, car nous savions que le combat serait de longue haleine. Quand j'ai réalisé, en distribuant des tracts dans les écoles que même des jeunes du collège consommaient déjà ou revendaient de l'ice, j'ai été atterrée, démoralisée de ne pas m'être engagée plus tôt..." explique Maina. Aujourd'hui, *No ice* compte plus de 250 membres qui multiplient les interventions dans les milieux scolaires, associatifs, sportifs ou religieux, et les événements en partenariat (Nuit de la glisse, Fête de la musique, courses interquartiers...). Le 1er septembre 2006, la journée de prévention organisée place

Tarahoi, puis relayée dans les îles, aura permis de distribuer au total 13000 tracts et de vendre de nombreux t-shirts. »

**Document 2 : Militants de l'association No ice avec Maina Sage au micro<sup>59</sup>**



En plus de plus de ces actions de prévention, *No ice* s'est chargée d'assurer une permanence téléphonique. Au bout du fil, les bénévoles offrent une écoute aux familles et aux consommateurs qu'ils tentent de rediriger vers le CCSAT où ils peuvent bénéficier de thérapies gratuites.

L'année 2005 est aussi celle de la création de l'association *Vivre sans drogue*, présidée par Jacqueline Liénard qui œuvre en tant que mère d'un consommateur d'ice. Le 25 mai 2005, elle apparaît en une de *La Dépêche de Tahiti* qui titre «Drogue, comment sauver mon enfant ?». Une des actions phares de l'association consiste en la création d'une chaîne de solidarité nommée Relais-Parents. La commune et le numéro de téléphone personnel de parents participants à cette chaîne sont ainsi rendus publics dans la presse. La présidente de l'association présente ce dispositif comme une solution permettant de faire face, selon elle, au manque de services publics permettant d'accueillir et de conseiller les parents qui en ressentent le besoin :

**Document 3: La Dépêche de Tahiti, 25 mai 2005, « Drogue, comment sauver mon enfant ? »**

Bien sûr, elle [Jacqueline Liénard] cite l'existence de la petite cellule d'aide à la toxicomanie de la direction de la Santé. Mais au-delà de cet organisme, il n'existe, selon elle, « aucune structure pour vous aider ou conseiller, 24 heures sur 24, les familles confrontées à ces situations ». [...] Jacqueline sait bien que sans assistance, les familles resteront désemparées, et elle est véritablement déterminée à trouver des solutions. Il faut donc former les parents afin qu'ils puissent eux-mêmes aider leurs enfants. « J'ai essayé beaucoup de choses, mais personne n'a été capable de me dire comment aider mon fils quand j'ai découvert qu'il se droguait » se souvient cette mère dont la vie a basculé.

• **Les professionnels de la santé et du social** : Les mobilisations de *Vivre sans drogue* auxquelles s'ajoutent celles de *No ice* parviennent sans conteste à obtenir un certain écho auprès du

---

<sup>59</sup> Source : *Papeete totatou oire*, 2007, « Maina Sage, le combat continue », n°7, p.56-57.

Ministère de la Santé via le CCSAT ainsi qu'auprès du Ministère de la Famille et de la Condition féminine. *La Dépêche de Tahiti* datée du 25 mai 2005 indique en effet que Jacqueline Liénard a le soutien de Valentina Cross, qui était alors ministre de la Famille. En juin 2005 dans le cadre de la journée internationale de la lutte contre la drogue, on trouve les traces d'une campagne de prévention témoignant de l'attention portée à l'ice du côté du Ministère de la Santé, via le CCSAT (voir document ci-dessous où le numéro du CCSAT apparaît sur l'affiche).

**Document 4:** Affiche publiée dans *La Dépêche de Tahiti*, le 25 juin 2005



• **Le parquet :** En 2005, parmi les forces de l'ordre et de la justice, c'est uniquement du côté du parquet que l'on observe une véritable prise au sérieux de l'essor du trafic. Le seul représentant de l'État français suggérant qu'il y a lieu de s'inquiéter est en effet un magistrat, le procureur Jean Bianconi : « on a le sentiment qu'il y a un chiffre noir important, que nous n'avons pas encore pris la mesure du phénomène ». Il ajoute qu'il y a une « vraie inquiétude »<sup>60</sup>. Comme l'indique quinze ans plus tard un autre magistrat, le parquet avait pris la mesure de l'essor des trafics organisés dès la moitié des années 2000 :

**Extrait n°1: un magistrat**

*Déjà à l'époque, il y avait ce nouveau produit sur le territoire qui apparaissait à côté du cannabis. On a eu je ne sais pas combien de personnes, avec des réseaux qui commençaient à être organisés. C'était nouveau sur la Polynésie. [...] Et moi, ça a aiguisé ma curiosité parce que le trafic mettait en évidence un comportement délinquant qui sortait de l'ordinaire. Donc attention, il peut y avoir problème.*

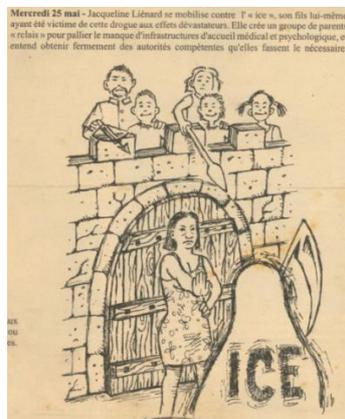
En dépit des mobilisations de ces bénévoles et ces professionnels, cherchant à montrer dans l'espace public (grâce entre autres à des manifestations et interventions dans la presse) que l'ice constitue un problème public, le sujet n'est pas véritablement mis à l'agenda politique dans les années 2000.

---

<sup>60</sup> *La Dépêche de Tahiti*, 16 mars 2005, « En 2004, la délinquance a augmenté sensiblement ».

**Les deux associations ne sont parvenues ni à coopérer, ni à institutionnaliser leur cause dans le temps long.** Les mobilisations de *No ice* et *Vivre sans drogue* se tarissent progressivement pour différentes raisons et la presse n'évoque plus autant le sujet. Dans le cas de *No ice*, les témoignages recueillis mentionnent très souvent l'entrée au gouvernement de sa présidente, suggérant qu'il n'y aurait eu personne parvenant à reprendre le flambeau. Du côté de *Vivre sans drogue*, qui a adopté une posture plus critique que *No ice* vis-à-vis des pouvoirs publics<sup>61</sup>, de rapides tensions ont vu le jour entre la présidente et les ministres de l'époque. Dès le 29 mai 2005, un dessinateur de *La Dépêche de Tahiti* avait représenté Jacqueline Liénard main tendue faisant barrage à l'ice, renvoyant l'image d'une lutte solitaire (voir document ci-dessous). Progressivement l'association s'est retrouvée marginalisée et sa présidente quitte en 2006 les arènes politiques et institutionnelles, telles les réunions dédiées aux acteurs spécialisés sur la lutte contre les addictions.

*Document 5: La semaine de Tihati, La Dépêche de Tahiti, 29 mai 2005, p.5*



**L'affaiblissement des mobilisations de *No ice* et *Vivre sans drogue* s'explique aussi par un contexte plus général où l'ice peine à être reconnue comme un problème social.** Alors que des familles sont déjà confrontées à la dépendance d'un proche et que certains professionnels s'inquiètent (cf. le magistrat précédemment cité), le sujet est considéré comme tout nouveau dans l'espace public. L'article le plus ancien identifié, daté du 14 mars 2005, est intitulé : «L' "ice" débarque dans les nuits de Papeete». On note que des guillemets sont utilisés autour du terme ice et il est indiqué qu'il s'agit d'un «dérivé de la cocaïne», signe de la méconnaissance du produit<sup>62</sup>. Deux jours plus tard, un autre article de presse portant sur le bilan de la délinquance de l'année passée signale que : «l'ice est la grande nouveauté de l'année» tout en la présentant cette fois comme étant un dérivé du crack. Dans ce même article, on ne relève aucune prise de paroles de responsables administratifs ou politiques du Pays, mais seulement de représentants de l'État qui évoquent un phénomène peu connu. Le colonel de la gendarmerie alors en poste évoque de son côté une apparition : «c'est un

<sup>61</sup> L'association dénonce dès ses débuts un manque de structures pour la prise en charge ainsi que le manque d'état des lieux sur la situation. Voir le compte-rendu d'une conférence de presse tenue en 2007 accessible au lien suivant : <https://technoplus.org/actualites/751-tahiti-drogue-arretons-lhypocrisie/>; consulté le 23/03/2021.

<sup>62</sup> Tandis que la cocaïne est extraite de la feuille de coca, la méthamphétamine est une drogue de synthèse.

phénomène nouveau et ça choque les esprits ». Le Haut-Commissaire, quant à lui, ne se prononce pas sur l'ampleur du phénomène : « Quand on trouve de l'ice, qu'est-ce que ça signifie ? Que nous sommes efficaces ou qu'il y en a énormément ? On peut difficilement savoir ». Au milieu des années 2000, l'ice ne devient donc pas un enjeu central pour les politiques publiques.

## B. 2017, le début d'une mise à l'agenda

**L'attention médiatique et politique portée au sujet connaît véritablement son essor en 2017** (voir graphique dans la section précédente). Entre 2017 et 2018, le nombre d'articles double pour *La Dépêche de Tahiti* et il augmente de 60% pour *Tahiti infos*, qui passe de 30 à 48 articles. Parmi les témoignages recueillis auprès d'acteurs travaillant depuis longue date en Polynésie française, la moitié des années 2010 est effectivement présentée comme un moment charnière, où l'on passe d'un sujet inconnu à un sujet omniprésent :

### *Extrait n°2: une responsable administrative du Pays*

*J'ai quitté la Polynésie pendant six ans, je suis revenue en 2017. Et le phénomène de l'ice je ne le connaissais pas avant, je n'en avais jamais entendu parler avant de revenir. C'est quelque chose de tout nouveau en Polynésie, qui nous dépasse complètement.*

Depuis son développement en 2017, la médiatisation de l'ice n'a pas ralenti. Le nombre de publications sur le sujet ne cesse de croître. Outre les comptes rendus des procès qui constituent la majeure partie des publications répertoriées, la couverture médiatique des deux dernières années correspond à des prises de paroles des élites politiques et administratives non seulement de la Polynésie française, mais aussi nationales<sup>63</sup>. En janvier 2019, le président du Pays Edouard Fritch a ainsi demandé lors de ses vœux aux différentes confessions de l'aider à lutter contre l'ice dont le trafic serait organisé selon « des modes quasi mafieux »<sup>64</sup>. Un an plus tard, le président du Pays et le Haut-Commissaire se rendent dans un quartier dit sensible de Pirae dans l'optique d'échanger avec les habitants et de les encourager à dénoncer les dealers d'ice et de paka, au motif que le trafic de cannabis sert aussi à financer le trafic d'ice<sup>65</sup>. La même année, l'ancienne ministre des Outre-mer en visite sur le territoire prend la parole sur l'ice en indiquant que c'est un problème qui date d'il y a 10 ans, voire 15 ans, et demande la conception d'un plan de lutte contre l'ice sous deux mois<sup>66</sup>. Quelques mois plus tôt, c'était l'ancien ministre de l'action et des comptes publics,

---

<sup>63</sup> Par élites, nous désignons les personnes politiques situées au plus haut de la hiérarchie (président du pays, ministres polynésiens et nationaux, etc.) et les hauts-fonctionnaires positionnés également à l'échelon le plus élevé de leur administration (Haut-commissaire, commandant de la Gendarmerie ou de la DSP, etc.).

<sup>64</sup> *Tahiti infos*, 28 janvier 2019, « Drogue, alcool et diabète : Edouard Fritch demande "l'aide" des confessions religieuses ».

<sup>65</sup> *La Dépêche de Tahiti*, 15 janvier 2020, « Édouard Fritch sur l'ice : "Il faut dénoncer les trafiquants" ».

<sup>66</sup> *Tahiti infos*, 5 février 2020, « Girardin veut entrer "en guerre contre l'ice" ».

Gérald Darmanin, qui félicitait dans un communiqué de presse les douaniers polynésiens pour leur saisie d'ice<sup>67</sup>.

Au-delà des discours des élites politiques et administratives, l'analyse des plans d'action conçus au niveau des services de l'État ou du Pays montre également que ce n'est qu'à la fin des années 2010 que l'ice devient un problème public prioritaire pour les politiques publiques. Comme le montre le tableau suivant, l'ice devient petit à petit centrale dans les plans d'action.

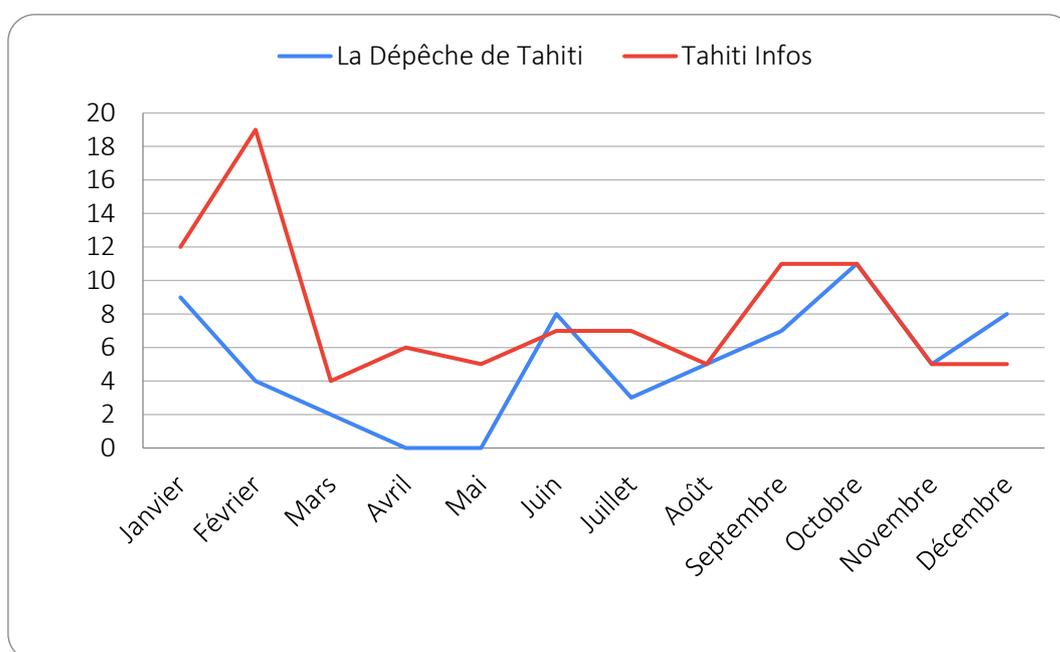
**Tableau 7 : Émergence de l'ice dans les plans d'action publique**

Année	Institution	Nom	Centralité de l'ice
2009	Ministère de la Santé et de la prévention	premier Programme de lutte contre l'alcool et la toxicomanie 2009-2013	L'ice est mentionnée parmi les « nouveaux produits » consommés par les jeunes, mais n'est pas centrale. Le programme cite parmi ses objectifs généraux la réduction de « la consommation de drogues illicites ».
2010	Haut-Commissariat	Plan de lutte et de prévention contre l'usage et le trafic de stupéfiants en Polynésie française	La priorité est donnée à la lutte contre la production locale de cannabis (axe 1). Il est indiqué que les contrôles doivent être renforcés aux frontières pour prévenir les importations d'ice (axe 2).
2016	Haut-Commissariat, Présidence et ministère de la Justice	Premier plan de prévention de la délinquance en Polynésie française pour la période 2016-2017	Plan associé à la création du Conseil de prévention de la délinquance en Polynésie française (CPDPF) en 2016 : l'ice n'est pas mentionnée.
2018	Haut-Commissariat, Présidence et ministère de la Justice	Nouveau plan de prévention de la délinquance en Polynésie française pour la période 2018-2020	L'ice est mentionnée à une reprise : « Lancement d'un plan de communication Etat-Pays, ambitieux et percutant, sur l'usage et les effets dévastateurs de "l'ice" ».
2019	Ministère de la Santé et de la prévention	Programme d'actions de lutte contre les addictions en Polynésie française 2019-2023	« Prévenir et éviter l'entrée en consommation de l'ice » est mentionné parmi les objectifs prioritaires.
2021	Haut-Commissariat et Présidence	Combattre le fléau de l'ice en Polynésie française. Plan d'actions 2021-2022	Plan entièrement dédié à l'ice.

<sup>67</sup> Polynésie La Première, 19 septembre 2019, « Gérald Darmanin félicite les douaniers de Polynésie pour la saisie record d'ice », accès : <https://la1ere.francetvinfo.fr/polynesie/tahiti/gerald-darmanin-felicite-douaniers-polynesie-saisie-record-ice-751123.html>; consulté le 25.03.2021.

Si le sujet semble aujourd’hui sans conteste mis à l’agenda, il ne s’impose cependant pas face à toutes les autres actualités et en partie face celle de la récente crise sanitaire. Si cela n’est pas surprenant et concerne de nombreux autres sujets, force est de constater qu’au cours de la seule année 2020 et en particulier au printemps, la médiatisation de l’ice a brutalement chuté (voir graphique ci-dessous). Ce point est d’autant plus marquant qu’en février 2020, la ministre des Outre-mer avait demandé un plan de lutte contre l’ice sous deux mois (ce qui correspond au pic de médiatisation de février 2020), lequel n’a finalement vu le jour qu’un an plus tard. Les campagnes de prévention sur le sujet pendant l’année 2020 n’ont pas non plus vu le jour et leur avenir apparaissait encore incertain au début de l’année 2021. C’est précisément pour ces raisons qu’il est arrivé à certains professionnels rencontrés au cours de l’enquête d’indiquer que selon eux, le sujet n’était pas encore véritablement pris au sérieux pour les élites administratives et politiques et que « *le Covid a eu bon dos pour ça, pour faire disparaître tout ce qui demandait du travail* » selon un agent des services de l’État.

**Graphique 2:** Distribution des articles de presse en 2020



### C. Un blocage institutionnel inscrit dans l’histoire coloniale

L’enquête a permis d’identifier deux freins majeurs à la mise à l’agenda politique de l’ice au cours des années 2000, c’est-à-dire au moment de l’essor du trafic et de la consommation. **Le premier frein concerne la situation politique de la Polynésie française, marquée par le passé colonial et les luttes actuelles pour l’autonomie.** Le décalage temporel dans la mise à l’agenda s’explique en effet par la saturation de l’agenda politique à partir de 2004 par les oppositions entre autonomistes et indépendantistes. À partir de la moitié des années 2000, l’agenda était en effet fortement marqué par les nombreuses alternances de gouvernement entre autonomistes et indépendantistes. À ces changements de gouvernements étaient

publiquement associés des règlements des comptes entre deux camps politiques, en témoigne l'essai d'un journaliste défendant les autonomistes<sup>68</sup>.

Ce contexte a laissé peu d'opportunités pour la mise en visibilité de la question des addictions et l'ice en particulier. Comme l'a montré le politiste Sémir Al Wardi, les élites politiques polynésiennes se positionnent et doivent se positionner vis-à-vis de la tutelle de la France<sup>69</sup>. La relation entre État et pouvoir local est ainsi le sujet de plusieurs crises politiques et la répartition des compétences de gouvernement entre les deux entités institutionnelles constitue un perpétuel sujet de tensions<sup>70</sup>. L'enquête a ainsi montré que le sujet des addictions et de l'ice en particulier s'est retrouvé pris dans cette tension institutionnelle et politique propre à la Polynésie française. Étant à la frontière des domaines de compétences du Pays et de l'État peu enclins à coopérer, la question des addictions fut délaissée :

**Extrait n°3 : une ancienne ministre du gouvernement polynésien**

*Du fait de notre statut, où il y a les compétences de l'État et les compétences du Pays, ça n'a pas aidé. Il y avait des renvois à l'État pour des responsabilités qui devaient être partagées. [...] Par exemple, je n'ai jamais entendu un président de la Polynésie dire que le paka était mauvais. Quand j'étais ministre de la Santé, j'ai d'ailleurs rarement pu m'exprimer sur le sujet. Et ça tient de notre statut qui coupe les responsabilités. Il ne faut pas oublier que même si Fritch s'entend plutôt bien avec l'État, il n'est pas non plus le premier à coopérer. Et qu'avant, j'ai souvent entendu Gaston Flosse dire : ça, c'est l'affaire de l'État. [...] C'est vrai qu'au début du statut de l'autonomie, il y a eu une crainte que l'État récupère ce qu'il avait donné. [...] Il ne faut pas oublier que juste avant l'autonomie, il n'y avait qu'un gouverneur qui décidait de tout, pour tout. La conquête de l'autonomie s'est faite petit à petit.*

**Le second frein à la mise à l'agenda de l'ice concerne la couverture médiatique du cannabis.** À la fin des années 2000, le trafic de cannabis fait l'objet d'une forte répression. Cette drogue est présentée comme le « fléau » et une des priorités de la gendarmerie qui fait face à des trafics de plus en plus organisés et une production massive. Les articles n'ont de cesse de présenter des photographies de gendarmes à côté des pieds de paka à la suite d'opérations d'arrachages<sup>71</sup>. Le 13 juin 2008, *La Dépêche de Tahiti* relate une opération où les gendarmes découvrent 9000 plants dans un champ sur les hauteurs de Papara. En 2008 en particulier, plusieurs articles rappellent que la lutte contre la production et le trafic de paka est devenue plus que jamais une priorité pour la gendarmerie. Le 18 juin 2008, *La Dépêche de Tahiti* titre ainsi « La guerre du paka » en indiquant que « la gendarmerie passe la vitesse supérieure face aux “planteurs” prêts à tout dans la montagne ».

---

<sup>68</sup> Voir l'ouvrage militant et favorable à Gaston Flosse. Le texte est publié en 2005 peu avant les élections des représentants à l'assemblée de la Polynésie française de février : Hauptert Yves, 2005, *Taui, l'espoir trahi*, SPE.

<sup>69</sup> Al Wardi Sémir, 2009, « Twenty Years of Politics in French Polynesia », *The Journal of Pacific history*, Vol.44 (2), p.195-208.

<sup>70</sup> Al Wardi Sémir, 2010, « L'autonomie polynésienne vue de l'administration », *Pyramides*, 19, p. 87-104.

<sup>71</sup> Voir entre autres : *La Dépêche de Tahiti*, 15 janvier 2000, « Bilan des activités de police et de gendarmerie pour 1999. Délinquance en baisse, paka en hausse » et *La Dépêche de Tahiti*, 16 février 2004, « Arrachage de paka à Tahiti Iti ».

Document 6: Une de La Dépêche de Tahiti, 18 juin 2008



À la suite de cette politique très répressive, un tournant s'opère. Face aux quantités de plants arrachés, les journalistes de *La Dépêche de Tahiti* proposent de réfléchir à l'importance du trafic. En 2009, le quotidien consacre ainsi trois pages à la « pakaculture » dont les gains financiers apportent un remède à la crise économique de 2008. Il s'agit là d'un point étroitement lié au précédent et révélateur de la vie politique polynésienne : dans la presse, la consommation de cannabis est surtout **discutée sous l'angle d'une rente économique chiffrée à 40 milliards de Francs**<sup>72</sup>. Comme l'a montré Sémir Al Wardi, pour la population tahitienne et citadine, qui ne se sent pas dépendante des dettes familiales à l'égard d'un élu, les enjeux politiques concernent avant tout les questions de développement économique du territoire<sup>73</sup>.

Document 7: Une de La Dépêche de Tahiti, 17 juin 2011



Le parti indépendantiste s'empare ainsi du sujet pour penser l'indépendance économique du Pays. L'une de ses figures principales, Oscar Temaru, propose en 2010 lors d'un débat à l'Assemblée, la libéralisation du paka pour les touristes, suscitant l'opposition de son adversaire politique, Edouard Fritch<sup>74</sup>. Un an plus tard, tandis que le parti socialiste ouvre un

<sup>72</sup> *La Dépêche de Tahiti*, 27 janvier 2009, « Pakaculture : la mine d'or à... 40 milliards de Fcfp ? ».

<sup>73</sup> Il y a une différence avec la population plus rurale qui est favorable à des politiques dites clientélistes et associées par exemple à la construction d'une route ou d'un pont. Voir : Al Wardi Sémir, 2009, « Twenty Years of Politics in French Polynesia », *The Journal of Pacific history*, Vol.44 (2), p.195-208.

<sup>74</sup> *La Dépêche de Tahiti*, 26 janvier 2010, « Oscar Temaru suggère la libéralisation du pakalolo ! ».

débat sur la dépénalisation du cannabis, Oscar Temaru, alors président du Pays, souhaite un débat sur la dépénalisation et la légalisation du paka avec pour argument le fait qu'il s'agit d'un secteur économique non négligeable qui pourrait être exploité<sup>75</sup>.

La banalisation de la consommation de cannabis et son commerce ailleurs dans le monde facilitent ainsi les prises de positions polynésiennes en faveur de la légalisation, en témoigne la reprise en Polynésie française d'une mobilisation nationale autour du « 18 joint » (voir le document suivant). **Le cadre du débat sur le cannabis, désormais largement considéré comme une drogue dite douce<sup>76</sup>, n'est cependant pas transposable à l'ice qui se trouve confinée dans la zone des interdits.**

*Document 8: La Dépêche de Tahiti, 19 juin 2012, « Paka : le débat est ouvert », p.15*

À l'image du l'appel du 18 joint, qui existe en métropole depuis 1976, une soixantaine de personnes se sont réunies, place Tarahoi, pour évoquer les différentes questions entourant le cannabis. [...] Seule contre tous, Jacqueline Liénard, la présidente de l'association « Vivre sans drogue », est venue dès qu'elle a pris connaissance de l'évènement, « pour ne pas laisser dire n'importe quoi ». [...] Les participants saluent son combat contre l'ice. « C'est un vrai fléau. Nous le disons clairement, nous sommes contre l'ice », déclare Karl [organisateur du débat public] [...]. Et de rappeler que « ce n'est pas le paka qui est responsable du trou de la CPS ».

Dans ce contexte du début des années 2010, la présidente de l'association *Vivre sans drogue* se retrouve ainsi plus isolée que jamais et **la mise à l'agenda politique de l'ice apparaît difficile, car trop éloignée du débat sur le cannabis, qui est lui étroitement associé à celui de l'indépendance économique du Pays.** Le lien entre l'indépendance économique et l'ice semblant impossible, ce sujet n'a ainsi pu trouver sa place au cœur des débats entre autonomistes et indépendantistes. C'est précisément la possibilité de rallier une thématique à l'indépendance économique du Pays qui facilite la mise à l'agenda politique de celle-ci en Polynésie française et en particulier dans les années 2000.

## 2. L'arrivée d'une fenêtre d'opportunité

La levée des freins à la mise à l'agenda politique de l'ice est rendue possible par l'arrivée d'une fenêtre d'opportunité associée à l'essor d'un nouveau contexte social et politique. Celui-ci se caractérise par trois nouveaux éléments favorisant la visibilité de l'ice dans l'espace public et notamment médiatique : de nouveaux indicateurs chiffrés ; une plus grande connaissance du produit ; et enfin un rapprochement entre les élites de l'Etat et du Pays, *a minima* dans les discours.

---

<sup>75</sup> *La Dépêche de Tahiti*, 17 juin 2011, « Paka : Oscar veut un débat ».

<sup>76</sup> Bergeron Henri et Nouguez Etienne, 2014, chapitre 4 « Les frontières de l'interdit. Le commerce de cannabis » dans *Marchés contestés, Contestations morales et dispositifs marchands*, Presses Universitaires du Mirail.

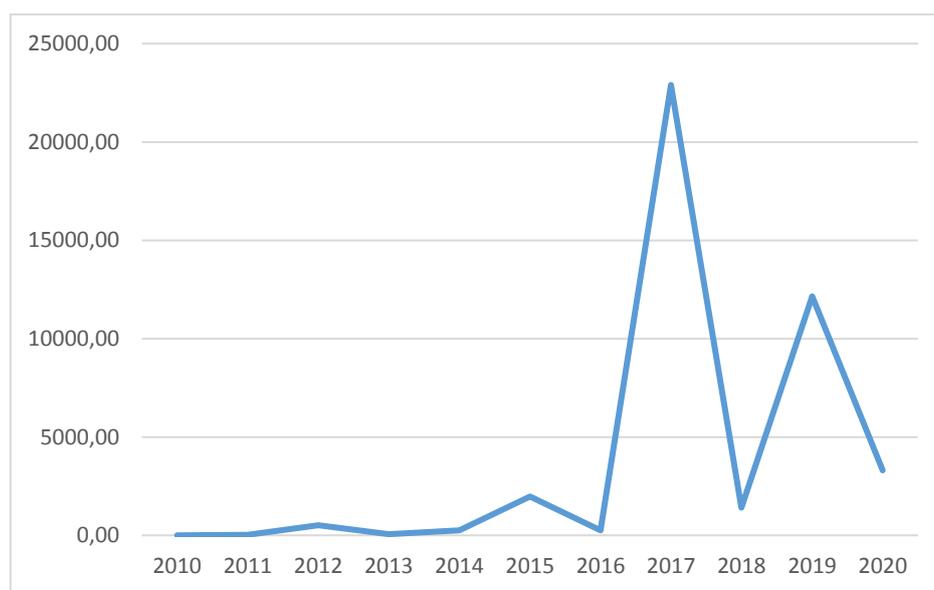
## A. L'arrivée de nouveaux indicateurs

L'augmentation de la médiatisation de l'ice en 2017 correspond à l'arrivée de nouveaux indicateurs, eux-mêmes concomitants à la brutale explosion des quantités d'ice saisies par les forces de l'ordre. Comme l'indique le graphique sur les saisies (ci-dessous), le taux de variation est de plus de 8 000 % : on passe de 250 grammes en 2016 à 22kg en 2017. D'après les différents témoignages recueillis auprès des administrations, **en 2017 le record en matière de saisies a finalement obligé les élites politiques et administratives à prendre en considération le trafic d'ice en Polynésie française.**

### *Extrait n°4 : un magistrat*

*La saisie des 21kilos [...]. Cette affaire en particulier, c'était assez étonnant et assez extraordinaire par rapport à la quantité découverte. [...] D'ailleurs à cette époque, je fais une parenthèse, à part les gendarmes de la SR [section recherche], de la police et nous. Tout le reste du monde civil et politique ne croyait pas du tout encore, et donc c'est assez récent, on va dire à l'implantation du trafic d'ice en Polynésie.*

**Graphique 3:** Quantités d'ice saisies par les forces de l'ordre



À la suite de cette saisie record en 2017, **un autre chiffre commence à circuler dans la presse concernant le nombre de consommateurs en Polynésie française.** Des magistrats estiment en effet qu'il y aurait 10000 consommateurs d'ice sur le territoire<sup>77</sup>. La couverture médiatique prend alors une autre ampleur et devient nationale. Un an après cette saisie, un article publié dans la version française du magazine en ligne *Vice* titre «A Tahiti, une personne sur 30 consomme de l'ice». Un gendarme illustre cette tendance : *«il y a eu une enquête exclusive (sur France Ô), là il va y avoir France 2»*. Cette nouvelle couverture médiatique oblige la prise

---

<sup>77</sup> Désormais, c'est aussi le chiffre de 20 000 consommateurs qui circule, voir Polynésie la première, 22 février 2021, « Ice : le témoignage d'un ancien consommateur ». Accès : <https://la1ere.francetvinfo.fr/polynesie/ice-le-temoignage-d-un-ancien-consommateur-941701.html>; consulté le 01/04/2021.

de paroles des responsables politiques. Désormais, l'ensemble de la population est vue comme potentiellement concernée par l'ice.

**Extrait n°5 : un magistrat**

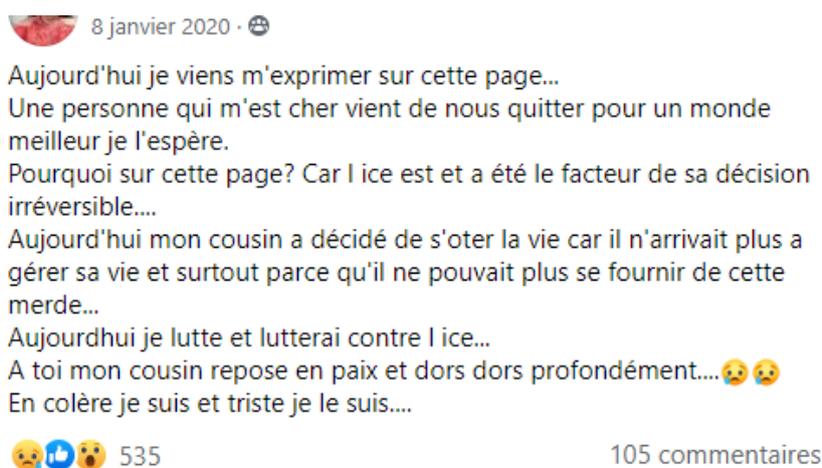
*Il y avait la remarque très présente qui consistait [dans le gouvernement] à dire que comme c'était si cher, il n'y avait que les gens riches qui pouvaient consommer et que donc ce n'était pas un problème de santé publique. C'est une ineptie totale. [...] Je suppose que là, ils commencent à devoir faire quelque chose parce que pour l'image de Tahiti, ce n'est pas très bon d'avoir des reportages sur France 2 sur le trafic d'ice.*

Si ces nouveaux indicateurs connaissent un fort écho dans l'espace médiatique, c'est précisément parce que le Pays ne disposait pas de données chiffrées sur le sujet. Il n'existait et n'existe en effet toujours pas d'indicateurs chiffrés concernant la consommation d'ice dans la population générale (voir partie II, section I.A). Aucune enquête sur un échantillon représentatif de la population ne permet à ce jour de renseigner la catégorie sociodémographique (âge, genre, milieu social) des consommateurs. Une responsable associative qui avait réalisé une enquête par questionnaire auprès d'adolescents dans les années 2000 indique ainsi à propos de sa démarche : «on n'avait pas de statistiques, on ne savait pas où on allait. De toute façon, aujourd'hui, il n'y a toujours pas de statistiques. Allez chercher, vous allez voir». L'enquête a permis de répertorier divers projets, souvent isolés, visant à produire des données chiffrées (par exemple l'étude menée dans un lycée à l'initiative d'enseignants). Depuis cette année (2021), de nouvelles données ont également été produites par la direction de la Santé sur les patients du centre d'addictologie. Si de nouvelles données sont en train de voir le jour, la fin des années 2010 était cependant caractérisée par un manque de données chiffrées. C'est dans ce contexte que l'on peut comprendre le retentissement d'un nouveau chiffre en matière de saisie. Les chiffres permettent en effet bel et bien aux entrepreneurs de cause de convaincre, notamment les autorités politiques, de l'existence d'un problème social.

## B. Libération de la parole des familles

Si de nouveaux chiffres ont facilité la mise en visibilité du sujet, d'autres éléments moins quantifiables, mais visibles ont également contribué à libérer la parole à propos de l'ice et ont facilité la continuité de la mobilisation des élites politiques et administratives sur le sujet. **À partir de 2019, des Polynésiens s'expriment directement sur le sujet** par l'intermédiaire du réseau social Facebook et en particulier via la page du groupe *Luttons contre l'ice*, créée le 8 décembre 2019. Le groupe est créé par Hiti Mennesson dans l'optique de créer une association de lutte contre l'ice et de fédérer les Polynésiens autour de cette cause. D'après la veille effectuée au cours de l'enquête, deux jours après la création du groupe, 2000 personnes étaient devenues membres, elles étaient 7000 au premier janvier. Un peu plus d'un an après la création du groupe, on compte plus de 10 000 membres. La souffrance des familles n'est alors plus invisible. De nombreuses personnes s'emparent de la page de *Luttons contre l'ice* pour témoigner de leur douleur et impuissance face à la dépendance de proches.

**Document 9:** Extrait de la page Facebook de Luttons contre l'ice daté du 8 janvier 2020<sup>78</sup>



Ce témoignage suscite 105 commentaires et plus de 500 réactions. **Ces prises de parole publiques, qui deviennent rapidement très nombreuses, contribuent à attirer l'attention des autorités politiques sur la consommation et le trafic d'ice.** À peine un mois et demi après la création de la page publique du groupe Facebook *Luttons contre l'ice*, Hiti Mennesson, son fondateur, est invité à une réunion en présence de la ministre Annick Girardin<sup>79</sup>. En février 2020, toujours peu de temps après la création du groupe, lors d'une réunion sur la lutte contre les addictions rassemblant divers responsables associatifs et administratifs à la fois du côté de l'État et du Pays, une invitée se réfère au groupe Facebook et recommande aux personnes présentes de consulter cette page pour se rendre compte de la souffrance des familles.

**Extrait n°6:** *Prise de parole d'une invitée lors de la réunion du groupe de lutte contre les addictions, 10 février 2020*

*L'ice ce sont des drames familiaux, des actes de violences intrafamiliales où les gens sont désespérés. Il faut aider les parents, c'est la demande. [...] Je vous conseille vraiment de prendre une heure pour lire ce que les gens écrivent sur la page du groupe Luttons contre l'ice. Là on prend vraiment conscience de la détresse. [...] Le groupe Facebook Luttons contre l'ice, a réuni 5000 personnes, en moins d'une semaine et tout cela en plein dans les fêtes alors que les gens pensent en général à autre chose à cette période. Je ne sais pas si vous vous en rendez compte. C'est vraiment énorme et ça montre le niveau de préoccupation.*

Le sujet ne peut alors plus être ignoré des élites politiques et administratives comme le formule une professionnelle de santé interrogée : « *ce qui gêne, ce n'est pas que les gens consomment. Le paka, la preuve, les gens sont tranquilles. Sauf que là avec l'ice, ce qui gêne c'est la violence, les familles qui n'en peuvent plus* ». C'est donc parce que l'ice finit par

<sup>78</sup> Accès : <https://www.facebook.com/jbstahiti/posts/2116392268588357>; consulté le 01/04/2021.

<sup>79</sup> Voir la photographie d'Hiti Mennesson serrant la main d'Annick Girardin : <https://la1ere.francetvinfo.fr/polynesie/ministre-outr-mer-declare-guerre-ice-797307.html>; consulté le 02/04/2021.

apparaître comme un trouble à l'ordre public ne pouvant plus être ignoré, que les élites politiques et administratives prennent la parole sur le sujet.

### C. L'évolution de la relation Etat-Pays et la définition commune d'un problème public

Le troisième élément favorisant la mise à l'agenda politique de l'ice concerne **le rapprochement entre élites politiques de l'État et du Pays**. Durant l'enquête, plusieurs témoignages ont ainsi mentionné une amélioration des relations entre État et Pays, *a minima* dans les discours, par rapport aux années 2000. Des prises de positions communes émergent sur un sujet qui est à la fois du ressort des compétences de l'État et du Pays, ce qui n'était pas le cas auparavant étant donné la forte instabilité politique (voir section 1.C.). Un signe révélateur de ce rapprochement réside entre autres dans la création en 2016 du Conseil de prévention de la délinquance en Polynésie française (CPDPF). Même si l'initiative émane du Haut-Commissariat, il s'agit d'une instance réunissant le Pays et l'État autour d'une thématique qui est le plus souvent de la compétence exclusive de l'État, à savoir la délinquance.

**Document 10:** Extrait du communiqué de presse sur la création du CPDPF<sup>80</sup>

« Afin de répondre aux caractéristiques de la délinquance en Polynésie française (hausse des violences intrafamiliales, augmentation des mineurs mis en cause, banalisation de la consommation de stupéfiants...), le Haut-commissaire de la République, le Président de la Polynésie française et le Procureur général près la Cour d'appel de Papeete ont décidé de créer une instance de pilotage inédite en Polynésie française, chargée de coordonner l'action publique et de définir une stratégie pluriannuelle de prévention de la délinquance. »

En parallèle du rapprochement institutionnel entre Etat et Pays, **de nouveaux recrutements parmi les cadres administratifs de l'Etat ont également favorisé la convergence des prises de position**. Une ancienne membre du gouvernement polynésien a ainsi tenu à souligner le rôle joué par Mario Banner, directeur de la Sécurité Publique (DSP) et premier haut-fonctionnaire d'État polynésien.

**Extrait n°7:** *une ancienne ministre du gouvernement polynésien*

*Il fallait quelqu'un comme Banner, à la tête de la DSP, qui est polynésien pour faire bouger les choses. [...] Les présidents n'en ont jamais parlé [de l'ice]. Et je pense que s'ils s'y mettent c'est d'une part parce qu'il y a de bonnes relations avec l'État, d'autre part parce que Banner a dû leur dire ce qu'il se passait.*

---

<sup>80</sup> Accès au dossier de presse :

<http://www.polynesie->

[francaise.pref.gouv.fr/content/download/32059/167235/file/Dossier%20de%20presse%20--](http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/content/download/32059/167235/file/Dossier%20de%20presse%20--)

[%20conseil%20de%20pre%CC%81vention%20de%20la%20de%CC%81linquance.pdf](http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/content/download/32059/167235/file/Dossier%20de%20conseil%20de%20pre%CC%81vention%20de%20la%20de%CC%81linquance.pdf); consulté le 13 août 2020.

Installé au poste de Commissaire de la DSP en septembre 2017, Mario Banner double les effectifs de la brigade de lutte contre les stupéfiants en 2018 et s'exprime dans la presse à la fin de l'année 2019, en demandant aux parents d'agir. Mario Banner déclare ainsi que «la lutte contre l'ice, c'est l'affaire de tous les Polynésiens»<sup>81</sup> et il intervient également auprès des cadres de l'Église protestante maohi en considérant que «les paroisses religieuses constituent un vecteur de communication important auprès des jeunes»<sup>82</sup>. En suivant la chronologie des déclarations du président Edouard Fritch, on remarque effectivement que ses premières prises de positions sur le sujet interviennent précisément un mois après celle du commissaire de police Mario Banner, lors d'une visite de quartiers populaires aux côtés du nouveau Haut-Commissaire<sup>83</sup>.

**Le rapprochement entre État et Pays sur le sujet des addictions peut également se comprendre au regard de l'intérêt politique que celui revêt.** Comme l'explique un des plus hauts responsables des services de l'Etat, investi dans la création en 2016 du CPDPF, les questions de lutte contre la délinquance intéressent la présidence de la Polynésie française.

*Extrait n°8: Un cadre des services de l'État*

*Le président avait bien senti que le système éducatif se délitait, qu'on se retrouvait avec un système à deux vitesses, les plus aisés qui parviennent à se dépêtrer de la situation et pour les autres, qui en plus des difficultés sociales, semblaient dans le paka, l'ice. L'idée c'était de retrouver une unité, pour retrouver une cohésion dans la société et il y avait donc un intérêt politique à soutenir ce CPDPF.*

### 3. De quel problème public parle-t-on ? Le choix du cadrage répressif

Si depuis 2017 l'ice est devenu un problème public en Polynésie française, la manière dont le sujet est traité dans l'espace public n'est pas neutre. La consommation et le trafic d'ice sont présentés comme un problème de délinquance. Ce cadrage a pour conséquence de favoriser certaines solutions plus que d'autres. Ainsi dans l'espace public, les solutions mises en avant consistent majoritairement en un renforcement de la répression.

---

<sup>81</sup> Radio 1, 29 novembre 2019, «Ice: "Je suis payé pour leur rentrer dans le buffet", dit Mario Banner» : <https://www.radio1.pf/ice-je-suis-payé-pour-leur-rentre-dans-le-buffet-dit-mario-banner/?fbclid=IwAR38yXtaGPOW-ZsRjqW7GnhKCXMuVle27VQcPRKQP3sWpT-XoO8ld8IA61w>; consulté le 17.07.2020

<sup>82</sup> Polynésie la première, 10 décembre 2019, «La police et l'Église protestante maohi unies contre la drogue» : <https://la1ere.francetvinfo.fr/polynesie/tahiti/police-eglise-protestante-maohi-unies-contre-drogue-780487.html>; consulté le 17.07.2020

<sup>83</sup> *La Dépêche de Tahiti*, 15 janvier 2020, «Édouard Fritch sur l'ice : "Il faut dénoncer les trafiquants"».



repandre les termes utilisés sont considérés comme la source du problème. Dans ce contexte, les appels à la délation, entre autres de ses proches, sont souvent encouragés. L'ancien commandant de la gendarmerie Pierre Caudrelier dénonce par exemple publiquement les banques locales et le marché de l'automobile coupables de blanchiment, mais aussi les proches de trafiquants qui sont considérés comme des complices, dès lors qu'ils bénéficient des revenus du trafic et « *tournent la tête là où il faudrait refuser une complicité active ou passive* »<sup>85</sup>. La dénonciation de ses proches est aussi encouragée du côté de la DSP. Mario Banner, son directeur, invite les parents à venir au commissariat de police : « *ne rien faire, c'est être complice de trafic d'ice* »<sup>86</sup>. Quelques mois plus tard dans le cadre d'une visite ministérielle, Annick Girardin, alors ministre des Outre-mer appelle notamment l'ensemble de la société à « taper » pour lutter contre l'ice, considérée comme un « fléau » qui touche désormais « toutes les franges de la société ». Elle évoque une « entrée en guerre contre l'ice » et demande la conception d'un plan d'action sous deux mois<sup>87</sup>. De son côté le président du Pays évoque un « plan Marshall ». Il déclare par ailleurs que la source du problème de l'ice réside dans des comportements délinquants et non dans un contexte social : « *ce n'est pas un problème d'emploi* »<sup>88</sup>.

**C'est également au cœur des plans d'action et campagnes de prévention menées par l'État et le Pays que l'on peut percevoir la prévalence d'un cadrage répressif.** En 2019, une campagne d'affichage visant l'ice cible avant tout la prévention contre le trafic et non les dangers sanitaires associés à la consommation. Sur l'affiche (voir le document ci-après), on observe en effet une campagne centrée sur la menace d'une réponse répressive, soulignée par le choix d'un fond noir.

---

<sup>85</sup> *Tahiti infos*, 28 janvier 2017, « Le colonel Caudrelier "pessimiste" pour l'avenir de la Polynésie française ».

<sup>86</sup> *Tahiti infos*, 1<sup>er</sup> décembre 2019, « L'ice, un fléau en constante augmentation au fenua ».

<sup>87</sup> *Tahiti infos*, 5 février 2020, « Girardin veut entrer "en guerre contre l'ice" ».

<sup>88</sup> *La Dépêche de Tahiti*, 2 septembre 2019, « Des chiens renifleurs formés à la détection de l'ice ».



Qu'il s'agisse de la presse, des discours tenus par les élites politiques et administratives ou encore des feuilles de route guidant les politiques publiques, les conditions socioéconomiques des Polynésiens ne sont finalement jamais évoquées. Pourtant les deux premières parties du présent rapport montrent que l'entrée dans le trafic d'ice est souvent étroitement liée à des conditions de vie difficiles. La surreprésentation du cadrage répressif est toutefois peut-être en train de connaître une évolution. Le 26 février 2021, le bimensuel *Tahiti Pacifique* a consacré pour la seconde fois un numéro spécial à l'ice (la première fois date du 21 avril 2017). Dans ce numéro, rendant compte d'une enquête journalistique de longue durée, la question des conditions de vie des Polynésiens est abordée. Dans un témoignage, le parcours d'un ancien dealer d'ice de Moorea est présenté et analysé comme celui de quelqu'un « *tombé dans le trafic pour subvenir aux besoins de sa famille* », en plus de constituer « *un cas loin d'être isolé* »<sup>92</sup>. Une telle présentation du problème dans la presse demeure cependant à ce jour marginale, à noter par ailleurs qu'elle relève de la plume d'une journaliste et non d'une prise de position des élites administratives et politiques. **L'importance du cadrage répressif dans le domaine des politiques publiques de la drogue en Polynésie française constitue un résultat peu original au regard des travaux menés ailleurs dans le monde.** La prise en charge publique de la question des drogues est dans le monde occidental et contemporain majoritairement envisagée sous le prisme répressif<sup>93</sup>.

## B. Le discours critique des acteurs opérationnels : changement social brutal et conditions de vie difficiles

Ce cadrage répressif du problème ne convient pas aux acteurs opérationnels rencontrés, qu'ils œuvrent dans le domaine de la santé, du social ou encore de la répression. Pour ces acteurs, l'ice n'est pas un problème de délinquance pouvant être réglé par des mesures répressives. Selon les termes d'un médecin, l'ice n'est pas « *le problème de ceux qui recherchent des gros sous* » contrairement à ce qu'insinuent les discours publics visant à dénoncer les trafiquants. **Peu importe leur culture professionnelle, leurs origines sociales et ethniques, les acteurs opérationnels œuvrant au quotidien auprès des consommateurs, des trafiquants et leurs proches considèrent que le problème de l'ice est avant tout causé par la souffrance de la population.** Ils estiment que le changement social brutal connu par la société polynésienne et la difficile situation économique sont à l'origine de cette souffrance. Lors des entretiens, ces acteurs évoquent deux éléments en particulier : les essais nucléaires et le niveau des inégalités sociales.

- **Une population déracinée par les essais nucléaires :** certains acteurs opérationnels rencontrés considèrent que la population polynésienne souffre parce que son organisation sociale fut brutalement ébranlée au cours du XXe siècle. Un gendarme fait ainsi référence à

---

<sup>92</sup> *Tahiti Pacifique*, 2021, « Si je dois recommencer, je le ferai ! », n°449, p.18.

<sup>93</sup> Colson Renaud, 2019, « Le régime international de contrôle des drogues. Passé, présent et avenir », *Savoir/Agir*, 4 (n° 50), p. 43-49 et da Agra Cândido, 2009, « Requiem pour la guerre à la drogue. L'expérimentation portugaise de décriminalisation », *Déviance et Société*, 1 (Vol. 33), p. 27-49.

l'époque des essais nucléaires qui s'est traduite par un déracinement. Il associe les migrations inter-îles à cette souffrance : *« quand on voit qu'ils arrivent de leurs îles à Tahiti avec plein d'espoirs, mais... Tahiti, c'est le lieu de tous les espoirs et la destination de toutes les déceptions »*. Une ancienne cadre administrative polynésienne spécialisée dans le domaine de la santé et du social, décrit ainsi des générations désorientées qui ne peuvent plus *« tenir debout sur le récif, face à la vague et être capable de dire non »*.

**Extrait n°9 : une cadre administrative**

*Je me dis que la Polynésie, depuis la colonisation et surtout depuis le CEP [Centre d'Expérimentation du Pacifique], a été complètement bouleversée. [...] C'était un grand chamboulement avec une immigration inter-îles. [...] Ce sont des personnes jeunes qui sont arrivées, qui se sont coupées de leur famille, d'un esprit communautaire, des structures qui donnaient du sens à la vie. [...] Et avec ce déracinement, cet individualisme, cette montée de la famille mononucléaire, ils ne savent pas faire autrement. Eux avaient grandi dans des familles où ils étaient nombreux, plusieurs générations. Et ils ont eu de grandes difficultés pour s'adapter, ils se sont retrouvés sans repère. Et à leurs enfants, ils ne pouvaient pas leur donner le sens des choses, l'histoire de la famille. On en est aujourd'hui à plusieurs générations.*

• **Un accès inégal à la modernité et société de consommation** : Pour les acteurs opérationnels rencontrés, la souffrance de la population est également due à un problème d'emplois et d'inégalités économiques. Un magistrat explique son pessimisme pour l'avenir par la situation économique : *« je ne vois pas d'amélioration possible. La situation ne va pas changer... Il faut quand même dire qu'on vit dans un endroit où plus de 30% de la population vit sous le seuil de la pauvreté »*. Parmi les forces de l'ordre, les agents s'étonnent d'ailleurs que les importants niveaux d'inégalités en Polynésie française ne posent pas davantage de problèmes. Nombreux sont les gendarmes de Tahiti à écrire une zone urbaine où se côtoient selon leur terme les quartiers « bidonvilles » à côté de maisons luxueuses coûtant plusieurs millions. Un gendarme décrit ainsi la situation : *« il n'y a jamais eu autant d'argent à Tahiti. Ici on a accès à tout, mais droit à rien. On entend souvent que la vie est belle, que tout cela [les « problèmes de post-colonialisme »] ne concerne pas la Polynésie française. Mais ça change »*. Le terme d'« économie de subsistance » pour expliquer le trafic d'ice revient ainsi dans plusieurs entretiens.

**Extrait n°10 : une gendarme**

*Après à chaque étage, chacun prend sa part et au final le gramme est à 200000 FCP. Il faut dire qu'il y a beaucoup de misère humaine derrière. Quand on fait des perquisitions, qu'on arrive chez les gens, il n'y a pas grand-chose. La semaine dernière, j'ai fait une perquisition : ils vivaient à trois dans la même pièce, un couple avec un bébé, le frère du conjoint, et vingt-et-un chiens. Des conditions d'hygiène... L'argent [du trafic] sert à survivre. Il y a souvent le téléphone dernier cri, un frigo pas dernier cri lui, une voiture et c'est tout. On saisit. Le dealer de rue, souvent il n'a pas grand-chose, tout est dépensé, il fait vivre toute une famille.*

Les acteurs opérationnels considèrent donc de manière consensuelle que le phénomène de l'ice trouve ses origines dans un contexte socioéconomique marqué par de très fortes

inégalités et bouleversé par le CEP associé à l'arrivée brutale de la modernité. **Ils partagent ainsi un constat désormais classique issu des enquêtes menées en sciences sociales sur la drogue, qui montrent que l'argent du commerce de drogue permet de jouer le rôle d'amortisseur social**<sup>94</sup>. Dans le cas polynésien, l'importance de la redistribution sociale permise par le commerce de drogue est à mettre en miroir avec l'absence d'impôts sur le revenu, comme en témoigne cette analyse d'un agent de l'Institut de la Statistique en Polynésie française (ISPF) ayant enquêté sur les budgets des ménages :

*Extrait n°12: un agent de l'ISPF*<sup>95</sup>

*«L'argent de la drogue, c'est un moyen de transferts ici comme il n'y a pas d'impôts sur le revenu. Parce que ceux qui achètent, ce sont surtout des Popa'a, des Demis, des gens qui vivent dans des maisons en dur, des appartements, qui ont de bons revenus. Et ce sont des gens qui ne se rencontrent pas dans la vie, mis à part sur les spots [lieux de deal]».*

Parce qu'ils considèrent que les mauvaises conditions matérielles et le manque de perspectives pour la jeunesse favorisent le développement du trafic et de la consommation de drogues, **les acteurs opérationnels sont par conséquent très critiques vis-à-vis des discours médiatiques et politiques actuels qui favorisent des solutions répressives**. Ils s'opposent en particulier aux appels à la délation, au motif que cela favorise la montée de la violence dans la population.

*Extrait n°13: une cadre de la direction de la Santé*

*Mais c'est tellement dangereux, quand je sais le niveau de représailles possible. En prison j'ai vu... L'ice, ça génère des centaines de millions. Avec ces sommes, les représailles, ça peut aller loin. Je pense que ce n'est vraiment pas le rôle de la société d'appeler à la dénonciation.*

Les appels à la délation sont aussi dénoncés par les professionnels de santé précisément parce qu'ils n'encouragent pas les consommateurs à venir consulter et peuvent même laisser penser que les médecins eux-mêmes pourraient avoir recours à une telle pratique. Comme l'a montré la partie précédente sur la consommation, les consommateurs craignent effectivement que cela puisse arriver.

*Extrait n°14: un psychiatre*

*T'as déjà un sentiment de persécution quand tu prends de l'ice. [...] Les gens qui ont du mal à comprendre le principe de confidentialité, ils peuvent penser qu'ils vont se faire balancer par leur médecin.*

C'est plus généralement la diabolisation de l'ice, selon les termes employés par un infirmier, qui est dénoncée par les soignants, mais également par les travailleurs sociaux. Du côté des

---

<sup>94</sup> Jamouille Pascale, 2012, *La débrouille des familles*, De Boeck Supérieur.

<sup>95</sup> Cet agent nous a indiqué avoir enquêté de manière qualitative sur les revenus générés notamment par la vente de cannabis dans le cadre de l'enquête publiée en 2017 et menée en 2015 par l'ISPF sur le budget des familles. Accès à l'étude : <https://www.ispf.pf/docs/default-source/publi-pr/regardebf2015.pdf?sfvrsn=10>; consulté le 9 avril 2021.

forces de l'ordre, aucun des agents de la Douane, de la Gendarmerie, de la Police nationale ou du parquet que nous avons rencontrés ne s'est non plus dit satisfait ou convaincu par le recours à des solutions répressives. Les agents des forces de l'ordre estiment arriver « en bout de course » selon les termes d'un gendarme interrogé et ne pas être en mesure d'endiguer le problème de l'ice à sa source.

### C. Un problème socioéconomique sans solution

**La majorité des acteurs opérationnels interrogés peinent cependant à associer des solutions au cadrage socioéconomique du problème de l'ice.** En effet, ils ne formulent pas de solutions d'ordre économique et social, telles que des politiques favorisant l'aide à l'emploi, au logement, ou encore l'amélioration des aides sociales pour pallier les transformations des formes de solidarités, bouleversées entre autres par les migrations inter-îles. Qu'il s'agisse là encore des acteurs opérationnels du domaine de la répression ou du domaine du social et des soins, ils disent se sentir avant tout « dépassés » par la situation pour reprendre le terme d'une cadre de la Direction des Solidarités, de la Famille et de l'Enfance (DSFE) ou encore « désemparés » selon les termes d'une agent de la direction de la Jeunesse et des Sports. Au niveau de la direction de la Santé, une responsable indique à propos de l'ice : *« les bras m'en tombent. [...] J'ai un regard bien embêté. On sent que ça se développe »*. On observe un sentiment d'impuissance assez généralisé exprimé en ces termes par un magistrat : *« dans tous les pays du monde, on n'endiguerait pas le phénomène des stupéfiants. Et je ne vois pas pourquoi ici on l'endiguerait davantage, même si on est sur une île et qu'on pourrait penser que c'est plus facile »*. Le discours des acteurs opérationnels sur les difficiles conditions de vie des Polynésiens n'est ainsi que rarement associé à l'idée d'une politique de lutte contre les inégalités sociales. Parmi l'ensemble des entretiens menés, ce n'est qu'à seule reprise (extrait d'entretien suivant), que le terme de « lutte contre les inégalités » a été prononcé. Comme cela a déjà été mentionné, les questions sociales font rarement l'objet de mobilisation en Polynésie française<sup>96</sup>.

#### **Extrait n°15 : un ancien cadre administratif**

*Mon discours au ministère des Affaires sociales était: si vous voulez lutter contre les addictions, il faut lutter contre les inégalités. Ces revenus substantiels, les gens le font pour faire vivre leur famille, pas forcément pour acheter des gros 4x4. Y'en a, mais pour beaucoup c'est pour vivre. Ce n'est pas du tout un discours majoritaire ça. Ces partenaires sociaux, qui n'ont de sociaux que le nom, disent que « ça coûte trop cher », « ce sont des va-nu-pieds », « on ne va pas payer pour ces gens-là ». Y'a des représentations ici qui ont la vie dure.*

Il n'y a donc pas de solutions associées au cadrage socioéconomique du problème. Ainsi, en pratique, **du côté des acteurs opérationnels, l'origine du problème est sociale, mais les solutions demeurent répressives.** Du côté des forces de l'ordre, puisque l'ice arrive

---

<sup>96</sup> Voir les travaux de Sémir Al Wardi précédemment cité.

majoritairement de l'étranger, on considère que le contrôle aux frontières doit être renforcé pour cette raison. Au cours de l'enquête, un agent des forces de l'ordre a ainsi indiqué qu'« *il faudrait un mur tout autour de l'île* », car « *avec la mer, ça peut arriver de partout* ». En cause se trouve aussi le manque de contrôle dans les aéroports permettant de voyager entre les îles. Il est courant de décrire ces endroits comme des zones échappant à tout contrôle et offrant ainsi la possibilité d'acheminer de la drogue importée par des voiliers ayant débarqué dans les îles éloignées. Le port de Papeete est également régulièrement présenté comme un endroit sans contrôle où tout est encore à développer en matière de répression. Un magistrat évoque à ce propos une « zone de non-droit » tandis qu'un gendarme indique que « *tout vient par container et n'importe qui entre dans le port autonome* ». Ce constat était partagé du côté des Douanes qui a la charge du contrôle du port et qui s'est emparée du sujet, notamment à l'occasion de l'arrêt des vols internationaux durant le premier confinement. Des agents de l'aéroport ont ainsi été redéployés dans la zone du port. Par ailleurs, les forces de l'ordre ont récemment développé le travail avec des chiens renifleurs, initié par les Douanes<sup>97</sup>. On perçoit là tous les espoirs mis sur la solution consistant en un renforcement du contrôle aux frontières.

**Document 14:** *Tahiti infos*, 30 août 2019, « Des chiens formés pour détecter l'ice ».



**Du côté des professionnels de santé, l'enquête montre que la répression est également considérée comme une solution.** C'est notamment la vision majoritaire chez les professionnels de santé les plus âgés et occupant les positions les plus élevées au niveau hiérarchique. La répression apparaît effectivement à court terme comme un moyen d'agir et même comme « thérapeutique », en témoigne l'extrait du mail présenté ci-après. Celui-ci a été envoyé par un médecin à la mère d'un jeune consommateur hospitalisé très brièvement. Celle-ci avait

---

<sup>97</sup> Voici les divers titres consacrés au sujet : *Tahiti infos*, 30 août 2019, « Des chiens formés pour détecter l'ice » ; *Polynésie la première*, 30 août 2019, « Des chiens pour renifler l'ice » ; *TNTV*, 31 août 2019, « Entraînés à détecter l'ice » ; *La Dépêche de Tahiti*, 2 septembre 2019, « Des chiens renifleurs formés à la détection de l'ice » ; *Radio 1*, 30 mai 2020, « La DSP en manque de chien renifleur ».

écrit ensuite à un médecin du service en déplorant la sortie de son fils dès le lendemain de son hospitalisation et l'absence de la mise en place d'un suivi sur le temps long.

**Document 15:** *Extrait d'un courriel envoyé par un médecin à la mère d'un jeune consommateur*

Il ne relevait pas du soin psychiatrique (pas de pathologie psychiatrique de type psychotique, trouble bipolaire, etc.) et il n'était pas non plus dans une démarche de soin comme en atteste son refus de la proposition de suivi médical. S'il vous menace sciemment sans qu'il y ait altération de son jugement, cela relève bien de la justice, et il vous est nécessaire de porter plainte ou d'écrire au procureur pour signaler sa dangerosité. La confrontation à la loi peut être « thérapeutique ». En tout cas, le Département de psychiatrie de l'hôpital Taaone étant saturé à 110 %, il n'est pas possible de maintenir en hospitalisation des cas limites, qui relèvent plus du judiciaire que du psychiatrique.

Aussi surprenant qu'elle puisse paraître, la réponse de ce médecin est donc à replacer dans un contexte matériel où le service manque de ressources pour assurer les hospitalisations de consommateurs. Dans ce contexte et à défaut d'être en mesure de proposer un suivi adapté à une personne qui n'est pas de prime abord en demande de soin, le recours à la répression et en particulier la délation est conseillé par ce médecin. La position de celui-ci, sans être majoritaire, n'est pas non plus isolée. D'autres soignants ont explicitement indiqué être favorables à la répression : un infirmier en santé publique estime ainsi que « *la justice donne quelques mois de prison* » alors qu'« *ils devraient être beaucoup plus durs* », tandis qu'une médecin, située à une position hiérarchique particulièrement élevée, a déclaré pendant un entretien « *il y a des campagnes d'information, mais il faut surtout de la répression à mon sens* ».

#### **D. La victoire du particularisme culturel et d'une solution comportementale**

**Si des alternatives aux solutions répressives peinent à émerger, c'est aussi parce que le cadrage culturaliste du problème est très présent chez les acteurs opérationnels.** En effet, à côté de l'idée que le problème de l'ice est dû à un changement social brutal et à un problème économique, persiste un autre cadrage : celui d'une spécificité culturelle liée aux caractères et caractéristiques supposés des Polynésiens. L'idée selon laquelle la culture polynésienne et la consommation d'ice seraient particulièrement compatibles est ainsi très présente. Pour les acteurs opérationnels rencontrés, l'essor de l'ice s'explique par des particularités polynésiennes telles que le goût pour la fête et un mode de pensée naïf et centré sur le présent.

**Extrait n°17:** *un gendarme métropolitain*

*Pour quelqu'un qui n'a jamais quitté son île, si on lui dit « pour cinq, six mille euros, tu pars faire la fête à Los Angeles et en revenant, tu me ramènes un petit truc ». C'est un*

*trait de caractère polynésien de ne pas penser à l'avenir. Ils se laissent tenter, mais au bout du compte, c'est eux [les mules] qui se font avoir.*

Ces propos formulés en ces termes sont surtout ceux de métropolitains. Ils sont dans une certaine mesure également partagés par certains cadres administratifs polynésiens, qui les expriment cependant plus positivement : il est alors question d'ouverture d'esprit, de tolérance et de tradition.

**Extrait n°18** : *une ancienne cadre administrative et élue polynésienne*

*Pourquoi l'ice a trouvé tant de place ici et pas d'autres drogues ? Peut-être que les Polynésiens ont plus de facilité à aimer la nouveauté. Il y a une grande ouverture qui s'est manifestée notamment avec le métissage. On aime ce qui vient de l'extérieur. [...] Il y a beaucoup de tolérance en Polynésie, vis-à-vis de l'alcool, du paka. Chez les jeunes, il y a ce qu'on appelle le Taurearea, ce qui signifie le temps où l'on s'amuse, cette période avant qu'ils s'installent. Ça signifie, qu'ils peuvent beaucoup boire, fumer».*

Le cadrage culturaliste du problème agace les militants du parti indépendantiste qui y trouvent les marques d'un discours colonisateur et patriarcal cherchant à justifier la nécessité de son intervention auprès d'une population colonisée.

**Extrait n°20** : *un militant du parti indépendantiste*

*Je discute avec des médecins [à propos de la dépénalisation du cannabis], certains sont réservés et ont des réactions qui me laissent perplexe. Ils disent que la dépénalisation peut marcher ailleurs, mais pas ici, car [il cite] : « le polynésien n'est pas capable de se gérer, ce sont des grands enfants, la société n'est pas assez évoluée ». Vous comprenez que c'est énervant pour l'indépendantiste que je suis.*

**À ce cadrage culturaliste du problème de l'ice, les acteurs opérationnels associent une solution pratique : celle consistant à modifier les comportements des individus.** Il s'agit alors de dissuader les individus d'aller vers l'illégalité. Du côté des professionnels de santé, la solution promue consiste alors à promouvoir ce qu'ils nomment des « compétences psychosociales » auprès des jeunes.

**Extrait n°21** : *Entretien avec une personne chargée de développer un programme de prévention pour le compte de la direction de la Santé*

*Il faut intervenir dès le plus jeune âge parce que sinon plus tard, on est déjà dans le curatif. Là on peut travailler dès le plus jeune âge sur le renforcement des compétences psychosociales. Avec des outils adaptés bien sûr, ludiques. Tu vas les aider à ce qu'ils puissent faire des choix avisés ensuite. La consommation commence tôt ici. À 10 ans, ce n'est pas rare et à 10 ans, on est en primaire. [...] Ce qu'il faut à ce moment, c'est que ça reste du test et qu'à aucun moment, ça ne devienne un préjudice. Ça, c'est grâce aux compétences psychosociales, plus tu les renforces, plus l'enfant grandit, disons de manière apaisée. Ça ne veut pas dire qu'il n'aura pas de gros souci, mais quand il y a aura un choc, tu pourras te rattraper.*

On voit ici **le décalage entre cette solution centrée sur le comportement individuel et le problème des conditions de vie matérielles de la population**, qui sont pourtant dénoncées par les mêmes professionnels de santé. En l'occurrence, des changements de comportements n'y pourront rien. En creux, on peut lire dans la solution visant à développer les compétences dites psychosociales, la tentative de convaincre les plus jeunes d'accepter leur sort, lequel implique éventuellement de rester pauvre et sans perspective d'une amélioration de ses conditions de vie. C'est aussi ce que cherchent indirectement les conseillers du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) auprès des détenus.

**Extrait n°22 : conseillère du SPIP**

*Généralement à Nuutania, les consommateurs [condamnés pour trafic] qu'on voit sont issus de familles défavorisées. Ils vont dire : c'est plus facile pour moi de faire comme ça. Même s'ils sont informés que ce qu'ils font est illégal. Tant que ça rapporte à la maison, ils y vont. On essaie de casser ce fonctionnement. Ce sont essentiellement des hommes. [...] On a des activités, yoga, échec, on leur dit, ça va te changer la vie parce que quand tu vas sortir, il va aussi falloir t'occuper autrement.*

Le recours au développement des compétences psychosociales repose ainsi sur un cadrage individualiste du problème, dans le sens où le problème se situerait au niveau de l'individu, qui ne disposerait pas des compétences nécessaires pour opérer les bons choix pour lui-même. **Opter pour la solution du renforcement des compétences psychosociales ne permet donc pas de prendre en compte le cadrage social du problème**, qui repose sur l'idée, partagée par de nombreux acteurs opérationnels, que des dynamiques sociales expliquent la consommation et le trafic.

## Partie IV. LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES

En février 2021, le Haut-Commissariat et la Présidence du Pays ont signé un plan de lutte contre l'ice. Le sujet n'est cependant pas associé à une prise en charge spécifique. Les politiques publiques associées à l'ice renvoient en effet aux dispositifs généraux qui concernent d'une part le démantèlement de trafics de stupéfiants et d'autre part la prise en charge médicale et sociale des addictions. En Polynésie française, ces dispositifs connaissent toutefois une spécificité : **ils se répartissent entre d'un côté l'État chargé de la répression et d'un autre côté le Pays auquel revient le volet médical et social**. Cette répartition des compétences, déjà évoquée dans la partie précédente, s'inscrit dans la loi organique de 2004 qui confère à la collectivité d'Outre-mer l'autonomie de légiférer dans les domaines du social et de la santé<sup>98</sup>. Cette quatrième partie a ainsi pour objectif d'entrer au cœur de ces politiques publiques et de rendre compte des dynamiques qui facilitent leur coordination ou qui au contraire constituent autant d'obstacles à leur mise en œuvre.

### 1. Des dispositifs caractérisés par un manque de moyens

Qu'il s'agisse de démanteler des trafics du côté des services de l'État ou d'accompagner des patients vers la sortie d'une toxicomanie du côté des professionnels de santé ou du social, la mise en œuvre de ces politiques publiques implique un travail sur un temps relativement long et d'importantes ressources, notamment humaines. Or dans les deux cas, **les agents des services publics rencontrés ont indiqué manquer de moyens, notamment humains, pour mener leur mission**.

#### A. Les outils répressifs ou le travail des services de l'État

**Du côté des services de l'État, le travail d'enquête constitue l'un des piliers majeurs de la lutte contre le trafic**. Coordinné par des magistrats, ce travail d'enquête est avant tout assuré par les services de l'ordre : la Gendarmerie nationale, la Police nationale ou encore les Douanes. **Les services judiciaires ont désormais de plus en plus recours à la comparution immédiate<sup>99</sup>**.

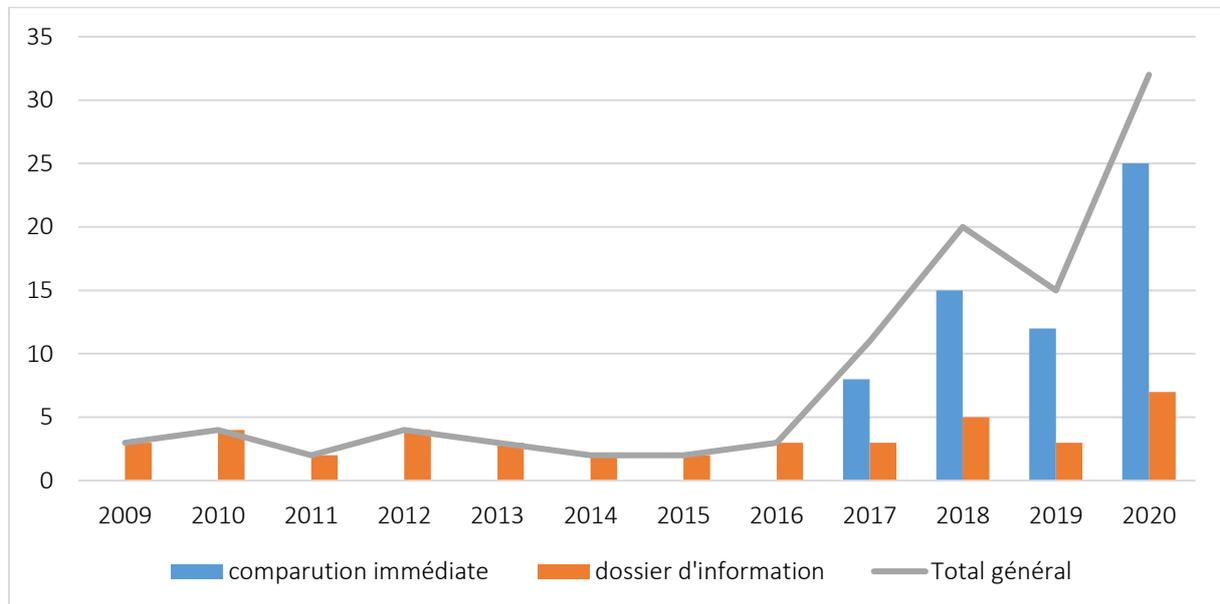
---

<sup>98</sup> Voir le texte de loi du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000435515/>; consulté le 5 mai 2005.

<sup>99</sup> La comparution immédiate est en théorie utilisée pour certains délits et pour juger des faits simples et clairs qui ne nécessitent pas une enquête approfondie, tels qu'un délit routier, un vol simple, la détention de stupéfiant ou une agression physique, voir le site Internet de la direction de l'information légale et administrative, 29 avril 2020, « Qu'est-ce qu'une comparution immédiate ? » : <https://www.service->

Comme l'indique le graphique ci-dessous, avant 2017, les affaires d'ice n'étaient jamais traitées en comparution immédiate.

**Graphique 4 :** *Évolution du traitement des affaires d'ice (jugement en comparution immédiate ou ouverture d'une information avec transmission du dossier au juge d'instruction)*



Faute de ressources nécessaires à la réalisation d'enquêtes longues, cette procédure est de plus en plus utilisée par les magistrats pour faire face à l'augmentation des affaires d'ice.

**Extrait n°1 :** *un magistrat*

*On n'ouvre plus de dossiers d'informations parce qu'il faut juger vite. Dans un dossier d'informations, on va rechercher tout le réseau. On sait que le dealer travaille avec un fournisseur, il n'est jamais tout seul. Dans le passé comme on n'était pas inondés par les dossiers, dès qu'on avait un individu pour de l'ice, on saisissait le juge d'instruction et on ouvrait une enquête, on essayait de tirer le fil du réseau. À l'instruction, on ne va pas se contenter du gars tout seul. Mais aujourd'hui on est tellement envahis par les dossiers, on croule, on a peur de se noyer. On a atteint nos limites, on ne peut pas juger vingt personnes tous les mois.*

Un autre magistrat explique : « *je pourrais donner les noms des quatre-cinq gros trafiquants qui sont encore dehors. Mais je ne peux pas m'en occuper pour l'instant, je dois finir le dossier Z* ». Les enquêteurs sélectionnent ainsi des renseignements pour se consacrer uniquement sur quelques affaires et une partie d'un trafic. L'objectif est alors d'organiser le travail d'enquête pour maximiser les jugements en comparution immédiate, comme l'indique ce magistrat : « *on essaie au niveau du parquet de travailler par séquence. On tape sur le dealer. On prend les deux, trois personnes et elles sont jugées le plus vite possible. On n'essaie*

*pas de gratter* ». Si la comparution immédiate est plus souple et vise les faits simples, elle est donc désormais utilisée pour juger et condamner des individus à des peines tout de même importantes comme l'indique ce magistrat : « *les peines sont importantes, sept, cinq ans de prison. Et ça passe en comparution immédiate. On a retrouvé 15 millions de francs enterrés, on a saisi six millions sur une assurance-vie. Ça, c'est un dossier lambda. [...] On n'a pas ouvert d'information* ».

À noter également qu'au fur et à mesure de l'augmentation des affaires d'ice, le traitement des affaires de cannabis en instruction tend également à décroître : à partir de 2017, il n'y a plus aucune affaire de cannabis donnant lieu à l'ouverture d'un dossier d'information (voir le tableau ci-dessous).

**Tableau 8 : Évolution du traitement des affaires de cannabis**

Année	Jugement en comparution immédiate	Ouverture d'un dossier d'information
2009		4
2010		6
2011		1
2013		3
2014		1
2015		2
2017	7	
2018	9	
2019	14	

Parvenir à juger les prévenus lors d'un procès en comparution immédiate ne va cependant pas de soi. Comme il fut possible de l'observer lors d'audiences, les avocats des prévenus tentent de convaincre de la nécessité d'une ouverture d'enquête pour identifier plus largement les différents membres du trafic. Dans ce cas, la responsabilité de la personne prévenue pourra alors être relativisée au regard de sa position dans le réseau de trafiquants et celle-ci aura plus de chance de recevoir une peine moins importante. Dans leurs plaidoiries, les avocats des prévenus cherchent ainsi à convaincre les juges de la nécessité d'enquêter avant de juger la personne prévenue au motif qu'il n'y a pas encore assez d'éléments. **Pour maximiser les chances de voir une affaire jugée en comparution immédiate, les magistrats doivent donc auparavant avoir rassemblé assez de preuves.** Un tel dossier est alors qualifié de « bon dossier » par un magistrat du parquet : « *normalement, un bon dossier, enfin ce qu'on préfère, c'est quand un dossier est construit et qu'ensuite on fasse une phase opérationnelle. Mais il arrive parfois qu'on soit obligé de commencer par la phase opérationnelle parce que c'est un flagrant délit qui se constitue au moment où les forces Police, gendarmerie interviennent pour les interpellations* ».

Comme cela était évoqué par le magistrat ci-dessus, le recours à la comparution immédiate s'explique par la crainte d'être « noyé » par les dossiers d'information. **Le traitement de ce type de dossiers constitue un travail intense et long pour les magistrats qui se retrouvent alors surchargés.** Ils cherchent donc à limiter le nombre de dossiers d'information à traiter pour ne pas allonger les délais d'instruction. Il faut également noter que certaines audiences sont assurées par une Déléguée du procureur de la République, salariée d'une association polynésienne : l'association polyvalente d'actions socio-judiciaires (APAJ). Cela est le cas notamment pour les personnes interpellées pour détention d'ice en petite quantité et lorsque le procureur de la République propose d'avoir recours à la composition pénale, une procédure permettant d'éviter un procès. Face à l'augmentation des affaires d'ice, il arrive ainsi également que des personnes en possession d'ice ne soient même plus jugées en comparution immédiate, mais dans le cadre de la composition pénale.

Du côté **des services de l'ordre** (voir encadré suivant pour la présentation des effectifs et de leur répartition sur le territoire), **la surcharge de travail liée aux enquêtes est également systématiquement évoquée.** Le recueil et l'analyse des renseignements recueillis constituent effectivement un travail chronophage et les agents des services de l'État manquent de ressources humaines pour y faire face. Les agents effectuent ainsi de nombreuses heures supplémentaires et indiquent ne parvenir à mener leur mission qu'au détriment de leur vie de famille.

***Extrait n°2 :** un gendarme d'une brigade détaché dans les services d'enquête [à propos des écoutes téléphoniques] Pour te donner une idée, il y avait un revendeur qui en un mois et demi avait 15 000 conversations, d'achat, de revente. Et ça, c'était sur mon temps libre, le soir, les jours de permission. Parce qu'il fallait écouter le soir même sinon tu ne pouvais plus suivre. Si tu rates deux à trois heures de conversation, tu n'es plus dedans et après tu n'arrives plus à rattraper. Et comme t'es pas dessus à temps complet, c'est compliqué parce que les stups c'est H24 et là les équipes, on est sous-dimensionnés. Sur ce dossier, j'y ai pris mes repos, mes permissions. Le soir j'étais dans mon lit jusqu'à 2 ou 3 heures du matin à écouter les conversations. [...] Il faut retranscrire, tout taper. [...] Moi le soir, à un moment, la target était à 200 mètres de chez moi. Alors je me retrouvais à promener un chien imaginaire à 2 heures du matin pour essayer de voir ce qu'il se passait, prendre quelques photos. [...] L'évolution est tellement rapide et le problème ce n'est pas qu'on est à la traîne sur les techniques d'investigation, mais sur les effectifs. Je crois qu'on ne se rend pas compte du temps que ça représente une enquête sur les stups. Que les permissions y passent, ne pas voir ses enfants. C'est un cas de divorce ! Tu es en congés, mais tu pars au boulot à 7 heures et tu reviens à 2 heures du mat.*

### Encadré 7 : Présentation des différents services de l'ordre en Polynésie française

• **La Gendarmerie nationale** : Elle est l'organisation **la plus importante en effectif** (428 militaires et civils permanents, renforcés par 72 gendarmes mobiles et 152 réservistes liés par contrat<sup>100</sup>). C'est aussi **le seul service de l'État présent sur l'ensemble des archipels**. La compagnie des îles du Vent regroupe les brigades territoriales déployées sur Tahiti et Moorea-Maiao ainsi qu'une brigade de recherche qui peut leur venir appui, tandis que la compagnie des Archipels rassemble non seulement les autres brigades, mais aussi les gendarmes qui effectuent ponctuellement des missions dans les îles où il n'existe pas de brigade permanente. Au sein de la Gendarmerie française, il existe également une section recherche «pour le haut du panier des trafiquants» selon les termes employés par un gendarme. Enfin en Polynésie française, le groupe d'intervention régional (GIR) relève hiérarchiquement du commandement de la Gendarmerie. Réunissant les services de la Gendarmerie nationale, de la Police et des Douanes, il comprend cinq personnels et est chargé des enquêtes patrimoniales. 37% des effectifs de la Gendarmerie sont d'origine polynésienne, il s'agit donc surtout d'un **service de l'État majoritairement métropolitain**<sup>101</sup>.

• **La Police nationale** : À la différence de la Gendarmerie, **la plupart des agents de la Police nationale, nommée Direction de la Sécurité publique (DSP), sont polynésiens** : « 75,29 % des effectifs proviennent des recrutements déconcentrés du corps de l'État pour l'administration de la Polynésie française, créé en 1968 ; 24,71 % appartiennent aux différents corps de la Police nationale, tous résidents permanents (excepté 7 fonctionnaires métropolitains dont la durée de séjour est limitée) »<sup>102</sup>. Chargée de la sécurité urbaine, les agents de la Direction de la Sécurité Publique (DSP), comprenant 202 fonctionnaires, ne sont pas autant déployés sur le territoire que ceux de la Gendarmerie. Ils œuvrent seulement sur les communes de Papeete et depuis 2010 de Pirae<sup>103</sup>. Au sein de la DSP, il existe une unité de cinq agents spécialisés sur le travail d'enquête en matière de lutte contre les stupéfiants. Ils disposent tout de même d'une habilitation judiciaire pour l'ensemble du territoire si l'une de leurs enquêtes les conduisait à interpellier une personne dans une autre zone que celle de Papeete et Pirae.

• **Les Douanes** : Les Douanes dépendent pour leur part du ministère de l'Action et des Comptes publics à la différence de la Gendarmerie et Police qui dépendent du ministère de l'Intérieur. Elles participent également au travail d'enquête permettant d'interpellier des

---

<sup>100</sup> <http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Securite/Gendarmerie-Nationale>; consulté le 30 juillet 2020.

<sup>101</sup> <http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Securite/Gendarmerie-Nationale>; consulté le 30.07.2020

<sup>102</sup> <http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Securite/Direction-de-la-Securite-Publique>; consulté le 30.07.2020

<sup>103</sup> Plusieurs personnes rencontrées lors d'entretiens ont évoqué des réflexions – sans suite – visant à étendre la compétence de la DSP à Faa'a et Pajara, considérées au vu de leur grand nombre d'habitants comme des communes de la zone urbaine.

personnes pour trafic de stupéfiants. En Polynésie française, elles sont représentées par une direction régionale qui compte 116 agents. Au sein de cette organisation et selon le vocabulaire des Douanes, c'est le pôle d'orientation des contrôles (POC) qui est en charge de la lutte contre le trafic de stupéfiants. Si les Douanes peuvent exercer des contrôles sur l'ensemble du territoire terrestre et maritime et sur n'importe quelle personne, leurs effectifs sont **concentrés à l'aéroport de Faa'a et celle du port de Papeete**. C'est un service qui ne manque pas de ressources matérielles pour effectuer son travail, mais qui dispose de peu d'effectifs humains comme l'indique ce douanier : *« Et nous on est peu, mais on a du matériel. [...] Donc là on a fait plusieurs garages pour avoir un fourgon et des voitures adaptées pour les chiens. [...] Mon souci, c'est de renforcer mes effectifs »*.

**Quelques instances dédiées ont pour objectif de favoriser le partage de recueil de renseignements**, non seulement entre ces services de l'État, mais aussi avec les collectivités territoriales, et en particulier les communes.

- **La CROSS 987 et l'OFAST 987** constituent deux nouvelles entités favorisant également cette mise en commun du recueil de renseignements entre les services de l'État. La création de ces deux nouvelles entités s'inscrit dans le cadre du plan national de lutte contre les stupéfiants daté du 17 septembre 2019. Ainsi la cellule du renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS) créée en octobre 2020, vise à recueillir des renseignements sur les trafics de stupéfiants provenant des forces de sécurité du territoire et de partenaires institutionnels (mairies, bailleurs, milieu éducatif...). Cette cellule est rattachée à l'antenne locale de l'office anti-stupéfiant (OFAST) qui réunit gendarmes, policiers, douaniers et magistrats en charge de la lutte contre le trafic de drogues. Créée le 1er janvier 2021, elle est localisée avec la section de recherches de Papeete. Concrètement le fonctionnement de ces entités repose sur des réunions formelles à intervalle régulier et sur des échanges quotidiens comme l'indique ce gendarme : *« On a reçu pas plus tard qu'hier... Il part chercher un dossier et montre deux documents : l'un provenant d'un lycée concernant des informations sur un élève qui vend du paka et l'autre des Douanes américaines »*.

Étroitement associé au travail des juges et ayant comme mission la lutte contre la récidive, se trouve également **le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)**. Composé de 53 agents au 1er janvier 2019 (directeurs, conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, psychologue, assistante de service social, surveillants et personnels administratifs), le SPIP est en charge du suivi de 2600 personnes condamnées ou prévenues, dont 600 personnes détenues dans les cinq archipels. Lorsque les personnes sont condamnées, les conseillers se chargent de les accompagner dans un projet de réinsertion en vue de leur sortie de prison. Actuellement à la maison d'arrêt de Nuutania, un conseiller du SPIP suit environ 60 personnes. Et au centre de détention de Papeari, de manière exceptionnelle deux conseillères se partageaient en 2020 le suivi de presque 400 personnes. En temps normal, six conseillers sont censés assurer le suivi des détenus. Si les conseillers du SPIP rencontrés, ayant notamment travaillé auparavant pour la DFSE, estiment disposer de meilleures conditions de

travail pour accompagner les usagers de leur situation, **à l'été 2020 lors d'entretiens menés au centre de Papeari, les conseillers du SPIP manquaient de personnels**. Ce constat est aussi celui d'un détenu rencontré dans le cadre de l'enquête : *« on a un suivi, mais là, déjà, le Spip, il s'est barré. Il faut attendre quatre mois. On va nous envoyer un nouveau pour le mois de novembre. Y'a aucun suivi »*.

Enfin, la lutte contre les trafics implique également les établissements pénitentiaires, où séjournent des personnes condamnées à des peines de prison. Parmi les deux principaux centres, l'une des deux prisons est plus récente : il s'agit du centre de détention Tatutu à Papeari qui a une capacité d'hébergement de 410 places pour des hommes majeurs condamnés définitivement et qui a ouvert en 2017. Avant la construction de ce nouveau centre, **le principal établissement pénitentiaire nommé couramment « Nuutania » et situé à Faa'a<sup>104</sup> était surchargé au point que les personnes condamnées ne pouvaient effectuer leur peine<sup>105</sup>**. À la suite d'une campagne de l'observatoire international des prisons, l'État français a été condamné en janvier 2020 par la Cour européenne des droits de l'Homme pour les conditions de détentions indécentes dans le centre de Nuutania à Faa'a<sup>106</sup>. Mais depuis l'ouverture du nouveau centre, les conditions de détentions du centre pénitentiaire de Faa'a ne sont toujours pas jugées satisfaisantes<sup>107</sup>. Un détenu a récemment déposé une requête devant le juge des libertés et à la suite de celle-ci, l'établissement s'est vu doté d'un banc et un toit pour les toilettes de la cour de Nuutania<sup>108</sup>.

## **B. Les soins et la prévention : la longue marche de la reconnaissance de la santé mentale**

Du côté des services du Pays, la lutte contre le trafic et la consommation de méthamphétamine repose sur la prise en charge des soins et de la prévention. Celle-ci est principalement assurée par les services du Pays et en particulier la direction de la Santé (voir encadré ci-dessous pour la présentation des différents dispositifs). Les agents de la Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DFSE) contribuent également à ces dispositifs en y orientant les usagers de leur service. Ils sont effectivement amenés à rencontrer des

---

<sup>104</sup> L'établissement de Faa'a comprend aussi les centres pénitentiaires d'Uturoa sur l'île de Raiatea et de Taiohae sur l'île de Nuku Hiva. À la différence du centre Tatutu qui ne reçoit que des personnes condamnées à des peines longues, ces centres reçoivent des personnes en attente de jugement définitif (les prévenus) et des personnes condamnées, hommes, femmes et mineurs.

<sup>105</sup> Voir par exemple, *La Dépêche de Tahiti*, 15 janvier 2016, « Rentrée judiciaire : la délinquance "orientée à la hausse en 2015" selon le parquet ».

<sup>106</sup> *Les Echos*, 30 janvier 2020, « Prisons : Paris à nouveau épinglé par la Cour européenne des droits de l'Homme » : <https://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/prisons-paris-a-nouveau-epingle-par-la-cour-europeenne-des-droits-de-lhomme-1167769>; consulté le 30.07.2020

<sup>107</sup> Polynésie la première, 21.07.2019, « Il y a la prison "modèle" et puis il y a Nuutania » : <https://la1ere.francetvinfo.fr/polynesie/tahiti/faaa/il-y-prison-modele-puis-il-y-nuutania-732732.html>; consulté le 30.07.2020

<sup>108</sup> *La Dépêche de Tahiti*, 25 janvier 2021, « Barbion obtient un banc et un toit pour les toilettes de la cour de Nuutania ».

personnes en situation de précarité et parfois concernées par des problèmes d'addiction. En fonction de leur situation géographique, les agents peuvent réorienter ces personnes vers des professionnels de santé spécialisés. Parmi les agents de la DFSE se trouvent également des psychologues qui peuvent accompagner des familles et des personnes directement concernées par des addictions.

D'après les professionnels rencontrés, les effectifs humains manquent également du côté des services du Pays. **Ce n'est que très récemment que l'équipe spécialisée en addictologie a vu ses effectifs augmenter**, grâce à la mise à l'agenda de la problématique de l'ice. Un médecin travaillant anciennement au CCSAT indique ainsi : *« ils sont passés de 5 à 13 en 2018. Je pense qu'ils ont fait ça [les créations de postes] parce que l'urgence, c'était l'ice »*. Jusqu'à peu il n'y avait aucune consultation spécialisée en dehors de Tahiti. Et à l'échelle même de Tahiti, les points de consultation se concentrent dans la zone urbaine.

#### **Encadré 8** : Les dispositifs de soins préventifs et curatifs

- **La prévention** : Si les services de l'État et du Pays mènent directement des actions de prévention portant sur les addictions (comme c'est le cas de la Gendarmerie et auparavant du CCSAT dans les établissements scolaires, ou encore de la direction de la Santé via des spots télévisés), **c'est le plus souvent via le recours à des associations que les services publics investissent le domaine de la prévention**. On compte effectivement les interventions dans les écoles, assurées par des associations pouvant recueillir des subventions de la part des pouvoirs publics ou des fonds privés de donateurs. La Croix-Rouge a par exemple mené des actions de prévention entre 2015 et 2018 via son programme *Turumono*. Les interventions étaient menées par des bénévoles qui *« ont fait beaucoup d'interventions dans les écoles, collèges, maisons de quartier, églises. Mais elles ont été tellement sollicitées, qu'elles ont fini par être débordées, elles ne pouvaient plus aller partout »*. Depuis, l'association a fait le choix de pérenniser son activité dans la prévention des addictions. Elle a gagné récemment un marché public auprès de la direction de la Santé, permettant de recruter une équipe salariée. La mise en œuvre de ce nouveau programme de prévention est prévue pour la rentrée scolaire prochaine. Au-delà des campagnes de prévention menées dans les écoles, des associations mènent également ponctuellement des actions de prévention en dehors des temps scolaires, comme l'explique cette bénévole de l'Union Polynésienne de la Jeunesse (UPJ) : *« en 2018, la direction de la Santé avait un projet sur le paka, l'alcoolisme, nous on était là à fond. Avec le Upa Nui, l'idée était que les participants proposent des saynètes qui puissent tourner et être en même temps une campagne »*.

**Un élément important caractérise l'octroi de ces subventions : elles ne se concentrent pas dans un guichet unique**. En effet, différents ministères et en particulier ceux de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, et des Solidarités, de la Famille et de l'Enfant sont susceptibles de financer des actions de préventions. À plusieurs reprises des bénévoles ou salariés d'associations ont ainsi expliqué de ne pas être au courant des appels à projets du moment du côté de la direction de la Santé. La Polynésie française fut pourtant dotée d'un

**Établissement public administratif pour la prévention (EPAP), créé en 2001 et dissout en 2010**, lequel avait pour objectif précisément de développer une politique globale et interministérielle de prévention. D'après les entretiens recueillis, cet établissement n'a pas survécu à la crise politique des années 2000, même si officiellement sa dissolution est justifiée par le fait que l'EPAP serait devenu un « simple guichet de paiement » n'ayant en outre pas ajusté son programme de dépenses vis-à-vis de la baisse des recettes<sup>109</sup>. Désormais, le financement de la prévention n'est donc plus interministériel. La direction de la Santé gère un important fonds de prévention et se trouve ainsi être un des acteurs les plus dotés pour cette mission, comme l'explique une de ces agents : « *le fonds pour la prévention a été créé en 2017, c'est 500 millions, il est alimenté par une taxe sur le tabac et les produits sucrés. Avant, il n'y avait rien. C'était sur le budget de la direction de la Santé et dès qu'il y avait des projets avec d'autres services, les autres services participaient aussi* ».

- **Les consultations** : Du côté de la prise en charge médicale, l'addiction à l'ice n'est pas associée à une prise en charge spécifique. L'ensemble des professionnels de santé rencontrés ont ainsi expliqué recourir à **des entretiens motivationnels, des ateliers thérapeutiques et des psychothérapies**. Tous ont indiqué ne pas disposer d'un traitement de substitution<sup>110</sup>. Une médecin du CCSAT nous dit ainsi : « *et il n'y a pas de consensus sur le traitement. Je suis en contact en France avec Paul-Brousse [nom d'un hôpital à Villejuif qui dispose d'un service en addictologie], avec la référence en addicto. Je lui écris souvent pour savoir ce qui évolue. Et à chaque fois, il me répond la même chose, qu'il y a des études sur 20 personnes, mais il ne semble pas qu'il y ait d'effets* ». Des antidépresseurs peuvent toutefois être prescrits pour accompagner la phase de sevrage et aider à « *stabiliser les pics d'humeur* » explique la médecin précédemment citée. Les consultations spécialisées en addictologie sont assurées au CCSAT situé à Papeete qui compte une file active de 1600 patients. Cette prise en charge est actuellement assurée par 13 personnes, dont 3 médecins, 3 infirmiers et 5 psychologues. Si depuis sa création à la fin des années 1980 le CCSAT se déplaçait régulièrement dans les établissements scolaires en assurant diverses permanences et interventions auprès des élèves, à la suite d'une décision de la direction de la Santé, il se concentre désormais sur les soins.

- **Hospitalisations** : Les consommateurs d'ice peuvent également être pris en charge dans le cadre d'une **hospitalisation. Celles-ci sont de courte durée (deux à trois jours) et ont lieu dans le cas d'urgences** associées, selon le vocabulaire médical, à des « bouffées délirantes aiguës ». Il n'existe pas à ce jour de service permettant de faire des cures au long cours. D'après les

---

<sup>109</sup> Voir le rapport de la *Chambre territoriale des comptes de la Polynésie française*, « Observations définitives – Établissement public administratif pour la prévention (EPAP) », Séance du 9 novembre 2010 ; accès : <https://www.ccomptes.fr/fr/documents/2845>; consulté le 7 mai 2021.

<sup>110</sup> Ce constat est partagé par les professionnels de santé au-delà de la Polynésie française. Voir : Franchitto Nicolas, « 111. Traitements pharmacologiques de l'addiction aux amphétamines-méthamphétamines », dans : Michel Reynaud éd., *Traité d'addictologie*. Cachan, Lavoisier, « Traités », 2016, p. 767-771.

entretiens menés auprès des professionnels de santé, les hospitalisations en contexte d'urgence ne se font pas non plus à la demande de la personne concernée, mais de celle des proches, voire des services des forces de l'ordre. Les hospitalisations d'urgence liées à l'ice sont très fréquentes comme l'indique ce médecin du service de psychiatrie au moment de l'entretien : « *c'est tous les jours. Là je suis sûr qu'il y a quelqu'un en bas qui est attaché, pour une crise liée à l'ice* ». Il estime qu'aux urgences, environ la moitié des prises en charge pour troubles du comportement sont dues à l'ice. Les cas de prise en charge en urgence peuvent également avoir lieu à l'hôpital de Taravao. Il arrive aussi que des consommateurs d'ice ou d'autres drogues soient pris en charge dans le cadre de bouffée délirante aiguë sur d'autres îles et soient éventuellement évacués [évacués] vers Tahiti.

Un élément révélateur du manque d'effectifs du côté des professionnels de santé concerne **l'absence d'un centre de soin et en particulier de cure alors que la demande était exprimée depuis plus de 30 ans**. On apprend en effet dans le rapport de 1987 du Comité économique et social (CES) qui porte sur la toxicomanie qu'il était déjà recommandé de « prévoir des structures d'accueil qui viennent en aide à ces jeunes toxicomanes, notamment pour faciliter leur réinsertion dans la vie active »<sup>111</sup>. Un tel projet est soutenu du côté des professionnels de santé rencontrés, qui déplorent plus généralement le manque de reconnaissance politique vis-à-vis des besoins en santé mentale. Un médecin en santé mentale indique ainsi à propos de sa hiérarchie: « *jusqu'à présent, bon... C'était un peu banalisé. C'était un peu [le discours des élus par rapport aux consommateurs], "ils vont arrêter tout seuls, ils vont se mettre dans les îles, se mettre au vert". Il y avait peut-être une espèce de banalisation, de moindre prise en compte* ». Du côté des proches de consommateurs, l'enquête a permis de recueillir de nombreux témoignages déplorant ainsi l'absence d'une structure dédiée notamment au sevrage, comme l'indique cette mère de consommateur : « *ici ce qui manque, c'est ça, tu as déjà vu un centre de désintoxication, où depuis des années y'a aucune hospitalisation, rien, même pour les alcooliques, y'a rien ! Quelques consultations...* ». Dans ce contexte, le CCSAT ne dispose que de moyens limités, lesquels sont jugés insuffisants pour certains, comme ce consommateur : « *Pfff... J'ai déjà été [au CCSAT]. Mais ils font rien du tout, non plus. J'ai été plein de fois. N'a rien. Y'a même pas un suivi, y'a pas une discussion, y'a pas d'aide, y'a pas de suivi, y'a rien. Moi, je pense, pour tout le monde qui tombe comme ça accro et qui veut s'en sortir, il faut quand même que... Donc après, on se retrouve dehors, y'a personne pour nous aider, que on nous tourne le dos* ». Grâce à la construction du futur pôle de santé mentale, de nouvelles structures de soin vont bientôt voir le jour, mais comme l'indique cette médecin impliquée dans la conception du nouveau centre, celui-ci ne sera pas encore suffisant : « *nous on va proposer des lits de cure. Pour des sevrages simples, trois à sept jours, le temps des symptômes physiques. Et des sevrages complexes, trois à six semaines de cure. Mais au-delà, quand on parle de deux à trois mois, là c'est du postcure et pour cela il faudra une structure* ».

---

<sup>111</sup> Comité économique et social de la Polynésie française, 1987 (saisine n°59), « La toxicomanie. Conséquences et remèdes », p.90.

## 2. L'enjeu de la coopération entre et au sein des services publics

Au vu de ce qui précède, on peut donc distinguer trois champs et niveaux d'action au sein desquels la coopération entre acteurs opérationnels est décisive pour la mise en œuvre des politiques publiques en Polynésie française : le domaine de la répression assuré par les services de l'État ; celui de la santé et du social administré par les services du Pays ; et enfin le domaine transversal où les acteurs des deux entités institutionnelles sont amenés à coordonner leur travail en matière de lutte contre la consommation et le trafic d'ice. Pour chacun de ces domaines et niveaux d'actions, la présente enquête a permis d'identifier des facteurs autour desquels la coopération est facilitée ou au contraire entravée.

### A. Les services de l'État ou la quête de saisies

Du côté des forces de l'ordre, la mise en œuvre des politiques publiques peut être définie comme l'activité visant le démantèlement de trafics d'un point de vue judiciaire. En matière de coopération, **l'enjeu clef consiste alors en la mutualisation du travail de recueil de preuves et de renseignements permettant d'identifier des individus impliqués dans des trafics et leur mode opératoire**. C'est précisément autour de cet élément que la coopération n'a rien d'évident pour les différents services de l'État constituant les forces de l'ordre (la Gendarmerie nationale, la Police nationale et les Douanes). Il arrive que les services de l'État et parfois même que les équipes au sein du même service ne souhaitent pas mutualiser le travail de renseignements. Cette situation n'est pas anecdotique comme l'indique un cadre des Douanes : « *sur les tox [comprendre le trafic de stupéfiants], ça reste la guerre des polices* ». Du côté des gendarmes, on note le même constat : « *Excusez-moi l'expression, c'est le premier qui tape qui baise l'autre. Moi je n'ai jamais été pour ça. Pour moi, tout ce qui peut être arraché du marché, même une infime dose, c'est toujours ça de moins pour nos enfants. Mais malheureusement, c'est la guerre des chefs* ». Tout au long de l'enquête, plusieurs témoignages provenant des différents services ont ainsi relaté des conflits autour de la rétention de renseignements. Ceux-ci émergent lorsque certains services tentent de garder le monopole d'une enquête et des potentielles saisies d'ice qui y sont associées.

#### **Extrait n°3 : un gendarme**

*Une source que je n'avais pas vue depuis sept ans me contacte. C'était un rabatteur, qui revendait et qui me dit : « je viens te voir, car ce mec, je n'aime pas sa gueule et il monte ma femme, il a 1 kilo chez lui ». Il se trouve que la Police nationale bossait dessus et qu'un chef de la DSP était dans les couloirs de la SR [section recherche de la Gendarmerie] et a vu la source qui venait me voir. Lui a passé l'info auprès de ses collègues. Ça s'est terminé en réunion au sommet à la DSP avec tout le monde, les chefs de la SR [Gendarmerie nationale] et de la DSP [Police nationale] s'engueulaient, et moi j'étais accusé de piquer une source de la DSP.*

Si les rivalités ici décrites concernent deux services différents (la Police et la Gendarmerie), elles peuvent également être le fait de différentes unités au sein du même service. C'est ce qu'indique un cadre de la Gendarmerie : « *vous savez, ça c'est un problème au sein même de mes services. Entre la BR [brigade de recherche] et la SR [section de recherche] ».*

L'enquête a ainsi permis de distinguer **trois facteurs clefs associés à la coopération entre services de l'État** en matière de recueil de renseignements dans l'objectif de démanteler des trafics :

### 1. La médiatisation des saisies

Les difficultés de mutualisation du travail de renseignement deviennent particulièrement visibles au moment des saisies sur laquelle les services se retrouvent en compétition. À plusieurs reprises, des responsables gradés des forces de l'ordre ont ainsi évoqué la question de **la médiatisation des saisies comme un moment charnière**. Il importe en effet à chaque service d'être publiquement reconnu pour ses saisies ou du moins sa participation à l'enquête ayant débouché sur une saisie. La médiatisation d'une saisie est alors source de potentielles tensions. L'enquête a en effet permis de recueillir des récits de luttes entre chefs de service de l'État pour paraître devant la presse avec des saisies d'ice. Par le jeu de procédures internes, l'un de ces chefs est ainsi parvenu à empêcher un autre de paraître devant la presse en présence de plusieurs kilos d'ice.

*Document 16: Les unes de La Dépêche de Tahiti datée du 3 octobre 2017 mentionnant la Gendarmerie et de Tahiti infos daté du 19 septembre 2019 mentionnant les Douanes.*



On identifie ainsi un des facteurs clefs favorisant la bonne entente entre les services de l'État : la médiatisation de saisies opérées par l'ensemble des forces de l'ordre.

**Extrait n°4 : un agent des services de l'Etat**

*Une belle affaire réalisée, pour que ça se passe bien, il faut tout le monde sur la photo, c'est aussi simple que ça. [...] Quand chaque service fait son communiqué, en fait ce n'est pas grand-chose, mais la vérité c'est que ce n'est jamais un service tout seul. Il y a une traversée de frontière, donc info Douanes, ensuite une autre info qui vient de la Police. Bref, quand on n'est pas sur la mule toute seule avec 500 grammes, mais qu'on est sur un travail de grande ampleur, avec tout un réseau, eh bien quand tu décomposes, tout le monde a participé. Mais quand c'est X [nom d'un magistrat] qui communique, c'est toujours l'angle judiciaire qui est mis en avant. C'est normal, c'est son domaine. Quand il cite la Douane, c'est vraiment le strict minimum.*

D'après les entretiens recueillis, le niveau de compétition entre services de l'État autour des saisies d'ice est à mettre en lumière avec les modalités d'évaluation des carrières des agents des services concernés. **Les carrières des agents dépendent ainsi des quantités saisies, mais pas tant des conditions dans lesquelles ils sont parvenus à réaliser ces saisies.** C'est ainsi qu'à plusieurs reprises, les agents des forces de l'ordre ont expliqué cette concurrence en matière de saisie par une affaire « d'ego » ou « de personnes » selon leur propre terme. Lorsqu'on s'intéresse à la progression des carrières, on comprend alors que ces tensions entre individus reflètent finalement une organisation collective. Si un agent des Douanes note que les critères d'évaluation de la réussite professionnelle sont en train d'évoluer, il estime que la progression des carrières reste déterminée par une quête quantitative en matière de saisies, ce qui ne favorise pas la coopération interservices, voire interne.

**Extrait n°5 : un douanier**

*En fait, ce qu'il faut voir, quand t'es dans la répression, c'est que les stups, c'est le sujet le plus valorisant dans les représentations. [...] Je me souviens qu'il y a plus de 20 ans, il y avait littéralement des guerres annoncées. Même les meilleurs d'entre eux se retrouvaient pris dedans, car c'est toute la reconnaissance professionnelle qui en dépendait. Il y a eu un choc culturel depuis. Parce qu'avant on parlait vraiment de kilotage. Donc et quand j'y repense, c'est complètement dingue, on pouvait prendre 10 000 en se foutant des acteurs, de l'organisation du trafic, on prenait le plus gros possible et finalement si les flics arrivaient à démêler ensuite ou pas, on s'en foutait. Sur les 20 dernières années, le paradigme a changé dans les Douanes. Le judiciaire a été introduit. Maintenant, il faut saisir et identifier des bandes organisées, il faut qu'il y ait au moins deux personnes. L'idée c'est que quand on saisit, ça permet d'accélérer l'enquête judiciaire. Mais autrefois, c'était complètement coupé. En tuyaux d'orgue. Maintenant, c'est un peu mieux. Mais cette logique de carrière, tu ne la supprimeras pas comme ça.*

**L'avancée de la carrière professionnelle paraît ainsi déterminante et en particulier lorsqu'elle est combinée à l'expérience de travail avec une autre culture professionnelle que celle de son service d'origine (Gendarmerie, Police ou Douane).** Sans entrer dans les détails et afin de garantir leur anonymat, les cadres actuels ont été amenés à travailler soit dans d'autres institutions que les services de l'ordre, soit précisément dans des postes impliquant la responsabilité de missions interministérielles. C'est pour ces raisons notamment que certains d'entre eux se connaissaient avant leur prise de poste en Polynésie française alors même

qu'ils ne travaillaient pas pour les mêmes services. En outre, ces acteurs revendiquent être détachés de la quête d'une promotion professionnelle. Sans prendre pour argent comptant ces déclarations, il semble en tous cas que ce type de prise de position est favorable à la coopération interservices, au sens où ces acteurs ne considèrent pas que leur futur professionnel dépende d'une saisie d'ice.

**Extrait n°6 : un agent des services de l'État**

*Et aujourd'hui, on est tout un groupe de gens qui ne cherchent pas à devenir colonels. X [un magistrat] est complètement libre de ça. Moi j'ai choisi de venir ici contre ma carrière professionnelle alors qu'on me proposait une très belle promotion [...]. Et là en l'occurrence, Y [un gendarme] n'a plus à faire ses preuves, Z [un douanier] non plus. Moi ce n'est pas ce que je cherche. On est tous dans le bon âge. On se ressemble sur ce point. Et nous, on est tous là pour les Polynésiens. On est là pour les protéger. Au terme d'un parcours professionnel qui nous a conduits ici pour les Polynésiens. Avec X c'est pareil. Lui il est là pour ça.*

## 2. Différentes prérogatives

Les concurrences qui émergent entre services peuvent aussi être dues à leur domaine de compétences respectives et à leur tutelle ministérielle. Tandis que la Gendarmerie et la Police relèvent du ministère de l'Intérieur, les Douanes dépendent quant à elles du ministère des Finances et ont des prérogatives dont la Gendarmerie est dépourvue. Les Douanes disposent en effet d'un pouvoir général de visite pouvant s'exercer sur l'ensemble du territoire douanier national (terrestre et maritime), leur permettant d'effectuer des contrôles sur les personnes, leurs bagages et marchandises<sup>112</sup>. Du côté de la Gendarmerie, il est ainsi considéré que la Douane peut venir mettre à mal l'une de leurs enquêtes. Cela arrive si jamais les douaniers interceptent un individu en possession d'ice, alors que les gendarmes souhaitaient recueillir d'autres preuves afin de procéder à l'interpellation d'un plus grand nombre d'individus.

**Extrait n°7 : un gendarme**

*C'est le rôle du parquet de coordonner. En théorie, on sait ce qui est en cours, il faut qu'on soit en mesure de se concerter. Mais bon, s'il y a un renseignement douane, sept kilos arrivent, là les Douanes, faut pas se tromper, elles vont me dire, fume ton enquête. Je ne peux pas laisser passer ça. On les comprend. Les Douanes, elles sont rattachées au ministère des Finances, à Bercy. Ce n'est pas la même chose. Ce n'est pas une critique, mais c'est un autre temps [au sens d'une autre temporalité de travail].*

En dépit de ces difficultés, l'existence d'espaces de coopération plus ou moins institutionnalisés permet précisément de fédérer les différents services de l'État en leur permettant de travailler sur des cibles communes, tout en différenciant leurs objectifs grâce à leurs différentes prérogatives. Concrètement, cela implique pour les services de ne pas

---

<sup>112</sup> Site Internet de la direction générale des Douanes et des droits indirects : <https://www.douane.gouv.fr/fiche/tout-savoir-sur-les-contrôles-douaniers#:~:text=Ce%20pouvoir%20g%C3%A9n%C3%A9ral%20de%20visite,des%20personnes%20qu'ils%20contr%C3%B4lent>; consulté le 30 avril 2021.

chercher à effectuer exactement les mêmes saisies, mais de réaliser des saisies en fonction de leurs compétences et d'une concertation sur l'état d'avancement des enquêtes dans les différents services. **Il s'agit finalement d'organiser un espace d'interdépendance entre les différents services sans que celle-ci ne soit trop déséquilibrée.** Les réunions menées au parquet où des magistrats ont une vision d'ensemble sur les enquêtes en cours constituent ainsi un espace de coordination. Même si les Douanes ne dépendent pas de l'autorité judiciaire, il s'agit là d'une occasion pour les différents services de s'assurer que leur travail ne vise pas la saisie des mêmes quantités d'ice, mais le recueil d'informations conduisant *in fine* au démantèlement d'un trafic.

**Extrait n°8 : un magistrat**

*Même si la Douane n'a pas de compte à rendre à la Justice, dans la mesure où ce ne sont pas du personnel judiciaire, on a malgré tout de très bonnes relations et on essaie de mettre en place, quand ça peut arriver, des renseignements mutuels de manière à ce que leur opérationnel, ne viennent pas s'affronter ou polluer des enquêtes qui sont déjà en cours à la Gendarmerie ou à la Police. Ou au contraire, ils participent, je parle de la Douane à la communication d'informations qu'ils possèdent par leur propre source d'enquête et qu'ils ne peuvent pas traiter judiciairement et qui sont ensuite diffusées aux services idoines de police judiciaire afin que les dossiers sortent. C'est le cas d'ailleurs le 24 février, il y aura le dossier X qui va être jugé et pour lequel les individus ont déjà été interpellés. Et qui provient de saisies faites par la Douane [...]. L'information est venue comme ça.*

En plus des réunions au parquet, **de nouveaux espaces de mutualisation du travail de recueil de renseignements ont vu le jour** : la création en octobre 2020 d'une cellule de renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS), rattachée à l'antenne locale de l'office anti-stupéfiant (OFAST), créée quant à elle en janvier 2021<sup>113</sup>. Sur ce point, les relations interservices se sont améliorées en Polynésie française par rapport au moment où la présente enquête a débuté. La création de ces nouveaux espaces de coordination, quoiqu'impulsée au niveau national, est particulièrement soutenue par les cadres actuellement en poste des différents services. En effet, avant la création de l'OFAST, il existait des dispositifs permettant aux différents services de l'ordre de se réunir pour mener des actions communes notamment dans le domaine des stupéfiants. Ils étaient en revanche délaissés ces dernières années. C'est par exemple le cas des opérations de la CISI (Cellule Interministérielle pour la Sécurité Intérieure) qui n'avaient pas eu lieu depuis environ une dizaine d'années d'après une agent des Douanes en poste depuis plus de 20 ans<sup>114</sup>.

---

<sup>113</sup> Voir la présentation de ces nouveaux dispositifs sur le site Internet du Haut-Commissariat : <http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/Actualites/Communiqués-de-presse/2021/Premiere-reunion-pleniere-de-la-cellule-de-renseignement-operationnel-sur-les-stupefiants-de-Polynesie-francaise-CROSS-987>; consulté le 30 avril 2021.

<sup>114</sup> On retrouve dans la presse les traces de ces opérations, notamment à l'occasion des premières saisies d'ice médiatisées. Voir *La Dépêche de Tahiti*, 14 mars 2005, L' « ice » débarque dans les nuits de Papeete.

### 3. Le travail franco-tahitien

Un autre enjeu concernant la coopération au sein des différents services concerne également la capacité des cadres métropolitains à adapter les directives nationales au contexte local, qu'il s'agisse des méthodes de travail ou des objectifs plus généraux. La méthamphétamine n'est en effet pas une priorité en métropole, ce qui implique donc d'adapter localement les objectifs en matière de ciblage des enquêtes dans le domaine des stupéfiants.

*Extrait n°9 : un agent des services de l'Etat*

*Il y a des circulaires et des notes qui tombent de Paris : si c'est écrit que la priorité c'est la cocaïne, il faut prendre le temps d'analyser et voir si ici c'est la priorité. Quand je suis arrivé, tout le monde était sur la cocaïne et personne ne s'intéressait à ce qu'il se passait en Polynésie même. Mais quand on se balade ici en ville, le vrai sujet c'est l'ice.*

À cette question des priorités nationales est étroitement associée celle de la composition des équipes franco-tahitienne. Celle-ci connaît **une double division du travail : ethnique et hiérarchique**. Les cadres des services de l'État sont presque tous métropolitains. Cette division du travail renvoie à la question de la lente océanisation des cadres, un sujet qui est par ailleurs discuté en Polynésie française<sup>115</sup>. Un autre enjeu clef pour le recueil de renseignements sur le trafic de stupéfiants en Polynésie française concerne donc la possibilité d'organiser des relations de travail favorisant la coopération entre agents occupant non seulement des positions hiérarchiques différentes, mais également diverses origines ethniques associées à une plus ou moins grande connaissance du territoire. En d'autres termes, il est nécessaire d'apaiser les relations de travail qui sont structurellement déterminées par un rapport hiérarchique et postcolonial. Comme le résume ce magistrat, il s'agit finalement d'**organiser un échange de compétences** sans que les agents tahitiens souffrent de la domination des cadres métropolitains :

*Extrait n°10 : un magistrat*

*[Nom d'un ancien directeur de la section recherche de la Gendarmerie] avait été très bon [...]. C'est quelqu'un qui avait réussi à faire travailler les métropolitains et les Polynésiens. C'était un chef qui avait réussi à susciter l'affection des Tahitiens. Parce qu'il y a toujours des petits complexes. Après c'est évident, étant donné qu'il y a en a un paquet qui se permettent de dire et de penser que les Tahitiens, c'est bien, ils connaissent le terrain, mais qu'ils ne savent pas écrire. Avec lui ce n'est pas le Blanc qui tient la plume et le Tahitien qui va chercher l'information. Dans son équipe, il avait en place des binômes et tout le monde savait tout faire.*

Derrière l'expression « petits complexes », il faut entendre non seulement la critique de ce magistrat envers les cadres métropolitains qui cherchaient à imposer des méthodes de travail venues de métropole en ne s'intéressant pas aux méthodes de travail existantes, mais

---

<sup>115</sup> Voir pour un exemple récent le reportage sur *Polynésie la première* au sujet de l'océanisation des cadres dans l'éducation nationale : <https://la1ere.francetvinfo.fr/polynesie/tahiti/oceanisation-cadres-trois-polynesiens-formation-739629.html>; consulté le 3 mai 2021.

également les situations où des cadres métropolitains adoptent une posture colonialiste. Du côté des cadres métropolitains, on critique ainsi les cadres qui adopteraient un « style colon », pour reprendre les termes d'un enquêté, ou encore les cadres qui ne parviendraient à se faire apprécier des équipes polynésiennes. À la suite de l'arrivée d'une nouvelle cadre et des agents polynésiens qui viennent se plaindre à la direction, un cadre métropolitain indique ainsi que « *c'est le problème de ces gens qui veulent faire comme en métropole alors qu'on est en Polynésie* ». Du côté des données recueillies auprès des agents polynésiens (voir extrait suivant), on confirme la difficulté de l'arrivée régulière de nouveaux patrons dont le niveau de compétences est jugé variable. Ce qui est apprécié et ce qui est considéré comme une compétence concerne la capacité à obtenir de nouveaux outils de travail améliorant les conditions de travail et facilitant le travail de recueil de renseignements. Exprimé en d'autres termes, on retrouve ici la nécessité d'un échange de compétences, au sens ici de l'accès à des outils et méthodes de travail, comme une condition nécessaire à la bonne coopération au sein des équipes franco-tahitiennes.

**Extrait n°11 : agents de la DSP**

- *Enquêtrice: Ce n'est pas trop difficile de voir ces patrons débarquer régulièrement ?*
- *Agent DSP 1 : Non... Eux ils ont un rôle de manager. Nous on est les enquêteurs, eux sont les patrons. Ils nous ont permis d'avoir accès à de nouveaux moyens comme les écoutes téléphoniques.*
- *Agent DSP 2: C'est comme à chaque fois qu'il y a un nouveau patron, il faut s'adapter à une nouvelle façon de faire.*
- *Agent DSP 1: Après souvent, ils viennent terminer leur carrière ici, donc bon, ils ne viennent pas ici pour faire la révolution. J'en ai connu cinq. Trois sur cinq étaient vraiment en fin de carrière. Et après, ils ont eu des postes encore mieux. Ceux qui arrivent ici, c'est sûr que ce ne sont pas ceux qui sortent de l'école de commissaire. Eux, ils vont à Bordeaux ou à Paris.*

Pour terminer, cette section sur la mise en œuvre des politiques publiques dans le champ répressif, il est ainsi possible de synthétiser comme suit les facteurs clefs et comment ceux-ci peuvent favoriser ou au contraire détériorer le travail de coopération entre et au sein des différents services de l'État en matière de recueil de renseignements en vue du démantèlement de trafics.

**Tableau 9: Éléments favorisant ou détériorant la coopération entre les services de l'État**

Facteurs	+	-
<b>Médiatisation des saisies</b>	Communication commune	Communication d'un seul service
<b>Différentes prérogatives</b>	Mise en commun des prérogatives pour décider de la saisie	Saisies non concertées
<b>Travail franco-tahitien</b>	Négociation du cadre national et mutualisation compétences	Application stricte du cadre national et imposition hiérarchique

## B. La difficile organisation de la prévention et des soins : un jeu à trois entre la santé, le social et les associations

Du côté des services du Pays, la lutte contre le trafic et la consommation revêt deux objectifs pratiques : assurer une offre de soin et des actions de prévention sur l'ensemble du territoire. Ces objectifs sont actuellement loin d'être atteints. **L'offre de soin et d'actions de préventions nécessite en effet la coordination de différents acteurs sur trois échelles différentes** : au niveau interministériel, au sein d'une même administration et enfin entre différents mondes institutionnels (celui des administrations et celui des associations). Pour chacun de ces niveaux d'intervention, l'enquête a ainsi permis d'identifier les éléments facilitant ou bloquant la coordination des acteurs du social, de la santé et du champ associatif (laïque ou religieux).

- **Au niveau interministériel** : Les relations entre la santé et le social sont cruciales dans la conception de politiques publiques dans le champ des addictions. Les travailleurs sociaux qui œuvrent au sein de la DFSE sont souvent confrontés à des problèmes sociaux liés aux addictions. La proposition d'une continuité entre les services proposés par le ministère de la Santé et celui des Solidarités, de la Famille et l'Enfant est ainsi cruciale. Cependant, l'enquête montre à ce jour que le travail de coordination entre ces deux domaines d'intervention est peu développé. **Les deux services (santé et social) agissent de manière relativement indépendante**, comme l'indique cette cadre de la direction de la Santé : *« on est beaucoup sur du travail interservices [...]. Il y a tout un travail à mettre en place avec l'éducation, avec la Direction jeunesse et sport, et aussi avec le social, mais c'est moins prioritaire »*. Du côté des cadres de la direction des Solidarités, de la Famille et l'Enfant, les changements de tutelles ministérielles sont ainsi tenus en partis responsables de ce manque de coordination : *« c'est l'histoire de la Polynésie française, les portefeuilles qui se séparent et se rassemblent. D'ailleurs, c'est difficile de mener à bien des projets, vu qu'on n'est pas toujours ensemble »*. Pour un autre cadre, ce sont en particulier les travailleurs sociaux qui pâtissent de cette situation : *« pour être passé par plusieurs ministères ici, quand santé et social se réunissent, c'est toujours aux dépens du social »*. Lors de l'enquête, les travailleurs sociaux ont effectivement indiqué être particulièrement démunis dans leur possibilité non seulement de faciliter l'accès aux soins des usagers qui pourraient en avoir besoin, mais aussi dans leur possibilité d'échanger dans l'optique d'organiser une prise en charge concertée au niveau des différents services publics.

Les agents de la DSFE, qui pour certains ont été formés à la question des addictions par des professionnels de santé, déplorent **le manque de coordination entre les deux ministères en matière de continuité géographique de l'offre de soin**. La DSFE ne dispose par exemple pas des ressources nécessaires pour garantir le transport de personnes ayant besoin de se rendre chez des professionnels de santé et ainsi faire face aux inégalités sociales face à l'accès aux soins. Une agent de la DFSE indique ainsi : *« les familles n'ont pas les moyens d'aller au CCSAT, nous on ne peut pas forcément payer les tickets de bus. Il faudrait qu'ils [les médecins] se*

délocalisent». Cette non-coordination en matière d'offre de soin permet ainsi d'expliquer pourquoi les agents de la DSFE n'ont pas l'impression que l'accès à une formation sur les addictions peut les aider à proposer une offre de soin aux usagers de leur service :

**Extrait n°12** : réunion dans une antenne de la DFSE à Tahiti

- Agent DFSE 1 : rien n'a changé, moi je bosse dans le service depuis 15 ans. C'est la première fois qu'on a eu une formation sur les addictions avec le CCSAT (2018), mais c'est quoi la suite ?
- Agent DFSE 2 : oui on repart avec tout ce savoir sur les addictions, mais qu'est-ce que ça change ? [...]
- Agent DFSE 3 : même s'il y a des soins à Taravao, Taravao, ce n'est pas forcément si accessible quand on vient de Teahupo'o.

Au quotidien, les travailleurs sociaux indiquent également ne pas être tenus au courant du parcours de soin des usagers de leur service, entre autres au nom du secret professionnel. Cela constitue là encore un frein supplémentaire à la capacité des services publics à offrir une prise en charge continue dans le temps de consommateurs d'ice :

**Extrait n°13** : réunion dans une antenne de la DFSE dans une île éloignée de Tahiti

- Agent DFSE 1 : Quand ils sont envoyés aux urgences à Papeete, ils reviennent, personne n'est prévenu. En plus ils reviennent énervés de la piqure qu'ils ont reçue.
- Agent DFSE 2 : hop, elles [personnes évasanées] sortent, on ne sait pas ce qui s'est pas passé. On n'a pas de diagnostic. Ils redonnent rendez-vous à la personne pour une consultation dans un ou deux mois. La personne y va ou pas, on ne sait pas. C'est compliqué. [...]

Cette remarque vaut dans le cas où les usagers des services publics sont pris en charge par différents professionnels de santé et notamment par les services les plus centraux, c'est-à-dire ceux situés dans la zone urbaine de Tahiti. Lors des prises en charge à plus petite échelle, l'échange d'informations entre professionnels de la santé et du social est alors facilité par la proximité géographique, comme l'explique un agent de la DFSE : « quand c'est petit, il n'y a pas de questions de secrets professionnels. À Z [nom d'une île éloignée de Tahiti], on est juste deux [un médecin et un travailleur social], on a tenu ensemble le gars sur le bateau pour lui faire une piqure, là on connaît tous les deux la situation, y'a pas de secret professionnel ou pas ».

• **Au sein d'une même administration** : Au sein de la direction de la Santé, les principaux services spécialisés dans la prise en charge des addictions sont le CCSAT et le service de psychiatrie du centre hospitalier de Polynésie française (CHPF) situé au Taaone à Tahiti. En dépit d'un manque de structures pour accueillir des personnes souffrant d'addictions lors de séjours plus longs, **le CCSAT et le service de psychiatrie s'entraident et tentent ainsi de garantir a minima une continuité de l'offre de soin**. Cela s'explique notamment par un niveau d'interconnaissance élevé entre les professionnels de santé. D'anciens médecins du CCSAT travaillent désormais dans le service de psychiatrie du CHPF. Comme le décrit ce médecin de l'hôpital, les relations entre les deux services se caractérisent par un échange de patients censé contribuer à la continuité de l'offre de soin :

**Extrait n°15 : un médecin du service de psychiatrie**

*Le plus souvent, c'est nous qui leur envoyons [des patients]. Mais ils [le CCSAT] leur arrivent aussi de nous envoyer des patients qu'ils n'arrivent pas à gérer, pour une hospitalisation, pour un sevrage. Ou alors quand ils n'arrivent pas à se sevrer et que ça continue. Nous c'est pareil, quand on reçoit des demandes comme ça de prise en charge sans hospitalisation, on dit toujours qu'il faut essayer un suivi externe. Donc c'est très souvent, commencer par un suivi ambulatoire et si ça ne fonctionne pas, du genre quatre, cinq entretiens, là on peut les prendre, que ça soit alcool, paka ou drogue. Mais on essaie de ne pas trop prendre le tout venant des consommations de drogue puisqu'il y a un service spécialisé.*

Les échanges entre les deux services vont a priori aller en s'intensifiant puisque la construction actuellement du pôle de santé mentale conduit les deux équipes à travailler ensemble sur l'organisation de cette future de structure où les deux services seront réunis.

Au-delà de la coopération entre ces deux services, il existe cependant peu de coopération à ce jour entre les services spécialisés en addictologie et santé mentale et le reste des professionnels de soin. Comme l'indique ce médecin arrivé en Polynésie il y a un peu plus deux ans, **le territoire ne dispose pas des ressources nécessaires à l'aiguillage des patients vers les services spécialisés en addictologie**. Ce faisant, c'est tout le travail de coordination visant à offrir un accès à une offre de soin spécifique qui vient à manquer :

**Extrait n°16 : un médecin**

*Le gros problème en addicto ici, c'est qu'il n'y a pas de réseau de soins. Ça va sûrement changer avec le PSM [Pôle de Santé Mentale]. Mais pour l'instant, on n'a pas d'équipe de liaison en addicto comme c'est le cas en France. C'est-à-dire d'équipe mobile [soignants se déplaçant], qui circule dans les différents services et fait le lien ensuite entre les patients et les centres de consultations [en addictologie].*

Au-delà de la question de l'orientation des patients vers une prise en charge spécialisée, c'est aussi la **coordination entre actions de prévention et offres de soin** qui constitue un enjeu central pour les services publics. Récemment des changements d'organisation du CCSAT ont été impulsés par la direction de la Santé. Si jusqu'ici le CCSAT avait pris en charge la prévention dans les écoles, il lui est désormais demandé de se centrer sur les soins et de laisser cette mission à une association. Ce changement d'organisation correspond à une certaine vision de la prise en charge médicale qui valorise davantage les soins curatifs et cherche à **externaliser les soins préventifs** et notamment les interventions en milieu scolaire. Depuis peu l'équipe du CCSAT ne se rend plus dans les établissements scolaires que pour y réaliser des consultations spécialisées auprès d'élèves qui lui ont été adressés. Mais comme l'indique une agent de la direction de la Santé elle-même, cette décision visant à sous-traiter la prévention est difficile à mettre en œuvre : « moi j'ai besoin du CCSAT. On ne peut pas nous-mêmes faire ce que faisait leur équipe. Il faut former des relais ». En l'occurrence, la stratégie adoptée par la direction de la Santé consiste à recourir à un marché public. Celui-ci fut remporté par la Croix-Rouge à l'été 2020, mais en raison du contexte sanitaire, la mise en œuvre des actions de préventions en milieu scolaire n'a pas encore eu lieu. Au-delà du milieu

scolaire, les infirmiers travaillant dans les cellules de la promotion de la santé, réparties sur l'ensemble du territoire, ont fait part des difficultés qu'ils rencontraient dans la mise en œuvre de programmes de prévention sur les addictions visant l'ensemble de la population. L'un d'entre eux explique ainsi que face à la quantité de sujets qu'il doit traiter sur un bassin de 25 000 habitants, il n'est pas en mesure de se concentrer sur les addictions :

**Extrait n°17 : un infirmier d'une cellule de promotion de la santé**

*Je dois ici décliner les programmes de santé publique. [...] C'est très large la promotion de la santé, c'est les addictions, la lutte contre la sédentarité et l'obésité, l'allaitement maternel, les IST. On a eu dernièrement une semaine de la contraception. Et puis on a sur les différents thèmes des demandes d'intervention, de la mairie, d'associations, des écoles, des communautés religieuses. Où là, ce sont des ateliers autour des changements de comportements. Mais je ne peux pas dire oui à tout. [...] Il faudrait soit plus de ressources humaines, soit une vraie stratégie d'accompagnement. Moi ça m'intéresserait de développer ça [la prévention dans le domaine des addictions], mais je ne peux pas tout faire. Je suis pourtant plus à l'aise avec ce sujet qu'avec l'allaitement maternel.*

**Au niveau du ministère de la Santé se pose donc la question de l'équilibre entre les soins curatifs et les soins préventifs.** À ce jour, l'accent semble mis davantage sur les premiers que les seconds, ce qui est sans aucun doute lié à la question de la difficile représentation des addictions en tant que maladie au sein de la profession médicale. C'est très certainement à cause de la difficile mise en œuvre du volet préventif, qu'il fut fréquent d'entendre tout au long de l'enquête, de la part des acteurs opérationnels qu'ils n'étaient pas au courant de ce qu'il existait en matière de prévention ou encore que les services du Pays ne faisaient pas assez de prévention.

• **Entre administrations et associations :** Le sujet de la prévention est au cœur des enjeux la coordination entre administrations et associations. La prévention est entendue ici au sens large : il peut autant s'agir de campagnes d'affichage, d'interventions dans les établissements scolaires que de l'organisation d'évènements ou encore de l'offre de points d'écoute au cours desquelles les membres de l'association peuvent aider les consommateurs et leur famille à franchir le pas d'une première consultation auprès de spécialistes. **Dans le contexte actuel d'externalisation des soins préventifs,** la prévention se retrouve fortement dépendante des associations, qui sont-elles même très fortement dépendantes du contexte politique et des conditions dans lesquelles les financements sont octroyés. **L'offre en matière d'actions de prévention se retrouve ainsi discontinuée et il n'est pas évident de la planifier.** Comme cela a été évoqué, la crise sanitaire a bousculé non seulement le calendrier du marché public de la direction de la Santé en matière de prévention dans les établissements scolaires, mais aussi la mise en œuvre des premières actions de la part de l'association retenue. Lors des années précédentes, en raison cette fois de l'instabilité politique, l'externalisation de la prévention via l'EPAP ne permettait pas non plus nécessairement de coordonner une politique globale en la matière :

**Extrait n°18: bénévole d'une association dans les années 2000**

*Sur nos compét' [compétitions], on était donc subventionné par l'EPAP pour faire passer des messages de prévention. [...] Ça a très bien fonctionné pendant deux, trois ans. Et puis il y a eu le grand chamboulement politique. Le parti indépendantiste est arrivé au pouvoir. C'était quand même un fonds de trois milliards de Francs pacifique. Il a commencé à couper. Et ce fonds est devenu un joujou politique. Entre 2004 et 2012, on a eu 13 changements de gouvernements. Cela a rendu inefficace la vision que la politique avait de la prévention. [...] Tout est retombé comme ça. On arrivait à un moment d'épuisement, le moral était vraiment en berne avec la situation politique. Nos aides étaient suspendues.*

**La relation entre administrations et associations est ainsi structurée par une forte dépendance économique qui n'est pas sans susciter des tensions au quotidien.** Les contreparties exigées ne sont pas nécessairement bien vécues du côté des associations. À plusieurs reprises, des témoignages ont ainsi indiqué qu'il était particulièrement coûteux de recourir aux subventions publiques, notamment lorsqu'une association intervient 24h/24 avec l'aide de bénévoles comme c'est le cas de l'association citée ci-dessous :

**Extrait n°19 : une salariée d'association**

*Tu dois justifier du monde dont tu dépends, ce qui est normal, tout est justifié. Mais on nous demande d'aller à la maison avec la voiture personnelle pour reprendre la voiture de l'association, mais entre-temps la personne [à laquelle on doit porter secours] peut avoir eu le temps de mourir. [...] Mais dans la convention, ils ont écrit qu'on pouvait utiliser la voiture que de 7h30 à 15h30, les jours ouvrés.*

C'est finalement **l'opposition entre deux logiques d'action – celle de l'administration et celle du bénévolat** - qui est source de tensions et ne facilite pas la coordination d'une offre associative sur l'ensemble du territoire en matière de prévention. Comme l'explique cette ancienne bénévole, il existe pourtant bel et bien du côté des administrations, la nécessité de recourir à des associations :

**Extrait n°20 : une ancienne bénévole**

*Dans l'administration, on ne se rend pas compte du temps personnel, sur le temps passé en famille, que donnent les bénévoles. Ce sont des gens qui donnent de leur temps. Et souvent la réponse de l'administration, c'est « on va voir ce qu'on peut faire, si on peut vous répondre ». Que ce soit dans le sport ou ailleurs, il faut voir que c'est le milieu associatif qui apporte des réponses que les pouvoirs publics ne donnent pas. Et il faut absolument que les administrations soient à l'écoute et qu'elles sortent du côté gendarme, contrôle avec les associations. En vérité les associations viennent pallier un manque.*

C'est précisément pour ces raisons que des fonctionnaires territoriaux ont indiqué œuvrer, au-delà du rôle strict de leur mission, à l'accompagnement des associations lors de leurs demandes de subvention. Convaincue de la nécessité de financer des associations de quartiers pour assurer des missions de service public, une infirmière chargée de la promotion de la santé pour la direction de la Santé explique ainsi prendre des risques. Elle aide en effet des associations à répondre à des appels à projets de la direction de la Santé et soutient ces

associations auprès de sa direction au motif que les barrières à l'entrée sont sinon trop importantes (voir extrait ci-dessous).

**Extrait n°21** : une infirmière chargée de la promotion de la santé

*Quand tu fais une réponse à appel à projets, la rédaction, c'est compliqué. Pour une fois, deux associations ont été retenues par le fonds de prévention. C'est parce que j'ai dû faire du forcing. Ça a découragé l'association [les exigences de l'appel à projets]. J'avais pas le droit de le faire [les aider à répondre]. Je pourrais me retrouver en justice pour détournement ! Mais si tu ne le fais pas, ils [les bénévoles de l'association] vont lâcher. Il y a aussi une autre asso, à X [nom d'une île éloignée de Tahiti], qui voulait faire des ateliers culinaires dans les quartiers pour apprendre à utiliser les produits locaux. Ces subventions, c'est pour acheter les ingrédients, l'essence. À Y [nom d'une autre île éloignée de Tahiti], c'était pour acheter des moustiquaires. C'est ce genre de moyens dont on a besoin : embaucher des gens dans les associations pour les accompagner [pour l'obtention de subvention]. On a que des CAE. La prévention, on n'est plus à ce stade. Si on ne donne pas les moyens, les gens se découragent. Faut accompagner physiquement et financièrement. Faut arrêter de parler de bénévolat.*

Comme l'indique cet extrait d'entretien, les associations ne disposent pas toujours des ressources humaines nécessaires pour répondre aux attentes des pouvoirs publics en matière de formalisation de leur action. **Les pouvoirs publics semblent finalement attendre deux choses des associations** : ils souhaitent à la fois les voir s'institutionnaliser et être dotées de salariés afin d'offrir un service pérenne, mais dans le même temps, ils attendent aussi des associations qu'elles agissent à des horaires et dans des espaces qui dépassent largement ceux des administrations :

**Extrait n°22** : une agent de la direction de la Santé

*La raison de passer par des associations, c'est aussi pour les délais. Nous, nous avons des agents qui sont sur le rythme 7h-15h30. Et là les interventions, ça peut-être le soir, etc. Si on a besoin des agents le soir, il faut ensuite des récupérations. On a des agents impliqués qui sont d'accord pour intervenir le soir, etc., mais nous légalement, on a un cadre à respecter. Et donc s'ils sont là le soir, ils ne sont plus là la journée. Et ça revient à déshabiller Paul, pour habiller Pierre.*

Faute à ce jour d'un système stabilisé de financement des associations, des initiatives d'entreprises privées voient le jour, ce qui n'est pas sans susciter la critique des agents du service public. À la suite d'une réunion rassemblant divers professionnels de la lutte contre les addictions et durant laquelle la nouvelle offre d'une entreprise proposant l'organisation de camps pour les jeunes était présentée, une agent de la direction de la Santé décrit ainsi le sentiment des acteurs publics vis-à-vis de cette nouvelle initiative.

**Extrait n°23** : une agent de la direction de la Santé

*Ce qui les gêne (les personnes de la réunion), c'est qu'il [l'entrepreneur] en fasse son business. Mais ce n'est pas du tout réaliste le bénévolat dans ce milieu. Personne ne va prendre une semaine de congés pour aller encadrer un camp de jeunes sur l'ice au bout de la Presqu'île. [...] Toutes les bonnes volontés sont bienvenues. C'est le résultat qui compte, pas de savoir si on fait du business ou pas.*

Enfin, **c'est avec les associations religieuses que les relations avec les pouvoirs publics sont les plus apaisées.** Dans ce cas, **la relation n'est pas déterminée par l'attribution de subventions.** Le lien entre les administrations et les associations religieuses se caractérise par une relation où il existe une interdépendance équilibrée sans qu'il y ait de compétition. Plusieurs prêtres ont ainsi indiqué recevoir des patients des structures de santé publique souhaitant venir signer à la Croix bleue (voir partie II. 4 pour une présentation du dispositif). Inversement, les prêtres peuvent encourager des consommateurs à prendre contact avec des professionnels de santé. À aucun moment les prêtres ne cherchent à proposer un service public en matière de santé. De même, les professionnels de santé ne cherchent pas à se substituer à l'offre religieuse.

**En revanche, dans les rares cas où des personnels bénévoles et salariés religieux se sont associés à la direction de la Santé, de rapides tensions ont vu le jour** autour de l'usage que l'Église en question faisait des fonds publics. Dans un cas, le projet consistait à effectuer des consultations préventives auprès d'un public jugé précaire et connu de l'Église. La réquisition du personnel de santé pendant les horaires où intervenait l'Église, à savoir la nuit, a finalement suscité l'opposition de la direction de la Santé et a conduit à l'arrêt de cette collaboration. Dans ce cas, la rationalité administrative et gestionnaire entrainait en opposition avec celle de l'engagement associatif qui nécessite une présence permanente sur le terrain.

**Tableau 10:** Synthèse de l'état de la coopération concernant l'offre de prévention et de soin

Niveaux	Situation actuelle
<b>Interministériel</b>	Peu de concertation entre santé et social
<b>Administration</b>	
Entre professionnels de santé spécialisés	Échanges de patients
Entre professionnels de santé spécialisés et non spécialisés	Absence d'équipes de liaisons
Entre les soins préventifs et curatifs	Professionnels de la prévention débordés et recours à l'externalisation des soins préventifs
<b>Entre les administrations et les associations</b>	Dépendances économiques suscitant des tensions

### C. Entre l'État et le Pays : dépasser la bataille de la lutte pour l'autonomie

La coopération entre les acteurs du soin (rattachés au service du Pays) et ceux de la répression (issus des services de l'État) est pour sa part largement déterminée par la lutte pour l'autonomie. Comme cela a déjà été abordé dans la partie III, il fut un temps où le président de la Polynésie française demandait explicitement à ses ministres de ne pas coopérer avec l'État (cf. entretien avec une ancienne membre du gouvernement). Même si dans les discours notamment politiques, l'action paraît de plus en plus concertée, dans les

faits, la coopération entre acteurs opérationnels n'est pas toujours évidente. La répartition des compétences entre les deux niveaux institutionnels est une source continue de tension et prend la forme d'un jeu de ping-pong où **la responsabilité des politiques publiques actuelles est constamment renvoyée à l'autre entité institutionnelle**. Selon les administrations du Pays, c'est l'État qui est fautif, et inversement. Une professionnelle de santé, salariée de l'administration territoriale, décrit par exemple la tendance qu'aurait l'État à se décharger de la prévention et des soins. Elle évoque une de ses propositions en indiquant qu'en matière de financements : *« le Pays a l'argent, mais je ne suis pas sûre qu'on ait de l'argent de l'État. [...] On demande à l'État, mais ils répondent que la santé, c'est la compétence du territoire. Les seuls qui peuvent faire des demandes, c'est le HC [Haut-Commissariat] »*.

Ce renvoi de responsabilité peut aussi différer au sein d'un même service en fonction de l'origine ethnique des agents : **selon l'origine de l'agent, c'est le Pays ou l'État qui peut être tenu responsable du manque de ressource**. Ce constat est frappant au sein du SPIP où les agents travaillent pour l'État, mais dépendent des ressources du Pays pour mener leur mission. La présente enquête, financée en l'occurrence par le gouvernement polynésien via la direction de la Santé, est ainsi accueillie comme le signe de l'attention que porte enfin le Pays à la question de la prévention et de la prise en charge des addictions de la part d'agents métropolitains : *« peut-être qu'ils [les représentants du Pays] vont avoir des prises de conscience et arrêter de nous dire "ce sont vos gens" [en évoquant les trafiquants et consommateurs] »*. Mais à l'inverse, pour une conseillère polynésienne du SPIP, c'est l'État français qui est fautif : *« ce qui est social, santé, c'est le Pays. Pour les problèmes d'insertion professionnels, on a le Sefi, le CFPA, des petites associations, mais le pire c'est le volet social et sanitaire parce que ça relève du Pays. Mais les détenus relèvent de l'État qui ne veut pas investir dans ce domaine »*.

À travers la question de la coopération en matière de politiques publiques de lutte contre le trafic et la consommation de drogue, on voit donc que la question de la lutte pour l'autonomie demeure loin d'être résolue. Si nombreux sont les fonctionnaires de l'État à considérer que le Pays n'est pas assez efficace en matière de soin, certains représentants du Pays n'ont plus l'intention de laisser la lutte contre la délinquance à l'État. **Pendant l'enquête, un évènement fut ainsi particulièrement révélateur de ce niveau de tension entre les deux entités institutionnelles : il s'agit de la création de la Délégation pour la prévention de la délinquance de la jeunesse (DPDJ)**, un nouveau service de l'administration territoriale rattaché à la présidence de la Polynésie française. Comme l'indique publiquement dans les médias son directeur, l'objectif n'est pas de se substituer aux services de l'État, mais de venir en soutien à la jeunesse et aux familles.

**Document 17:** Extrait du journal de TNTV daté du 19 juillet 2020

« Concrètement, dès qu'un jeune pose un problème à l'école, dans une commune, au sein d'une association, au sein d'un quartier... il faut saisir la DPDJ, et nous intervenons physiquement pour répondre par rapport à l'acte que le jeune a posé, pour aider les

parents à comprendre pourquoi le jeune a posé cet acte-là, et aller après sur un travail de réparation. [...] Il y a beaucoup de jeunes qui sont interpellés, mais qui ne font pas l'objet par exemple de mesures d'infractions pénales, c'est-à-dire que le procureur, parfois, décide de ne pas les poursuivre, et ces jeunes sont relâchés sans aucun éducateur derrière, pour aller finalement lui dire : là, tu as été trop loin.»

Du côté des fondateurs de la DPDJ, il est cependant indiqué que la création de ce nouveau service est bien motivée par la volonté de la présidence du Pays d'agir dans le domaine de la délinquance, traditionnellement réservé à l'État. Comme l'indique un agent de la DPDJ : « l'idée c'était d'avoir des agents du Pays sur ce sujet ». **Du côté des services de l'État, cette initiative implique la destitution d'une de ses compétences**, à savoir les mesures judiciaires d'investigation éducative (MJIE) dans le domaine du civil (dans le cas du pénal, les services de l'État gardent cette compétence). Comme l'explique l'un des agents des services de l'État, la contrepartie de cette destitution s'incarne par le refus d'une contribution financière de l'État :

*Extrait n°24 : un agent des services de l'État*

*Ils ne sont que trois [dans la nouvelle délégation]. Nous on garde les MJIE au pénal, mais on aurait bien aimé aussi avoir les MJIE au civil. Donc ils comptent sur nous pour les former sur les MJIE. Nous on est bons perdants donc on va les aider. Par contre, ce que je sais c'est que l'État ne mettra pas un kopeck.*

On voit ici comme ce type d'initiatives sont structurellement vouées à susciter des tensions et renvoient à une lutte de pouvoir entre État et Pays. Si du côté de l'État, on accepte de laisser le domaine du social au Pays, le soutien matériel dans le domaine reste faible. Cette situation de répartition des compétences conduit parfois à l'inaction, comme le résume cette agent des services de la Direction des Solidarités, de la Famille et de l'Enfance (DSFE) : « on est à la limite de la compétence État, quand on lit le projet. C'est souvent comme ça. On se marche un peu sur les plates-bandes ou on a tellement peur de le faire qu'on ne fait rien ».

**La coopération au niveau opérationnel entre services de l'État et du Pays n'est cependant pas vouée à l'échec.** Il existe des exemples où les services s'associent notamment pour obtenir des moyens supplémentaires. On aperçoit ici un élément décisif de la coopération entre services de l'État et du Pays : **la mutualisation des prérogatives et des ressources dans l'objectif de mettre en œuvre des projets où les deux entités sont partie prenante.** Lors de l'enquête, un projet de réalisation de film de prévention par des élèves fut évoqué. Celui-ci illustre la possibilité pour les services de l'État et du Pays de mutualiser leurs ressources : en l'occurrence, des agents des services de l'État avaient fait une demande de financement auprès de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA). La demande de financement visait la réalisation d'un film de prévention par des élèves de lycée et était pilotée par les agents de la direction de la Santé. La réalisation du projet n'a finalement pas eu lieu à la suite d'un désaccord entre le porteur du projet et les acteurs publics chargés du projet. Mais du côté des services de l'État et du Pays, il s'agissait bien d'un projet commun porté par les deux entités institutionnelles : les agents des services

de l'État se chargeaient de la recherche de financement en sollicitant la MILDECA, tandis que du côté des services du Pays, on se chargeait de la conception et réalisation du projet.

**Un second élément concernant la réussite de la coopération entre État et Pays repose sur la fréquence des réunions interservices.** La Polynésie française a vu depuis près de quarante ans une succession d'instances censées coordonner les services de l'État et du Pays en matière de lutte contre la toxicomanie (voir tableau ci-dessous).

**Tableau 11:** instances de coopération entre État et Pays sur les addictions

Création	Noms	Bilan
1984	Commission médico-sociale de lutte contre la toxicomanie et la commission de prévention des toxicomanies.	Une unique assemblée le 10 septembre 1985 <sup>116</sup> .
1988	Commission de prévention des toxicomanies.	« C'était un grand-messe, qui s'est réuni qu'une seule fois » d'après un agent rencontrée durant l'enquête.
1998	Comité Restreint de Prévention de la Toxicomanie.	Réunions d'acteurs opérationnels, appréciées de ces derniers.
2007	Comité de lutte contre la toxicomanie (CLAT).	Cesse son activité en 2008 « du fait de son fonctionnement : un trop grand nombre de représentants impliqués dans la décision finale a freiné le fonctionnement de ce comité <sup>117</sup> ».
2016	Conseil de prévention de la délinquance en Polynésie française (CPDPF).	Les sessions plénières continuent d'avoir lieu deux fois par an.

En dépit de l'existence d'instance de coopération et comme cela fut mentionné à plusieurs reprises par les acteurs rencontrés, il faut surtout des réunions régulières entre acteurs opérationnels, comme l'explique cet agent de l'État : *« il faut un comité de pilotage qui se réunit tous les mois, avec la justice, la santé. Pour ça, il n'y a pas besoin de structure spécifique, ça peut être le conseil de la prévention, mais il faut des réunions tous les mois, une fois par an, ça ne suffit pas »*. Ce type de réunions est particulièrement apprécié tandis que les réunions très formelles entre les directions des différentes administrations ne sont pas jugées efficaces, comme l'indique cette professionnelle de santé à propos du CLAT qui n'a pas fonctionné longtemps : *« mais ces trucs [à propos des réunions du CLAT], ce n'est pas du tout*

<sup>116</sup> Voir le rapport sur les toxicomanies daté de 1987 du Comité économique et social de la Polynésie française qui dresse un bilan peu flatteur de cette commission.

<sup>117</sup> Voir le Programme d'actions de lutte contre les addictions en Polynésie française 2019-2023.

*efficace. On est 50 dans une salle. Il y avait associations, toutes les instances religieuses qui se réunissent une fois par an. Chacun veut se mettre en avant, mais rien ne change* ». Ces derniers mois à l'occasion de la préparation du récent plan de lutte contre l'ice, avec le renforcement du télétravail, un agent des services de l'État déplore ainsi, l'absence de réunions de travail entre services de l'État et du Pays : *« c'est pour ça qu'on ne sait pas qui est censé parler des stups à l'école. En termes de méthode, on n'a pas de centralisation. [...] Le télétravail, le web, c'est comme ça que le plan a été conçu et à l'arrivée, il n'y a rien d'innovant parce qu'on n'a pas travaillé ensemble »*.

### 3. Les limites des politiques publiques actuelles

Comme cela été montré précédemment, la mise en œuvre des politiques publiques en matière de lutte contre le trafic et la consommation de drogues (et d'ice en particulier) est traversée par deux problématiques générales : celle du manque de moyens et celle de la difficile coopération entre acteurs opérationnels. Au-delà de ces deux dimensions, l'enquête a permis de repérer également un ensemble de limites associées aux politiques publiques actuelles, concernant tout autant l'action des forces de l'ordre que celles des professionnels de santé, du social, et même de l'éducation.

#### A. Le démantèlement des trafics : une mission jugée impossible et utopique

Du côté des services de l'État, la lutte contre le trafic connaît d'importantes limites, que l'on se situe au niveau du travail d'enquête en raison d'un fort niveau d'interconnaissance, de la prison ou encore de la lutte contre la récidive.

• **Enquêter dans un contexte de forte interconnaissance:** Enquêter à Tahiti peut sembler aisé de prime abord comme l'illustre ce magistrat : *« on sait à peu près ce qu'il se passe. La DSP connaît la ville comme sa poche. C'est une police à l'ancienne. Avec les trafiquants, ils se connaissent depuis qu'ils sont à l'école. On sait plein de trucs »*. Ce même magistrat explique qu'il a pu identifier un trafiquant grâce au réseau personnel d'une agent polynésienne de la Gendarmerie:

##### **Extrait n°25 : un magistrat**

*J'en parle à une gendarme qui connaissait le surnom [du trafiquant depuis condamné] et qui savait que le mec avait changé de métier. Parce que moi j'en avais déjà entendu parler de ce mec, mais sous un autre métier et je n'avais pas percuté. Elle me dit : je suis sûre que c'est lui. Je vérifie s'il est aux États-Unis. Bingo. Et on commence à travailler dessus. Et cette même gendarme qui est polynésienne apprend par son neveu qu'il y a une vieille dame de 75 ans qui a rapporté une valise pour lui [le trafiquant].*

En dépit de cet exemple, la facilité du renseignement à Tahiti n'est que très superficielle. Comme cela a fait encore l'objet d'un article sur le site de la chaîne d'information *Polynésie la*

*première, la fuite d'informations est fréquente et les cas de corruptions existent*<sup>118</sup>. Lors de notre enquête, la petite amie d'un trafiquant a ainsi indiqué que son compagnon avait été informé de son arrestation et lui avait demandé pour ces raisons de ne pas venir dormir chez lui. Les bénévoles assurant une permanence téléphonique dans les années 2000 ont également indiqué être au courant de cas de corruption : « *ce sont des moments qui m'ont beaucoup marquée. Et là le service public... j'étais scotchée. Tout ce qui remontait sur la hotline, il y avait les douaniers, les gendarmes, la Police... qui étaient mouillés* ».

**Au-delà des cas de corruption, la proximité entre une partie des agents des forces de l'ordre et les trafiquants rend le travail d'enquête particulièrement délicat.** Les agents des services de l'État, notamment polynésiens, décrivent la difficulté à obtenir des renseignements discrètement en raison du fort niveau d'interconnaissance. Si un agent se renseigne sur une adresse, il est possible que la personne soit rapidement au courant qu'elle est recherchée par la DSP ou Gendarmerie. En outre, les maires, appelés *tavana*, sont parfois dénoncés par les gendarmes notamment d'origine métropolitaine pour leur complaisance à l'égard de leurs agents communaux qui protègent des trafiquants.

**Extrait n°26 : un gendarme**

*Ils [les maires] ne veulent pas savoir qu'il y a quelqu'un dans l'ice. Quand j'arrive et que je dis à un tavana, « tu sais tes trois policiers municipaux là, ils éteignent leurs caméras pile à l'heure où on sait qu'il y a un deal d'ice », il me répond : « oui, mais tu sais, j'ai dit à son père que je lui donnerai du travail ». Et nous, on ne peut rien dire par rapport à ça, on n'est pas chez nous. Colonel ou pas, quand on est chez le tavana, c'est eux qui décident.*

Un maire, rencontré dans le cadre de l'enquête, explique pour sa part que la rétention d'informations n'est pas seulement une question de services rendus entre interconnaissances, mais que c'est la conscience du danger des représailles qui conduit à être parcimonieux dans le partage d'informations. Ce faisant, il dénonce en retour les procédés de la Gendarmerie :

**Extrait n°27 : un maire**

*On a la connaissance du terrain et on a reçu des représentants de la Gendarmerie parce qu'ils ont besoin de recueillir des informations locales. Et c'est là que l'on est dans les difficultés parce que ce que l'on demande aux maires, c'est de pratiquer de la délation positive. Or ce sont les agents des communes qui sont là tous les jours auprès des habitants et qui sont encore là ensuite... Je l'ai dit aux responsables, ça ne veut pas dire qu'on ne le fait pas. Mais on a reçu des menaces à peine voilées de la Gendarmerie. Il ne faut pas jouer à ce jeu-là. Il faut que cette délation positive puisse être obtenue directement auprès des personnes qui observent, tout en ayant la garantie qu'elles soient protégées. Parce que tous ceux qui touchent à l'ice se*

---

<sup>118</sup> Polynésie la première, 1<sup>er</sup> mars 2021, « Quand l'ice infiltre aussi les forces de l'ordre » ; accès : <https://la1ere.francetvinfo.fr/polynesie/tahiti/quand-l-ice-infiltre-aussi-les-forces-de-l-ordre-946750.html>; consulté le 4 mai 2021.

*retrouvent avec des comportements irraisonnés. Et j'ai entendu dire qu'on a atteint des niveaux similaires à ce qu'il se passe au Mexique, avec des séquestrations.*

Comme le souligne cet élu, **la protection des sources est un enjeu clef et l'on voit apparaître ici les limites des appels à la délation qui sont particulièrement valorisés dans les discours publics des élites politiques**<sup>119</sup>. Nombreux sont les témoignages recueillis auprès de proches de consommateurs et trafiquants indiquant leur réticence à partager des informations avec les services de l'ordre. Une salariée d'association, proche d'un consommateur raconte que celui-ci « *a donné beaucoup d'indications et demandait à le faire sous la loi Perben. En métropole les indics sont payés. Et lui, il n'a jamais rien reçu ici. Il a fini par arrêter de donner des informations, car il risquait sa vie. Sa femme lui a demandé d'arrêter* ». D'après les données recueillies, les services de l'État ont effectivement négligé la rémunération monétaire des sources. Une agent de la DSP confirme « *qu'il y a effectivement une procédure comme en métropole pour la rémunération des sources, mais qu'elle n'a jamais été appliquée ici* ». Elle suggère que ce sujet fait l'objet de réflexions actuellement. Des douaniers originaires de métropole ont également indiqué être surpris des pratiques en vigueur à Tahiti lors de leur prise de poste et cherchent désormais à réduire les délais de rémunération : « *si on les paye sous deux jours, c'est bon. Mais ici, il y a eu des délais qu'on n'a jamais vus : des aviseurs payés au bout de trois ans* ». Au-delà de la rémunération des sources, c'est aussi la protection de l'anonymat des sources qui est en jeu. La mère d'un consommateur récemment condamné, qui avait donné de nombreuses informations à la Gendarmerie, a ainsi indiqué s'être sentie particulièrement trahie par les services de l'État lors du procès de son fils. Un magistrat a en effet évoqué publiquement le rôle qu'elle a joué dans l'enquête, ce qui a ensuite fait l'objet d'un article de presse.

• **La limite de la condamnation à la prison : D'après les témoignages recueillis du côté des agents des services de l'État comme des détenus, les condamnations à des peines de prison ne permettent pas de stopper le trafic d'ice.** Premièrement, les personnes détenues peuvent poursuivre leur activité de trafiquant en prison. L'arrivée des écoutes téléphoniques en a amené la preuve comme l'indique ce magistrat : « *ils étaient tous sur écoute à la maison d'arrêt. On avait tous les comptes rendus. Le caïd de la rue, qui était un grossiste de quartier, il appelait les lieutenants et leur donnait toutes les nouvelles. Ils suivaient tout depuis la prison, ils voulaient savoir d'où venait le produit, ils regardaient la concurrence* ». Deuxièmement, les agents de l'État considèrent que les condamnations à des peines de prison ne font que déstructurer momentanément le trafic. Un magistrat évoque ainsi « *la technique de la tondeuse, ça coupe et ça repousse* », tandis qu'une conseillère du SPIP indique : « *depuis la médiatisation des affaires, on sait qu'il y a donc des têtes de réseaux qui sont tombées. Mais on sait aussi que c'est comme une pieuvre et qu'il y a encore plein de tentacules* ». Le

---

<sup>119</sup> Voir l'appel récent du président du Pays invitant à la dénonciation des trafiquants : *Polynésie la première*, 15 janvier 2020, « Édouard Fritch sur l'ice : "Il faut dénoncer les trafiquants" » ; accès : [https://actu.fr/polynesie-francaise/pirae\\_98736/edouard-fritch-sur-lice-faut-denoncer-trafiquants\\_30799117.html](https://actu.fr/polynesie-francaise/pirae_98736/edouard-fritch-sur-lice-faut-denoncer-trafiquants_30799117.html); consulté le 4 mai 2021.

magistrat cité plus haut considère pour ces raisons que son travail n'a pas tant pour finalité de lutter contre le trafic lui-même : « *je ne sais pas si je lutte contre l'ice ou si je lutte contre l'impunité. Parce que si je ne lutte pas contre l'impunité, c'est l'État qui s'effondre. Ce qui est sûr c'est qu'il n'y a pas moins de drogues. [...] Il y a des nouveaux fournisseurs désormais* ».

• **L'impossible lutte contre la récidive** : Comme cela a été abordé dans la partie I (section 4.B.) la doctrine actuelle visant à recourir à la saisie massive des biens des trafiquants est souvent contreproductive dans la lutte contre la récidive. Cela est particulièrement le cas lorsque les détenus ne peuvent compter sur les ressources de leur famille. Ils ont alors peu de chance de parvenir à vivre décemment à leur sortie de prison.

**Extrait n°28** : un détenu

*Maintenant, si on n'a plus de famille, à qui on dépend ? On se retrouve demain, on nous met comme ça devant la porte, tu vois ? On va pas se retrouver du jour au lendemain, nous on est habitué à s'en sortir chaque fois, à se mettre... [...] Moi, je pense, plutôt ce qu'il faudrait faire, il faudrait faire, déjà pour les mecs qui sont en taule, que vraiment s'ils ont plus... [...] une proposition pour lui dire : voilà, vous allez sortir, vous avez un endroit où habiter.*

Comme l'indique ce détenu, les moyens des services de l'État demeurent limités en matière de lutte contre la récidive, d'autant plus que les agents des services de l'État sont parfois surchargés. Les conseillers du SPIP disposent en effet de **peu de ressources matérielles pour favoriser la réinsertion des détenus**. Celles-ci consistent essentiellement en la mise en relation des usagers de leur service avec des structures de formation ou des employeurs visant **l'occupation d'emplois en général peu qualifiés et peu rémunérateurs**. La possibilité d'une formalisation et certification des compétences associées à l'activité commerciale et entrepreneuriale du trafic ne fait pas partie des offres du SPIP comme en témoigne l'extrait d'entretien suivant.

**Extrait n°29** : un agent du SPIP

*En entretien, il y a des trafiquants qui m'ont dit : « tu ne pourrais pas nous trouver des formations pour la création d'entreprises ? ». Mais eux, ils ont les ressources, le bagou, eux ils vont s'en sortir. Pour eux, c'est l'appât du gain [...], il y a cette volonté de créer une entreprise et de toujours avoir de l'argent.*

Le type de formations proposées par les conseillers du SPIP demeure donc limité et ne permet pas de s'enrichir sans enfreindre la loi. Dans ce contexte, les agents du SPIP cherchent à lutter contre une tendance jugée déviante et nommée couramment l'« appât du gain ». Ils tentent donc de convaincre les détenus d'accepter leur statut de pauvre. Mais comme le montre l'encadré suivant, aucun détenu n'envisage une vie heureuse sans argent.

**Encadré 9 :** Les groupes de paroles ou la tentative de faire accepter aux détenus leur statut de pauvre

Selon une conseillère, l'initiative est venue dans un contexte où « à Nuutania, c'était comme une vague, constamment, il y avait des arrivées pour l'ice. Les vols, les violences, c'était moins présent, ça ralentissait. On s'est dit qu'il fallait qu'on fasse quelque chose, qu'on avait un travail à faire pour essayer de changer ça ». **Face aux limites matérielles des conseillers, il faut voir dans le dispositif des groupes de parole la tentative de modifier en douceur les conduites des personnes détenues, et ce à peu de frais.** Comme l'explique un agent du SPIP, il s'agit de « tirer sur la corde de la sensibilité familiale, l'absence, la prise de conscience ». Cela passe entre autres par la mise en place de jeu de rôle où les détenus sont invités à jouer la scène d'une perquisition à domicile se tenant en présence des enfants. Une conseillère indique que ce dispositif avait conduit à des échanges où les trafiquants s'inquiétaient des violences que peuvent subir les familles en raison de la présence plus en plus importante d'armes dans le trafic. Les conseillers du SPIP tentent également à travers ces groupes de paroles de convaincre de la possibilité de vivre heureux sans argent, révélant ici la condamnation morale associée à l'enrichissement :

**Extrait n°29 :** une conseillère du SPIP

*On a essayé de jouer sur ça. « Si vous deveniez pauvres, est-ce que votre femme serait toujours là ? » Et on a vu qu'ils étaient tous dans le doute. « Vos compagnes alors, elles sont là juste pour votre argent ? » Ils se posaient tous la question. Alors on essayait, « qu'est-ce qui est le plus important, retenir votre femme pour l'argent ou les sentiments ? »*

Du côté des détenus, ces groupes de paroles ont pu être appréciés par certains et semblent avoir rempli les objectifs que se fixaient les conseillers du SPIP.

**Extrait n° 30:** un détenu

*Comme moi j'ai fait aussi beaucoup de groupes de parole sur l'Ice. Après, on m'a expliqué c'est quoi, et tout. Puis, tu vois à la télé plein de choses. T'as plus envie de faire ça. Puis tu sais, y'a plein de choses qui me dit pourquoi je veux plus recommencer. Déjà, si je recommence, je ramasse lourd et mes enfants vont plus me voir. Après je vais détruire d'autres familles, tout. Non seulement je vais détruire d'autres familles, je vais détruire ma famille à moi. Qui dit là que ma femme va m'attendre ? Ça va là, j'ai de la chance, elle m'attend. Et la prochaine fois, elle va m'attendre ? Elle va dire c'est trop...*

Si dans cet exemple, l'objectif semble atteint, la tenue de ces groupes de paroles n'est cependant pas considéré comme un franc succès par les conseillers du SPIP. D'après l'une d'entre elles, **de ces groupes de paroles émerge aussi le constat des ressources limitées dont disposent les détenus pour échapper au trafic.** Lors de ces groupes de paroles, les détenus sont amenés à parler des conditions de vie difficiles dans lesquelles ils ont grandi et de leur socialisation très jeune au trafic de drogues comme moyen de subsistance. Face à ce constat, les tentatives visant à convaincre les détenus d'abandonner le trafic et d'accepter la pauvreté paraissent illusoire. Une conseillère indique ainsi : « quand on leur a demandé : « est-ce que l'argent fait le bonheur ? », ils ont quasiment tous dit oui ».

L'analyse des données recueillies montre également que **la possibilité d'une insertion sociale demeure incertaine, même si des détenus ont accès à une nouvelle qualification**. Celle-ci ne constitue pas en soi la garantie d'éviter la récidive. Les moyens alloués ne semblent encore pas suffisants comme l'explique ce détenu :

**Extrait n°31 : un détenu**

*Tu vois, en France, quelqu'un sort de prison, il va à un accompagnement. Ici, tu sors de prison, y'a rien qui t'accompagne. Tu te trouves dans la nature, on s'en fout. Tu vois ? C'est ça le problème, ici aussi. Y'a aucune association, aucune... Ici, la plupart des gens qui touchent l'ice – pas les grands, pas ceux qui ont commandé le trafic, ça, non, ils n'ont pas besoin – mais tous les autres qui sont en bas, s'ils trouvent un travail normal, moi je suis sûr que 75 %, ils ne touchent pas à ça. Sûr. Mais le problème, c'est qu'il faut leur préparer à manger, il faut leur assiette quoi. Il faut juste qu'ils ont à manger, quoi.*

Dans cet exemple, on perçoit donc à quel point les services publics chargés de la réinsertion des personnes condamnées disposent de ressources limitées et ont ainsi peu de chance de parvenir à assurer leur mission de lutte contre la récidive lorsque les détenus sortent de prison et se retrouvent dans une grande précarité (voir partie I, section 4.B.).

## **B. Soins sans moyens : le parent pauvre des dispositifs**

Comme cela a été déjà été souligné, les services du Pays chargés de la prévention et d'une offre de soin dans le domaine des addictions ont pendant longtemps manqué de moyens et notamment d'un centre de cure. Si récemment les professionnels en santé mentale ont pu bénéficier de la création de postes et vont prochainement disposer d'un nouvel espace de soin (le futur pôle de santé mentale actuellement en construction), **certaines difficultés ne pourront pas être résolues par une seule augmentation de ressources humaines et matérielles**, d'autant plus que celles-ci sont encore largement jugées insuffisantes par les usagers et les professionnels. Ces difficultés concernent la discontinuité de l'offre de soin, le cadrage des messages de prévention et enfin la formation du personnel.

• **La discontinuité de l'offre de soin** : Comme nous l'avons indiqué, la prise en charge médicale de l'addiction à la méthamphétamine repose à ce jour essentiellement sur des thérapies par la parole. Les professionnels de santé évoquent notamment l'importance des « entretiens motivationnels » au cours desquels *« il faut commencer par comprendre ses motivations, pour la consommation et ça prend du temps. Et à partir de là, il faut essayer de comprendre et construire avec cette personne un projet de sevrage. Mais ça ne se fait jamais dans l'urgence »*. On voit ici d'une part la nécessaire fréquence de consultations, et d'autre part l'importance de la construction d'une relation de confiance entre le patient et son médecin. Or ce sont précisément sur ces deux éléments que les usagers et professionnels rencontrés se disent particulièrement démunis.

Tout d'abord la fréquence des consultations proposées est parue à plusieurs reprises **insuffisante**. Dans le cas du suivi psychologique dans le centre pénitentiaire de Nuutania accueillant actuellement un peu moins de 300 détenus<sup>120</sup>, une conseillère du SPIP indique que l'offre est très limitée : « *le suivi sur les courtes peines, ce n'est pas simple, il n'y a que deux psychologues* ». Du côté d'une professionnelle de santé en prison, celle-ci explique : « *l'amélioration que je vois, c'est une amélioration de moyens afin de pouvoir suivre les trafiquants. On manque de moyens pour assurer les suivis pendant l'incarcération et après* ». Selon cette soignante, les ressources humaines manquent cruellement pour assurer une continuité, elle compare ainsi le centre pénitentiaire de Papeari et avec des centres de métropole : « *au total, à Papeari, il y a donc un temps plein et demi en psy, pour 300 à 400 détenus selon les entrées, les sorties. C'est plus qu'insuffisant pour un centre de détention, par rapport notamment à la France où pour les centres de détention similaires, il y a au moins deux psychiatres et quatre psychologues* ». Au-delà de la question des centres pénitentiaires, les consultations spécialisées en addictologie ou plus généralement en psychiatrie sont également jugées trop irrégulières ailleurs qu'à Tahiti, d'autant plus que la récente crise sanitaire n'a pas favorisé les déplacements inter-îles.

**Extrait n°32:** *un professionnel de santé dans des îles éloignées de Tahiti*

*Le problème, c'est aussi l'offre discontinue de soin dans les consultations spécialisées. C'est pareil, dans le suivi pédopsy ou psy. L'offre est discontinue. On n'a que des spécialistes à intervalle régulier. [...] Sur le papier, ils devaient venir tous les deux mois. Mais il y a beaucoup moins de consultations prévues. [...] Mais en 2020, il y eut le covid qui a tout flingué. Les gens se sont réorganisés. Sur la partie consultation psy, n'en parlons pas, il n'y avait plus rien. Ça se faisait en visio. Mais 2019, sur six interventions, il y en a eu trois ou maximum quatre.*

Au-delà de l'éloignement géographique du centre administratif où se trouvent les professionnels de santé spécialisés, c'est dans les structures publiques et à Tahiti même que l'offre est jugée discontinue, notamment du côté des proches des consommateurs.

**Extrait n°33 :** *mère d'un consommateur*

*On a été voir un psy à l'hôpital de Moorea, il n'avait pas le temps, on avait fait une demande au centre, il fallait attendre trois mois, pour qu'il repasse devant un infirmier pour voir si ça valait vraiment le coup de l'envoyer chez le psy ! Donc ça a pris des mois et des mois pour qu'il soit pris en charge.*

Ensuite, en plus de la fréquence, c'est le **turn-over même de la profession médicale qui est jugée problématique** dans le cas du suivi de patients souffrant d'une addiction. Une cadre de la direction de la Santé décrit un problème structurel : « *il y a peu de médecins et ils ne restent pas longtemps. Il faut du temps pour bien connaître le tissu culturel, l'environnement du pays. Certains viennent avec l'idée qu'il faut ici avoir une approche spécifique, mais d'autres, ça ne les traverse même pas* ». On observe là encore une division du travail à la fois hiérarchique et

---

<sup>120</sup> Voir le site de l'observatoire international des prisons : <https://oip.org/etablissement/centre-penitentiaire-de-faa-nuutania/>; consulté le 5 mai 2021.

ethnique : les médecins sont le plus souvent originaires de métropoles et susceptibles d'occuper un poste pendant une courte durée, tandis que les professionnels de santé moins diplômés ont davantage de chance d'être polynésiens et d'exercer pendant toute leur carrière sur le territoire. C'est en tous cas cette situation qui conduit là encore des proches de patients à déplorer le manque de continuité de l'offre de soin. Étant donné le changement perpétuel d'interlocuteur, les patients peuvent avoir l'impression ne jamais voir leur situation évoluer.

**Extrait n°34 : mère d'un consommateur**

*Depuis les premières fois où je l'ai fait consulter, à chaque fois on tombe sur un psy qui fait raconter son histoire, et à chaque fois qu'il revient c'est un autre psy... à un moment il m'a dit « j'en ai marre de raconter tout le temps mon histoire à des gens différents ». Il a vu beaucoup de pys, il était toujours d'accord avant pour y aller.*

Une autre mère, cette fois d'une jeune consommatrice, exprime également son désarroi à l'égard du *turn-over* des soignants, qui viennent selon elle surtout profiter du cadre de vie de la Polynésie : « *c'est pas les mecs qui viennent ici pour un an, "cool la vie" [qui vont résoudre les problèmes de ma fille]... Ils en ont rien à cirer* ». Les changements permanents de personnels soignants et notamment de médecins sont jugés par les professionnels de santé comme étant encore plus problématiques dans les îles. Au-delà de la question de la présence de médecins spécialistes des addictions, c'est tout simplement le *turn-over* des médecins, peu importe leur spécialité, qui est dénoncé. Une médecin à Tahiti indique ainsi : « *au niveau des îles, il y a un turn-over très important. Mais c'est tellement variable d'une personne à l'autre, ceux qui s'impliquent ou non. Le turn-over des médecins est en tous cas vraiment important, ça change, tous les trois mois. Il n'y a que le personnel paramédical qui est plus stable* ». C'est précisément pour ces raisons que dans les îles éloignées, un médecin indique que le personnel infirmier est dans une meilleure posture pour construire une relation de confiance, parce qu'il est présent de manière régulière.

• **Le cadrage répressif des messages de prévention et leur usage politique** : À ce jour, il n'existe pas de programme de prévention intégré aux programmes scolaires<sup>121</sup>. **Ce sont donc surtout les services de l'État qui interviennent de manière systématique auprès des publics scolaires**, via l'ancienne BPDJ, désormais renommée Maison de la confiance et protection de la famille (MCPF). Selon les professionnels de santé, spécialisés dans la prévention des addictions, le recours aux agents des forces de l'ordre est en soi problématique.

**Extrait n°35 : un médecin spécialisé en addictologie**

*Ça, c'est une chose hautement anxigène, ils sont en uniformes. « Ne fais pas ça sinon tu risques de te bousiller la vie et de finir en prison ». [...] Et puis il n'y a pas besoin*

---

<sup>121</sup> Lors de l'enquête, une médecin en poste dans les années 1990 a toutefois indiqué qu'il y eu précisément des projets où les programmes de prévention étaient intégrés aux programmes scolaires : « *il y avait une leçon par semaine, c'était comment s'exprimer, il y avait aussi des réunions avec les parents, c'était très ludique. Ça marchait bien et on adaptait les contenus à la Polynésie, on avait fait des petites vidéos. [...] Pour moi, on a perdu 20 ans avec l'arrêt de ces programmes qui étaient vraiment intégrés au programme scolaire* ».

*d'être pédopsychiatre à Paris V pour savoir que quand tu dis « ne fais pas ça » à un enfant, ça donne envie. [...] L'interdit, c'est biblique. Quand Dieu dit à Adam et Ève « tout sauf cet arbre »... C'est une leçon millénaire. Mais personne n'a compris visiblement.*

D'après les observations menées lors de l'enquête, **l'efficacité des interventions des forces de l'ordre paraît ainsi limitée**. Les interventions de la BPDJ auxquelles il fut possible d'assister demeurent en effet largement caractérisées par un rappel des interdits.

***Extrait de notes d'observation** : intervention de la BPDJ dans un lycée*

*- Agent BPDJ : Et c'est pareil, les t-shirts, chaussettes paka, c'est interdit.*

*- Une élève : J'ai une robe paka !*

*- Agent BPDJ : Si tu te balades avec ta robe paka, c'est comme si tu allais dire aux petits : « regardez les petits, c'est génial le paka ». À Hawaï, il y a une marque antipaka autorisée avec une feuille à l'envers, mais sachez qu'en France, c'est interdit. C'est une infraction.*

*- Un élève : on risque quoi ?*

*- Agent BPDJ : 5 ans de prison et 8 millions d'amendes. Alors vous n'aurez pas forcément cette peine, mais c'est ce que le Code pénal prévoit.*

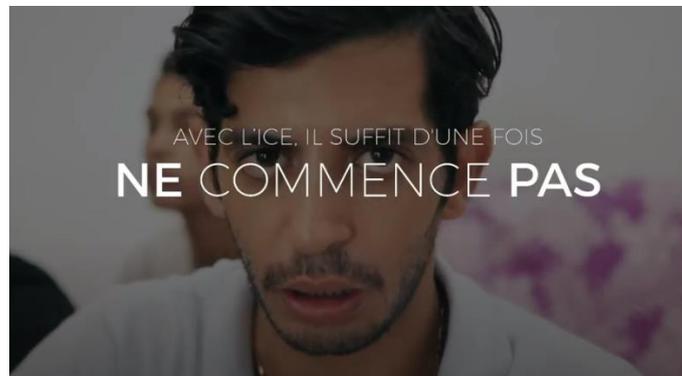
Sur l'ice en particulier, le discours vise également à prévenir les premières expérimentations en montrant les dangers : « avec l'ice, dès la première prise, c'est la dépendance. [...] Vous pouvez tout perdre avec l'ice. Et pour rappel, toute drogue est illégale. Vous risquez jusqu'à 10 ans de prison et 20 ans si vous en fabriquez ».

**Le fait que certains consommateurs puissent prendre de l'ice de façon festive et occasionnelle** (voir partie II) **est ainsi généralement occulté dans les discours de prévention** et souvent méconnu dans la population. Aux yeux des proches de tels consommateurs, cela peut conduire à remettre en cause la véracité de tels discours, puisqu'ils contrastent avec ce qu'ils voient dans la réalité. Ainsi, lors de l'intervention de la BPDJ précédemment citée, un élève réagit de la sorte aux paroles de l'agent qui indique qu'avec l'ice, on devient dépendant dès la première prise : « *c'est pas vrai, pas pour tout le monde* ». De même, la projection fréquente d'images présentant des photos de consommateurs avant et après quelques années de consommation, conçues pour montrer les dégâts que cause l'ice sur l'apparence physique (visages émaciés, perte de dents, chute de cheveux, peau abîmée, etc.), peuvent certes participer à décourager l'expérimentation, mais contrastent avec la réalité observée par ceux qui connaissent des consommateurs. De telles dégradations physiques représentent en effet une exception, d'autant plus dans le contexte polynésien où les quantités consommées sont généralement bien moindres que dans les pays anglo-saxons dont ces images sont issues.

Au-delà des interventions en milieu scolaire, la prévention recouvre également toutes les campagnes visant à diffuser au grand public des messages de prévention. Sur ce point également, **les professionnels de santé ont indiqué ne pas être satisfaits de l'usage politique de ces campagnes**. Il existe en effet un important décalage entre les préconisations des professionnels de santé rencontrés d'un côté et les messages de prévention finalement retenus de l'autre côté. Ce décalage serait dû à l'intervention des décideurs politiques, pour

lesquels l'enjeu n'est pas uniquement l'efficacité de la campagne vis-à-vis des publics concernés, mais également sa réception par le grand public. Durant l'enquête, l'ensemble des professionnels de santé rencontrés a en effet jugé que les messages des campagnes centrées sur la peur étaient inefficaces. Une médecin en santé publique et spécialisée en médecine scolaire nous dit ainsi : « *on sait ce qui ne marche pas, notamment tous les programmes faits pour faire peur, car le cerveau rejette l'information. [...] Le problème, c'est que c'est moins vendeur, c'est plus diffus, sur du long terme, ça plaît moins, même si c'est plus efficace* ». Une autre médecin nous dit : « *ça fait longtemps qu'en addicto on ne travaille plus par produits, mais par comportements, compétences psychosociales. La peur n'a jamais sauvé personne. On travaille sur les représentations, comportements, on donne des clefs pour arrêter* ».

**Document 18:** Capture image d'un spot télévisé diffusé en 2019 et financé par le ministère de la Santé.



La fabrication de ces campagnes de prévention et notamment du récent spot télévisé où un jeune homme commence à fumer de l'ice (document ci-dessus) a suscité le mécontentement des équipes mobilisées vis-à-vis de leur hiérarchie. En cause se trouve l'impression des professionnels de santé d'être obligés de suivre des choix politiques et non sanitaires.

**Extrait n°36 :** un professionnel de santé

*« Il suffit d'une fois », ce n'est pas vrai. On ne peut pas balancer ça, surtout à des jeunes, car là on est foutu quand on ment à des jeunes. On ne peut pas leur dire des trucs pas vrais aux jeunes, car ils savent très bien. On avait proposé « il suffirait d'une fois » ou « il pourrait suffire d'une fois ». Et puis c'est l'histoire de ne pas utiliser des phrases négatives. Le cerveau droit n'assimile pas les phrases négatives, ne les retient pas. [...] On avait expliqué tout ça à l'agence de pub.*

À plusieurs reprises, les professionnels de santé ont indiqué que **les messages de prévention qui ont du sens à leurs yeux, notamment pour les adultes, sont inaudibles sur le plan politique.**

**Extrait n°37 :** médecin

*En prévention, c'est simple, on ne peut communiquer que sur le discours de prévention que l'on fait aux jeunes parce qu'aux jeunes on leur dit : « ne consomme pas ». Le discours aux adultes, dans les entreprises ou ailleurs, c'est : « essaie de ne pas trop consommer, prend le temps de récupérer entre deux prises ». On ne va pas mettre des affiches avec ce discours, ce n'est pas politiquement correct.*

Les professionnels de santé rencontrés sont ainsi unanimes sur la nécessité d'informer sur les risques associés à la consommation plutôt que de rappeler les interdictions par la loi. Pour eux, il ne faut pas non plus homogénéiser les risques et les dramatiser au risque de perdre toute crédibilité. Ainsi, les campagnes dites choc sont en particulier rejetées par ces professionnels, qui y voient avant tout des stratégies politiques :

**Extrait n° 38 :** *une agent de la direction de la Santé*

*Je suis assez attristée par les politiques publiques, où tout est pensé sur l'instant, où on veut choquer parce qu'il y a des élections. Et avec tout ça, on ne parle pas des problèmes de fond : la construction des familles, les relations parents-enfants. Mais ça, ce sont des sujets moins choc, moins utiles, pour une élection. Si on veut des effets, c'est sur une ou deux générations qu'on les verra. Et si on est dans la situation dans laquelle on est, c'est qu'on n'a pas fait ce qu'il fallait avant. Je pense qu'il y a une inquiétude sincère, mais avec ces campagnes-chocs, c'est le mélange des genres.*

• **Développer la formation sur les addictions :** Au-delà de la continuité d'une offre de soin et d'un meilleur cadrage des messages de prévention, c'est aussi **la formation des soignants sur la thématique des addictions** qui peut être améliorée, comme l'indique cette cadre de la direction de la Santé :

**Extrait n°39 :** *une cadre de la direction de la Santé*

*Autant une bonne vieille blessure, on sait faire. Mais la toxicomanie... Nous avons prévu une formation sur la première approche, quelles questions poser lorsque l'on est face à un patient suspect. On a commencé avec le plus facile : le tabac. Ce sont des transmissions complexes, c'est personne-dépendant : il y a des soignants qui pigent vite et d'autres qui sont plus réticents, à qui ça fait peur, qui ne considèrent pas que ce sont des maladies.*

Lors de la passation d'un questionnaire auquel ont répondu 66 soignants<sup>122</sup>, les réponses obtenues montrent effectivement que les professionnels de santé ne sentent à ce jour pas en mesure de prendre en charge les questions d'addictions (voir tableau ci-dessous).

---

<sup>122</sup> Voici les caractéristiques de ces répondants : 21 médecins généralistes ; 19 infirmiers ; 26 divers (4 sages-femmes ; 4 dentistes ; 3 médecins du travail ; 3 personnels administratifs ; 3 psychologues ; 2 neuropédiatres ; 2 aides-soignantes. Parmi ces soignants : 42 travaillent dans un dispensaire ; 5 à l'hôpital (dont les 3 sages-femmes) ; 6 dans des centres de santé infantile (PMI, santé scolaire...) ; 13 divers (uniquement des structures publiques, sauf pour les médecins du travail – notamment 2 réponses du CCSAT). Enfin, ils se répartissent de la manière suivante sur le territoire : 28 dans la zone urbaine de Tahiti ; 15 dans les communes rurales ; 12 dans les Iles-sous-le-Vent ; 9 dans les Australes ; 1 dans les Marquises ; 1 itinérant.

**Tableau 12:** réponses des professionnels de santé obtenues à la question « estimez-vous être en mesure d'apporter des soins adaptés aux personnes dépendantes à l'ice ? ».

Oui, tout à fait	3
Oui, plutôt	8
Non, plutôt pas	24
Non, pas du tout	12
Je ne sais pas/je ne me prononce pas	9
Sans réponse	10
<b>Total</b>	<b>66</b>

Les soignants ayant répondu « non, plutôt pas » et développant leur réponse expliquent pour la quasi-totalité d'entre eux qu'ils manquent de formations et de connaissances sur cette drogue en particulier. Ils indiquent entre autres ne pas être en mesure d'apporter directement des soins pour cette raison, mais pouvoir simplement orienter leurs patients vers le CCSAT. L'analyse des réponses montre qu'au-delà même du renvoi vers des spécialistes, la question de la première prise en charge et du diagnostic n'a rien d'évident. En outre, on observe que sur l'ensemble du territoire, toute la prise en charge semble reposer sur le CCSAT. L'enjeu du développement de la formation des professionnels soignant en matière de prise en charge des addictions apparaît donc déterminant. Un des enjeux principaux de celle-ci concerne tout d'abord la capacité des soignants à établir une relation de confiance avec leurs patients.

**Extrait n°40 :** un médecin des îles éloignées de Tahiti

*L'autre problème que j'ai, c'est que mes équipes ne sont pas formées, les infirmières qui sont sur des postes plus fixes ont un niveau de formation supérieur à celui de mes médecins. La sexualité responsable, si on est trop rigide, trop l'impératif, on va avoir à tendance à casser la relation. C'est tellement compliqué de mettre en confiance. Il y a eu une mise en place de formation sur ce sujet, mais ça n'a pas été fait dans le cadre de l'addiction.*

**Au-delà des professionnels de santé, c'est la formation des agents de l'éducation et des services sociaux qui peut être améliorée.** Selon les professionnels de l'éducation<sup>123</sup>, même si le problème ne semble à ce jour pas central, il n'existe à ce jour aucune formalisation concernant la prise en charge la question des addictions à l'école. **Les professionnels de l'éducation paraissent ainsi démunis et manquer d'une formation concernant la posture à adopter en pareille situation.** Un chef d'établissement indique ainsi dans le questionnaire qu'« il est difficile de placer le curseur entre l'accompagnement et le répressif ». Enfin, les

---

<sup>123</sup> 22 réponses (12 chefs d'établissement ; 7 infirmières scolaires ; 2 assistantes sociales) provenant de 4 lycées, 15 collèges et 3 collèges-lycées, soit environ la moitié des établissements scolaires de Tahiti (qui en compte 42), ont été obtenues.

travailleurs sociaux, plus que les autres professionnels (de la santé et de l'éducation) semblent particulièrement démunis face aux consommateurs d'ice<sup>124</sup>:

**Tableau 13** : réponses des travailleurs sociaux obtenues à la question « estimez-vous être en mesure d'apporter une réponse adaptée face à la consommation d'ice ? »

Oui, tout à fait	0
Oui, plutôt	2
Non, plutôt pas	4
Non, pas du tout	4
Je ne sais pas/je ne me prononce pas	7
Sans réponse	3
<b>Total</b>	<b>20</b>

Parmi les deux réponses associées à « oui, plutôt », on compte un éducateur spécialisé de Papeete qui indique renvoyer les consommateurs ou leurs proches vers le CCSAT et une assistante sociale, également de Papeete qui indique avoir eu une expérience professionnelle passée en addictologie. Celle-ci indique ainsi que l'addictologie est un sujet assez courant pour elle et qu'elle travaille par ailleurs avec le CCSAT. Finalement les deux seules réponses plutôt positives viennent d'agents exerçant à Papeete et donc en mesure de renvoyer leurs usagers vers un service situé dans la même zone géographique. Comme cela a déjà été évoqué plus haut, **certains agents de la DSFE rencontrés ont indiqué avoir reçu une formation du CCSAT en 2018, mais les réponses du questionnaire laissent toutefois penser que nombre d'entre eux continuent de ne pas se sentir en mesure d'accompagner des consommateurs ou leurs proches sur ce volet.** Des réponses évoquent le manque d'expérience, de formation et de connaissance sur le produit même (n=5); deux personnes considèrent qu'elles ne sont pas qualifiées et qu'il s'agit du ressort des professionnels du médical ; à deux reprises, les répondants indiquent également faire face au silence des consommateurs ou à leur stratégie visant à cacher leur consommation ; dans un autre cas, la personne répondant indique qu'il faudrait développer un travail pluridisciplinaire. En résonance avec les réponses du questionnaire, un agent de la DSFE rencontré dans le cadre de l'enquête décrit ainsi des conditions de travail défavorables au développement d'une relation de confiance avec les personnes qu'il est censé accompagner dans le cadre d'une aide sociale : *« j'évite de parler aux gendarmes, car les gifles, j'en prends. Tu vas à la gendarmerie et il suffit qu'il y en ait pour dire : X, tu sais, il est venu balancer ta famille ».*

---

<sup>124</sup> Dans ce cas, la diffusion d'un questionnaire a permis de recueillir 20 réponses (10 éducateurs spécialisés ; 4 assistants sociaux ; 6 divers (psychologue, conseillers en économie sociale et familiale, éducateur de jeunes enfants, auxiliaire social). La plupart des réponses proviennent cependant de Tahiti (18 à Tahiti ; 1 Marquises ; 1 Tuamotu). On peut supposer qu'il y a eu un problème de diffusion dans les autres circonscriptions.

## CONCLUSION

Alors qu'elle était rare et méconnue il y a une vingtaine d'années, l'ice s'est progressivement répandue sur le marché polynésien et a connu un succès croissant au sein de la population. Ce n'est cependant qu'à partir de 2017 que les autorités politiques et les médias se sont véritablement saisis de cette problématique. La multiplication des arrestations, des procès, des témoignages publics et des prises de parole politiques ont fait en quelques années de l'ice un problème public majeur. Le récit des conséquences dramatiques de la consommation d'ice pour certaines familles, de la multiplication des actes violents liés à la consommation et au trafic et de la criminalisation des réseaux a suscité ce qui peut être qualifié comme une panique morale<sup>125</sup>. La Polynésie française étant associée dans l'imaginaire dominant à une société où il fait bon vivre, **la diffusion de l'ice fait craindre l'effondrement de l'ordre social établi**. La délinquance et la violence induites par le trafic et la consommation sont perçues comme une menace pour l'équilibre de la société polynésienne, réputée pacifique et bienveillante. L'ice est ainsi communément décrite comme un « fléau », notamment dans le nouveau plan d'action cosigné par les représentants de l'État et du Pays.

### Des représentations erronées et incomplètes

Cette recherche montre que **si la consommation d'ice s'est effectivement diffusée dans la population, c'est aussi la visibilité du phénomène qui s'est accrue ces dernières années**. Les descriptions alarmistes issues des comptes rendus médiatiques et des discours politiques charrient une vision souvent partielle du phénomène ainsi que des représentations erronées qui font obstacle à une réelle prise en charge du problème. La thématique de l'ice est en effet présentée dans le champ politico-médiatique au prisme **d'un cadrage fondamentalement répressif** : l'ice est considérée avant tout comme un problème de délinquance. Les trafiquants sont décrits soit comme des personnes immorales mues par l'appât du gain, soit comme des victimes d'autres trafiquants qui profitent de leur addiction. De même, les consommateurs sont imaginés comme des « jeunes » à comportement déviant qui se sont laissés prendre dans le piège de l'ice. Or, l'enquête montre que ces représentations sont approximatives, pour ne pas dire fausses. En outre, elles ont pour conséquences que les seules solutions légitimées pour faire face à la consommation d'ice sont d'une part la lutte contre le trafic et d'autre part la mise en place d'actions de prévention visant à décourager l'expérimentation de l'ice.

Cette recherche indique que ce cadrage du problème et les solutions qui y sont associées occultent d'autres dimensions essentielles pour comprendre la problématique de l'ice et lutter contre ce phénomène.

---

<sup>125</sup> Selon Stanley Cohen, la panique morale surgit quand « une condition, un évènement, une personne ou un groupe de personnes est désigné comme une menace pour les valeurs et les intérêts d'une société ». Cohen Stanley, 1972, *Folk Devils and Moral Panics. The Creation of the Mods and Rockers*, Routledge.

1. En premier lieu, **le rôle des inégalités sociales, particulièrement fortes en Polynésie française**, n'est presque jamais pris en compte. Alors qu'il est désormais admis dans la sphère publique que le trafic de cannabis participe à l'économie de subsistance dans les milieux populaires, l'argent engendré par le trafic d'ice est perçu de façon exclusivement négative, comme de l'argent destiné à « flamber », « mener la grande vie », etc. Pourtant, cette recherche montre que **les revenus générés par le trafic d'ice sont d'abord employés pour améliorer les conditions de vie des familles élargies et des proches des trafiquants**. L'achat de produits de luxe habituellement réservés à l'élite financière, permise par l'enrichissement fulgurant de certains trafiquants, semble n'être que la partie visible de l'iceberg. Dans un système marqué par la faiblesse des mécanismes redistributifs (absence d'impôt sur le revenu, absence de revenu minimum de solidarité, faiblesse des dispositifs de chômage et de retraite)<sup>126</sup> et par l'absence de perspectives d'ascension sociale pour les classes populaires en raison du chômage structurel<sup>127</sup>, le trafic d'ice apparaît aux yeux de certains Polynésiens comme un des seuls moyens à leur disposition pour améliorer leur situation et celle de leur famille.

2. De plus, l'ice est rarement considérée dans les discours médiatiques et politiques comme **un problème de santé publique**. Pourtant, la consommation d'ice peut être considérée comme une épidémie, parce qu'elle se transmet entre les individus (non pas de façon biologique comme un virus ou une bactérie, mais à travers les relations sociales qu'ils tissent), parce qu'elle génère des effets médicaux et sociaux négatifs et parce que son caractère très addictif en fait une pathologie dont les consommateurs peinent souvent à guérir. Comme pour d'autres maladies, le risque de développer une addiction forte et incapacitante varie selon les individus en fonction de multiples facteurs physiques, psychologiques et sociaux. Alors que certains consommateurs parviennent à ne prendre de l'ice que de façon occasionnelle, d'autres en viennent à dépenser la majeure partie de leurs revenus dans la consommation d'ice ou à entrer dans la délinquance. Pour les consommateurs devenus dépendants, sortir de l'ice est ainsi particulièrement difficile, d'autant plus lorsqu'ils cumulent d'autres difficultés sur le plan psychologique, social et familial. Or, **les addictions peinent à être perçues comme des maladies**, comme en atteste le fait que les professionnels de santé non spécialisés ne sont pas formés à la prise en charge des addictions. Ainsi, **l'offre de soin demeure le parent pauvre de la lutte contre la drogue**. Du côté des spécialistes des addictions, cela se traduit par un manque de moyens pour exercer leur métier et notamment un manque de structures dédiées

---

<sup>126</sup> Selon une étude AFD, l'indice de Gini, qui mesure les inégalités de revenus, s'élève à 0,40 en Polynésie française, un chiffre proche de celui de la Nouvelle-Calédonie (0,43), mais bien supérieur à celui de la France métropolitaine en 2007 (0,29). Du fait du caractère partiel du système de protection sociale généralisé (santé/familles/retraites, mais pas d'indemnités de chômage ni de revenu minimum), et de l'absence de fiscalité sur les revenus (à part la contribution sociale territoriale - CST - destinée au financement du RSPF), la redistribution au bénéfice des plus pauvres est limitée.

Voir : Javier Herrera et Sébastien Merceron, 2010, *Les approches de la pauvreté en Polynésie française. Résultats et apports de l'enquête sur les conditions de vie de 2009*, rapport de l'AFD, collection document de travail, n°103.

<sup>127</sup> Voir ISPF, 2020, *Bilan de l'emploi en 2018*, Points Etudes et Bilans de la Polynésie française, n°1198. Accès : <https://www.ispf.pf/docs/default-source/publi-pf-bilans-et-etudes/peb-05-2020-1198-bilan-emploi-2018.pdf?sfvrsn=4>

aux addictions par rapport à la métropole : par exemple, il n'existe à ce jour ni équipe de liaison et de soins en addictologie au sein de l'hôpital, ni centre de cure, même si ce dernier doit bientôt voir le jour. De plus, les contraintes géographiques de la Polynésie française renforcent la **discontinuité de l'accès aux soins** et notamment du suivi régulier en addictologie, qui se limite dans les faits aux habitants de la zone urbaine de Tahiti.

### Réorienter la priorité politique vers la santé publique

Pour ces différentes raisons, **la politique de répression du trafic semble vouée à l'échec**, en tout cas si son objectif est de porter atteinte au trafic d'ice. Les magistrats eux-mêmes ont conscience que leur action consiste davantage à lutter contre l'impunité qu'à lutter contre le trafic. Les trafiquants sont en effet nombreux à récidiver en sortant de prison, soit parce que leur situation économique a été mise en péril par leur arrestation et la saisie de leurs biens, soit parce que leur incarcération n'a pas résolu leur problème d'addiction. De plus, l'arrestation de certains trafiquants constitue une opportunité pour d'autres et ne déstructure que momentanément le trafic. Au-delà du cas de la Polynésie française, les travaux de sociologie montrent que **les politiques répressives ne répondent pas tant à des enjeux de santé publique qu'à d'autres enjeux politiques** : il s'agit d'afficher que l'Etat lutte contre la marginalité de certaines parties de la population<sup>128</sup> ou contre l'insécurité urbaine<sup>129</sup>. **L'inefficacité des politiques répressives sur la réduction du trafic et de la consommation est pointée par la grande majorité des travaux sur le sujet, quels que soient les contextes géographiques**<sup>130</sup>.

De même, les actions de prévention répondent parfois davantage à des enjeux politiques qu'aux recommandations des experts en santé publique<sup>131</sup>. En règle générale, **les représentations sur la consommation sont infantilisantes**, les consommateurs étant considérés comme des « jeunes » qui prennent de l'ice en raison de leur inconscience ou parce qu'ils sont victimes de manipulation de la part des dealers. Pourtant, cette recherche montre que la majorité des consommateurs ont plus de 25 ans et que leur consommation ne peut uniquement s'expliquer par un manque de discernement. Elle s'explique au contraire par la recherche de certaines performances (notamment dans un cadre festif, mais aussi pour le travail) ainsi que par leur appartenance à des groupes sociaux dans lesquels cette drogue est valorisée. **Les actions de prévention visant à effrayer la population en leur exposant les risques judiciaires et sanitaires de la consommation d'ice ne produisent alors que des effets limités**. Les études menées à ce sujet montrent que les pratiques de prévention les plus efficaces sont celles qui n'ont pas pour objectif de susciter la peur, mais de produire une montée en compétence du public en transmettant des informations objectives sur les produits, en enseignant des moyens pour refuser l'offre de drogue et en donnant des outils pour réagir

---

<sup>128</sup> Szasz Thomas S., 1976, *Les rituels de la drogue : la persécution rituelle de la drogue et des drogués*, Payot.

<sup>129</sup> Faugeron Claude et Kokoreff Michel, 2002, *Sociétés avec drogues. Enjeux et limites*, Erès.

<sup>130</sup> Bergeron Henri, 2009, *Sociologie de la drogue*, La Découverte.

<sup>131</sup> Pour consulter ces recommandations, voir le « portail des bonnes pratiques » de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies : [https://www.emcdda.europa.eu/best-practice\\_fr](https://www.emcdda.europa.eu/best-practice_fr)

face aux addictions des proches<sup>132</sup>. De plus, la prohibition et la prévention axée sur la peur conduisent les usagers d'ice à adopter des modes de vie qui les marginalisent. De ce point de vue, **le cadrage répressif exerce un effet contreproductif** puisqu'il décourage les consommateurs à parler de leur addiction avec les personnes susceptibles de les aider, qu'il s'agisse de leurs proches ou de professionnels de la santé.

L'amélioration de la prise en charge des addictions et des politiques de prévention apparaît donc comme une priorité pour la lutte contre la consommation d'ice. En premier lieu, **les moyens alloués aux spécialistes des addictions demeurent insuffisants** au vu de l'ampleur des problèmes d'addiction (non seulement à l'ice, mais surtout à l'alcool et au cannabis) parmi la population. De plus, il serait utile **d'améliorer la formation de l'ensemble des professionnels et bénévoles qui agissent au quotidien auprès du public**. En particulier, une formation massive des professionnels de santé dans la prise en charge des addictions permettrait de pallier la discontinuité de l'offre de soin et de permettre une meilleure prise en charge de la population sur l'ensemble du territoire, au niveau non seulement du suivi, mais aussi de la prévention. Les professionnels de santé deviendraient alors des relais de proximité en matière de prévention. De même, **mener une politique ambitieuse de formation des professionnels du social et de l'éducation et des acteurs associatifs** agissant auprès de la population permettrait de mieux les armer pour lutter contre ce phénomène sur le terrain. Enfin, **les responsables religieux représentent une ressource importante dans le suivi et la prévention des addictions** et gagneraient à bénéficier d'une formation afin d'accompagner plus efficacement la population.

Donner à ces différents acteurs les outils nécessaires pour comprendre et lutter contre les addictions semble d'autant plus important que cela répondrait aux demandes exprimées par une partie d'entre eux, qui se sentent démunis face à ces problématiques. De plus, cela permettrait de **démultiplier l'offre de prévention** : à cet égard, il semblerait utile de transmettre aux acteurs de terrain des kits pédagogiques leur permettant de déployer des actions de prévention à leur niveau. Cela permettrait d'élargir le public atteint par la prévention et notamment de toucher les adultes, qui sont les plus concernés par la consommation d'ice et pourtant peu atteints par les actions de prévention.

Par ailleurs, **l'accompagnement des personnes condamnées pour trafic d'ice** gagnerait à être renforcé : les actions menées en détention semblent produire des effets tangibles sur les trafiquants, mais elles demeurent très insuffisantes, d'autant plus qu'elles s'arrêtent aux portes de la prison. L'absence d'une politique d'accompagnement des anciens détenus pour la réinsertion et le suivi des addictions est ainsi en partie responsable de la récidive chez les trafiquants.

---

<sup>132</sup> Gagnon Hélène, April Nicole et Tessier Sébastien, 2012, *L'usage de substances psychoactives chez les jeunes québécois. Meilleures pratiques de prévention*, Institut national de santé publique du Québec ; Santé publique France, 2019, « Dossier Prévention des addictions : interventions probantes et évaluation », *La Santé en action*, n°449 ; Ritter Alison, Cameron Jacqui, 2006, « A review of the efficacy and effectiveness of harm reduction strategies for alcohol, tobacco and illicit drugs », *Drug Alcohol Review*, 25(6), pp.611-624.

De façon plus générale, cette recherche invite à **considérer et reconnaître le rôle des inégalités sociales et territoriales ainsi que celui de la précarité dans la problématique de l'ice**. De même, elle invite à **prendre acte de l'inefficacité structurelle de la lutte contre le trafic et à envisager de concentrer les efforts sur les politiques de santé publique**, à l'instar de l'exemple initié par le Portugal. Seul un tel changement de paradigme semble pouvoir apporter une réponse efficace et durable aux conséquences sociales de la consommation d'ice.

## SIGLES ET ACRONYMES

APAJ : Association Polyvalente d'Actions Socio-Judiciaires

CCSAT : Centre de Consultation Spécialisées en Alcoologie et Toxicomanie

CEP : Centre d'Expérimentation du Pacifique

CPDPF : Conseil de prévention de la délinquance en Polynésie française

CROSS : Cellule du renseignement opérationnel sur les stupéfiants

DSFE : Direction des Solidarités, de la Famille et de l'Égalité

DSP : Direction de la Sécurité Publique

EPAP : Établissement public administratif pour la prévention

ISPF : Institut de la Statistique en Polynésie française

MCPF : Maison de la confiance et protection de la famille

MILDECA : Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives

OFAST : Office anti-stupéfiant

SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

### 1. Anonymat et protection des données personnelles<sup>133</sup>

Cette recherche s'inscrit dans le cadre général défini par le code d'éthique de l'Association Internationale de Sociologie<sup>134</sup>. Elle porte sur un sujet sensible, non seulement parce qu'il s'agit d'une thématique relative à la santé, mais aussi en raison de l'illégalité des pratiques dont il est question. De plus, le fort degré d'interconnaissance en Polynésie française impose des efforts particuliers pour que les enquêtés ne puissent être reconnus par des tiers. Garantir l'anonymat et la confidentialité des échanges, s'assurer d'obtenir le consentement éclairé des enquêtés et protéger les données personnelles recueillies représentent donc des enjeux particulièrement importants.

- **Données collectées** : Les données collectées sont uniquement celles qui sont pertinentes dans le cadre de l'étude. Même si l'identité des enquêtés est souvent connue des enquêtrices, ces données ne sont pas traitées dans le cadre de l'enquête et les fichiers ne comportent pas leurs noms et prénoms ou autres mentions d'état civil. Des informations sur la vie personnelle, la vie professionnelle, la situation économique et financière des usagers de méthamphétamine sont traitées lorsqu'elles sont pertinentes dans le cadre de l'étude. Des données concernant la santé et relatives aux condamnations pénales ou aux infractions, en lien avec la consommation et le trafic de stupéfiants, sont également traitées. Enfin, la fonction des professionnels interrogés fait partie des données recueillies.
- **Anonymat** : Les propos recueillis lors de cette enquête sont protégés par l'anonymat. Toutes les informations susceptibles de permettre l'identification des enquêtés par des tiers sont strictement confidentielles. Dans le cas des acteurs publics, les informations données sur leur fonction sont restituées de telles sortes à garantir l'anonymat (ex : « un médecin » plutôt que « le chef de service en pneumologie »).
- **Consentement éclairé et droits des personnes** : Quels que soient les acteurs rencontrés, et que les échanges prennent la forme d'entretiens ou de discussions informelles, les enquêtés étaient systématiquement informés au préalable des objectifs de l'étude et de l'utilisation qui pourra être faite des données recueillies. Ainsi, l'enquête répond à l'article 6 du RGPD selon lequel le traitement des données est licite puisque « la personne

---

<sup>133</sup> Ce protocole a été validé en avril 2020 par Tania Berthou, chargée au service de l'informatique de Polynésie française (SIPF) de préparer la mise en œuvre du RGPD dans l'administration. En amont, plusieurs échanges ont eu lieu afin de s'assurer de la conformité de ce protocole avec le règlement général sur la protection des données (RGPD).

<sup>134</sup> Code d'éthique de l'Association Internationale de Sociologie, accessible sur : <https://www.isa-sociology.org/fr/a-propos-isa/code-dethique>.

concernée a consenti au traitement de ses données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques » (aliéna a.). La présentation de l'enquête était ainsi l'occasion de s'assurer du consentement des enquêtés, en leur demandant explicitement s'ils souhaitent participer (et, le cas échéant, s'ils acceptent d'être enregistrés).

Les personnes concernées disposent des droits d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Ils peuvent également retirer leur consentement à tout moment.

- **Pseudonymisation des données** : Chaque entretien réalisé se voit attribuer un numéro. Ce numéro est consigné dans un fichier accessible aux seules chercheuses, conservé sur un support sécurisé et stocké indépendamment des données. Ce fichier permet le cas échéant d'identifier une personne souhaitant exercer ses droits en matière informatique et libertés et notamment retirer son consentement.
- **Conservation des données personnelles** : En conformité avec le règlement général sur la protection des données applicables en Polynésie française depuis le 1er juin 2019, les données ne sont traitées que dans le strict besoin de l'enquête ; elles seront conservées pendant toute la durée des recherches, et pour une période n'excédant pas 10 ans à compter du jour de leur collecte.

Les enquêtrices sont les deux post-doctorantes recrutées pour le projet : Alice Simon et Alice Valiergue. Seules les deux post-doctorantes menant l'enquête ont accès aux données recueillies. Les deux directeurs scientifiques ont accès aux analyses produites par les deux post-doctorantes, mais pas aux données recueillies.

Les données sont conservées sur deux disques durs externes sécurisés. Les données y sont chiffrées.

Pour les besoins de leur retranscription, les enregistrements sonores ont pu être traités par des prestataires. Dans ce cas, un numéro était utilisé pour l'identification et le traitement de l'enregistrement. En outre, le prestataire est tenu au respect de clauses de sous-traitance et a notamment signé un engagement à détruire toute trace de l'enregistrement et de la retranscription une fois la tâche effectuée. Les fichiers audio et écrits sont échangés à travers une plateforme sécurisée (cryptage des données et accès par un mot de passe). Les prestataires étaient recrutés en dehors du territoire où a lieu l'enquête (Polynésie française) pour éviter tout risque d'indiscrétion ou d'identification des personnes.

## 2. Bilan des enquêtes et bases de données existantes sur la consommation de produits stupéfiants en Polynésie française

### A. Les enquêtes déclaratives

Comme toutes les enquêtes déclaratives, les enquêtes ci-dessous sont exposées à des biais, liés à la subjectivité des répondants d'une part et au risque de sous-déclaration/sur-déclaration des consommations d'autre part. Le risque que les répondants cachent ou minimisent leur consommation est particulièrement fort dans le cas d'enquêtes en porte-à-porte, *a fortiori* dans un contexte insulaire où l'interconnaissance est importante. Le risque de sur-déclaration (ou déclaration « fantaisiste ») concerne plutôt les enquêtes autoadministrées, en particulier celles auprès des jeunes. Plusieurs études montrent cependant que les soupçons pesant sur la fiabilité des réponses des jeunes sont souvent infondés<sup>135</sup>.

#### Les enquêtes déclaratives sur les adultes

- L'« enquête santé » STEPWISE<sup>136</sup>, réalisée par le Ministère et la Direction de la Santé et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en 2010 sur un échantillon de 3469 personnes représentatives de la population majeure de la Polynésie française, est une enquête administrée en face à face sur les facteurs de risque des maladies non transmissibles. Une nouvelle vague (STEPWISE 2020) est en cours d'analyse. L'enquête comporte des questions sur la consommation de tabac, d'alcool et de cannabis, mais aucune question sur les autres drogues. Les résultats sur le cannabis indiquent pour 2010 que :
  - 38,6% des répondants ont déjà fumé du cannabis au moins une fois au cours de leur vie et 22% au cours des 12 derniers mois.
  - La consommation de cannabis est plus élevée chez les hommes que chez les femmes (50,3% contre 26,1%), en particulier au cours des 12 derniers mois (22,9% contre 5,2%). La consommation (au cours de la vie et au cours des 12 derniers mois) est par ailleurs plus forte chez les jeunes<sup>137</sup>.

---

<sup>135</sup> Par exemple : Mercklé P et Octobre S (2015) Les enquêtés mentent-ils ? Incohérences de réponse et illusion biographique dans une enquête longitudinale sur les loisirs des adolescents. *Revue française de sociologie* 56 (3).

<sup>136</sup> Solène Bertrand, Leslie Chant, Elise Daudens, Ngoc Lam Nguyen, Moe Trafton, Maire Tuheiava, 12 septembre 2012, « Enquête Santé 2010 en Polynésie française », réalisée par le Ministère et la Direction de la Santé et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en 2010.

<sup>137</sup> 18-24 ans : 45,2 % ont fumé dans leur vie, 22% au cours de 12 derniers mois. 25 – 44 ans : 45,2% ont déjà fumé dans leur vie, 16,6% au cours des 12 derniers mois. 45-64 ans : 31% ont déjà fumé dans leur vie, 3,1% au cours des 12 derniers mois.

- **L'enquête « santé mentale en population générale »**<sup>138</sup>, réalisée par l'équipe du Dr Stéphane Amadéo, a été réalisée entre 2015 et 2017 sur un échantillon de 968 personnes représentatives de la population majeure de Polynésie française. Le questionnaire « mini-international neuropsychiatric interview » a été administré en face à face. Cette enquête comporte une série de questions sur la consommation de drogues en général, quelle que soit la substance. Elle ne permet donc pas d'isoler les méthamphétamines des autres drogues. Malgré tout, elle comporte plusieurs résultats utiles pour cette recherche :
  - Les répondants ayant des « problèmes liés à la consommation de drogue » (selon les indicateurs retenus par l'équipe de psychologues) sont plus souvent des hommes (10%) que des femmes (3%). Ils sont par ailleurs plus nombreux chez les jeunes (11% des 18-29 ans, contre 6% des 30-39 ans, 8% des 40-49 ans et moins de 1% des 50 ans et plus).
  - Les Polynésiens rencontrent 2,56 fois plus de « problèmes de drogues » que les Français de métropole (6,4% contre 2,5% des répondants).
  - De plus, l'enquête montre que les « problèmes de drogue » sont plus fréquents chez les populations les plus défavorisées (10% des répondants gagnants moins de 100 239 XPF par mois ont un « problème de drogue », contre 4% de ceux qui gagnent plus de 300 716 XPF).
  - Enfin, l'enquête atteste de la corrélation entre les « problèmes de drogues » d'une part et le risque suicidaire et les troubles de l'humeur d'autre part : 30,6% des répondants caractérisés comme présentant un risque suicidaire ou un trouble de l'humeur ont un problème de drogue, contre 5,6% du reste des répondants.

### Les enquêtes déclaratives sur les jeunes

- L'enquête ESCAPAD de l'OFDT<sup>139</sup>, menée pendant les Journées Défense et Citoyenneté, a été réalisée en Polynésie française en 2003. 357 jeunes âgés de 17-18 ans ont été interrogés par un questionnaire autoadministré. Le questionnaire comporte plusieurs questions sur le cannabis ainsi que sur divers produits stupéfiants. L'ice ne fait pas partie de la liste, mais 2,2% des répondants déclarent avoir déjà consommé des « amphétamines, speed ». De plus, 6,8% des répondants déclarent avoir pris des produits à inhaler, 5,1% de l'ecstasy, 3,1% de la cocaïne et 2,1% de l'héroïne. Enfin, 47% des répondants déclarent avoir déjà consommé du cannabis (38% au cours de l'année, 30% au cours du dernier mois).
- L'enquête ECAAP (conduites addictives des adolescents polynésiens)<sup>140</sup> a été menée en 2009 par la direction de la Santé et l'INPES. 4100 jeunes représentatifs de la population

---

<sup>138</sup> Stéphane Amadéo, et al., *article soumis*, « French Polynesia suicidal risk: results of the international survey "Mental Health in General Population: Images and Realities" ».

<sup>139</sup> François Beck, Stéphane Legleye, Stanislas Spilka, « Atlas régional des consommations de produits psychoactifs des jeunes Français », Exploitation régionale de l'enquête ESCAPAD 2002/2003.

<sup>140</sup> François Beck, Marie-Françoise Brugiroux, Nicole Cerf, 2010, « Les conduites addictives des adolescents polynésiens. Enquête Ecaap 2009 », Saint-Denis : Inpes, coll. Études santé.

scolarisée dans le secondaire (donc âgés pour la plupart entre 12 et 19 ans<sup>141</sup>) ont été interrogés par un questionnaire autoadministré, comportant des questions précises sur différentes drogues.

- 29,3% déclarent avoir déjà fumé du cannabis dans leur vie (20,4% au cours de l'année, 13,1% au cours du dernier mois), avec une nette croissance avec l'âge : 13,7% à 13-14 ans, 33,6% à 15-16 ans, 47,7% à 17-18 ans. Les garçons ont des niveaux d'expérimentation plus élevés que les filles (32,7% contre 25,9%). La consommation de cannabis apparaît légèrement plus répandue en Polynésie qu'en métropole (34% des 15-16 ans en Polynésie ont déjà expérimenté le cannabis, contre 31% en métropole).
  - 1,7% déclarent avoir déjà pris un de ces produits : « amphetamine, ice, crystal, speed ». Le pourcentage augmente nettement avec l'âge : 1% à 13-14 ans ; 1,1% à 15-16 ans ; 3,3% à 17-18 ans. La consommation est plus fréquente chez les garçons (2,1%) que chez les filles (1,3%). Elle est nettement plus faible qu'en métropole (3,7% à 15-16 ans).
  - De plus, 1,9% déclarent avoir déjà pris des produits à inhaler/sniffer, 1,6% de la cocaïne et 1% de l'ecstasy. Pour les autres drogues, les pourcentages sont inférieurs à 1%. En tout, 7,1% des répondants ont déjà testé une drogue autre que le paka. Les pourcentages augmentent systématiquement avec l'âge et sont plus élevés chez les garçons. Ils sont, par ailleurs, systématiquement plus faibles qu'en métropole.
  - Enfin, l'expérimentation de drogues autres que le « paka » est plus forte dans la zone urbaine des îles du Vent (8,7%) que dans la zone rurale (6,4%), les îles Sous-le-Vent (3,1%) et les archipels éloignés (3,9%). Il y a par ailleurs une corrélation importante entre l'expérimentation de drogues et l'absentéisme scolaire, ainsi qu'avec la moyenne des notes obtenues (plus la moyenne est élevée, moins les élèves ont expérimenté de drogues). Enfin, les élèves caractérisés comme étant en dépression sont environ deux fois plus nombreux à avoir expérimenté une autre drogue que le paka (12,3% pour les élèves en « dépression patente », 10,3% pour ceux en « dépression modérée » contre 5,8% pour ceux qui ne sont pas en dépression).
- En 2014, une enquête a été réalisée à l'initiative d'une enseignante et de l'infirmière scolaire auprès de tous les élèves du lycée Paul-Gauguin à Papeete. 929 élèves ont répondu à un questionnaire autoadministré comportant diverses questions sur les drogues. Il ne s'agit donc pas d'un échantillon représentatif (Paul-Gauguin est un lycée plutôt favorisé, situé en centre-ville). Cette étude de cas est néanmoins intéressante à plusieurs égards :
    - 45,2% des élèves du lycée déclarent avoir déjà fumé du paka (43,9% des filles et 46,5% des garçons), et 3% avoir pris de l'ice (2,7% des filles et 3,3% des garçons). Notons que les lycéens déclarent des niveaux d'expérimentation plus élevés ou comparables pour

---

<sup>141</sup> Les répondants âgés de moins de 12 ans et de plus de 18 ans sont des élèves aux profils atypiques (ayant sauté ou redoublé plusieurs classes). Ils ne sont donc pas représentatifs de leur classe d'âge, raison pour laquelle nous ne présentons pas ici les résultats pour ces sous-populations.

- d'autres drogues : champignons hallucinogènes (3,3%) ; ecstasy (3,2%) ; cocaïne (2,7%), solvants (2,7%) et héroïne (1,9%).
- 91,1% des élèves n'ont testé aucune drogue (autre que le cannabis), 4,2% en ont testé une seule et 4,7% en ont testé deux ou plus.
  - Par ailleurs, 9,6% des lycéens de Paul-Gauguin déclarent qu'on leur a déjà proposé de l'ice – qui arrive en tête des drogues proposées<sup>142</sup>.
- En 2016, la direction de la Santé a réalisé avec l'OMS une « enquête sur les comportements de santé des jeunes âgés de 13 à 17 ans scolarisés en Polynésie française » (Global School-Based Student Health Survey)<sup>143</sup>. 3212 jeunes représentatifs des élèves scolarisés ont été interrogés à travers un questionnaire autoadministré, comportant diverses questions sur leur santé, notamment quelques questions sur leur consommation de paka et d'ice.
    - 27,1% des répondants déclarent avoir déjà fumé du paka (20,6% des 13-15 ans et 40,2% des 16-17 ans – il n'y a pas de différences significatives selon le sexe). 15,5% déclarent en avoir fumé lors des trente derniers jours (11,8% des 13-15 ans et 22,8% des 16-17 ans).
    - 3,3% des répondants déclarent avoir déjà pris de l'ice (3,1% des 13-15 ans et 3,6% des 16-17 ans ; 3,2% des filles et 3,4% des garçons).

## B. Données transmises par des institutions médicales ou judiciaires

- **Analyses de laboratoire**

**Nature des données :** Données issues d'expertises toxicologiques, fournies par un médecin biologiste du laboratoire de biochimie-toxicologie du Centre Hospitalier du Taaone. Il s'agit des résultats détaillés de l'ensemble des contrôles de toxicologie effectués par ce médecin à la demande d'un officier de police judiciaire ou du Parquet entre début février 2019 et mi-mars 2021. Dans 90% des cas, le contrôle a lieu dans le cadre de contrôles routiers ou suite à un accident de la route. Dans 6% des cas, il a pour objectif de rechercher les causes d'un décès. Dans 4% des cas, les contrôles sont demandés suite à des violences, homicides ou tentatives d'homicides.

Ces données ne sont donc pas représentatives de la consommation de la population. Elles renseignent plutôt les consommations « problématiques » (menant à une intervention des forces de l'ordre). Les chances que les forces de l'ordre effectuent ou non un contrôle varient certainement en fonction du profil des personnes appréhendées, ce qui induit nécessairement un biais.

---

<sup>142</sup> Devant la cocaïne (8,2%), les solvants (7,2%), l'ecstasy (6,9%), les champignons hallucinogènes (6,5%), le crack (4,2%) et l'héroïne (1,8%).

<sup>143</sup> Direction de la santé, 2018, « Enquête sur les comportements de santé des jeunes âgés de 13 à 17 ans, scolarisés en Polynésie française ».

**Fenêtre de détection** (les contrôles effectués sont des contrôles sanguins) :

- Cannabis : la fenêtre de détection varie : elle peut aller de 3h (pour les consommateurs occasionnels) à plus de 12 jours (pour les consommateurs chroniques)
- Ice : 24-48h
- Alcool : quelques heures

N = 442 contrôles de toxicologie. Toutes les substances ne sont pas systématiquement testées.

Nombre de contrôles positifs par substance	
Alcool (>0,3)	200
Cannabis	188
Méthamphétamines	43
MDMA/MDA	2
Cocaïne	0

**Sexe (renseigné seulement pour 224 contrôles)**

- 83% des contrôles sont effectués sur des hommes.
- 8% des femmes sont testées positives à l'ice (N=3), contre 16% des hommes (N=29). Ainsi, **les hommes représentent 90% des contrôles positifs à l'ice.**
- 58% des femmes sont testées positives à l'alcool, contre 62% des hommes.
- 31% des femmes sont testées positives au cannabis, contre 60% des hommes.

**Année de naissance :**

- En règle générale, le nombre de contrôles décroît avec l'âge, mais il y a peu de contrôles sur les moins de 20 ans (le fait qu'il s'agisse majoritairement de contrôles routiers explique que les jeunes soient sous-représentés).

ice	2000-2005	années 1990	années 1980	années 1970	années 1960	années 40 - 50	Total
négatif	21	80	63	44	26	22	256
positif	2	13	17	8	2	0	42
% positif	9%	14%	21%	15%	7%	0%	14%
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>93</b>	<b>80</b>	<b>52</b>	<b>28</b>	<b>22</b>	<b>300</b>

- La majorité des contrôles positifs à l'ice concernent les 30-39 ans (40%) et les 20-29 ans (31%), cependant il s'agit des catégories d'âge les plus souvent testées.
- 14% des contrôles sont positifs, dont : 9% des 15-19 ans, 14% des 20-29 ans, 21% des 30-39 ans et 15% des 40-49 ans, 7% des 50 ans et plus.

paka	2000-2005	années 1990	années 1980	années 1970	années 1960	années 40 - 50	Total
négatif	8	29	34	22	19	23	135
positif	23	96	70	44	10	1	244
% positif	74%	77%	67%	67%	36%	4%	65%
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>125</b>	<b>104</b>	<b>66</b>	<b>29</b>	<b>24</b>	<b>378</b>

- 65% des contrôles sont positifs au cannabis. Seuls les plus de cinquante ans se distinguent par une consommation nettement plus faible que l'ensemble de la population.

### Poly-consommation

- **83% des personnes contrôlées positives à l'ice sont également positives au paka.** 19% des personnes contrôlées positives au paka sont également positives à l'ice.
- 21% des personnes contrôlées positives à l'ice sont également positives à l'alcool. Notons par ailleurs que leur taux d'alcoolémie est toujours modéré (inférieur à 1,5g).
- 31% des personnes contrôlées positives au paka sont également positives à l'alcool. 50% des personnes contrôlées positives à l'alcool sont positives au paka (soit 15 points de moins que l'ensemble de la population).
- **Données de l'APAJ** : Les « stages de sensibilisation aux dangers liés à l'usage des produits stupéfiants » organisés par l'Association Polyvalente d'Actions socio-Judiciaires (APAJ) font partie de la panoplie des mesures d'alternatives aux poursuites qui peuvent être proposées en cas d'infraction à la législation sur les stupéfiants. 249 personnes ont été convoquées en 2019 ; 198 en 2018 et 154 en 2017. Les bilans sont disponibles sur le site de l'association. Ils montrent que les consommateurs d'ice sont de plus en plus nombreux parmi les stagiaires : ils étaient 5% en 2017, 3,5% en 2018, et 8% en 2019. Les statistiques suivantes portent sur les consommateurs d'ice en 2019 (8% des personnes convoquées, soit 20 stagiaires – leur portée statistique est donc faible).
  - 90% des consommateurs d'ice en prennent de façon régulière
  - 80% des consommateurs d'ice consomment aussi du cannabis.
  - 80% des consommateurs d'ice sont des hommes (mais les hommes représentent 89% de l'ensemble des personnes convoquées).
  - La moyenne d'âge des consommateurs d'ice est de 35 ans (contre 29,9 pour l'ensemble des personnes convoquées)

### 3. Réalisation du corpus de presse

Diverses méthodes ont été utilisées pour constituer le corpus de presse analysé dans le présent rapport. Les archives de *La Dépêche de Tahiti* et *Tahiti infos* n'étant pas accessibles de la même manière, un procédé spécifique a donc été utilisé pour chacun de ces quotidiens :

- **Tahiti infos** : Ce titre existe depuis 2012 et est entièrement numérisé. Grâce à la fonctionnalité du [site Internet permettant une recherche par mot clef](#), il fut facile d'identifier l'ensemble des articles portant sur l'ice entre 2012 et aujourd'hui.

- **La Dépêche de Tahiti** : Publié depuis 1964, il s'agit du titre le plus ancien de la Polynésie française parmi les publications actuelles. **Trois méthodes** ont été employées pour parvenir à identifier les articles portant sur l'ice entre le début des années 2000 et de nos jours:

- **veille régulière depuis septembre 2019** sur le site Internet du journal.

- **consultation des archives papier pour les titres antérieurs à 2013** qui ne sont pas numérisés (détail dans l'encadré suivant).

- **consultation de la page Facebook de La Dépêche de Tahiti** qui existe depuis 2011 pour recouper la consultation des archives papiers entre 2011 et 2013 et recenser ensuite les articles parus entre 2013 et 2019. Sans considérer que le journal recense l'intégralité de ses publications sur sa page Facebook, celle-ci permet de s'en approcher puisque le site Internet du journal ne permet pas de recherches par mots clefs.

#### **Encadré 10:** Les archives de *La Dépêche de Tahiti*

Les articles parus dans *La Dépêche de Tahiti* avant la numérisation du quotidien ne sont pas répertoriés. Le travail d'identification des articles sur l'ice sur la période 2000-2013, correspondant au moment de l'essor du trafic et de la consommation jusqu'à la numérisation du quotidien, est donc colossal. *La Dépêche* paraissant tous les jours, il existe **plus de 5000 journaux à consulter** si l'on souhaite procéder à une analyse exhaustive.

**Document 19** : photographie de la salle d'archives dans les locaux de *La Dépêche de Tahiti*



Face à cette masse de journaux à analyser, le choix a été fait de **procéder par carottage**. Il est ainsi fort probable que tous les articles sur l'ice sur la période 2000-2013 n'aient pu être

identifiés. Toutefois, au vu de la méthode employée, il a été possible d'approcher sans erreur la fréquence des publications sur le sujet et cette période donnée. Voici la restitution des opérations de carottage effectuées de manière successive et réajustées au gré des résultats obtenus :

- consultation de **tous les numéros sur l'année 2000** : aucun article sur l'ice identifié.
- consultation de **tous les numéros des mois de janvier et de juin entre 2001 et 2013**. Ce choix permettait d'accéder pour certaines années aux articles sur la rentrée des magistrats faisant le bilan, entre autres du trafic de stupéfiants et petit à petit de repérer le moment où l'ice apparaît dans ces bilans. Quelques articles ont ainsi été identifiés en juin 2005, 2011 et 2012.
- à la suite de l'identification des articles de juin 2005 faisant référence à un trafic émergent entre 2003-2004 : consultation des **mois de février, mars, avril, mai et septembre 2004** sans rien trouver ; consultation des **mois précédents et suivants juin 2005** (mars, avril et septembre) : identification d'un article en mars 2005 qui semble être le premier article de *La Dépêche de Tahiti* sur le sujet au vu des informations très approximatives qui y sont données : l'ice est présentée comme un dérivé de la cocaïne.
- ayant connaissance des premières grandes affaires de trafic d'ice, les journaux de certains mois ont été ciblés: ceux **d'août et septembre 2008** correspondant aux procès de la «Vahine connexion» et «Tane connexion» ; ceux **d'octobre et novembre 2012** correspondant au moment où éclate l'affaire Boiron-Barbion.
- les **coupures de presse conservées par une bénévole** d'une association luttant depuis le milieu des années 2000 contre l'ice a également permis de recouper ce travail d'archive papier.

C'est également au cours de toutes ces recherches que les articles portant plus généralement sur les toxicomanies et sur le cannabis ont été également identifiés, même s'ils n'apparaissent pas dans le corpus sur l'ice.

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

### Documents :

<i>Document 1 : Papeete totatou oire, « Maina Sage, le combat continue », 2007, n°7, p.56. ....</i>	88
<i>Document 2 : Militants de l'association No ice avec Maina Sage au micro.....</i>	89
<i>Document 3: La Dépêche de Tahiti, 25 mai 2005, « Drogue, comment sauver mon enfant ? »</i>	89
<i>Document 4: Affiche publiée dans La Dépêche de Tahiti, le 25 juin 2005.....</i>	90
<i>Document 5: La semaine de Tihati, La Dépêche de Tahiti, 29 mai 2005, p.5 .....</i>	91
<i>Document 6: Une de La Dépêche de Tahiti, 18 juin 2008 .....</i>	96
<i>Document 7: Une de La Dépêche de Tahiti, 17 juin 2011 .....</i>	96
<i>Document 8: La Dépêche de Tahiti, 19 juin 2012, « Paka : le débat est ouvert », p.15 .....</i>	97
<i>Document 9: Extrait de la page Facebook de Luttons contre l'ice daté du 8 janvier 2020 .....</i>	100
<i>Document 10: Extrait du communiqué de presse sur la création du CPDPF.....</i>	101
<i>Document 11: Mots les plus utilisés parmi les titres d'articles consacrés à l'ice entre 2017 et 2020 dans La Dépêche de Tahiti (gauche) et Tahiti infos (droite).....</i>	103
<i>Document 12 : Campagne de prévention menée par l'État et le Pays, novembre 2019. ....</i>	105
<i>Document 13 : Mots les plus utilisés dans le plan de lutte contre l'ice le 3 février 2021 .....</i>	105
<i>Document 14: Tahiti infos, 30 août 2019, « Des chiens formés pour détecter l'ice ». ....</i>	110
<i>Document 15: Extrait d'un courriel envoyé par un médecin à la mère d'un jeune consommateur .....</i>	111
<i>Document 16: Les unes de La Dépêche de Tahiti datée du 3 octobre 2017 mentionnant la Gendarmerie et de Tahiti infos daté du 19 septembre 2019 mentionnant les Douanes. ....</i>	125
<i>Document 17: Extrait du journal de TNTV daté du 19 juillet 2020 .....</i>	138
<i>Document 18: Extrait d'un spot télévisé diffusé en 2019 et financé par le ministère de la Santé. ....</i>	150
<i>Document 19 : photographie de la salle d'archives dans les locaux de La Dépêche de Tahiti.</i>	168

### Encadrés :

<b>Encadré 1 : L'ice de fabrication locale .....</b>	<b>21</b>
<b>Encadré 2 : L'ice en prison.....</b>	<b>45</b>
<b>Encadré 3 : L'exemple de Felix.....</b>	<b>48</b>
<b>Encadré 4 : La consommation d'ice chez les sportifs .....</b>	<b>62</b>
<b>Encadré 5: Ice et suicide.....</b>	<b>76</b>
<b>Encadré 6: L'exemple d'Amanda .....</b>	<b>85</b>
<b>Encadré 7 : Présentation des différents services de l'ordre en Polynésie française.....</b>	<b>118</b>
<b>Encadré 8 : Les dispositifs de soins préventifs et curatifs .....</b>	<b>121</b>
<b>Encadré 9 : Les groupes de paroles ou la tentative de faire accepter aux détenus leur statut de pauvre .....</b>	<b>145</b>
<b>Encadré 10: Les archives de La Dépêche de Tahiti.....</b>	<b>168</b>

## Figures :

<i>Figure 1 : Caractéristiques sociodémographiques des enquêtés</i> .....	10
<i>Figure 2 : Exemple théorique d'un circuit de vente d'ice</i> .....	20

## Graphiques :

<i>Graphique 1 : Distribution des articles sur l'ice dans la presse</i> .....	88
<i>Graphique 2: Distribution des articles de presse en 2020</i> .....	94
<i>Graphique 3: Quantités d'ice saisies par les forces de l'ordre</i> .....	98
<i>Graphique 4 : Évolution du traitement des affaires d'ice (jugement en comparution immédiate ou ouverture d'une information avec transmission du dossier au juge d'instruction)</i> .....	115

## Tableaux :

<i>Tableau 1 : Entretiens réalisés auprès de professionnels et bénévoles</i> .....	8
<i>Tableau 2 : Mode de recrutement des enquêtés</i> .....	9
<i>Tableau 3 : Année de naissance des personnes poursuivies pour trafic (N=267)</i> .....	23
<i>Tableau 4 : Lieu de naissance et résidence actuelle des personnes poursuivies pour trafic (N=267) et répartition géographique de la population polynésienne</i> .....	23
<i>Tableau 5 : Catégorie socio-professionnelle des personnes poursuivies pour trafic (N=130)</i> ....	24
<i>Tableau 6 : Réponses à la question « pensez-vous que l'ice circule dans l'île où vous travaillez ? »</i> .....	55
<i>Tableau 7 : Émergence de l'ice dans les plans d'action publique</i> .....	93
<i>Tableau 8: Évolution du traitement des affaires de cannabis</i> .....	116
<i>Tableau 9: Éléments favorisant ou détériorant la coopération entre les services de l'État</i> .....	130
<i>Tableau 10: Synthèse de l'état de la coopération concernant l'offre de prévention et de soin</i>	137
<i>Tableau 11: instances de coopération entre État et Pays sur les addictions</i> .....	140
<i>Tableau 12: réponses des professionnels de santé obtenues à la question « estimez-vous être en mesure d'apporter des soins adaptés aux personnes dépendantes à l'ice ? »</i> .....	152
<i>Tableau 13 : réponses des travailleurs sociaux obtenues à la question « estimez-vous être en mesure d'apporter une réponse adaptée face à la consommation d'ice ? »</i> .....	153

## TABLE DES MATIERES

Remerciements.....	3
INTRODUCTION Contexte et conditions de réalisation de la recherche .....	4
1. La problématique de l’ice .....	4
2. Le lancement d’une recherche de sociologie.....	5
3. Bilan des données produites et recueillies .....	7
A. Entretiens .....	7
B. Observation et participation à des évènements et réunions .....	11
C. Sources écrites .....	12
D. Données quantitatives.....	12
Partie I. LE TRAFIC D’ICE .....	14
1. L’organisation du trafic.....	14
A. L’importation.....	14
B. La revente sur le territoire polynésien.....	17
C. Le prix de l’ice.....	19
2. Les trafiquants.....	22
A. Caractéristiques sociodémographiques des trafiquants .....	22
B. Des parcours contrastés .....	25
C. Expliquer les évolutions de carrière dans le trafic d’ice.....	29
3. Rétributions du trafic .....	32
A. Que devient l’argent du trafic ? .....	33
B. Trafic et réussite sociale .....	37
4. Arrêter ou être arrêté .....	39
A. Vouloir arrêter.....	40
B. Logiques de la récidive.....	44
Partie II. LA CONSOMMATION D’ICE .....	50
1. Qui consomme de l’ice ? .....	50
A. Prévalence de la consommation de drogues .....	50
B. Caractéristiques sociodémographiques des consommateurs.....	53
C. Diffusion de l’ice sur le territoire.....	54

2.	Usages et effets de l'ice .....	56
A.	Représentations des consommateurs sur l'ice .....	56
B.	Temporalité et variabilité des effets de l'ice .....	58
C.	Usages de l'ice .....	60
3.	Trajectoires des consommateurs .....	63
A.	Commencer l'ice .....	63
B.	Des trajectoires contrastées.....	66
C.	Conséquences de l'addiction.....	70
4.	Sortir de l'ice .....	76
A.	Décider d'arrêter .....	77
B.	Le sevrage.....	78
C.	Après l'ice .....	82
Partie III. L'ICE COMME PROBLEME PUBLIC.....		87
1.	Un décalage temporel entre l'émergence du problème et la mise à l'agenda .....	87
A.	Les années 2000 : une mobilisation au faible écho .....	87
B.	2017, le début d'une mise à l'agenda.....	92
C.	Un blocage institutionnel inscrit dans l'histoire coloniale .....	94
2.	L'arrivée d'une fenêtre d'opportunité .....	97
A.	L'arrivée de nouveaux indicateurs .....	98
B.	Libération de la parole des familles .....	99
C.	L'évolution de la relation Etat-Pays et la définition commune d'un problème public	101
3.	De quel problème public parle-t-on ? Le choix du cadrage répressif .....	102
A.	Le discours public : déclarer la guerre aux trafiquants.....	103
B.	Le discours critique des acteurs opérationnels : changement social brutal et conditions de vie difficiles.....	106
C.	Un problème socioéconomique sans solution .....	109
D.	La victoire du particularisme culturel et d'une solution comportementale.....	111
Partie IV. LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES.....		114
1.	Des dispositifs caractérisés par un manque de moyens .....	114
A.	Les outils répressifs ou le travail des services de l'État .....	114
B.	Les soins et la prévention : la longue marche de la reconnaissance de la santé mentale .....	120

2.	L'enjeu de la coopération entre et au sein des services publics .....	124
A.	Les services de l'État ou la quête de saisies .....	124
B.	La difficile organisation de la prévention et des soins : un jeu à trois entre la santé, le social et les associations .....	131
C.	Entre l'État et le Pays : dépasser la bataille de la lutte pour l'autonomie .....	137
3.	Les limites des politiques publiques actuelles.....	141
A.	Le démantèlement des trafics : une mission jugée impossible et utopique .....	141
B.	Soins sans moyens : le parent pauvre des dispositifs .....	146
	CONCLUSION .....	154
	SIGLES ET ACRONYMES .....	159
	ANNEXES .....	160
1.	Anonymat et protection des données personnelles.....	160
2.	Bilan des enquêtes et bases de données existantes sur la consommation de produits stupéfiants en Polynésie française .....	162
A.	Les enquêtes déclaratives.....	162
B.	Données transmises par des institutions médicales ou judiciaires .....	165
3.	Réalisation du corpus de presse.....	168
	TABLE DES ILLUSTRATIONS .....	170
	TABLE DES MATIERES .....	172